







Voir dans le Correspondant - nouvelle série - tome 90me
(XXVIe de la collection 3me livraison - 10 Février 1882
un article de critique excellent par M. Charles de-
-Lacombe.

LE

MARÉCHAL DE FABERT

I

SOUS PRESSE :

Le Maréchal de Fabert, 2e et dernière Partie.
Un volume in-8°.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

LE

MARÉCHAL DE FABERT

(1599 – 1662)

ÉTUDE HISTORIQUE

D'APRÈS SES LETTRES ET DES PIÈCES INÉDITES

TIRÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES ARCHIVES NATIONALES
DES ARCHIVES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU DÉPÔT DE LA GUERRE, ETC.

PAR

JULES BOURELLY
Chef d'escadron d'État-Major
Directeur des études à l'École militaire de Saint-Cyr.

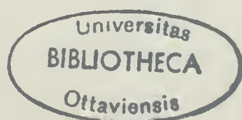
Ire PARTIE

1599-1652



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1880



PRÉFACE

Abraham de Fabert appartient à cette génération d'hommes de guerre qui s'est formée sous le règne de Louis XIII et a inauguré celui de Louis XIV. Il est le premier soldat pour qui le bâton de maréchal de France fut uniquement la récompense du courage, de l'honneur et des grands services rendus. Comme politique, comme citoyen, il se rattache à la famille de ces vertueux patriotes, de ces hommes sensés, éminemment sociables, qui, dans la première moitié du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, se firent réformateurs par dévouement au bien public; il a été leur précurseur, mais, plus heureux qu'eux, il a su faire accepter ses théories et en a tenté lui-même l'application.

Par une étrange destinée, le nom de ce glorieux soldat se trouve désormais associé aux souvenirs les plus poignants de notre histoire. Fabert est né à Metz, et, pendant vingt années, a gouverné Sedan! La statue que lui ont élevée ses compatriotes est restée prisonnière de guerre!

Le premier en date des biographes de Fabert est Gatien de Courtilz de Sandras, l'auteur des *Mémoires de M. d'Artagnan*. L'*Histoire du maréchal de Fabert* (1 vol. in-12), écrite à la Bastille et publiée à Amsterdam, en 1697, ressemble aux autres romans historiques de ce mauvais chroniqueur, que Bayle appelait un compilateur de rapsodies d'auberges.

En 1752, le Père Barre, chancelier de l'abbaye de Sainte-Geneviève et de l'Université de Paris, fit paraître une Vie de Fabert (*Vie de M. le marquis de Fabert, maréchal de France*, Paris, Hérissant, 2 vol. in-12), composée d'après ses *Mémoires*, son *Journal* et un grand nombre de ses lettres. Le génovéfain ne tira qu'un médiocre parti de ces documents. Il sut du moins, en bon chronologiste, renfermer exactement dans le cadre de chaque année les événements qui s'y rapportent.

Fabert a été l'objet d'autres travaux plus ou moins importants, que nous nous réservons d'indiquer dans une notice spéciale placée à l'Appendice de la seconde partie de cette étude. Nous nous bornerons à citer ici deux des plus récentes publications : les *Notes inédites sur Abraham Fabert* (brochure in-8° de 38 pages, Devin, Mézières, 1865), de M. Alphonse Feillet, et l'ouvrage de M. de Bouteiller, intitulé : *Le Maréchal Fabert d'après ses Mémoires et sa correspondance* (Mame, Tours, 1878, 1 vol. gr. in-8°). M. Feillet a mis en lumière, dans une rapide esquisse, un côté de la vie de Fabert jusque-là laissé dans l'ombre : sous le soldat, il a entrevu le citoyen,

mais le cadre de son travail ne lui a pas permis de développer ce point de vue. Dans une monographie plus étendue, pour laquelle les *Mémoires* de Fabert ont été utilisés jusque dans les détails anecdotiques, M. de Bouteiller a ajouté des pages intéressantes à celles que ses devanciers ont écrites sur le héros messin. Ces deux écrivains, le premier surtout, paraissent d'ailleurs n'avoir connu ou employé qu'une faible partie des documents manuscrits relatifs à Fabert, qui existent dans nos grands dépôts littéraires. Nous avons eu, pour notre part, l'heureuse fortune de rencontrer des sources d'informations restées jusqu'à présent inexplorées; ce ne sont pas les moins précieuses parmi celles où il nous a été donné de puiser.

Malgré le soin que nous avons pris, au cours de ce travail, d'appuyer chaque fait de ses preuves, nous croyons utile d'indiquer ici d'une manière sommaire les secours que nous ont fournis les dépôts de pièces manuscrites.

La *Bibliothèque nationale* possède les *Mémoires autographes de Fabert*, qu'elle a acquis des *Archives nationales*. Ils s'arrêtent à 1639 (Fabert est né en 1599 et mort en 1662). Quand nous les avons consultés, en 1864, pour la première fois, ils étaient désignés sous le titre trompeur de : *Mémoires sur le Maréchal Fabert* (*Ms. FR.*, *nouv. acq.*, 90). Le Père Barre rapporte qu'après la mort de Louis de Fabert, fils du maréchal, ils furent vendus, avec des lettres, à un libraire étranger par un serviteur infidèle,

et ensuite rachetés, au prix de soixante louis, par sa sœur, la marquise de Beuvron. Quelques lettres de Fabert (autographes et copies) et des pièces diverses le concernant se trouvent dans le *Fonds français* (Correspondance du cardinal de la Valette, Collection Le Tellier-Louvois, mémoire [anonyme] N° 1859, contenant l'exposé des projets financiers de Fabert, adressé en 1679 à Le Tellier, etc.), dans les Fonds *Du Puy* et *Clairambault*, et dans le *Recueil Cangé* (Ordonnances militaires).

On conserve aux *Archives nationales*, dans les *Registres de Champagne* (KK, 1069 à 1075), des lettres autographes, en assez grand nombre, de Fabert à Mazarin, des lettres (minutes et copies) de Mazarin à Fabert, ainsi que des pièces intéressant Fabert. Les *Cartons des rois* (K, 117 et 118 A et B) contiennent une partie notable de la correspondance de Fabert avec le comte de Chavigny, secrétaire d'État.

Nous avons recueilli, aux *Archives des Affaires étrangères*, des lettres (autographes, minutes et copies), en grand nombre, de Fabert à Mazarin et à divers, avec d'importants documents, dans les volumes : *France*, *Lorraine*, *Turin*, *Piémont*, *Alsace*, *Allemagne*, *Pays-Bas*, *Liège*, *Roussillon*, etc.

Le *Recueil spécial des lettres de Mazarin*, aux *Archives des Affaires étrangères*, et la *Correspondance de Mazarin*, à la *Bibliothèque mazarine*, contiennent des lettres (copies), en nombre considérable, de Mazarin à Fabert.

Les *Archives du Dépôt de la Guerre* renferment

des lettres autographes de Fabert à Le Tellier, des lettres (copies et minutes) des secrétaires d'État à Fabert, et d'autres pièces intéressantes.

La correspondance de Fabert avec Arnauld d'Andilly fait partie, à la *Bibliothèque de l'Arsenal*, des *Papiers de la famille Arnauld*.

La *Bibliothèque Sainte-Geneviève* possède : une copie des *Mémoires* de Fabert; un manuscrit intitulé : *Campagnes de Fabert* [1599-1642], dont l'auteur est le chevalier de Saint-Jory[1]; un autre manuscrit, portant ce titre : *Journal des campagnes* [du cardinal de la Valette] *de* 1635 *à* 1639, de la main de Fabert[2]; trois cahiers (manuscrits originaux) où sont consignés les résultats des opérations cadastrales exécutées en Champagne, sur l'initiative et d'après les avis de Fabert, enfin quelques lettres de Fabert et différentes pièces.

Nous avons encore trouvé : à la *Bibliothèque de l'Institut* (*Collection Godefroy*, principalement le

1. Saint-Jory était homme de robe. On lit dans le *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* de Barbier (2e édit., t. IV, Paris, 1827.) : « Louis Rustaing de Saint-Jory mourut en 1752, laissant en manuscrit la Vie du maréchal de Fabert [*Les campagnes de Fabert*]. Elle fut achetée par d'Argental [Augustin de Ferriol, comte d'Argental, conseiller au parlement de Paris, étroitement lié avec Voltaire], qui en fit part au comte de Caylus [gendre de Fabert]; celui-ci la donna au Père Barre, qui la fit imprimer sous son nom. » Le premier volume de la *Vie de Fabert* par le Père Barre a été composé, en grande partie, avec le manuscrit de Saint-Jory.

2. Jacques Talon, secrétaire du cardinal de la Valette, fit une copie de ce *Journal*, à laquelle il apporta quelques changements; celle-ci fut trouvée par le marquis de Belesta, au château de Beaupuy, en Guyenne, avec des papiers de la famille d'Epernon, et publiée sous le nom de Talon, en 1772, par Nicolas Gobet.

tome CCLXXIV), quelques lettres autographes de Fabert; aux *Archives du tribunal* et à celles de la *mairie de Sedan*, des lettres et des ordonnances de Fabert, le registre du greffe du Conseil souverain du roi à Sedan et les registres de l'état civil; aux *Archives de la Mission, à Paris*, les lettres (copies et autographes) de Vincent de Paul aux supérieurs de la Mission de Sedan, et, dans les *Archives de la famille*, des pièces généalogiques qui complètent celles du *Cabinet des titres* à la *Bibliothèque nationale* (*Carrés d'Hozier*, *Boîtes grises*, etc.).

S. A. R. Mgr le duc d'Aumale a bien voulu nous accorder la faveur, dont nous lui sommes profondément reconnaissant, de consulter ses Archives[1]; nous y avons trouvé plusieurs lettres autographes de Fabert au prince de Condé. Quelques collections particulières, libéralement ouvertes à nos investigations, nous ont aussi offert des ressources. Nous tenons à remercier ici, d'une manière spéciale, M. le sénateur Cunin-Gridaine, qui nous a confié de précieux documents tirés de son cabinet d'autographes, et M. Henry Vesseron, avocat à Sedan, qui a guidé nos recherches dans cette ville, et nous a communiqué de nombreux et utiles renseignements.

Il nous reste à donner une idée générale de la division que nous avons adoptée pour cette étude. Des deux parties dont celle-ci se compose, la première, correspondant au premier volume, commence

1. *Archives de Condé*, à Chantilly.

à la naissance de Fabert (1599) et finit avec la Fronde (1652). Elle comprend deux livres, dont le premier traite de la jeunesse de Fabert, de ses campagnes et de ses rapports avec Richelieu; dans le second, après avoir fait connaître, sous ses différentes faces, l'œuvre administrative qu'il accomplit à Sedan, nous traversons avec lui la période bouleversée de la Fronde, en cherchant à caractériser le rôle que son dévouement à Mazarin et son amitié pour le comte de Chavigny l'appellent à jouer entre ces deux hommes d'État. La deuxième partie, divisée également en deux livres, et correspondant au deuxième volume, commence en 1653 pour se terminer à la mort de Fabert, en 1662. Dans le premier livre (1653-1658), Fabert nous apparaît tout d'abord comme négociateur; le roi fait ses premières armes à côté de lui, au siège de Stenay. Le reste de ce livre est consacré à l'examen des réformes militaires et des projets financiers que Fabert s'efforce de réaliser; ses essais de cadastre en Champagne soulèvent les clameurs des privilégiés. Dans le second livre, on voit Fabert poursuivre l'application de ses idées; il se heurte à l'indifférence calculée de Mazarin; sa sollicitude se concentre alors tout entière sur les Sedanais, auxquels il voudrait procurer le bienfait de l'unité religieuse; il meurt avant que le succès ait couronné ses vœux, mais ses doctrines économiques lui survivent : tel est le dernier mot de cette étude.

LIVRE PREMIER

ORIGINE DE LA FAMILLE DE FABERT. — JEUNESSE DE FABERT.
CAMPAGNES : BÉARN, SAINTONGE, LORRAINE, LANGUEDOC, LA ROCHELLE
PIÉMONT, MAYENCE, ALSACE, BOURGOGNE,
ARRAS, LA MARFÉE, ROUSSILLON.
MISSIONS DIVERSES. — COMMANDEMENT MILITAIRE DE METZ.
FABERT ET RICHELIEU.
FABERT NOMMÉ GOUVERNEUR DE SEDAN.

— Octobre 1599 — Septembre 1642. —

CHAPITRE PREMIER

(11 octobre 1599 — 21 octobre 1634.)

Naissance d'Abraham de Fabert (11 octobre 1599); origine de sa famille.—Son grand-père ; services militaires de son père, imprimeur juré de Metz (1595), typographe distingué, anobli par Henri IV (1603), maître-échevin (1610). — Fabert enfant; imprimeur juré en survivance. — Cadet au régiment des gardes françaises (1613). — Premières années d'épreuves. — Enseigne dans Piémont (1618); capitaine d'infanterie au service de Marie de Médicis (1619), cassé de cette charge par de Luynes ; de nouveau enseigne dans Piémont (1621). — Refus du roi de l'agréer comme capitaine au régiment de Normandie. — Fabert en Béarn ; devant Saint-Jean-d'Angely; au siège de Royan (1622). — Il tue en duel l'écuyer du duc de la Valette ; est poursuivi par le duc irrité. — Le duc d'Épernon le détourne d'aller prendre du service chez les Impériaux. — Sergent-major dans Rambures (1627). — Au siège de la Rochelle (1628). — Envoyé en mission auprès de Richelieu par le duc d'Épernon.— En Piémont ; au Pas de Suse (1629). — Blessé au siège de Privas. — A Venise avec le duc de la Valette. — Séjour à Metz (1630). — En Piémont ; combat de Veillane et attaque de Saluces. — Capitaine dans Rambures (1631). — Se rend à Metz ; réorganise les forges de Moyeuvre, dont son père lui a cédé le bail. — Épouse Claude de Clevant. — Aux sièges de Moyenvic (1631-32) et de Trèves (1632) ; devant Nancy (1633).—Création du parlement de Metz ; amoindrissement des prérogatives de maître-échevin. — Fabert aux sièges de Bitche et de la Mothe (1634).— Louis XIII confie au marquis de Rambures son dessein de se défaire de Richelieu, et le charge de s'éclairer de l'avis de Fabert. — Tentative criminelle contre la vie du cardinal ; Fabert reçoit l'ordre de rechercher les coupables.

Abraham Fabert, deuxième fils d'Abraham Fabert seigneur de Moulins, et d'Anne des Bernards, est né

à Metz le 11 octobre 1599. Son bisaïeul paternel, Isaïe Fabert, seigneur de Xonville (ou Chonville), en Lorraine, habitait Strasbourg vers le milieu du seizième siècle.

Mangin Fabert[1], fils d'Isaïe et de Pétronille de Gorcey, fut appelé de Strasbourg à Nancy par le duc de Lorraine, Charles III, pour diriger l'imprimerie ducale[2]. Ses éminents services lui valurent de ce prince éclairé et ami des lettres un brevet de noblesse. A une époque qu'aucun historien n'a pu préciser, il vint se fixer à Metz, tout en conservant son titre de directeur de l'imprimerie de Nancy et la pension de deux mille écus qui y était attachée. Il fit, à une date également restée inconnue, l'acquisition de la terre seigneuriale de Moulins[3], située à une lieue environ de Metz, et que possèdent encore aujourd'hui ses descendants.

1. D'après une généalogie manuscrite des Fabert (*Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, Boîtes grises de d'Hozier*), Mangin serait né à deux lieues de Metz.

La plupart des renseignements généalogiques qui suivent ont été puisés dans les *Archives de la famille de Fabert*, actuellement aux mains du marquis de Marguerie.

Voir à l'*Appendice* (I) la généalogie des ascendants paternels et maternels du maréchal de Fabert.

2. Suivant Beaupré (*Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine*, Nancy, 1845-1853), le premier essai de typographie en Lorraine date de 1503; l'imprimerie n'aurait commencé à être en usage à Nancy que vers 1560.

3. « Le château de Moulins a été bâti depuis près de mille ans par les princes de Lorraine. Les évêques de Metz, lorsqu'ils étaient souverains, l'ont possédé. Il fut assiégé et pris en 1415 par le seigneur Henri de la Tour, et le pays brûlé d'alentour. En l'an 1499, l'empereur [Maximilien Ier, aïeul de Charles-Quint] et le roi de Sicile [Fer-

Du mariage (21 novembre 1551) de Mangin Fabert avec Florentine de Fullaine, naquit (1563[1]) Abraham, seigneur de Moulins, marié le 18 février 1585 à Anne des Bernards, d'une famille noble du Verdunois [2].

Lorsque, après avoir échoué devant Paris, au commencement de 1591, Henri IV fit appel à ses partisans du dedans et du dehors pour en obtenir assistance, les Messins, particulièrement affectionnés pour son service, lui envoyèrent, par les soins du duc d'Épernon, gouverneur de Metz et du pays messin, un important secours en hommes et en canon. Ce fut Abraham Fabert qui fut chargé de lever ces auxiliaires et de les conduire à l'armée royale aux environs de Verdun (septembre 1591), où s'était rendu le Béarnais. Il prit part, à cette époque, aux expéditions dirigées par les Messins contre les Lorrains attachés au parti de la Ligue dans la personne de leur

dinand V le Catholique, roi d'Espagne] eurent au château de Moulins une entrevue. » (Note de l'an 1767, extraite des *Arch. de la famille.*)

Dans la première moitié du seizième siècle, les seigneurs de Moulins appartenaient à la famille de Baudoche, illustre dans les annales messines.

1. D'après l'indication (Æ-75) qui accompagne le portrait d'Abraham Fabert, gravé en 1657 (voir à l'année 1638), le maître-échevin serait né en 1563. Chevrier (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, Bruxelles, 1754) place sa naissance en 1560.

2. On voit par le contrat de mariage d'Abraham Fabert (copie collationnée en 1701 sur l'original), qui figure dans les *Archives de la famille*, que Mangin demeurait en 1585 à Pagny-sous-Preny (duché de Lorraine), et qu'à la même époque le père d'Anne des Bernards habitait le village de Dugny (duché de Bar).

prince, et se distingua à la prise de Malatour[1] et de Conflans-sur-Iron.

Au mérite militaire s'alliait, chez Abraham Fabert, une vaste érudition qu'il mit à profit avec succès dans l'exercice de l'art typographique. La considération acquise par Mangin en qualité d'imprimeur, avait déjà valu à son fils la survivance du titre de directeur de l'imprimerie lorraine. Bientôt Abraham dut à son talent personnel la charge d'*imprimeur juré ordinaire de la ville de Metz* (1595)[2]. Avant d'être appelé à ces fonctions, il avait fait ses preuves. Dès 1587, une édition des poésies de Jean-Jacques Boissard[3], d'une remarquable exécution, était sortie de ses presses. Son chef-d'œuvre date de dix ans plus tard : c'est un Missel à l'usage de l'Église de Metz, dont l'impression, à la fois riche et correcte, élève l'imprimeur privilégié de la cité messine au-dessus des typographes ses compatriotes, jusqu'au rang des premiers maîtres contemporains dans l'art de Gutenberg et de Schœffer[4].

1. Aujourd'hui Mars-la-Tour.

2. Les lettres de provisions, datées du 20 janvier 1595, sont rapportées dans le *Recueil des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil enregistrés au parlement de Metz*, par M. Emmery, avocat au parlement.

3. Poète latin et archéologue, né à Besançon en 1528, mort à Metz en 1602.

4. D'après Teissier (*Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz*, Metz, 1828), le premier ouvrage connu imprimé à Metz daterait de 1482. Le même écrivain place à côté du *Missel*, comme œuvre de typographie très soignée, également due à Abraham Fabert, les *Heures de Notre-Dame*, publiées en 1599.

Henri IV étant venu à Metz en mars 1603, pour mettre un terme à l'insolente tyrannie qu'y exerçait Roger de Comminges, seigneur de Soboles, gouverneur de la citadelle et commandant dans la ville sous les ordres du duc d'Épernon, les habitants lui firent un chaleureux accueil[1]. Abraham Fabert a décrit lui-même, dans un de ses plus beaux livres, intitulé *Voyage du Roi à Metz*[2], les fêtes brillantes qui eurent lieu à cette occasion. Quelques pages y sont consacrées à la présentation au roi et à la réception par la reine d'une compagnie de cent vingt jeunes enfants armés de piques à lances fleurdelisées, parmi lesquels nous voyons figurer le jeune Abraham Fabert, âgé de trois ans et cinq mois, et François son

1. Le voyage du roi à Metz avait aussi un but politique. (*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par le comte d'Haussonville.)

2. VOYAGE DU ROI A METZ, *l'occasion d'iceluy, ensemble les signes de resjouissance faicts par les habitants pour honorer l'entrée de Sa Majesté*, par Abr. Fabert, 1603.

Ce titre est renfermé dans un frontispice gravé par Alexandre Vallée. L'ouvrage parut en 1610.

La relation du voyage est précédée d'une épître dédicatoire au duc d'Épernon, rédigée dans un style d'une singulière vigueur, et très intéressante au point de vue historique. L'ouvrage est orné de gravures.

La ville s'engagea d'abord à donner trois cents écus à Fabert pour l'indemniser de cette publication; ensuite, pour se décharger du payement de cette somme, elle lui accorda gratuitement un emplacement situé au Petit-Saulcy (place de la Préfecture), à condition qu'il construirait une maison à ses frais. On trouve dans le *Recueil des Edits* de M. Emmery l'acte de cession de ce terrain, sous le titre suivant : *Laye à cens du moulin à vent au Petit Saulcy de Metz,... faite à Abraham Fabert, juré de ladite cité, du* 21 *octobre* 1603. La maison bâtie par A. Fabert a été démolie en 1809.

frère aîné [1]. Le même ouvrage nous apprend qu'Abraham occupait alors la charge de commissaire ordinaire de l'artillerie aux gouvernements de Metz, Toul et Verdun [2]. Tel est le titre sous lequel nous le trouvons désigné dans les lettres d'anoblissement dont le gratifia Henri IV (septembre 1603), en récompense des bons services qu'il en avait reçus pendant les derniers troubles du royaume [3]. Le brevet royal déclarait Abraham « réputé issu de noble race », ce qui était une sorte de reconnaissance de la noblesse d'origine lorraine conférée à Mangin [4].

Henri IV était mort quand Abraham Fabert fut élevé (17 novembre 1610) à la dignité de maître-échevin de Metz [5]. C'était la trois cent quatre-vingt-

1. La onzième gravure du *Voyage du roi* représente la *compagnie des enfants recevant la reine*.

2. Nous avons vainement recherché à quelle époque Abraham Fabert fut pourvu de cette charge. On peut supposer qu'il la remplissait dès 1591, lorsqu'il amena à Henri IV les soldats dont le recrutement lui avait été confié.

C'est en qualité de commissaire de l'artillerie qu'Abraham Fabert fit tirer devant le roi, en 1603, un feu d'artifice de son invention, accompagné d'un simulacre de combat nocturne.

3. Voir à l'*Appendice* (II) la copie de ces lettres prise sur l'original qui est conservé dans les *Arch. de la famille*.

4. On trouve à la date du 16 avril 1603 (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *Du Puy*, 752) une ordonnance imprimée, rendue par le duc d'Épernon, et au bas de laquelle on lit ces mots : *De l'imprimerie d'Abr. Faber*. La même pièce se trouve aux *Archives des affaires étrangères, Lorraine*, t. 7.

5. Dom N. Tabouillot (*Histoire de la ville de Metz*, 1787, *Ms.* 136-137 de la *Bibliothèque de Metz*), M. A. Malherbe (*Recueil des sceaux et armoiries de la noble cité de Metz, de ses paraiges et de ses maîtres-échevins*, *Ms.* 213-214, même *Bibl.*), et M. Emmery (*Recueil des édits*, etc.), assignent la date du 17 novembre au premier échevinage de Fabert.

La ville de Metz était administrée par un maître-échevin assisté de

cinquième fois depuis l'an 1170 que se renouvelait l'échevinage [1]. La même année (26 juin), il obtenait pour son fils cadet la survivance de sa charge d'imprimeur juré. Trois ans plus tard (1613), parut à Metz, sous le nom d'Abraham Fabert *le Jeune*, une édition des *Coutumes générales de la ville de Metz et Pays Messin, rédigées ensuite de l'ordonnance de Messieurs du Grand Conseil* [2]. Cet important travail, qui présentait, dans un ensemble parfaitement fondu, les anciennes coutumes messines et les lois françaises, avait été commencé trente ans auparavant par un magistrat de la ville. Le savant maître-échevin eut le mérite d'en fixer définitivement la rédaction. En le publiant sous le nom de son fils cadet, il son-

douze pairs ou conseillers, et par un Conseil dit des *treize* (un par paroisse), de concert avec une assemblée composée des trois ordres (*Trois-Etats*).

Le maître-échevin, désigné annuellement par le gouverneur d'après le choix du roi, pouvait rester en charge l'année suivante.

Quoique privés d'une partie des droits et prérogatives que leur attribuait aux quatorzième et quinzième siècles la constitution messine, le maître-échevin, son conseil et les treize continuaient à jouir de quelques-uns de leurs anciens privilèges. Ainsi que l'atteste Fabert, dès les premières pages de ses *Mémoires*, les fonctions des conseillers et des treize étaient électives au commencement du dix-septième siècle, comme primitivement. Cependant, il y avait longtemps que le libre choix de ces magistrats par leurs concitoyens souffrait de l'immixtion des gouverneurs dans les affaires de la cité.

Les *Mémoires de Fabert* contiennent d'intéressants détails sur la cérémonie d'installation des maîtres-échevins.

1. *Vocabulaire austrasien* de Dom Jean François, Metz, 1773.

2. Par une délibération du 29 août 1613, le Grand Conseil avait assigné à Abraham Fabert le jeune une somme de 300 livres, prélevée sur les deniers publics, pour impression, mise en lumière et reliure de cinquante exemplaires des *Coutumes*. (*Arch. munic. de Metz, Reg. du Grand Conseil.*)

geait sans doute à se préparer dans cet enfant un successeur comme imprimeur juré. Toujours est-il qu'à partir de 1610 Abraham Fabert n'attacha plus son nom à ses œuvres ou le remplaça par celui de son fils [1]. Quant à celui-ci, se sentant peu d'inclination pour la profession paternelle, il ne chercha pas à justifier la faveur à laquelle il devait le brevet de survivance. La carrière ecclésiastique, que son père avait tout d'abord rêvé de lui faire embrasser, ne lui convenait pas davantage. Rien ne put vaincre sa répugnance pour les études auxquelles sa famille voulait l'assujettir en vue de lui obtenir une charge d'Église ; il ne montra vraiment de goût que pour les exercices militaires.

Lors de l'entrée à Metz, en 1613, du marquis de

1. La question de savoir si le jeune Abraham Fabert a ou non exercé la profession d'imprimeur, a été souvent agitée. L'existence du brevet de survivance explique suffisamment que son nom figure sur les productions sorties de l'atelier de son père.

On aura une idée des discussions qui se sont élevées à ce sujet, en lisant celle qui s'engagea en 1786 dans la *Gazette de Paris* (n[os] des 2, 14 et 20 avril) sous forme de lettres adressées aux rédacteurs par trois anonymes : un abbé, un imprimeur et un autre personnage.

— Le *Cabinet des titres* (*Boîtes grises de d'Hozier*), à la *Bibl. nat.*, possède un opuscule in-24°, impr., de huit feuillets, avec bois et vignettes, intitulé :

La grosse ENWARAYE *messine ou Devis amoureux d'un gros* VERTUGOY *de village à sa mieus aymée* VAZENATTE.

Ecrit en vrai langage du haut pays messin.

A Metz, par le jeune A. Fabert.

1615.

D'après le glossaire du patois messin de D. Lorrain, *enwaraye* veut dire *enamourée*, et *vazenatte* ou *vanzenatte*, *amante*. Suivant Roquefort, *vertugoy* serait une sorte de jurement répondant à *vertu de Dieu*. On pourrait traduire gros *vertugoy* de village par gros jureur ou blasphémateur du nom de Dieu.

la Valette [1], que le roi venait de pourvoir de la survivance du gouvernement de la ville et du pays messin, un enfant de treize à quatorze ans, aux allures martiales, commandait la compagnie des enfants de dix à quinze ans, appelée à recevoir sous les armes le fils du duc d'Épernon : c'était le jeune Fabert. L'aisance et l'habileté avec lesquelles il fit évoluer cette petite troupe fixèrent l'attention de tous. La même année, à peu de temps de là, triomphant de la résistance de son père, il entra comme cadet dans une des compagnies du régiment des gardes françaises en garnison à Metz [2], sous le patronage du duc, qui avait su reconnaître en lui des talents militaires d'une rare précocité.

Le gouvernement de l'État était alors aux mains

1. Bernard de Nogaret, second fils du duc d'Épernon, connu d'abord sous le nom de marquis, puis de duc de la Valette.

2. Plusieurs compagnies du régiment des gardes qui avaient accompagné le roi, en 1603, dans son voyage à Metz, y étaient restées en garnison.

Le *cadet* était un soldat volontaire, avec ou sans paye (Fabert rapporte dans ses *Mémoires* qu'en qualité de cadet il toucha d'abord l'argent de la montre, et plus tard une haute paye), non inscrit sur les rôles, et par conséquent libre de se retirer du service quand cela lui convenait. Il venait se former dans un régiment au métier des armes, et, selon l'expression du P. Daniel (*Histoire de la milice française*, t. II), « se rendre capable d'y avoir de l'emploi ». Il était généralement gentilhomme. Le même historien nous apprend, d'après Brantôme, qu'il y eut des cadets aux gardes dès l'institution du régiment, sous Charles IX.

La protection d'un chef puissant et le titre de gentilhomme pouvaient bien, quelquefois, soustraire le cadet à certaines exigences de métier, mais, au point de vue de la hiérarchie militaire, il n'était que soldat tout comme l'homme recruté à prix d'argent. Aussi, malgré la différence qui sépare à d'autres égards le cadet et le mercenaire, est-on en droit de dire que Fabert a été soldat, simple soldat. Ajou-

de la reine mère, Marie de Médicis. Depuis la mort de Henri IV, il n'y avait eu de prises d'armes que celles des seigneurs ligués contre la régente pour lui arracher des faveurs, de l'argent et des places. Il en était de la discipline et de l'esprit militaire comme avant Sully : la licence des soldats égalait la violence des chefs, « entre lesquels, a dit Montesquieu, était la république, tandis que le despotisme était pour tout le reste ». Mais la conviction bien arrêtée dans l'esprit de Fabert qu'il ne saurait mieux servir le roi que dans ses armées, et l'attrait de la gloire déjà puissant sur son ardente imagination, lui firent oublier ce que le métier de soldat avait parfois de rebutant. Cinq années durant (1613-1618), malgré une complexion délicate, il resta volontairement et courageusement soumis à toutes les épreuves de cette condition de servitude et de misère, dont la vie militaire de notre temps, même aux derniers degrés de la hiérarchie, ne peut plus donner l'idée. Du moins, dans cette position infime, apprit-il à connaître les hommes et à les juger. Ennemi de l'inaction, cet écueil des âmes vulgaires, il usa de tous les loisirs de la vie de garnison pour étendre ses connaissances,

tons qu'il ne voulut profiter d'aucun des avantages que lui promettait l'amitié du duc d'Épernon. Avant tout, soucieux de remplir les devoirs de son humble position, il s'assujettit de lui-même aux obligations imposées aux autres soldats.

Nous rapportons à l'*Appendice* (III) une discussion assez curieuse qui s'éleva, un peu plus d'un siècle après la mort de Fabert, entre le rédacteur du journal *les Affiches des Evêchés et Lorraine*, et M. L'Huillier, curé de Moulins, sur la question de savoir s'il avait été ou non simple soldat.

surtout celles qui convenaient à sa profession, véritable modèle à offrir, sous ce rapport, à la jeunesse militaire. Ce pénible apprentissage de la carrière qu'il avait librement choisie fut pour lui un bénéfice d'avenir, et, en réalité, la première pierre qu'il apporta à l'édifice de sa fortune.

Quand les compagnies des gardes françaises en garnison à Metz revinrent à Paris, Fabert les y suivit. Plus tard (fin 1617), il fit partie du détachement qui escorta Louis XIII dans son voyage et pendant son séjour à Rouen, à l'occasion de la réunion des notables dans cette ville.

En 1618, il laissait enfin la hallebarde pour une enseigne que le duc d'Épernon lui donnait dans le régiment de Piémont, un des six *vieux corps* de l'infanterie. Si le duc ne l'avait pas relevé plus tôt de son emploi de cadet, c'est sans doute qu'il n'avait pu le faire au milieu des troubles de la minorité, malgré les pouvoirs étendus dont il jouissait comme colonel-général de l'infanterie française. La jeunesse de Fabert et son désir passionné de s'instruire avant de chercher à s'élever, avaient dû également contribuer à retarder son avancement.

Au mois de mars de l'année suivante (1619), le chevalier de la Valette, fils naturel du duc d'Épernon, délivra à Fabert une commission de capitaine dans un des régiments d'infanterie levés pour le service de Marie de Médicis. Appuyée sur le duc qui l'avait arrachée à sa prison du château de Blois, la reine mère était alors en guerre ouverte avec son fils, tenu

en tutelle par le sieur de Luynes. Le régiment où Fabert entra comme capitaine fut de ceux que d'Épernon jeta dans Metz, non sans rencontrer de la part des habitants, aussi dévoués à la cause de Louis XIII qu'ils l'avaient été à celle de Henri IV, une énergique résistance à ses projets [1]. La guerre civile menaçait : un accommodement ménagé par Richelieu en conjura l'éclat. Les régiments levés par le duc d'Épernon furent licenciés, et Fabert retourna remplir dans Piémont les fonctions d'enseigne. Mais une nouvelle rupture entre Marie de Médicis et son fils, survenue au commencement de 1620, ramena une seconde fois Fabert à Metz sous les ordres du chevalier de la Valette. A la suite d'un conflit armé des partis, Richelieu, préludant par un coup de maître à la po-

1. La lutte engagée par les bourgeois messins contre le duc d'Épernon est connue sous le nom de guerre des *parpaillos*. On sait que le duc ordonna le désarmement des habitants. Il est probable qu'à cette occasion Abraham Fabert seconda ses vues ; c'est du moins ce qui semble résulter d'une sorte d'acte d'accusation dressé contre lui sous le titre de *Jugement de Fabert*, pièce de vers en onze strophes, sans noms de ville et d'imprimeur, que l'on trouve à la suite d'un petit livre in-8° de 30 pages, également rimé, et intitulé : *Remonstrance faite au Roy sur le désarmement des Messeins, faict et exécuté es années* 1619 *et* 1620. *Comparaison d'Aman et de sa conspiration contre les fidelles : et se chante sur le chant* : MOY QUI SUIS ENFANT DE SALIN, etc. *Ensemble aussi quelque sonnet et vers, touchant les tragédies iouées par ceux qui ont faict les menées*. M.DC.XX.

L'unique exemplaire que nous connaissions de ce rarissime opuscule appartient à M. Chartener, à Lessy, près Metz.

Dans le chapitre V, l'auteur du *Jugement de Fabert* s'exprime de la manière suivante :

Aussi t'es-tu mépris, Desmoulins infidelle,
Tu t'es mépris, Fabert, en ta prospérité,
Et foulant à tes pieds de ton Roy la bonté,
Tu n'as point recogneu sa grâce paternelle.

litique qui allait lui rouvrir l'entrée du Conseil, réussit à réconcilier définitivement Louis XIII et sa mère. En même temps, une déclaration royale stipula la réintégration dans leurs biens et charges de tous ceux qui avaient embrassé le parti de Marie de Médicis. Au mépris de cette déclaration, de Luynes fit casser les officiers entrés au service de la reine. Fabert fut atteint par cette mesure, mais d'Épernon lui rendit bientôt une enseigne dans Piémont (1621). Quand, peu de temps après, Fabert demanda à être agréé comme capitaine au régiment de Normandie, où il trouvait une place à acheter, le roi, cédant aux coupables suggestions de son favori encore animé d'un vif ressentiment contre tous ceux qui avaient suivi la fortune de la reine mère, le faible roi lui répondit par un refus, motivé « sur ce qu'il n'était pas assez bien fait pour être capitaine dans un vieux corps »[1].

Quelque offensantes que fussent ces paroles pour l'amour-propre de Fabert, elles le trouvèrent noblement résigné à attendre l'heure de la justice. Il ne tarda pas à se signaler à l'armée de Béarn. Les réformés de cette province, rebelles à l'autorité royale et déterminés d'abord à se défendre, s'étant mis à fuir tout à coup, comme saisis d'une terreur panique, devant les soldats du duc d'Épernon, Fabert donna

1. « M. de Fabert était tellement dénué de ce qui s'appelle bonne mine, que le roi ne l'avait pas plutôt vu qu'il avait dit à celui qui se voulait défaire de sa compagnie, qu'il eût à la garder s'il n'avait point d'autre marchand en main pour l'acheter. » (G. Courtilz de Sandras, dans les *Mémoires de M. d'Artagnan*, t. Ier, Amsterdam, 1711.)

la vraie mesure de son tact et de sa modération, en ramenant la confiance, par la seule voie de la persuasion, au milieu de ces populations dominées par la crainte d'un châtiment exemplaire.

La même année (1621), il se distingue par son intrépidité au siège de Saint-Jean d'Angely, où il accompagne le marquis de la Valette. Après la capitulation de cette place, il suit le duc d'Épernon devant la Rochelle, dont il a levé préalablement les fortifications et sondé les habitants dans une reconnaissance secrète. Par ses conseils, le siège projeté est converti provisoirement en blocus. Il prend part ensuite à l'attaque et à la prise du poste fortifié de la Moulinette, voisin de la place.

En mai 1622, Fabert assiste, sous les ordres du duc d'Épernon, au siège de la petite forteresse de Royan, où il est blessé sur la brèche à la tête des *Enfants perdus*, en sauvant la vie au marquis de la Valette. La même année, au siège de Montpellier, combattant à pied, il fait prisonnier dans une sortie des assiégés un capitaine de cavalerie; le duc d'Épernon présente le jeune vainqueur au roi, qui le complimente sur ce fait d'armes.

Mais les plus rudes combats sont ceux que l'homme de cœur soutient contre l'injustice. Fabert s'était déjà trouvé aux prises avec ce redoutable ennemi. Une nouvelle épreuve l'attendait. Le duc de la Valette, après lui avoir promis la compagnie, devenue vacante, du régiment où il servait comme enseigne, en avait donné la commission à l'écuyer de

la duchesse sa femme, nommé Conseil. Ce fut contre ce favori domestique, aux intrigues duquel il attribuait son échec, qu'il tourna tout son ressentiment. Pour mieux assurer sa vengeance, il garda vis-à-vis du duc de la Valette le silence d'un homme résigné, et laissa croire à ses amis qu'il prenait bravement son parti de cette mésaventure. En réalité, il n'attendait, pour mettre à exécution ses projets, que le retour de son rival dans le pays lorrain, où il pourrait le provoquer en combat singulier sans encourir la rigueur des ordonnances rendues en France contre le duel. Prévenu du départ de la duchesse de la Valette [1] pour Pont-à-Mousson [2], il se rendit en toute hâte dans cette ville (1624), où, laissant à peine à Conseil, qui venait d'y arriver, le temps de se reconnaître, il lui fit mettre l'épée à la main. Conseil, l'épaule percée de part en part, tomba raide mort. Fabert, grièvement blessé, s'enfuit de Pont-à-Mousson à Pagny, avec l'aide

1. Gabrielle-Angélique de Bourbon, fille de Henri IV et de la marquise de Verneuil.

2. La duchesse se dirigeait alors sur Metz, où l'attendait un brillant accueil. Avant d'entrer dans la ville, elle séjourna à Moulins (juin 1624), dans le château d'Abraham Fabert le père (*Journal de Jean Bauchez*, greffier de Plappeville, au dix-septième siècle, *Ms.* de la *Bibl. de Metz*, publié par MM. Abel et de Bouteiller, Metz, 1868).

Les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de la réception que lui firent les Messins, sont décrites au long dans un livre publié en 1624, sans noms d'auteur et d'imprimeur, sans indication de lieu et date, et portant le titre suivant : *Combat d'honneur concerté par les IIII éléments sur l'heureuse entrée de madame la duchesse de la Valette en la ville de Metz, ensemble la resjouissance publicq concertée par les habitants de la ville et du pays sur le mesme sujet.* Cette relation sort peut-être des presses d'Abraham Fabert, mais rien ne prouve qu'il en soit l'auteur; le style en est lourd et prolixe. D'après M. Bégin (*Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation*

d'un de ses meilleurs amis, le baron de Grateloup, capitaine au régiment de Piémont, et ne dut qu'à la générosité du jeune duc de Lorraine, Charles IV, d'échapper aux poursuites du duc de la Valette, violemment irrité. Guéri de sa blessure, il revint à Paris, d'où le gouverneur, prévenu par le duc, lui intima l'ordre de sortir. Alors, exaspéré, il alla s'enfermer dans le château de Moulins, résolu, en dépit des supplications de son père et de ses amis, à braver la fureur du duc de la Valette et à défendre sa liberté. Ce fut vraiment pitié de voir un fils du duc d'Épernon assiégeant un de ses meilleurs et plus fidèles officiers comme un chef de rebelles, et faisant traîner le canon de Metz devant les murailles d'une bicoque comme devant les remparts d'une forteresse. L'intervention de la duchesse de la Valette en faveur de Fabert fit heureusement cesser cette lutte inégale, où l'honneur s'était réfugié, comme souvent, du côté du plus faible.

Fabert s'était heurté à l'injustice avec la fougue et l'inexpérience de la jeunesse, et, dans son énergie virile, avait renversé cet obstacle invincible pour tant d'autres. Un instant de découragement suivit néanmoins ces puissants efforts.

« La guerre », disait-il alors, avec cette conviction intime et clairvoyante que la profession des armes était le véritable chemin de sa gloire, « la guerre était boutique ouverte dans laquelle seule il pouvait

dans le pays messin, Metz, 1829), dont nous partageons l'avis, « il y règne une recherche de mauvais goût, une érudition déplacée et une servilité d'éloges qu'il répugnerait d'attribuer à Fabert. »

travailler pour s'élever », et comme il se jugeait quitte envers le roi, qui n'agréait pas ses services et lui avait refusé jusqu'au privilège d'obtenir à prix d'argent un brevet de capitaine au régiment de Normandie ; comme il ne pouvait, disait-il encore, « demeurer sans un maître, et que celui qui le serait une heure devait l'être toute sa vie », il songeait à aller prendre du service dans l'armée impériale. Dès que le duc d'Épernon eut connaissance de sa résolution, il le manda à Bordeaux pour le détourner d'y donner suite. Ses instances furent écoutées. Il eut de plus la satisfaction de voir se renouer sous ses yeux l'ancienne amitié qui unissait son fils à son protégé.

Sur ces entrefaites, Fabert reçut du duc de la Valette une charge de capitaine dans un régiment d'infanterie que le roi faisait lever pour surveiller, de concert avec les autres troupes du pays messin, les mouvements des Impériaux du côté du Rhin. La compagnie dont il avait le commandement était à peine sur pied qu'un ordre de la cour licencia le régiment. Fabert, de nouveau sans emploi, revint à Bordeaux auprès du duc d'Épernon, qui, de son autorité de colonel-général, lui remit le brevet de sergent-major dans le régiment de *Rambures*, un des cinq *petits vieux corps* (1627)[1].

Dans la crainte de ne pas être à la hauteur de ses

1. Parmi les dates attribuées par le P. Barre aux événements qui séparent le duel de Fabert avec Conseil (juin 1624) de sa nomination de sergent-major au régiment de Rambures (1627), nous en avons relevé quelques-unes d'erronées, et il nous a été impossible de vérifier l'exactitude des autres. C'est ce qui explique que nous nous

nouvelles fonctions, Fabert alla demander conseil à M. de la Hillière, lieutenant de roi de Loches et sergent-major au régiment des gardes, dont il connaissait la grande expérience. Cet officier lui répondit, pour calmer ses scrupules : « Mon enfant, la charge n'est pas bien difficile; la crainte de faillir vous en fera savoir bientôt plus que je n'en ai appris dans le long temps qu'il y a que je sers. Allez, je vous assure que vous réussirez. Un homme qui craint la honte a bientôt de l'honneur. »

Fabert ne devait pas tarder à donner raison à ce pronostic. Il rejoignit son régiment au blocus de la Rochelle. Son zèle intelligent pour le service et une application soutenue à en remplir toutes les obligations, en même temps la noblesse de ses sentiments et la droiture de son caractère, lui concilièrent bientôt l'estime de ses chefs, l'amitié de ses égaux et jusqu'à la bienveillance du roi. Il n'y eut qu'une voix

soyons abstenu de toute indication chronologique pour cette période.

Le marquis de Rambures (Jean), mestre de camp du régiment de ce nom, jouissait d'une grande renommée de bravoure.

Les fonctions de *sergent-major* « consistaient principalement à prendre l'ordre le soir, à en écrire le détail sur des tablettes, afin que tout s'exécutât promptement, à le distribuer aux capitaines, à donner l'heure et le rendez-vous pour les gens détachés, à s'assurer des guides pour les conduire, à tenir un état de la force de chaque compagnie, un rôle de tous les officiers, de leur tour à marcher, et enfin, les jours de combat, à contenir la troupe en général et chacun en particulier dans le poste qui lui était assigné. » (Saint-Jory, *Campagnes de M. le maréchal de Fabert*, *Bibl. Sainte-Geneviève*, *Ms.*, *L.* 15.)

Le roi, dans une ordonnance (min.) du 8 mai 1626 (*Archives du Dépôt de la Guerre*, *Ms.*, t. 12), reconnaissait que les fonctions de sergent-major « étaient les plus pénibles de l'infanterie ».

au régiment de Rambures pour reconnaître en lui un officier accompli [1].

Après avoir participé à la construction de la digue jetée à travers la rade de la Rochelle [2], il quitta l'armée de siège pour suivre le corps envoyé aux environs de Castres et de Montauban contre les réformés sous les ordres du prince de Condé et du duc d'Épernon. A cette époque, il eut mission d'aller justifier auprès de Richelieu la conduite du duc, à qui l'on reprochait d'avoir renoncé au siège de Caussade, près de Montauban [3]. Il revint plus tard assister aux dernières convulsions de la métropole de la réforme, et y pénétra un des premiers après la capitulation (30 octobre 1628) [4].

En 1629, le régiment de Rambures fait partie de l'armée organisée par Richelieu, commandée par

1. Fabert mit le régiment de Rambures sur un si bon pied qu'on disait alors « *que jamais régiment ne fit mieux l'exercice et ne fut mieux discipliné, et qu'il en avait fait un régiment modèle.* » (Général Susane, *Histoire de l'infanterie française.*)

2. Le P. Barre, d'après une description manuscrite in-4° du siège de la Rochelle, dont il n'indique ni l'origine ni l'auteur, rapporte que Fabert travailla « à perfectionner les ouvrages de la digue, à diminuer le frottement des machines qui servaient à élever les poutres et les autres fardeaux,... et à proposer de nouveaux expédients pour faire réussir les mesures déjà prises ». Nous ne mettons pas précisément en doute l'exactitude de ces détails, le Père génovéfain étant un historien d'une incontestable véracité ; toutefois, nous croyons devoir faire remarquer que rien dans les *Mémoires de Fabert* ne démontre sa coopération comme ingénieur aux travaux de la digue.

Le projet de barrer l'entrée du havre de la Rochelle au moyen d'une estacade a été aussi attribué à Fabert le père. D'autres font cet honneur à François, son fils aîné ; voy. à l'*Appendice* (IV).

3. Girard, *Histoire de la vie du duc d'Epernon.*

4. Le tableau tracé par Fabert, dans ses *Mémoires*, de l'affreux spectacle qui s'offrit à ses yeux, quand les assiégés ouvrirent les portes

Louis XIII en personne, et qui intervient en Italie pour y soutenir contre les Espagnols les droits de Charles de Nevers à la succession du duc de Mantoue. Les troupes royales atteignent (6 mars) le Pas de Suse, gorge étroite ouverte à travers le roc, et que le duc de Savoie, défendant sa neutralité, a fermée avec trois lignes de bons retranchements garnis de soldats. Les deux premières barricades, dont l'une est établie à un quart de lieue du village de Chaumont, sont enlevées l'arme au poing. On ne s'arrête que devant la troisième, protégée par le fort Gelase, placé sur un sommet escarpé. L'escalade, réclamée par le régiment de Vaubecourt, paraît téméraire au roi, qui mande Fabert pour le consulter. Après une reconnaissance périlleuse de la barricade et de ses abords, le sergent-major de Rambures indique un plan d'attaque. Déjà des ordres sont donnés par le roi pour l'exécuter, et le régiment de Rambures est désigné pour occuper le poste d'honneur, quand les conseils de quelques officiers, aussi téméraires que présomptueux, font prévaloir un autre parti. Fabert, qui a tout d'abord mis en évidence les inconvénients et les dangers de ce nouveau projet, impose silence, maintenant, à son amour-propre froissé, et s'offre des premiers pour l'exécution du plan qu'il a désapprouvé. Quand l'ennemi lui a tué plus de la moitié de sa troupe et a mis hors de combat les déta-

de leur ville, est à rapprocher des détails que l'on trouve sur ce sujet dans les *Mémoires* de Richelieu et de Pontis, dans le *Mercure de* *n* etc.

chements qui suivent, les officiers eux-mêmes auxquels on doit l'adoption de ce plan funeste demandent à l'abandonner. Alors le roi, revenant à l'avis de Fabert, décide que le gros de l'armée attaquera directement le retranchement, tandis que deux corps tourneront la position par les flancs des hauteurs : c'est ce qui est exécuté sans le moindre retard [1]. Aussitôt, l'ennemi débusqué abandonne le fort et la ville. Après son entrée à Suse, le roi, reconnaissant des services signalés que lui a rendus Fabert, le présente au cardinal de Richelieu en lui disant : « Voilà le brave major dont je vous ai parlé, et à qui je dois la réussite de cette grande journée. »

La même année, Fabert, rentré en France avec les troupes royales, prit part (mai) au siège de Privas, dans le Vivarais, une des meilleures places huguenotes dévouées au parti du duc de Rohan. Il y fut blessé grièvement d'un coup de mousquet, en menant sous un feu meurtrier les volontaires de Rambures à l'attaque d'un ouvrage avancé. On le transporta de là à Valence. Mandé à la cour après sa guérison, le roi le complimenta sur le brillant courage qu'il avait déployé devant Privas, et lui fit annoncer, peu de temps après, par le mestre de camp de Rambures, l'envoi prochain d'une commission de capitaine, sans préjudice de sa charge de sergent-major. Fabert, se fondant sur ce que le duc d'Épernon avait seul le droit

1. Les dispositions de cette triple attaque de la position ennemie sont indiquées avec détail dans un ordre du roi et dans des relations man. du temps. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. IX.)

de modifier et d'étendre les attributions d'une charge dont il disposait, refusa cette faveur. Il crut y voir le dessein de porter atteinte aux prérogatives du colonel-général de l'infanterie, et un piège tendu à son propre honneur. Il déclara donc à de Rambures qu'il ne méconnaîtrait jamais les devoirs de la reconnaissance vouée à son protecteur, en se faisant le complice du roi. De Rambures tenta vainement d'atténuer l'impression de cette brusque fin de non-recevoir sur l'esprit défiant de Louis XIII. Des signes non équivoques du mécontentement royal ne tardèrent pas à éclairer Fabert sur l'imminence d'une disgrâce, et ce fut sans doute pour en prévenir l'éclat qu'il prit le parti de s'éloigner de la France, en suivant à Venise le duc de la Valette. Celui-ci avait pour mission d'accompagner le duc de Rohan, qui avait accepté l'exil dans cette ville au prix de la restitution de ses biens et du pardon octroyé par édit royal à ses coreligionnaires. Fabert, dans ses *Mémoires*, a simplement mentionné ce voyage. Il ne séjourna d'ailleurs que peu de temps à Venise.

A son retour en France, au commencement de 1630, il se rendit à Metz, où il tomba malade. Son père s'efforça de l'y retenir, en lui offrant, s'il renonçait à la carrière des armes, les avantages d'une existence paisible et les séductions de la fortune. Il comptait, le maître-échevin, sans la passion irrésistible qui animait son fils pour la gloire. Ses instances furent vaines. Malgré la fièvre qui le minait, Fabert partit pour Lyon, dans l'intention de rejoindre en Piémont

le régiment de Rambures, qui faisait partie des troupes placées sous les ordres de Richelieu en personne. Une dangereuse rechute le retint quelque temps dans cette ville, puis il se rendit à Pignerol. De là, il passa en Savoie avec son régiment récemment appelé à servir dans l'armée commandée par Louis XIII, et qui venait d'entrer dans Chambéry. Une reconnaissance de nuit, qu'il pratiqua avec une rare audace, donna les moyens de s'emparer par surprise du fort de l'Esguille. Après avoir contribué à la reddition des postes fortifiés de Pontamafrey et de Saint-Michel, dans la vallée de l'Arc, il rentra en France avec Rambures, qui avait mission d'escorter Louis XIII jusqu'à Lyon (juin). Pendant son séjour dans cette ville, le roi le chargea à plusieurs reprises d'aller porter ses instructions aux généraux.

Fabert marchait avec son régiment lorsque celui-ci retourna en Piémont, pour se mettre à la disposition du duc de Montmorency. Pendant la campagne qui s'ouvrit alors, il assura au défilé de Veillane (10 juillet), avec une poignée d'hommes déterminés, le passage de l'arrière-garde de l'armée. Quelques jours après, devant Saluces, après avoir eu son chapeau percé de deux balles à l'attaque d'un faubourg, il exécutait une reconnaissance sous le feu de la place. Mais une grave maladie mit encore une fois ses jours en danger. On le transporta en premier lieu à Saluces, qui avait capitulé, ensuite à Château-Dauphin, où il acheva de se guérir. Il devait être encore en Italie quand le roi, rentré à Lyon peu après la prise de Saluces, signa

(12 août) la lettre qui conférait au maître-échevin de Metz, sur le témoignage du duc d'Épernon, et « en récompense de son affection et fidélité au service de la couronne », le collier de l'ordre de Saint-Michel[1]. Lorsque, à son tour, il revint en France, ce fut pour y recevoir de Louis XIII les provisions d'une charge de capitaine devenue vacante au régiment de Rambures par la mort de M. de Bizemont (1631)[2]. Le roi dérogea en sa faveur au règlement qui rendait incompatibles les charges de capitaine et de sergent-major, et lui donna même satisfaction sur ses scrupules à l'égard du duc d'Épernon. Pourvu du brevet de capitaine, Fabert apprit que le frère de M. de Bizemont était dans la détresse ; il alla le trouver et lui offrit sept mille livres, attachant ainsi pour toujours à un des succès les plus marquants de sa carrière le glorieux souvenir d'un acte de générosité.

En rentrant d'Italie, Fabert s'était rendu à Metz, mais il n'y avait pas séjourné longtemps. Après sa nomination de capitaine, il y retourna avec un congé qu'il tenait de la faveur royale. Sa situation de famille était alors des plus délicates. Son père ne lui pardon-

1. Nous avons sous les yeux deux copies de cette lettre : l'une figure dans les *Archives de la famille*, l'autre fait partie de la collection dite des *Carrés d'Hozier* (*Bibl. nat.*, *Cab. des titres*), où se trouvent également la commission donnée par le roi au duc d'Épernon « pour bailler de sa part le collier au sieur de Moulins Fabert », et le certificat de remise des insignes de l'ordre conféré à ce dernier.

2. Ainsi Fabert ne fut pourvu régulièrement d'une charge de capitaine que dix-sept à dix-huit ans après son entrée au service comme cadet.

nait pas d'avoir persisté à suivre son inclination pour la profession militaire, et allait jusqu'à le soupçonner, on ne sait trop pour quel motif, de vouloir porter la main sur le patrimoine commun. Il est triste de dire que les protestations de désintéressement de Fabert, dictées par une affection filiale dont il n'avait jamais cessé de donner des témoignages, ne désarmèrent pas l'étrange défiance du maître-échevin [1]. Cependant, il dut y avoir à quelque temps de là un rapprochement entre le père et le fils, à l'occasion de la rétrocession que le premier fit au second du bail des forges de Moyeuvre, situées dans le Barrois, au confluent du Conroy et de l'Orne.

Cette importante usine avait été remise en activité vers 1561 par le duc Charles III, qui voulait à la fois encourager l'industrie dans ses États et assurer un écoulement avantageux aux produits des forêts de Briey et de Moyeuvre. Elle était passée des mains de Louis de Bettainvilliers, receveur et gruyer de Briey, entre celles de Melchior et Pierre Gauvain, auxquels avait succédé comme bailliste le maître-échevin Fabert, en vertu d'un acte signé le 24 février 1624. Depuis, elle n'avait fait que déchoir sous la direction

1. Il résulte d'un acte dont l'extrait se trouve dans les *Archives de la famille*, que Fabert possédait à cette époque, en son propre nom, le château et la maison forte de Moulins, avec leurs dépendances. Cet acte contient à la fois donation à Fabert, sergent-major au régiment de Rambures, en date du 18 octobre 1629, et transport de donation par ce dernier à son frère aîné François, le 10 février 1632, de la seigneurie de Moulins. A part quelques terres démembrées par des ventes de 1792 à 1795, le domaine de Moulins est resté depuis aux mains de la branche aînée.

inexpérimentée du magistrat messin [1]. Dès son entrée en jouissance, le nouveau cessionnaire recourut à des emprunts, afin d'être en mesure de supporter les premières dépenses de réparation ; puis, s'improvisant ingénieur, il réédifia, d'après ses plans, un barrage construit en 1608 par Louis de Bettainvilliers, à 1500 mètres environ au-dessus des forges, et qu'un débordement de l'Orne avait emporté. Le but de cet ouvrage était de relever le niveau des eaux de la rivière, et de les diriger, par un canal soutenu entre deux larges digues, jusqu'aux roues destinées à utiliser la principale chute ainsi créée. Le meilleur indice de la bonne exécution de ce barrage-réservoir, que dom Calmet et M. de Termes [2] désignent sous le nom d'écluse, et qui dut être achevé en 1635, est qu'il subsiste encore aujourd'hui dans l'état où l'a laissé Fabert. Le succès ne tarda pas, d'ailleurs, à récompenser les efforts du jeune officier : les forges de Moyeuvre atteignirent rapidement un haut degré de prospérité qui lui assura des bénéfices considérables, origine de sa fortune [3]. Malheureusement, la guerre avec l'Espagne et l'Empire allait bientôt ouvrir la frontière et le beau pays messin aux incursions

1. On a découvert, il y a une trentaine d'années, en construisant un des ateliers de Moyeuvre, un témoin de l'administration d'Abraham Fabert, sous la forme d'une plaque en fonte brute, enchâssée dans un des murs de l'usine, et portant l'inscription : *A Faber*, 1627. Cette date indique la première des douze années (1627-1639) pendant lesquelles l'exploitation de l'usine fut laissée au magistrat messin.

2. *Mémoire* de M. de Termes. (*Bibl. Sainte-Geneviève.*)

3. D'après dom Calmet, les forges produisaient alors par jour un millier et demi de fer, qui se vendait quarante écus le millier. D'autres

et au pillage des partis armés, et faire retomber l'usine dans un état de dépérissement d'où elle ne devait plus se relever qu'à l'époque de la paix de Ryswick [1].

Tandis que Fabert se donnait tout entier avec ardeur à l'entreprise de restauration de Moyeuvre, sa famille s'occupait de rechercher pour lui une alliance honorable et en même temps profitable à ses intérêts. On lui proposa, comme un parti qui paraissait lui convenir à tous égards, une fille de Dominique Richard, seigneur de Clevant, Jouy, Pagny et Vandières, capitaine-prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson [2]. Les vertus de Claude de Clevant, rehaussées par les

documents (*Arch. de la famille de Wendel*) nous apprennent que Fabert faisait annuellement quinze mille milliers de fer et les vendait cent cinquante livres le millier.— Saint-Jory (*Camp. de Fabert*) parle d'un bénéfice annuel de soixante mille livres.

1. On voit par un acte notarié (min. orig.) daté de Bar, 1er octobre 1661 (communication de M. Ed. Sénemaud, archiviste du département des Ardennes), que le président de la Chambre du Conseil et des comptes du duché de Bar, laissa, à titre de bail, pour vingt années, au sieur Jean Colsonnet, bourgeois de Mézières-sur-Meuse, les forges, fonderies, fourneaux, etc., de Moyeuvre. Le sieur Colsonnet n'était que le prête-nom de Fabert (alors maréchal de France), ainsi qu'il appert de la déclaration qu'il fit le 27 octobre de la même année, devant les notaires royaux, déclaration inscrite à la suite de l'acte.

Nous n'avons trouvé trace d'aucun bail de 1639 à 1661. Pendant cette période, les forges restèrent à peu près abandonnées. Nous ne savons pas non plus quand les descendants du maréchal ont cessé de les exploiter. En 1766, elles passèrent dans le domaine royal. On les vendit en 1797 comme bien national. Elles furent achetées en 1811 par François de Wendel.

Nous devons la plupart des renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. le baron de Gargan, petit-fils de François de Wendel et propriétaire actuel de Moyeuvre.

2. Voir à l'*Appendice* (V) la généalogie de la famille des Richard de Clevant.

charmes de son esprit, la rendaient digne de lui. En honnête homme et loyal soldat, il ne voulut pas lui laisser ignorer sa résolution mûrement arrêtée de continuer à servir le roi de son épée, et d'employer à lever un régiment la dot qu'elle lui apporterait; il poussa la délicatesse jusqu'à lui dépeindre l'existence triste et précaire qu'il entrevoyait pour elle s'il était tué à la guerre ou si, seulement, son ambition, qui lui faisait rechercher les plus hautes dignités militaires, venait à être déçue. La jeune fille lui déclara qu'elle était prête à partager sa destinée. Il ne restait plus qu'à signer le contrat. Quelques dissentiments s'élevèrent alors entre le père de Fabert et Collignon Richard, aïeul de la future. Celui-ci, d'un âge avancé, augurait mal du sort de ses biens livrés à un aventureux capitaine; aussi, contrairement à ses premiers engagements, avait-il réduit de cinquante à vingt mille écus la part de succession à prélever au profit de sa petite-fille. Il mourut sur ces entrefaites, mais rien ne fut changé à ses dernières volontés par Dominique Richard, devenu l'héritier de sa fortune. Ce manquement à la parole donnée, dont Fabert pouvait légitimement s'autoriser pour retirer la sienne, ne le détourna pas de ce qu'il croyait devoir à Mlle de Clevant. Il accepta généreusement les nouvelles conditions qu'on lui imposait. Aussitôt, l'union projetée reçut son accomplissement (octobre)[1]. Quant à l'apport de sa femme, il vint grossir les capitaux

1. Dans les *Mémoires* de Fabert, on lit en marge, à hauteur du

consacrés à l'exploitation des forges de Moyeuvre.

C'était le moment où Richelieu triomphait en Allemagne par l'épée de son allié Gustave-Adolphe, et menait à bonne fin, en Italie, les négociations entamées pour obtenir la paix. La reine mère, retirée en Flandre, n'entravait plus ses projets politiques, et le roi, soumis à sa volonté, lui abandonnait les destinées du royaume. Mais une faction subsistait encore : elle avait pour chef l'ambitieux Gaston d'Orléans. Charles IV venait d'accueillir ce brouillon dans sa capitale. Richelieu, l'œil ouvert depuis longtemps sur les menées du duc qui faisait de ses États un foyer d'intrigues contre la France, trouva enfin le moment favorable à la réussite de ses desseins sur le duché de Lorraine. L'évêque de Metz [1] revendiquant Moyenvic comme dépendance de son évêché, il déclara appuyer ses prétentions. Pendant que Charles IV appelait les soldats de l'Empereur dans cette place, Fabert recevait du roi l'ordre d'aller en reconnaître les ouvrages. Il y pénétra, déguisé en paysan, et en leva le plan, qu'il envoya au roi. Le stratagème qu'il imagina pour s'en emparer par surprise échoua

mot *Mariage*, mis par lui en vedette, l'indication suivante qui est également de sa main : « En octobre 1631. »

Nous avons quelque peine à croire que Fabert ait pu se tromper sur l'époque qu'il assigne à son mariage. Néanmoins, le P. Barre, dont l'exactitude comme chronologiste est rarement en défaut, place cet événement le 13 novembre. D'un autre côté, Anselme (*Histoire généalogique*) lui attribue la date du 12 septembre. Enfin, dans la généalogie manuscrite des Fabert et des Clevant (*Bibl. nat.*), déjà citée, on trouve la date du 13 septembre.

1. Henri de Bourbon, frère de la duchesse de la Valette.

malheureusement par suite du manque de concours du détachement chargé de l'attaque. Moyenvic, assiégé en règle par les troupes royales, capitula (27 décembre) après quinze jours de tranchée, et Charles IV signa entre les mains de Louis XIII, qui était venu à Metz, le traité de Vic, commencement de sa déchéance.

En 1632, le régiment de Rambures faisait partie du corps d'armée envoyé, sous le commandement du maréchal d'Effiat[1], au secours de l'électeur de Trèves. Pendant cette campagne, Fabert dirigea, sous les ordres du vicomte d'Arpajon, maréchal de camp, une partie des travaux du siége de Trèves, et, en contribuant à repousser une sortie de nuit des Espagnols, hâta l'heureuse issue de l'expédition (août).

Cependant Charles IV, avec Gaston d'Orléans, son beau-frère, pour complice, ne se lassait pas de comploter contre la France. Le traité de Vic et celui de Liverdun, qui l'avait suivi, restaient inexécutés, du moins en partie. Richelieu n'eut pas de peine à convaincre le roi que l'occasion était propice pour faire main basse sur le duché de Lorraine. Ordre fut donné au marquis de Saint-Chamont[2] de s'avancer avec quatre mille hommes vers Nancy. Fabert marchait avec ce corps, qui s'empara de quel-

1. Le maréchal d'Effiat mourut peu de temps après et fut remplacé par le maréchal d'Estrées.

2. Melchior Mitte de Chevrières-Miolans, marquis de Saint-Chamont, lieutenant-général.

ques convois et jeta l'alarme jusque dans les faubourgs. Sur ces entrefaites, Louis XIII, accompagné de Richelieu, se rendit au camp devant Nancy, afin d'activer les travaux d'investissement ; il fit à Fabert l'honneur de le consulter sur l'emplacement et la construction des retranchements à élever autour de la ville. On sait comment Charles IV, à bout d'artifices, signa alors à Charmes (septembre 1633), après de cruelles hésitations, un traité dont l'inexorable cardinal régla les articles, et dont une des clauses stipulait la remise de Nancy entre les mains des Français, sans fixer nettement la durée de ce dépôt. Aussitôt après l'entrée de l'armée royale dans la capitale de Charles IV, Fabert eut ordre de Sa Majesté de rédiger un règlement pour la garde de la place et la police des troupes. Il ne pouvait lui échapper que la garnison française de Nancy aurait beaucoup à redouter pour sa sûreté de la part d'habitants dévoués à leur prince, exaltés par le malheur et jaloux de leur indépendance. Persuadé d'ailleurs que « le caractère général des Français est de s'en rapporter uniquement du soin de leur conservation à celui qui les commande », il traça dans ce règlement, avec une rigueur minutieuse, toutes les prescriptions que commande la prudence, et dont son expérience, mûrie par l'étude, lui avait révélé la nécessité.

L'occupation de Nancy complétait les traités de Vic et de Liverdun, qui avaient mis Marsal, Jametz, Stenay et le Clermontois aux mains de Louis XIII. « C'est à ce coup que la France trouve sa sûreté et

celle de ses frontières », écrivait, au lendemain de cette conquête facile, l'auteur d'une nouvelle à la main sortie de l'officine de Renaudot [1]. Richelieu ne devait pas dire autrement. En même temps, la constitution politique du duché recevait une grave atteinte par la création (édit royal du 15 janvier 1633) du parlement de Metz, dont la juridiction s'étendait sur les villes lorraines réunies à la France à titre de dépôt. La nouvelle cour fut installée à Metz, le 26 août suivant, avec Anthoine de Bretagne pour premier président. C'en était fait des prérogatives des magistrats messins et de l'autorité souveraine du maître-échevin. En vain Abraham Fabert, maître-échevin, tenta de ressaisir l'exercice de ses anciens droits : il n'obtint pas gain de cause [2]. Louis XIII ne lui laissa que les prérogatives de magistrat mu-

1. Pièce intitulée : *L'entrée du Roi à Nancy*, réimprimée dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1866. (*La guerre de Trente Ans en Lorraine*, par J. A. Schmidt, t. Ier.)

2. La lutte entamée par le vieux magistrat messin contre l'institution du Parlement prit fin par un édit d'août 1634, qui supprima la juridiction du maître-échevin, substitua au conseil des treize un bailliage royal, créa des bailliages à Toul, Verdun, Vic et Mouzon, et rétablit des prévôtés à Clermont, Stenay, etc. Ce ne fut, cependant, qu'en 1641, c'est-à-dire à peu près trois ans après la mort d'Abraham Fabert, que cet édit fut enregistré et mis à exécution.

On trouve aux *Archives des affaires étrangères*, *Lorraine* (t. XV) un ordre (min.) du roi à Fabert le père, du 6 août 1634, de se rendre immédiatement à la cour, et une lettre (min.) du roi à Anthoine de Bretagne, de la même date, par laquelle il lui mande de faire partir immédiatement le magistrat messin. Le voyage d'Abraham Fabert devait être tenu secret. Louis XIII ne s'explique pas sur les motifs pour lesquels il le mandait auprès de lui. On peut conjecturer qu'il s'agissait des nouvelles mesures relatives à la création d'un bailliage.

nicipal, analogues à celles dont jouissait à Paris le prévôt des marchands. On déclara, il est vrai, que la charge de maître-échevin conférerait la noblesse, avec le titre de chevalier, à ceux qui ne l'auraient pas, et donnerait le droit de haranguer le roi debout[1]; mais ces privilèges s'adressaient à un homme et non au peuple messin, désormais privé des précieuses libertés de son antique constitution[2].

1. *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, t. XLVIII, *Bibliothèque de l'Arsenal.*

2. Environ dix-sept ans plus tard, François Fabert, fils aîné d'Abraham Fabert, devenu à son tour maître-échevin, revendiqua avec succès le privilège de parler debout au roi dans une circonstance digne d'être rapportée : « Député par les trois ordres, en 1660, avec le grand Bossuet, qui était alors doyen de la cathédrale de Metz, avec les sieurs de Bonnefoy et Duclos, pour aller complimenter Louis XIV au sujet de son mariage, François Fabert essuya dans l'antichambre du Roi deux difficultés.

» La première vint de quelques évêques qui, ayant appris que le maître-échevin devait porter la parole, prétendirent que ce serait déroger aux privilèges du clergé, et pressèrent vivement M. de Bossuet de ne pas souffrir ce qu'ils nommaient un affront. Cela n'eut cependant aucune suite, parce que M. de Bossuet s'excusa de déférer aux instances qu'on lui faisait, et fit connaître lui-même aux donneurs d'avis que le maître-échevin de Metz avait le droit dont il allait user.

» La seconde difficulté fut plus sérieuse. M. de Sainctot, maître des cérémonies, dit aux députés de Metz qu'ils devaient se mettre à genoux. Cette étiquette est constante par rapport à tous les corps de ville du royaume. Mais M. Fabert s'en défendit, et soutint que le maître-échevin de Metz étant en possession de parler debout au Roi, il ne ferait pas le tort à la ville qui lui avait fait l'honneur de le choisir, de ne pas défendre son droit, et ne s'exposerait pas à un reproche éternel de ses concitoyens. Sa Majesté, à qui l'on rendit compte de cette prétention, envoya le secrétaire d'État de la province à nos députés ; ils s'expliquèrent, et après que le ministre eut fait son rapport au Roi, il fut décidé que le maître-échevin serait maintenu dans son droit, dont il jouit à l'instant même.

» Cette anecdote est tirée d'un mémoire que M. Pantaléon, an-

Au mois de mai 1634, Fabert remplissait les fonctions de sa charge au siège de Bitche, en Lorraine, où, à la suite d'un grave démêlé dans le service avec le maréchal de la Force, il aurait donné sa démission sans l'intervention du roi en sa faveur. Après la reddition de cette place, il servit (juin et juillet) sous les ordres immédiats du vicomte d'Arpajon, au siège de la Mothe, dans le Bassigny lorrain. Pour Charles IV, aimé de son peuple, la partie n'était pas irrévocablement perdue, si, au lieu de se démettre de ses États en faveur de son frère le cardinal de Lorraine et de se retirer en Allemagne, il avait, à cette heure décisive, tenté un dernier effort derrière les remparts de sa meilleure forteresse ; mais il devait laisser la gloire de la défense à sa vaillante noblesse, secondée par la bourgeoisie et une petite garnison. Arrivé au camp le 7 juillet, Fabert prit part à l'attaque confiée aux régiments de Rambures, de Vaubecourt et d'Hocquincourt, et dirigée par d'Arpajon; il déploya dans la construction des ouvrages d'approche et la conduite des travaux les talents d'un bon ingénieur aussi habile sur le terrain que dans le cabinet. A côté de lui, se distinguait déjà, par de brillantes qualités militaires, le jeune vicomte de Turenne, rentré en France après avoir commencé son apprentissage des armes en Hollande, sous les auspices de ses oncles, les princes

cien maître-échevin de Metz, remit, le 3 décembre 1697, à l'intendance pour justifier que le maître-échevin de Metz est chevalier. » (Extrait d'un article des *Affiches des Evêchés et Lorraine*, du 4 février 1779.)

de Nassau. Lorsque l'attaque conduite par d'Arpajon eut gagné la contrescarpe, la place capitula (26 juillet).

Après la chute de la Mothe, la peste et la famine aidant à l'œuvre de la guerre, la conquête de la Lorraine ne pouvait plus être qu'affaire de temps. Tout réussissait à Richelieu, mais sa toute-puissance était à chaque instant mise en péril par les tourments croissants de la jalousie du roi. Las du joug de son ministre, Louis XIII ne songeait à rien moins qu'à se défaire de sa personne. Au milieu de ses lâches incertitudes, il s'ouvrit de son dessein à un de ses plus braves soldats, le marquis de Rambures, mestre de camp du régiment de ses gardes [1], en l'engageant à s'éclairer des avis de Fabert. En ce temps-là, le cardinal se laissait insinuer par le duc de la Valette que Rambures était désireux d'épouser une de ses parentes. Toutefois, si l'on pouvait croire que Richelieu n'eût jamais couru de plus grand danger, on se méprendrait gravement sur le caractère des deux hommes que Louis XIII faisait ses complices. Il n'y avait qu'un traître capable de consentir à entrer dans la famille du cardinal, pour ruiner ensuite sa fortune de connivence avec le roi. Et cependant, pouvait-on douter que refuser à Richelieu la satisfaction qu'attendait sa vanité, c'était s'attirer une disgrâce cruelle?

1. Le roi avait donné, en 1633, à de Rambures le régiment des gardes françaises et le gouvernement de Doullens et du Crotoy. Il lui envoya, en octobre 1634, les provisions de maréchal de camp.

Fabert estimait Rambures assez jaloux du soin de sa dignité pour ne pas descendre, dans ces circonstances difficiles, à un rôle indigne de son grand cœur. Mais, sachant que le cardinal n'avait reçu d'injure qu'il n'eût vengée, il se préoccupait de l'avenir de son ami, de ses intérêts privés et de la prospérité de sa famille, toutes choses que le sentiment profond de l'honneur fait quelquefois sacrifier avant la dernière extrémité. Il lui dépeignit donc, avec toute la pénétration que donne une amitié sincère, les suites funestes d'une rupture avec Richelieu. Rambures déclara fièrement qu'il n'entrerait pas dans l'alliance du cardinal et resterait fidèle au roi. Ici, anticipons un peu sur les événements pour dire qu'à quelques mois de là une créature de Richelieu accusa Rambures de lâcheté devant l'ennemi[1]; la calomnie, noblement repoussée par Louis XIII, qui connaissait la bravoure de son mestre de camp, n'en fit pas moins son chemin parmi les courtisans du cardinal. Trois ans plus tard, Rambures, blessé mortellement au siège de la Capelle[2], disait à Fabert : « Il faut vouloir ce qu'il plaît à Dieu ; je meurs content, on saura que je n'ai point fui. »

En laissant noircir par ses adulateurs la réputation de ce soldat sans reproche, Richelieu donnait satis-

1. En désignant dans ses *Mémoires* l'évêque de Nantes comme le premier auteur de cette perfide imputation, Fabert entend probablement parler de l'abbé de Beauvau, sacré évêque de Nantes en 1636, et dont le cardinal faisait servir l'activité et le dévouement à des missions nombreuses et très diverses.

2. Voir ci-après, en 1637.

faction à ses passions rancunières; mais sa haine personnelle poursuivait ailleurs ceux qu'il tenait pour ses vrais ennemis. Depuis plus de dix-huit mois, il n'était question que de complots tramés contre sa vie. Il en faisait remonter la pensée instigatrice jusqu'à la reine mère, réfugiée à Bruxelles, et à son confident intime, le P. Chanteloube. Le parlement de Metz, appelé à décider du sort des coupables, avait signalé son zèle de néophyte par plusieurs arrêts de mort, dont le dernier condamnait par contumace le P. Chanteloube à être roué vif. Ce jugement était prononcé lorsque le cardinal eut avis d'une nouvelle tentative criminelle dirigée contre lui par un soldat du régiment des gardes. Livré aux tortures de la question, ce malheureux dénonça comme lui ayant suggéré cet abominable dessein un prêtre lorrain, qu'il disait avoir rencontré aux environs de Meaux, et qu'une estafilade au visage rendait facilement reconnaissable. Quelques jours après (13 octobre), arrivait à Metz Jean Berthier, seigneur de Bonnefoy, lieutenant du chevalier du guet en la ville de Paris, porteur d'une lettre du roi (du 9 octobre) à l'adresse de Fabert[1]. N'ayant pas rencontré le capitaine chez son père, il se transporta au domicile de son beau-père, à Pagny-sous-Preny, où il lui remit la missive royale. Il s'agissait de découvrir un prêtre du nom de Christophe Niclus, que l'on désignait comme ayant desservi une chapelle de l'église collé-

1. Lettre (min.). (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XV.)

giale de Sainte-Croix, à Pont-à-Mousson, et qui répondait au signalement fourni par le soldat aux gardes sur son prétendu complice [1].

Fabert et l'envoyé du roi se rendirent sur-le-champ à Pont-à-Mousson. Là, Dominique Richard, consulté par eux, leur apprit que le prêtre en question était mort depuis plus de quatre ans, en revenant de Rome. De nouveaux avis ne tardèrent pas à imprimer aux recherches une autre direction. Les deux enquêteurs partirent (17 octobre) pour les environs de Phalsbourg et de Lixheim, où ils trouvèrent un curé nommé Claus, né à Pont-à-Mousson, sur lequel des indices récents faisaient planer les soupçons qui s'étaient arrêtés en premier lieu sur le prètre Niclus. Incontinent, il fut appréhendé en présence de ses paroissiens, placé à cheval en croupe derriere le valet de Fabert, conduit à Lixheim et interrogé. Mais son innocence ayant été reconnue, on le mit en liberté [2]. L'affaire n'eut pas d'autre suite, si ce n'est que l'on pendit le soldat aux gardes. Le prêtre lorrain était évidemment un être imaginaire inventé par le prisonnier pour se soustraire aux effroyables douleurs de la gehenne. Quant à Richelieu, il avait perdu une belle occasion de trouver une fois de plus matière à accusation contre le P. Chanteloube. Fabert reprit le chemin de Metz,

1. « Procès-verbal (expéd. orig.) du seigneur de Bonnefoy, lieutenant du chevalier du guet, fait à Metz, le 13 octobre. » (*Arch. aff. étr., Lorraine*, t. XV.)

2. Procès-verbal (expéd. orig.) établi, le 17 octobre, par Jean Berthier. (*Arch. aff. étr.. Lorraine*, t. XV.)

d'où il écrivit (21 octobre) à Bouthilier, secrétaire d'État[1], pour lui rendre compte des résultats de sa mission, et remercier le roi de l'honneur qu'il lui avait fait en le choisissant pour la remplir.

1. Lettre aut. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XV.)

Cette lettre est la première que nous ayons trouvée de Fabert à Léon Bouthilier, comte de Chavigny, nommé secrétaire d'État des affaires étrangères en 1632, par Richelieu, en remplacement de son père, Claude Bouthilier, appelé à la charge de surintendant des finances. Les témoignages de reconnaissance qu'elle renferme à l'adresse de Chavigny, prouvent que Fabert avait déjà un protecteur dans ce jeune ami du cardinal.

CHAPITRE II

(octobre 1634 — 1636)

Fabert fait prisonnier par les Espagnols devant Thionville (1634); démarches de Richelieu pour obtenir son élargissement; est mis en liberté sur l'intervention du roi (1635). — Commande dans Metz, sous le cardinal de la Valette, organise la défense de la place. — Chargé d'une mission auprès de Richelieu. — Ne peut obtenir de servir en campagne. — Aide de camp, sous la Valette, à l'armée du Rhin ; accepte à contre-cœur cette charge. — Composition de l'armée. — Relève le moral des soldats. — Envoyé aux cercles de Franconie et de Souabe. — Propose de laisser le canon à Kreuznach, pendant la retraite de Mayence. — Combat le projet de retraite sur Coblentz. — A l'affaire de Vaudrevange. — Services rendus pendant la campagne sur le Rhin. — *Journal des campagnes* de Fabert, de 1635 à 1639. — Envoyé à la Cour. — Rend compte au roi de l'expédition de Mayence ; justifie son général accusé d'avoir laissé dépérir ses troupes. — Mesures administratives prises à Metz pendant l'épidémie de *peste suédoise*. — Emprunte de l'argent aux Messins pour payer les officiers de cavalerie. — Retraite des Impériaux du camp de Maizières; soins qu'il fait donner à leurs malades. — Défend la conduite de la Valette. — Au siège de Dieuze. — Prépare avec Richelieu une campagne d'hiver. — Enrégimentation de la cavalerie suivant ses idées. — Rapporte des instructions de la cour. — Coopère au ravitaillement des places d'Alsace (1636). — Au siège de Clémery — A la poursuite de Ludovic. — Au siège de Saverne. — Son opinion sur le colonel Hébron. — Amène le duc de Weimar à se désister de ses prétentions sur Saverne. — Les Impériaux en Franche-Comté; les prévisions de Fabert sur leur entrée en Bourgogne se vérifient — Reprend aux Croates les bagages de la Valette. — Entre avec

Rantzau dans Saint-Jean-de-Losne. — Mission à la cour, après la retraite du comte Galas. — Éloge que de Noyers fait de Fabert. — Au siège de Saint-Avold. — Reçoit du roi trois capitaineries lorraines.

Bientôt Richelieu se préoccupa un peu moins de ses ennemis personnels à l'intérieur, et beaucoup plus de ceux de la France au dehors. Il est vrai qu'en prévision d'une lutte ouverte contre la maison d'Autriche, il préparait depuis longtemps en secret, et l'on peut même dire sournoisement, ce qu'il espérait devoir servir à la réalisation de ses desseins. La place forte de Thionville, porte ouverte sur l'électorat de Trèves, ne pouvait manquer de fixer son attention. Ne trouvant pas suffisantes certaines indications recueillies auprès de Fabert le père sur les moyens de s'en emparer par surprise, il dépêcha le fils pour en faire la reconnaissance. Les explications que ce dernier donna à son retour, sur le plan de la forteresse espagnole, soulevèrent quelques objections de la part du P. Joseph. Nul doute que la confiance dont le roi l'honorait ne lui eût valu cette contradiction. Rien ne pouvait, en pareil cas, lui être plus sensible qu'un reproche, même indirect, d'inexactitude. Aussi, sans attendre qu'on l'y invitât, se mit-il en route une seconde fois pour Thionville. En approchant des remparts, il fut arrêté par des soldats, mené au gouverneur et aussitôt gardé à vue (30 octobre) [1]. La rigueur avec laquelle on le traita lui

1. Cette date est empruntée à Jean Bauchez, le chroniqueur messin déjà cité, auquel la mésaventure de Fabert a fourni l'occasion de rimer une pièce intitulée : *Le cadet Fabert pris à Théonville.*

donna à croire qu'il avait été dénoncé aux Espagnols, et le porta à faire remonter cette perfidie jusqu'au frère du cardinal [1]. Quoi qu'il en soit, on le transféra peu de jours après à Luxembourg, où il subit plusieurs interrogatoires pendant lesquels il dissimula, avec une présence d'esprit qui ne se trouva jamais en défaut, le véritable objet de son voyage à Thionville.

La nouvelle de la détention de Fabert était parvenue à la cour dès le 4 novembre. Il avait réussi à faire connaître de bonne heure son arrestation et les circonstances qui l'accompagnaient au baron de Grateloup. M. d'Amontot [2], résident de France à Bruxelles, eut aussitôt de Richelieu l'ordre de demander, au nom du roi, la délivrance du prisonnier, et de déclarer, s'il y avait lieu, au cardinal infant [3] et au marquis d'Ayetona, capitaine-général des Pays-Bas, que les traitements qu'on lui ferait subir seraient appliqués rigoureusement à don Juan de Menessès, général espagnol, détenu à Montpellier [4], et à quelques gentilshommes récemment arrêtés près de Nancy [5]. Pendant les pourparlers qui s'engagèrent

1. « Il y a bien de l'apparence, et Fabert le présume ainsi, que ce contradicteur jaloux, qui savait son départ, en donna secrètement avis à Thionville. » (Saint-Jory.)

2. Nicolas Le Seigneur, sieur d'Amontot.

3. Ferdinand d'Autriche, frère de Philippe IV, gouverneur des Pays-Bas.

4. Don Juan de Menessès, capitaine-général du comté de Roussillon pour le roi d'Espagne, et gouverneur de Perpignan, avait été arrêté, dans la nuit du 9 au 10 septembre, près de Leucate, au moment où il opérait, sous un déguisement, la reconnaissance de cette place.

5. Lettre (min.) de Richelieu à Chavigny, du 5 novembre (*Arch. aff. étr., France, Recueil spécial*, t. XIV), reproduite par M. Avenel.

alors entre M. d'Amontot, muni des instructions de Chavigny, le baron de Grateloup, que le roi avait chargé de le tenir au courant de l'affaire, l'infant Ferdinand et le marquis d'Ayetona, Fabert fut conduit à Bruxelles et mis au secret dans une prison publique. Il parvint néanmoins à déjouer la surveillance de ses geôliers et à communiquer avec Grateloup. Quoique l'on sût fort bien à Bruxelles le vif désir du roi de voir cesser au plus tôt la captivité de Fabert, le mois de novembre s'écoula sans amener de solution. Le procès suivait son cours. On n'était pas beaucoup plus avancé au milieu de décembre, malgré les démarches répétées de M. d'Amontot auprès du marquis d'Ayetona [1]. M. de Vion [2], qu'une sincère amitié attachait à Fabert, ne craignit pas, dans l'ardeur de son dévouement, d'aller trouver le rapporteur du Conseil chargé du procès, et de lui offrir cent pistoles pour le gagner à la cause du prisonnier. Après l'échec de cette tentative de corruption, une vive inquiétude s'empara de tous ceux qui s'intéressaient au sort de Fabert. Lui-même témoigna quelque impatience. Grateloup, qui n'avait rien épargné pour le sauver, commençait à redouter une issue funeste à ce procès sans fin; déjà il avait pris des mesures pour forcer les portes de la prison et enlever Fabert, lorsque, tout à fait à propos, arriva une lettre du roi au cardinal infant, qui demandait son élargissement.

1. Lettres (aut.) de d'Amontot à Chavigny des 10, 14, 17 et 24 novembre, 1er, 8, 15 et 27 décembre. (*Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. X.)
2. Voy. la note 2 de la page 46.

L'intervention royale fut suivie d'un prompt effet : le 5 janvier 1635 arriva l'ordre de laisser sortir Fabert. Le lendemain, c'est-à-dire le jour même où devait être prononcé le jugement, il franchissait, accompagné de son fidèle ami Grateloup, le seuil de la geôle[1]. Quelques jours après, il adressa de vive voix ses remerciements reconnaissants au roi, à qui il devait la liberté, peut-être même la vie, et Richelieu lui témoigna sa joie de le revoir. Un peu plus tard, il envoya en présent, par l'intermédiaire de M. d'Amontot, au rapporteur dont la résistance aux offres de M. de Vion avait failli causer sa perte, une épée magnifique. Ainsi, dans cette affaire, le dernier mot lui resta, à son plus grand honneur[2].

1. Lettre (aut.) de d'Amontot à Chavigny du 3 (ou 4 ?) janvier 1635. (*Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. X.)

La *Gazette* du 13 janvier 1635 annonça en ces termes au public la délivrance de Fabert : « Le sieur Fabert, ci-devant arrêté par les Espagnols, sous prétexte de l'accusation qu'on lui mettait à sus d'avoir voulu tirer le plan de Thionville, en a été trouvé innocent par ses parties mêmes et relâché ensuite. »

2. Le P. Barre, et quelques-uns des biographes de Fabert après lui, se trompent manifestement quand ils font suivre le nom de M. de Vion du titre de résident de France à Bruxelles. En 1634, l'agent diplomatique de la France accrédité auprès de l'infant gouverneur des Pays-Bas, était M. d'Amontot, ainsi que l'attestent de nombreux documents conservés aux *Archives des affaires étrangères*. (*France* et *Pays-Bas*, 1633, 1634).

Le caractère et la manière de servir de d'Amontot s'accordent d'ailleurs assez mal avec le rôle prêté par le P. Barre au résident qui eut mission de négocier la mise en liberté de Fabert. Le seul fait d'occuper le poste de Bruxelles à la veille de la guerre préparée contre l'Espagne, prouve qu'il jouissait de l'entière confiance de Richelieu ; il devait plus tard gagner celle de Mazarin par l'habileté et la sagesse dont il donna des preuves en qualité de résident auprès de la république génoise, vers la fin du règne de Louis XIII. S'imagine-t-on un pareil diplomate se faisant suborneur, la bourse à la

Au lendemain de sa délivrance, Fabert aspirait à servir dans les troupes destinées à être réunies les premières pour entrer en campagne. Toute sa crainte était de se trouver confiné, au moment où la guerre éclaterait, dans une place où il serait privé d'exercer son activité selon les besoins de son ardente nature. Aussi, lorsque le cardinal de la Valette, récemment appelé au gouvernement du pays messin[1] par la démission de son frère, le duc de la Valette, lui proposa le commandement de Metz sous son autorité, s'empressa-t-il de décliner cet honneur. L'offre du cardinal se changea bientôt en ordre du roi. Il fallut obéir. Toutefois, Louis XIII donna à Fabert l'assurance qu'il ne le laisserait pas à Metz après que le gouverneur y serait entré, et qu'il aurait été pourvu à la sûreté de la place.

main, pour sauver un de ses nationaux, tentant ensuite de l'arracher violemment de sa prison, et enfin se chargeant, au nom de ce compatriote rendu à la liberté, d'honorer par un présent le juge que lui-même a voulu séduire sans pouvoir y réussir?

M. de Vion, que le P. Barre nous montre associant ses efforts à ceux du baron de Grateloup pour mettre un terme à la captivité de Fabert, n'est autre que le capitaine du régiment d'infanterie Fabert dont il parle dans sa *Préface* comme ayant écrit des *Mémoires* sur le maréchal. Nous ne saurions dire si, dès 1634, il servait dans l'armée, mais il était déjà lié avec Fabert, et l'excès même de son amitié explique, s'il ne la justifie pas, la conduite qu'il tint à cette époque.

1. Louis de Nogaret, troisième fils du duc d'Épernon, né en 1593, archevêque de Toulouse en 1614, cardinal en 1621. Il n'avait jamais été dans les ordres et s'était démis, en 1628, de l'archevêché de Toulouse pour s'improviser soldat, l'année suivante, en Italie, à la suite du roi. Ses provisions de lieutenant général et gouverneur de Metz et du pays messin dataient du 31 décembre 1634. La Valette prêta serment entre les mains du roi le 17 mars 1635. (Pinard, *Chronologie militaire*. — *Mercure français*, t. XX.)

En ce temps-là, les rencontres des armées en rase campagne étaient l'exception. On faisait surtout la guerre de places fortes. L'organisation défensive des villes et des forteresses le plus directement exposées aux entreprises de l'ennemi était un objet d'occupation incessante, non seulement pour le secrétaire d'État chargé des affaires militaires[1], mais pour le premier ministre et le roi lui-même. Quand il s'agissait d'une place de conséquence, située dans le voisinage de la frontière, et sur laquelle l'armée pouvait s'appuyer, on multipliait les précautions, on ne reculait devant aucun sacrifice. Telle était celle de Metz, dont la conservation importait grandement au succès des opérations préméditées par Richelieu contre l'Espagne et l'Empire. Le choix que l'on fit de Fabert pour la mettre à l'abri d'une attaque, prouve combien était apprécié son savoir comme ingénieur. Bientôt s'élevèrent de nouveaux ouvrages ; on répara les anciens ; la garnison fut tenue en haleine par des exercices répétés ; les magasins de la place reçurent des approvisionnements ; enfin, de petites garnisons réparties dans les villages et les châteaux du pays se trouvèrent en mesure de repousser vigoureusement les courses des garnisons de Sierk, Thionville et Luxembourg[2].

1. Le département de la guerre était dirigé alors par Abel Servien.
2. On trouve aux *Archives des affaires étrangeres*. (*Lorraine*, t. XXVII) un mémoire de la main de Fabert, qui remonte à cette époque. Dans la première partie de ce mémoire, il propose de ne plus envoyer à la guerre les compagnies chargées de la garde de la place, et il prouve la nécessité d'augmenter la garnison tout en indiquant les moyen

Quand le cardinal de la Valette arriva à Metz, au commencement d'avril, pour prendre possession de son gouvernement, Fabert jugea le moment venu de demander à servir sous les ordres des maréchaux de Châtillon et de Brézé, qui devaient opérer dans les Pays-Bas de concert avec le prince d'Orange. L'occasion s'en offrit à lui peu après, le cardinal l'ayant chargé d'une mission auprès de Richelieu. Le but le mieux connu aujourd'hui, et vraisemblablement le but capital de ce voyage était de solliciter pour la Valette le commandement d'une armée [1]. Au fond, le premier ministre épiait l'heure propice où il pourrait faire un général en chef de ce belliqueux prélat, dont l'humble soumission le vengeait de l'orgueilleuse indépendance de son père. Mais comme il tenait beaucoup à sauver les apparences, il répondit à Fabert qu'il se croirait blâmable si, alors que l'échec des Suédois à Nordlingen n'était pas encore réparé, et que les Espagnols et les Impériaux menaçaient la fron-

d'y arriver. Dans la seconde partie intitulée : « Pour la ville et le pays », il s'étend sur la misère des populations des campagnes et sur les mesures à adopter pour y remédier.

1. Lettre (aut.) de la Valette à Richelieu, du 15 avril. (*Arch. aff. étr., Allemagne*, t. XII).

Il est encore question du voyage de Fabert à la cour dans deux lettres du 20 avril, adressées au cardinal de la Valette, l'une par Richelieu, l'autre par Servien. Elles sont citées par Aubery dans ses *Mémoires pour l'histoire du cardinal de Richelieu*, et se trouvent en original à la *Bibl. nat.*, *F. FR.*, 6645. La première commence ainsi :

« On remet à votre jugement l'affaire pour laquelle vous avez envoyé le sieur Fabert. Bien vous dirai-je que, s'il n'arrive un changement de temps que désire le dit sieur Fabert pour favoriser votre *dessein* (projet d'attaque de Sierk), il est jugé très-difficile, et tant que l'on n'estime pas que vous le deviez entreprendre. »

tière, il confiait la conduite d'une armée et la direction d'importantes opérations à un homme encore inexpérimenté dans l'art de la guerre. Il ajouta qu'il se proposait d'envoyer le cardinal à l'armée d'Alsace, faire son apprentissage du généralat, en participant avec le maréchal de la Force à l'administration et au commandement des troupes. Avant de prendre congé de Richelieu, à Bois-le-Vicomte, Fabert, de plus en plus désireux de servir dans l'armée des Pays-Bas, où le maréchal de Brézé lui offrait la charge de sergent de bataille, rappela au ministre la promesse qu'il tenait du roi d'être employé en campagne, dès que les travaux de défense de Metz seraient terminés. Il en reçut pour toute réponse d'avoir à retourner dans cette place pour y commander, jusqu'à nouvel ordre, en l'absence du gouverneur.

Tandis que Fabert revenait (fin avril) à contrecœur s'enfermer dans Metz, Richelieu enjoignait au cardinal de la Valette d'aller prendre le commandement en second des troupes du maréchal de la Force, opposées dans la haute Alsace au duc de Lorraine. A peine le prélat était-il rendu à son poste, que le ministre s'empressa de lui faire connaître, dans des termes d'une chaleureuse amitié, l'intention du roi de lui confier le commandement en chef d'une armée en voie de formation à Langres et Chaumont.

Richelieu entrait alors armé de toutes pièces dans la guerre de Trente ans. Tous ses efforts se portèrent d'abord sur les Pays-Bas, où la victoire d'Avein signala avec éclat le début de l'intervention française.

Mais, au moment où le prince d'Orange joignait ses forces à celles des maréchaux de Châtillon et de Brézé, l'électeur de Saxe et la plupart des princes allemands, vaincus par les intrigues de l'Espagne, se ralliaient à l'Empereur, et la maison d'Autriche, tirée ainsi de l'isolement, reconstituait d'un seul coup sa puissante unité. En présence de ces graves événements, Richelieu activa l'organisation des troupes rassemblées du côté de Langres. Le cardinal de la Valette, rappelé d'Alsace, en reçut le commandement. Elles étaient destinées à opérer sur la Saar et le Rhin, conjointement avec le corps suédois du duc Bernard de Saxe-Weymar, contre les Impériaux commandés par le comte Galas, un des lieutenants de Wallenstein. Pendant le séjour que la Valette fit à la cour pour se mettre au courant des projets de Richelieu, Fabert fut désigné pour servir sous ses ordres comme sergent de bataille. Quoique cette nomination lui eût été annoncée par le roi lui-même, elle resta sans effet. La Valette, probablement d'accord avec Richelieu, fit changer le brevet de sergent de bataille en celui d'aide de camp[1]. Fabert ne dit rien dans ses *Mémoires* des motifs qui poussèrent Richelieu et la Valette à ne pas faire honneur, dans cette circonstance, à la parole du roi. D'après le P. Barre, la Valette aurait cédé à un sentiment de ja-

1. Lettre du roi, du 29 juin (orig. signé du roi et contresigné par Servien, *Bibl. nat.*, *F. FR.*, 6645), au cardinal de la Valette, pour lui annoncer qu'il a choisi les sieurs Fabert, de l'Échelle et de la Vigerie pour servir sous ses ordres comme aides de camp.

« La charge de *sergent de bataille* était considérable, à en juger

lousie né de la crainte qu'on lui donnât Fabert pour observer sa conduite [1], et, de plus, il aurait communiqué ses appréhensions à Richelieu, assez porté de lui-même à prendre ombrage de ceux que recherchait l'amitié du roi. Quoi qu'il en soit, toute résistance était inutile de la part de Fabert. Son attachement pour le duc d'Épernon le fit passer sur ce déni de justice. Prévoyant que la campagne serait « rude », il avait à cœur de ne pas augmenter les embarras du général en chef. Cependant, comme il se réservait de renoncer aux fonctions d'aide de camp lorsque l'expédition serait finie, c'est-à-dire lorsqu'on ne pourrait plus lui reprocher ou seulement le soup-

par un discours manuscrit sur la guerre que j'ai vu, fait par un homme entendu, sous le règne de Henri IV ou de Louis XIII, autant qu'il me paraît.

» Il y est dit « qu'en l'absence des maréchaux de camp, le sergent » de bataille doit commander, que sa charge est au-dessus des autres; » qu'il a séance dans le conseil; qu'il peut, quand les troupes sont » en garnison, aller par les garnisons, et faire mettre les troupes en » bataille, savoir le nombre de gens de guerre et s'ils sont bien ar- » més; qu'il doit en rendre compte au roi et au général et même au » secrétaire de la guerre, quand c'est dans le temps de la guerre, » et voire même en tout autre temps, car cela est de la fonction du » sergent de bataille; et qu'anciennement ils avaient vingt-quatre » gardes ordinaires, et allaient faire la visite par les frontières au » lieu du commissaire qu'on y envoie. Aussi, ajoute-t-il, doivent-ils » être des hommes choisis, fort capables et courageux. »

» La fonction des *aides de camp* est d'accompagner les officiers généraux auxquels ils sont attachés, pour porter leurs ordres partout où il en est besoin, principalement dans une bataille. Ils doivent les bien comprendre, et les déclarer très exactement et très juste » (Le P. Daniel).

En un mot, le sergent de bataille avait une autorité propre, assez étendue, tandis que l'aide de camp, privé de toute initiative, n'était que le porte-voix de son général.

Comme aide de camp, Fabert touchait trois cents livres par mois. (*Journal des campagnes de Fabert de* 1635 *à* 1639.)

1. C'est aussi l'opinion de Courtilz de Sandras.

çonner d'agir sous l'impression d'un sentiment de mécontentement à l'égard du cardinal de la Valette, il voulut dès lors prendre à témoin M. de Campels, major de la place de Metz, en présence de M. de Roquepine, commandant la citadelle, qu'il avait déjà, devant Trèves, refusé d'accepter cette charge.

Les forces placées sous le commandement de la Valette comprenaient environ vingt mille hommes d'infanterie et cinq mille de cavalerie[1]; au départ, l'artillerie disposait de quatorze pièces. C'était l'armée de prédilection de Richelieu : Servien et Bullion[2] n'avaient épargné ni leur peine ni l'argent du trésor pour l'organiser. La composition de l'état-major de l'armée et du personnel qui entourait le cardinal était particulièrement choisie. Le vicomte de Turenne, le comte de Guiche[3] et le colonel écossais Hepburn (Hebron), ami personnel de Richelieu, servaient comme maréchaux de camp. M. de Vignolles[4] exerçait la charge

1. Cette évaluation répond, tant pour l'infanterie que pour la cavalerie, à peu près à la moyenne raisonnée des chiffres d'effectif que nous avons relevés en grand nombre dans les documents manuscrits du temps (lettres, contrôles de troupes, etc.) aux *Archives des affaires étrangères* et du *Dépôt de la guerre*, et à la *Bibliothèque nationale* La *Gazette* dit : 18 000 hommes de pied et 10 000 chevaux. Les effectifs réels restaient toujours sensiblement au-dessous des effectifs sur le papier, surtout avec des régiments de nouvelle levée.

2. La surintendance des finances était aux mains de Claude de Bullion et de Bouthilier le père.

3. Antoine III de Gramont, comte de Guiche, marié en 1634 à Mlle du Plessis de Chivray, cousine de Richelieu, devint plus tard maréchal de France. Il avait avec Fabert des rapports d'amitié.

4. De Vignolles, capitaine au régiment de Piémont, avait été commis, le 4 mai, à la charge de sergent de bataille dans le corps de troupes levé en Allemagne par le marquis de Feuquières, maréchal de camp. (*Arch. D. G.*, t. XXIV et XXVI.)

de sergent de bataille. Fabert, M. de la Vigerie et M. de l'Échelle faisaient les fonctions d'aide de camp. Arnauld d'Andilly [1] et le comte d'Argenson [2] se partageaient l'intendance de l'armée.

Partis de Pont-à-Mousson le 24 juillet, les Français rejoignirent, le 27, à Saarbruck, le corps suédois fort de six mille chevaux, soutenu par un peu d'infanterie. Le lendemain s'ébranlaient les armées réunies, les cornettes noires de la cavalerie suédoise ouvrant la marche [3]. A l'approche des alliés, Galas abandonna le siège de Deux-Ponts. Quelques jours s'écoulèrent, et déjà, malgré la sollicitude de Richelieu pour cette armée toute de son choix, les vivres manquèrent dans le camp français [4]. Les troupes de la maison du roi, qui ne pouvaient se résigner à camper comme les autres et n'avaient jamais souffert de la faim, commençaient à murmurer [5]. En même temps, comme il était aisé de le prévoir, un grand nombre de soldats manifestaient leur répugnance à passer le Rhin [6]. Les plus récalcitrants se radoucirent sur les représentations de Fabert. La promesse du duc Bernard de

1. Robert Arnauld d'Andilly, fils du célèbre avocat Antoine Arnauld, né en 1589. Les liens d'amitié qui devaient unir plus tard Fabert et d'Andilly se nouèrent pendant la campagne de 1635.

2. René de Voyer, comte d'Argenson.

3. Depuis la mort de Gustave-Adolphe, la cavalerie suédoise avait les cornettes noires. (*Journ. des camp. de Fabert*, année 1635.)

4. Le 27 juillet, Servien avait écrit à la Valette : « Ce qu'il me semble qui vous presse davantage est de pourvoir à vos vivres, dont le manquement a jusqu'ici causé la dissipation des armées du roi ou les a empêchées d'agir...... (Aubery.)

5. Lettres (aut.) de la Valette à Chavigny, des premiers jours d'août. *Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXV.)

6. « Nos Français ont tant d'aversion pour ce passage, qu'il n'y a

faire distribuer des provisions de bouche acheva de ramener les mécontents et de rassurer les esprits inquiets. Les alliés reprirent leur marche. Tandis que Galas continuait à reculer sans combattre, ils s'emparèrent de Bingen et allèrent s'établir autour de Mayence, sur les deux rives du Rhin [1]. On ravitailla aussitôt cette place occupée par une garnison suédoise. Du camp de Hochheim, sur la rive droite, le cardinal se hâta d'entamer des négociations avec le landgrave de Hesse-Cassel, afin d'obtenir son concours armé. Mais la prise récente de Francfort et de Sachsenhausen par les Impériaux et le voisinage de l'armée de Galas avaient changé les bonnes dispositions que l'on attribuait à ce prince ; on ne put en obtenir qu'une déclaration de neutralité. Cette défection imprévue, l'indécision des cercles de Franconie et de Souabe, auxquels Fabert, envoyé par le général en chef, rappela en vain les traités conclus avec la France, enfin le fléau de nouveau menaçant de la famine, décidèrent la Valette et le duc Bernard à rétrograder [2].

Après un heureux coup de main entrepris avec un parti de cavalerie sur des régiments ennemis aux portes de Francfort, et dont le principal but était de dissimuler aux Impériaux le mouvement prochain de

pas beaucoup de différence entre ruiner une armée et l'entreprendre. » (Lettre de Servien à la Valette, du 27 juillet, citée plus haut.)

1. Richelieu s'était tout d'abord opposé à ce que l'armée poussât jusqu'à Mayence ; il avait ensuite laissé à la Valette sa liberté d'action, afin de ne pas contrarier les prétentions du duc de Weimar.

2. Lettre de la Valette à Chavigny, du 15 septembre, en grande partie de la main de Fabert. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXVI.)

retraite, les troupes alliées repassèrent le Rhin, les 15 et 16 septembre, et se dirigèrent sur Kreuznach. Quelques jours auparavant, Fabert avait contribué à empêcher le succès d'une tentative faite par Galas pour défendre, au moyen de brûlots, le pont de bateaux qui établissait la communication de l'armée française avec Mayence [1]. Pendant le séjour des alliés à Rüdesheim, dans le voisinage de Kreuznach, il conseilla de laisser le canon dans cette dernière localité, en faisant valoir que les chevaux de l'artillerie, mal nourris et épuisés par la fatigue, ne pourraient continuer longtemps à traîner de lourdes pièces, et que la fourniture du pain ayant été réglée par journées et arrêtée d'avance dans les villes qu'on devait traverser, tout retard dans la marche compromettrait les mesures prises pour assurer la subsistance des troupes. Son avis rencontra un seul opposant, qui était le sieur Ferrier, lieutenant d'artillerie de l'armée. Cet officier s'obstina à voir dans la mesure proposée l'intention de porter atteinte au crédit du grand maître auprès du roi. Il n'en fallut pas davantage pour que le cardinal de la Valette, qui redoutait par-dessus tout le mécontentement de Richelieu, se rangeât à la manière de voir de Ferrier, même contre son propre sentiment. Le lendemain, l'armée se portant sur Meisenheim, plus de quatre mille cavaliers impériaux lui barrèrent le passage du côté d'Oderheim, sur la Glan; ils furent culbutés par Turenne,

1. *Mémoire* de M. de Termes.

qui commandait l'avant-garde, et perdirent quatre canons [1]. Mais ce succès n'ouvrit pas aux Français les portes de Meisenheim, où ils avaient été devancés par Galas. Favorisé par le séjour prolongé des alliés devant Mayence et la lenteur du mouvement de retraite au début, le général allemand, après avoir repassé le Rhin à Worms, avait pris les devants pour rompre les communications de ses adversaires et s'emparer des dépôts d'approvisionnements de Meisenheim, Homburg et Lichtenberg. Pour éviter de se heurter aux Impériaux, on résolut de se diriger par Sobernheim et Birkenfeld sur Vaudrevange [2]. A la sortie du camp de Sobernheim, les Croates et les Hongrois, au nombre d'environ deux mille, se mirent à harceler l'arrière-garde. Le duc de Weimar débarrassa l'armée de leur poursuite en leur donnant à piller les bagages. Chemin faisant, le général suédois, entrevoyant sans doute les conséquences désastreuses que la tactique de Galas pourrait avoir pour l'armée, avoua à Fabert ses vives appréhensions. « Nous voici, dit-il, dans une étrange affaire! » A quoi Fabert répondit avec cette force d'âme qui ne connaît point la crainte : « C'est par la difficulté que l'on rencontre aux choses que l'on acquiert de l'honneur. »

1. Lettres (aut.) de la Valette à Richelieu et Chavigny, du 29 septembre. (*Arch. aff. étr.*, *Allemagne*, t. XII ; *Lorraine*, t. XXVI.)

2. Vaudrevange, ancienne petite place fortifiée du duché de Lorraine, démolie en partie, vers la fin du dix-septième siècle, lors de la construction de Saarlouis; aujourd'hui (depuis 1815) village (Vallerfangen) du cercle de Saarlouis dans la Prusse rhénane.

Les jours suivants, les troupes reçurent en distribution les dernières rations de farine; on mit le feu à ce qui restait de chariots; puis on abandonna, après les avoir enclouées, les grosses pièces d'artillerie. A ce moment critique, le cardinal de la Valette ayant confié à Fabert qu'un des chefs de l'armée était d'avis de s'arrêter court pour rétrograder jusqu'à Coblentz, il le trouva complètement opposé à cette proposition. A la veille d'atteindre Vaudrevange, où, par suite des mesures prises par le général en chef, la subsistance devait être assurée, il y avait, disait Fabert, de la pusillanimité à regarder en arrière. Trouverait-on du pain sur la route de Coblentz, et les ressources de cette place permettraient-elles d'y séjourner? En tout cas, si l'on prenait ce funeste parti, les Impériaux ne manqueraient pas de gagner de vitesse les bords de la Moselle et de s'emparer de tous les points de passage jusqu'à Metz, et alors, ajoutait-il, on serait tenu de faire face à l'ennemi au lieu d'avoir à le contenir seulement sur ses derrières. C'était, selon lui, conjurer le moindre péril, qui était imminent, pour se jeter dans un autre plus redoutable, quoiqu moins menaçant sur l'heure.

Ces sages observations furent entendues. Les armées alliées continuèrent à avancer à marches forcées, dans un pays ruiné, brûlant les villages sur leur passage, autant pour retarder la poursuite de l'ennemi que pour empêcher les malheureux soldats, excédés de fatigue, d'y chercher un abri. Après le passage de la Nahe, près de Birkenfeld, les deux der-

niers canons furent enterrés dans un fossé. On ne se nourrissait plus alors que d'herbes et de racines. Les malades et les vieillards étaient tués sans pitié par les Croates. On finit par atteindre, sous la protection d'escarmoucheurs, et après un vif combat d'arrière-garde, les bords de la Saar et Vaudrevange, où l'armée eut une nuit de repos. Mais tout péril n'était pas conjuré. Tandis que Français et Suédois reprenaient haleine, Galas, sans perdre de temps, faisait franchir de nuit la Saar à sa cavalerie en aval de Vaudrevange, et quand le lendemain (27 septembre) les alliés se remirent en marche, quinze régiments de cavalerie impériale, débouchant tout à coup d'un bois où ils s'étaient placés en embuscade, se ruèrent furieusement sur l'arrière-garde, où se tenaient les gendarmes, les chevau-légers du roi et de Richelieu, la moitié de la cavalerie suédoise et quatre cents mousquetaires sous les ordres de Guébriant alors capitaine aux gardes. Le colonel Hebron, ayant Fabert avec lui, commandait les Français séparés du reste de l'armée. L'engagement eut lieu à bout portant. Les Impériaux reculèrent en désordre, laissant aux mains des Français et des Suédois neuf cornettes et un grand nombre d'officiers prisonniers, dont trois colonels. Le même jour les alliés entraient à Boulay, et le lendemain à Magny-sur-Seille, après avoir traversé la Nied, non sans quelque confusion. Aussitôt, Fabert fut dépêché à Metz, d'où il fit conduire des vivres à l'armée.

Pendant cette campagne, toute de fatigues, de

privations et de périls, et surtout pendant les quatorze jours de retraite qui l'avaient close, Fabert s'était surpassé lui-même. Les fonctions d'aide de camp n'avaient pas suffi à son activité. Sans faire tort à qui que ce soit dans son autorité ou ses prérogatives, sans affecter d'air de supériorité, sans donner la moindre prise à la jalousie, il avait touché à toutes choses. L'influence qu'il exerçait autour de lui était due à l'ascendant de son mérite; il n'en usait que pour rendre service et ne se prévalait jamais de son crédit. Soldat avant tout, on l'avait constamment vu des premiers sur la Saar, sur la Nahe, sur le Rhin, à l'avant-garde, à l'arrière-garde, partout enfin où l'ennemi s'était montré. Aux heures de détresse de la retraite, il avait fait abnégation de lui-même pour se dévouer au salut commun. L'intrépidité avec laquelle, les jours de combat, il courait au-devant de tous les dangers, lui avait valu d'être surnommé le quêteur de coups de mousquets. Homme de bon sens, à l'esprit vif et fertile en combinaisons, il s'était révélé, dans les circonstances les plus difficiles, conseiller bien inspiré. Si, comme le prétend le P. Barre, la Valette lui avait témoigné tout d'abord une certaine défiance, du moins était-il revenu promptement sur sa première impression, et l'on peut ajouter que jamais chef n'accorda d'une manière plus spontanée et plus complète sa confiance et son estime à un de ses inférieurs; il l'associa à ses projets et à ses travaux; il en fit pour ainsi dire son coopérateur, et partagea avec lui jusqu'à sa correspondance confi-

dentielle avec les secrétaires d'État [1]. Il est vrai que les connaissances professionnelles de Fabert, développées par la réflexion et les leçons de l'expérience, lui donnaient le moyen de traiter avec compétence les questions militaires qui se présentaient, qu'elles relevassent du commandement ou qu'elles fussent purement administratives. Il n'était étranger à rien de ce qui entre aujourd'hui dans les attributions si complexes d'un chef d'état-major doublé d'un intendant. Avec un rare esprit d'ordre, d'exactitude et de clairvoyance, il avait conçu, rédigé et souvent fait exécuter lui-même, pendant la pénible expédition de Mayence, les règlements de police et de discipline, les ordres de départ, de marche, de bataille et d'attaque, et les instructions sur les ouvrages fortifiés à élever dans les places. Tous ces renseignements et un grand nombre d'autres, tels que : états d'effectif, contrôles de logement, tableaux de distribution de vivres et de munitions, etc., accompagnent, dans son *Journal des campagnes de* 1635 *à* 1639, l'exposé clair et précis, détaillé jour par jour, des opérations de guerre auxquelles il a pris part. Quelques croquis de perspective cavalière joints au texte et appuyant la relation d'une attaque de place ou celle d'une bataille, sont des spécimens réussis de topo-

1. Les lettres (quelquefois en chiffre) adressées en 1635 par le cardinal de la Valette à Richelieu et à Chavigny, et qui se trouvent en grand nombre aux *Archives des affaires étrangères, Allemagne,* t. XII; *Lorraine*, t. XXVII, sont fréquemment, en totalité ou en partie, de la main de Fabert. Elles traitent avec détail des questions relatives à l'armée, à sa subsistance, aux mouvements des troupes du roi et à ceux de

graphie militaire, qui ajoutent encore à l'intérêt du récit.

Cependant l'armée du cardinal de la Valette, concentrée sous Magny, ne tarda pas à s'élargir dans les quartiers de rafraîchissement qui lui furent désignés en Lorraine et dans le gouvernement de Metz. Elle avait bien mérité le repos qu'on lui accordait. Si le ravitaillement de Mayence et de quelques autres places lui coûtait cher, du moins avait-elle sauvé sa réputation par de glorieux combats. C'était beaucoup, en définitive, dans ce temps où l'administration militaire commençait à peine à sortir du chaos, d'avoir échappé à une déroute avec une armée opérant loin de la France, dans un pays difficile et dénué de ressources, contre un ennemi supérieur en nombre. On n'en accusa pas moins le cardinal de la Valette de l'avoir laissée dépérir. Ceux qui donnaient cours à cette grave imputation étaient les officiers de la maison du roi. Privés pendant l'expédition de la considération et des égards auxquels les avait habitués la faveur, ils ne trouvèrent rien de mieux, à leur retour, que de se venger sur leur général en chef de ce qu'ils appelaient des nouveautés contraires à leurs prérogatives. La Valette, informé que leurs plaintes avaient trouvé de l'écho en haut lieu, fit choix de Fabert pour aller à la cour justifier les actes de son commandement, demander des renforts en

l'ennemi, aux actions de guerre et aux négociations de différente nature qui venaient alors, dans bien des cas, compliquer la tâche des généraux.

hommes et en chevaux pour son armée [1], et enfin remettre au roi neuf cornettes prises au combat de Vaudrevange [2]. Louis XIII en personne assiégeait alors Saint-Mihiel. Fabert, parti de Metz le 30 septembre, arriva le 1er octobre au camp de Kœur, devant la petite place lorraine. Les loyales explications qu'il donna au sujet de l'expédition de Mayence, sur la conduite tenue par son général, modifièrent rapidement dans l'esprit du roi l'impression défavorable qu'avaient fait naître les rapports de quelques officiers. Ce devoir de justice et de reconnaissance accompli, il se préparait, suivant les instructions de la Valette, à se rendre à Rueil où Richelieu devait attendre de sa bouche, sans doute avec quelque impatience, des renseignements positifs sur la dernière campagne, lorsque le roi le retint au camp de Kœur afin de s'éclairer de ses avis pour la continuation du siège de Saint-Mihiel [3]. Le marquis de Lenoncourt, qui commandait la place pour le duc Charles IV, capitula sur ces entrefaites (20 octobre). Le lendemain, arriva au camp le cardinal de la Valette, mandé à Metz par le roi [4], qui le reçut fort bien et ne lui mé-

1. Lettre (orig.) de Richelieu à Chavigny, du 6 octobre, reproduite par M. Avenel. Nous ne l'avons pas retrouvée aux *Archives des affaires étrangères*.

2. Lettre déjà citée de la Valette à Chavigny, du 29 septembre (*Journal manuscrit de Talon.*)

3. Lettre déjà citée de la Valette à Richelieu, du 29 septembre. — Mémoire (orig. sign.) de Chavigny à Richelieu, du 1er octobre, du camp de Kœur (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. LXXIII); un double de cette pièce se trouve aussi dans le t. XXVI de *Lorraine*.

4. Lettre (aut.) de Chavigny à la Valette, du 1er (*Bibl. nat.*, *F. FR.*, 6645), et à Richelieu, du 3 octobre. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. LXXIII.)

nagea pas les marques de sa satisfaction. Richelieu, intéressé à défendre son favori, dont l'œuvre était réellement la sienne, lui adressa de son côté d'emphatiques éloges.

Après le combat de Vaudrevange, les Impériaux avaient poussé leurs avant-postes, avec une certaine audace, jusqu'à Flanville, à deux lieues à l'est de Metz, en ravageant le pays sur leur passage. Ils avaient pris ensuite Vaudrevange, Saint-Avold et Saarbruck, et s'étaient rabattus sur la haute Seille, dans la direction de Marsal. Tandis que l'armée du cardinal de la Valette se réorganisait à Pont-à-Mousson, sous l'active impulsion de Richelieu, pour être en état de leur tenir tête au plus tôt, Fabert se rendit à Metz.

L'agglomération dans la place et aux environs des troupes françaises, suédoises, lorraines et allemandes avait engendré la famine. L'effroyable épidémie que l'on a appelée depuis la *peste suédoise*, décimait soldats et habitants [1]. Par de sages mesures administratives prises au nom du gouverneur, par des sacrifices personnels qu'inspirait le dévouement le plus charitable, Fabert réussit, en moins de trois semaines, à adoucir sensiblement les rigueurs de la disette, qui était la principale source de tous les maux dont souf-

1. C'était une sorte de typhus qui sévit avec une grande intensité jusqu'à la fin de 1636 (*Journal de Jean Bauchez*. — *Tableau historique, chronologique et médical des maladies épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le pays messin*, par le docteur Félix Marchal, Metz, 1850).

fraient ses compatriotes. Dans cette œuvre de généreuse assistance qui lui a valu, d'un de ses panégyristes [1], le beau nom de *Père des Messins*, il fut efficacement secondé par M[me] de Fabert. Il ne jugeait pas sa tâche achevée ; mais il croyait avoir remédié, selon ses forces, aux plus grandes misères, lorsqu'il retourna servir, sans emploi déterminé, à l'armée du cardinal de la Valette. Il rejoignit son général à Condé-sur-Moselle [2], dans la nuit du 20 au 21 octobre.

A la nouvelle donnée par le duc de Weimar que Galas, opérant de concert avec le duc de Lorraine, avait quitté son camp de la Saar et s'était porté par Dieuze au delà de la Seille, la Valette était parti de Pont-à-Mousson, le 20, à la tête de son armée et s'acheminait par Condé et Bouxières-aux-Chênes vers Champenoux, où il devait réunir ses forces à celles du duc d'Angoulême et du maréchal de la Force pour marcher ensuite droit à l'ennemi. Les trois armées avaient opéré leur jonction, lorsque des détachements envoyés en reconnaissance rapportèrent que Galas s'était fortement retranché à Marimont et à Maizières, sur des hauteurs adossées à la forêt de Réchicourt et flanquées des étangs de Lindre et de la Garde. Tout d'abord, Fabert pressa le cardinal d'aller forcer dans leurs lignes les troupes impériales, auxquelles il prê-

1. Bardou-Duhamel.
2. Lorsque, en 1719, la châtellenie de Condé fut érigée en marquisat par le duc Léopold de Lorraine, en faveur de la maison de Custines, le village de Condé perdit son nom pour prendre celui de Custines, qu'il a conservé depuis. Ce village fait partie aujourd'hui du canton de Nancy.

tait le projet d'envahir la Champagne dès qu'elles auraient reçu des renforts. Mais l'on s'aperçut bientôt, aux dispositions défensives prises par le général allemand, qu'il était décidé à ne pas sortir de cette position; l'on ne chercha donc qu'à l'y bloquer le plus étroitement possible et à faire le vide autour de lui, en brûlant les villages où il pouvait se procurer des vivres et des fourrages. C'est ainsi qu'on l'obligea à se retirer de Marimont, où il tenait des postes avancés. Sans l'opposition du maréchal de la Force, fondée en partie sur ce que la noblesse menaçait de déserter les rangs de l'armée si la campagne se poursuivait, on se serait rendu maître de la place lorraine de Dieuze, d'où l'ennemi tirait une partie de ses approvisionnements. Il n'était que trop vrai qu'un grand nombre d'officiers, et particulièrement les gentilshommes de l'arrière-ban, se refusaient à partager plus longtemps les souffrances des soldats[1]. Avant même de s'éloigner de Pont-à-Mousson, le cardinal de la Valette avait été contraint de recourir à Fabert pour emprunter aux Messins cent mille livres destinées à parfaire une montre dont les officiers de cavalerie exigeaient le payement intégral avant leur départ. A la même époque, Richelieu se plaignait amèrement à Chavigny de l'indiscipline des contingents de l'arrière-

1. « Le service du ban et l'arrière-ban se fera sous une seule forme, qui est de cheval léger. » (*Ordonnance du roi portant convocation du ban et arriere-ban*, du 30 juillet 1635.) D'après cette ordonnance, on ne pouvait exiger du ban et de l'arrière-ban que trois mois de service dans le royaume et quarante jours en territoire étranger.

ban : « Je ne vois guère, disait-il, de pièces à coudre à l'ouverture que la lâcheté de telles gens fait aux affaires du roi [1]. » Un peu plus tard, en novembre, il ne restait pour ainsi dire plus de cavalerie en état de servir, et la Valette écrivait de Château-Salins au même personnage : « Le peu de cœur et d'affection de la noblesse est la plus infâme chose pour notre nation qui fut jamais [2]. » La crainte d'un débandement général des troupes dut, par conséquent, entrer pour beaucoup dans la résolution du maréchal de la Force et du duc d'Angoulême de se séparer de la Valette et des Suédois pour s'approcher de Nancy [3]. Restés seuls en présence de Galas, le cardinal et le duc de Weimar se promirent mutuellement de « faire ferme ». Et ils tinrent parole. L'on sut bientôt que les Impériaux, réduits à la dernière extrémité par le froid, la faim et la maladie, se préparaient à déloger. Leur mouvement rétrograde, dirigé vers le Palatinat et l'Alsace, s'effectua en effet les 22 et 23 novembre, après que Jean de Wert [4] leur eut amené des renforts. Ils abandonnèrent leurs tentes, tous leurs bagages et

1. Lettre (orig. non signé, de la main d'un secrétaire) du 17 octobre (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. LXXIV), reproduite par M. Avenel.

2. Note de la main de Fabert, écrite (novembre) au nom du cardinal de la Valette, et lettre (aut.) du 10 novembre (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXVII), citée par M. Avenel.

3. Dès lors on se priva le plus possible d'appeler au service les miliciens de la noblesse. Ce n'est, cependant, que quarante ans plus tard qu'on cessa de les convoquer.

4. Dès cette époque, Richelieu cherchait à détacher, à prix d'argent, du service de l'Empereur le fameux partisan qui devait être plus tard l'effroi des Parisiens.

huit cents malades. La cavalerie des alliés, contrariée par l'état du temps, se mit trop tard à lenr poursuite.

Au premier avis de cette retraite, Fabert, à la tête d'une cinquantaine de maîtres, pénétra par ordre du cardinal dans le camp ennemi, qu'il trouva encombré de morts et de mourants: Quelques-uns de ceux qui le suivaient rappelèrent que les Croates, pendant l'expédition de Mayence, avaient impitoyablement massacré les traînards, et osèrent parler devant lui d'achever les malheureux qui donnaient encore signe de vie. Il repoussa avec indignation leur projet de barbares représailles, et pour leur montrer comment se venge une nation généreuse, il fit sur-le-champ distribuer aux malades les provisions de son escorte. Un grand nombre d'entre eux, transportés à Maizières, prirent plus tard, par reconnaissance, du service dans les armées du roi.

Quoique la tactique adoptée pour venir à bout de Galas fût justifiée jusqu'à un certain point par les pertes considérables qu'il avait essuyées[1], elle fut

1. Fabert avance dans ses *Mémoires* que les pertes faites par l'armée impériale s'élevaient à 15 000 hommes pour la période de deux mois environ comprise entre sa sortie de Worms et sa retraite de Maizières. A la suite de cette retraite et le reste de l'hiver, elles atteignirent, selon lui, le chiffre de 20 000 hommes.

« Les prisonniers rapportent que Galas a perdu 18 000 hommes depuis qu'il est entré dans la Lorraine. » (*Gazette*, 1635.)

« Ceux qui reviennent de Metz rapportent que les chemins sont tellement jonchés de leurs morts, que Galas n'aura pas besoin d'autres guides, s'il lui prend envie de retourner dans la Lorraine. » (*Gazette*, 1636.)

l'objet de la critique du grand maître de l'artillerie, le marquis de la Meilleraye, et du mestre de camp général de la cavalerie, le duc de Saint-Simon[1]. Après la retraite des Impériaux du camp de Maizières, ces deux personnages prétendirent, en présence de Fabert, que, si les Français, dès le début des opérations, avaient pris des positions défensives sur la Moselle, après avoir ruiné le pays sur la rive droite, pour forcer les Impériaux à chercher ailleurs et fort au loin leur subsistance, les troupes royales eussent été beaucoup moins éprouvées. Le maréchal de la Force et le duc d'Angoulême s'étaient séparés de la Valette, en grande partie parce qu'ils n'avaient point hésité à faire prévaloir cette opinion : la soutenir encore, la campagne finie, n'était-ce pas approuver leur conduite et condamner celle du cardinal? Aussi Fabert releva-t-il vivement le gant jeté à son général absent. Il trouva pour le défendre de solides arguments. Malheureusement, sa susceptibilité naturelle, fortement surexcitée, l'entraîna trop loin dans la résistance qu'il opposait à leurs idées : nous voulons dire plus loin qu'il n'aurait fallu peut-être avec des favoris du roi et des amis de Richelieu, avec de grands seigneurs peu habitués à la contradiction de la part de ceux qui étaient placés au-dessous d'eux. La discussion allait prendre une tournure des plus fâcheuses, lorsque la Valette, sollicité d'intervenir par le colonel Hebron, arriva fort à propos pour y mettre fin; mais

1. Charles de Rouvroy, duc de Saint-Simon, connu sous le nom de *Monsieur le Premier*, père de l'auteur des célèbres *Mémoires*.

il resta dans le cœur du parent de Richelieu comme un levain de rancune qui devait persister longtemps.

Avant de distribuer l'armée dans ses quartiers en Lorraine et dans le pays messin, la Valette la mena au siège de Dieuze. Fabert était descendu de nuit dans le fossé pour constater les effets d'une batterie dont le feu préparait la brèche d'assaut, lorsque les assiégés demandèrent à composer : le cardinal rentra aussitôt à Metz.

A peine Fabert l'y eut-il rejoint qu'il mit heureusement au grand jour la trame d'une conspiration ourdie par quelques gentilshommes messins, d'accord avec le duc Charles IV, pour lui livrer la ville. La Valette l'envoya sur ces entrefaites (6 décembre) rendre compte au roi des événements de la campagne et de l'état des troupes. Il fondait grand espoir sur son conseiller intime pour le justifier de s'être attardé en Lorraine, et faire connaître en quoi le maréchal de la Force avait mal secondé ses desseins[1]. Fabert devait également prendre les ordres de Richelieu pour l'exécution d'un projet de ravitaillement de Colmar et de Schelestadt, proposé par la Valette à l'acceptation du roi. Ce fut surtout pour concerter avec lui les mesures relatives à cette opération, que le premier ministre le retint auprès de sa personne jusqu'en janvier 1636, malgré les in-

1. Lettre (aut.) de la Valette à Richelieu, du 2 décembre (*Arch. aff. étrang.*, *Allemagne*, t. XII). Lettres (aut.) de la Valette à Chavigny, des 3 et 6 décembre (*Arch. aff. étrang.*, *Lorraine*, t. XXVII).

stances réitérées de la Valette pour obtenir son prompt retour[1].

Avant de nous engager, à la suite de Fabert, dans la campagne d'hiver de 1636, nous avons à dire quelques mots d'une réforme militaire accomplie en 1637, et qui consacra les idées avancées par lui dans un mémoire soumis au roi[2]. Il s'agit de la mise en régiments de la cavalerie française. On sait que jusqu'en 1635 la cavalerie se composait d'escadrons subdivisés en compagnies, l'escadron étant une formation de marche et de bataille, et la compagnie constituant l'unité administrative[3]. La formation nouvelle, qui existait depuis longtemps dans les armées allemande et espagnole, avait pour but de créer un intermédiaire, le mestre de camp, entre le colonel-général de la cavalerie et les capitaines commandant les compagnies. Elle commença à être appliquée en mai à des corps de nouvelle levée[4]. Malgré un ordre du roi qui la rendit générale à la fin de l'année[5], elle fut aban-

1. Lettres (aut.) de la Valette à Chavigny, des 22 et 28 décembre (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXVII). Lettre (aut.) de Chavigny à la Valette, du 27 décembre (*Bibl. nat. Ms.*, *F. FR.*, 6645), reproduite par Aubery.

2. En même temps que l'on enrégimenta la cavalerie, on partagea en bataillons les régiments d'infanterie.

3. « Avant 1635, dit Fabert dans ses *Mémoires*, il n'y avait que des compagnies particulières qu'on couplait pour faire des escadrons sous les plus anciens capitaines. »

4. Exemples : les régiments de Condé et de Guiche. (Pinard, *Chronologie militaire*.)

5. « Faut écrire à M. le cardinal de la Valette que, pour la cavalerie, S. M. réduit toute la française en régiments et esquadres sous le nom de personnes qu'elle estime avoir la volonté et le pouvoir de les faire subsister. » (Minute orig., du 8 décembre, de la main d'un secrétaire de Richelieu, *Arch. aff. étr.*, t. LXXIV.)

donnée depuis juillet 1636[1] jusqu'à janvier 1638, époque à laquelle elle entra définitivement dans l'organisation de la cavalerie. Fabert proposa aussi d'enrégimenter les ouvriers capables de manier les outils employés pour les travaux militaires; mais son projet, quoique approuvé par le roi, ne reçut pas d'exécution. Ce n'est que trente-huit ans plus tard que Vauban devait obtenir la création d'une troupe spéciale de ce genre.

Dès les premiers jours de l'année 1636[2], Fabert rapporta de la cour à son général, avec une instruction écrite sur les secours en vivres à envoyer aux places d'Alsace tenues en détresse par les Impériaux[3], et des recommandations au sujet de la conduite à observer vis-à-vis du duc Bernard[4], « les grandis-

1. « Le roi met la cavalerie en escadrons au lieu de régiments. » (Lettre de de Noyers à la Meilleraye, du 26 juillet 1636, dans Aubery). Dans une lettre au comte de Soissons, portant la même date et citée par le P. Daniel, de Noyers dit que les régiments ne conviennent pas à l'humeur française.

2. Le 6 ou 7 janvier. Lettre (min.) de Chavigny à la Valette, du 6 janvier. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXIX.) Lettres (aut.) de M. Fontenay, du 7, et de Chavigny, du 11 janvier, au même. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6646.)

3. Cette instruction se trouve à la *Bibliothèque nationale*, en orig., *F. FR.*, 6646, et en duplicata, *F. FR.*, 6644. Les *Archives des affaires étrangères*, *Alsace*, t. IX, en possèdent aussi une expédition.

L'original est signé du roi et contresigné par Servien. Le duplicata porte au dos la mention du titre, de la main de Fabert. L'autre expédition contient en marge des observations de la Valette écrites par un de ses secrétaires.

4. Le cardinal de la Valette était le négociateur dont se servait Richelieu pour conserver le duc de Weimar au service de la France. Malgré les avantages considérables qu'un traité conclu avec le roi, le 27 octobre 1635, avait stipulés en sa faveur, le général allemand manifestait sans cesse de nouvelles exigences.

simes compliments » du roi. Ils étaient plus sincères, sans doute, que « l'extrême satisfaction » dont Richelieu se disait alors pénétré pour les services de la Valette[1]. Sous le masque des éloges officiels, le premier ministre dissimulait, en effet, l'impression de mécontentement qu'il avait ressentie à l'égard du cardinal, le jour où celui-ci s'était mis en désaccord avec la Meilleraye[2]. Toutefois, il ne lui refusa pas de le faire défendre à Rome par ses agents diplomatiques contre les attaques dont il était alors l'objet, pour s'être permis de ceindre l'épée de général en dehors de son gouvernement, étant pourvu de la dignité cardinalice[3]. Il importait d'autant plus de mettre la Valette en état d'avoir sous ce rapport la conscience tranquille, qu'il était le seul général qui consentît à braver les rigueurs de la saison pour prendre la campagne. Fabert lui avait communiqué quelque chose de sa fiévreuse activité. Un petit corps destiné à escorter un convoi de six cents chevaux chargés de blé fut rassemblé près de Toul. Par le prompt établissement à Épinal d'un dépôt de munitions, et par la bonne organisation des moyens de transport, Fabert facilita à la Valette le ravitaillement de Colmar, auquel les troupes de Galas, campées du côté de Saverne, ne tentèrent pas de s'opposer. La

1. Lettre du 27 décembre 1635, citée plus haut, de Chavigny à la Valette.

2. Lettre (aut.) de la Valette à Chavigny, du 2 janvier 1636. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXIX.)

3. Lettre (aut.) de la Valette à Richelieu, du 1er janvier, de Toul. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXIX.)

reconnaissance qu'il fit ensuite du château de Guémar (près de Ribeauvillé), occupé par les Impériaux, en hâta la prise. Après que l'on eut approvisionné la garnison affamée de Schelestadt, le comte de Guiche, maréchal de camp, voulut avoir Fabert avec lui pour introduire un convoi dans Haguenau. L'ennemi ne parvint pas à empêcher la réussite de cette opération. Un mois ne s'était pas écoulé depuis que l'armée de secours avait quitté Épinal, et déjà les Français étaient maîtres du cours de l'Ill, d'Ensisheim à Strasbourg. Les desseins du roi étant remplis, le cardinal rentra à Épinal (16 février)[1]. Avant d'aller chercher à la cour des félicitations méritées, il envoya Fabert diriger, jusqu'au moment où le maréchal de camp Hebron serait en mesure de le rejoindre, le siège du château de Clémery-sur-Seille, tombé quelques jours auparavant aux mains des coureurs lorrains[2]. Mais lorsque le colonel écossais arriva, les défenseurs de Clémery avaient demandé à se rendre.

Après environ trois mois de repos à Metz, repos que dut profondément attrister le spectacle des souffrances de ses compatriotes décimés par les plus horribles maladies, Fabert accompagna le cardinal de la Valette dans l'expédition organisée pour faire lever

1. Un certain nombre de lettres où la Valette rend compte à Richelieu et à Chavigny des opérations de cette campagne, sont de la main de Fabert. (*Arch. aff. étr.*, *Alsace*, t. IX; *Allemagne*, t. XII; *Lorraine*, t. XXIX.)

2. Parmi les troupes employées à ce siège se trouvait une compagnie de bourgeois messins à cheval. (*Journ. des camp. de Fabert.*)

aux troupes impériales le blocus de Haguenau. Le corps placé sous les ordres du cardinal, et fort d'à peu près cinq mille hommes, se dirigea par Épinal (3 juin) sur Sainte-Marie-aux-Mines. Chemin faisant, à la suite de la chasse vigoureusement donnée à un petit poste ennemi, du côté de Contremoulin, dans la direction du col du Bonhomme, on apprit par quelques personnes qu'un des chefs les plus connus de la cavalerie croate, le colonel Ludovic, était à peine à une heure de là, en marche vers Brisach, à la tête de quatre régiments. Le lendemain (6 juin), le colonel Hebron, avec cinq cents à six cents chevaux, allait, par une pointe hardie, surprendre dans leurs quartiers, aux environs de Molsheim, les cavaliers ennemis. Ralliés après le premier choc, ceux-ci se retournèrent avec succès contre leurs assaillants. Heureusement, le mestre de camp de Batilly, suivi d'une centaine de maîtres, survint à temps pour dégager Hebron. Fabert était au premier rang des coureurs, et se fit remarquer par son intrépidité dans la charge décisive qui mit en fuite Ludovic et ses gens. La poursuite ne cessa qu'à la nuit tombante. Les Croates laissèrent au pouvoir des vainqueurs leurs femmes et leurs enfants, leurs bagages, deux paires de cymbales, un étendard, plus de quatre cents chevaux et de cinq à six cents des leurs tués ou faits prisonniers [1]. Quatre jours après ce brillant coup de

1. Relation (min.), sans nom d'auteur, de la défaite de Ludovic. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XV.) C'est par erreur que cette pièce est

main, la Valette entra dans Haguenau, d'où les Impériaux s'étaient retirés à son approche.

L'opération dirigée par Épinal et Saint-Dié sur Haguenau avait été combinée avec une marche rapide des Suédois sur Saverne par Dieuze, Saarbourg et Phalsbourg. Presque au moment où Haguenau était débloqué, le duc de Weimar s'emparait par escalade de la citadelle de Saverne. Les jours suivants, la Valette vint se placer à Pfaffenhoffen, puis à Hattmatt[1], à portée de l'armée suédoise[2] devant Saverne, pour être en mesure de la renforcer. Fabert fit partie d'un détachement prêté au duc pour coopérer à l'attaque de la place, et commandé par le comte de Guiche. Il eut promptement reconnu les dangers de certaines dispositions prises en vue de l'assaut projeté, et les signala sans détour en conseil de guerre. D'après lui, la batterie de brèche occupait un emplacement mal choisi; il y avait lieu de l'établir sur un terrain d'où elle pourrait découvrir les ouvrages de défense que l'ennemi ne manquerait pas de construire en face de la brèche, derrière la muraille d'enceinte entamée à moitié par le canon des assiégeants. Cet emplacement, il l'indiquait. Mais on donna l'assaut sans tenir compte de son avis. Quelques soldats par-

classée, dans ces archives, à l'année 1634. — Lettre (aut.) de la Valette à Chavigny, de Haguenau, 12 juin. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXIX.)

1. Plus tard à Steinbourg.

2. L'élément suédois allait toujours en diminuant dans l'armée que nous continuons à appeler *suédoise*, et qui comprenait, avec des troupes de cette nationalité, des contingents allemands, polonais. écossais, etc.

vinrent à pénétrer dans la ville, où ils se maintinrent quelques heures; les autres reculèrent sous un feu meurtrier. Selon les prévisions de Fabert, l'ennemi avait profité des vues qu'on lui avait laissées sur la brèche; il s'était retranché dans un abri en charpente à deux étages, d'où il foudroyait la colonne d'assaut. Le comte de Guiche, précipité dans le fossé et enseveli sous des monceaux de morts, dut la vie à Fabert, qui lui-même ne fut sauvé que par miracle, après avoir reçu deux coups de mousquet dans son chapeau et trois dans ses chausses. Le duc de Weimar s'obstina néanmoins à vouloir forcer la brèche. Cette nouvelle tentative coûta la vie à quatre cents hommes et à plusieurs officiers de marque, tant français que suédois. On ne pouvait se rendre maître de la place qu'en attaquant séparément et successivement les trois quartiers clos de murailles et entourés de fossés dont elle se composait. C'est ce dont Fabert réussit à persuader le duc. Il obtint aussi, non sans peine, qu'on modifiât la position et le tir des batteries. Cette fois, tous les canons furent placés dans la citadelle, à l'endroit qu'il désigna. A partir de ce moment, les défenses de la brèche n'étaient plus tenables. Bientôt les assiégés se retirèrent du premier quartier, après l'avoir incendié en grande partie, derrière l'enceinte du second, qu'il fallut alors leur disputer pied à pied, rue par rue, maison par maison [1]. Le dernier quartier et la moitié du

1. C'est probablement à cette période du siège que se rapportent

second étaient encore au pouvoir de l'ennemi, lorsque le gouverneur demanda à capituler (14 juillet). Parmi les officiers qui avaient trouvé la mort à ce siège [1], il en est un, le colonel Hebron, dont la perte provoqua d'unanimes regrets. Fabert lui a consacré dans ses *Mémoires* quelques lignes d'éloges. C'est lui qui nous apprend que, passé du service de Gustave-Adolphe à celui du roi de France, à une époque où les opérations militaires se résumaient chez nous à peu près exclusivement dans des sièges et des manœuvres sur la frontière autour des places fortes, le gentilhomme écossais fut un des premiers à faire entrer la tactique française dans la voie nouvelle de la guerre de campagne.

les détails curieux qui suivent, et que nous empruntons au *Mémoire* de M. de Termes sur une reconnaissance opérée par Fabert :

« ...... La nuit, seul, il se trouva au pied de la muraille de la ville sans avoir été aperçu, et il vit près de là une échelle ; il la prit et la leva contre la muraille. Étant en haut, il vit comme un grenier dont la muraille avait été ouverte à coups de canon. Quoique seul, il entra là-dedans. Il passa des rondes qui, par bonheur, ne l'aperçurent pas ; s'il l'eût été, il était résolu de tuer la ronde, et s'il y eût eu du bruit, de gagner son échelle. En regardant, il vit, au travers d'une ruelle, de la clarté de chandelle et des gens dans une chambre, entre lesquels il y en avait un auquel on portait respect ; il ne douta pas que ce ne fût le gouverneur, et il crut que de sa mort dépendait l'abréviation du siège. Il descend son échelle, va chercher un fusil ; il remonte, rentre dans son grenier et tire à cet homme. La poudre était mouillée........ le coup fut longtemps à prendre. L'alarme se donna. Il fallut regagner l'échelle, ce qu'il fit sans se presser, regardant et observant toutes les choses dans les plus grands périls comme dans sa chambre. »

La relation du siège de Saverne que l'on trouve dans les *Mémoires* de Fabert, est une des plus complètes et des plus intéressantes que nous connaissions.

1. Le vicomte de Turenne et le duc de Weimar y avaient été blessés.

Les Suédois, sans expérience de cette guerre de sièges, à laquelle les Français s'étaient formés, surtout pendant les guerres de religion, bien qu'au fond elle fût peu conforme à leur caractère, avaient passé un mois devant Saverne, alors que Galas, vers la fin de l'année précédente, s'en était emparé presque sans coup férir. Encore, si les conseils de Fabert n'avaient pas trouvé créance auprès du duc de Weimar, l'armée suédoise eût-elle été retenue beaucoup plus longtemps devant la place. La Valette s'était élevé, à plusieurs reprises, contre la lenteur apportée dans la conduite du siège [1]; mais lui-même y avait contribué, sans aucun doute, en laissant à son collègue, dans une trop large mesure, l'initiative des moyens à employer pour arriver au but, et en l'assistant de ses avis avec une circonspection exagérée [2]. En revanche, le siège terminé, il mit quelque fermeté à s'opposer à la prise de possession de Saverne par les Weimariens. On ne saurait disconvenir, cependant, que le duc n'eût le droit d'occuper la place, en se fondant sur les traités qui le liaient à la France. Le dissentiment survenu à cette occasion entre les deux généraux ne troubla point les relations courtoises qu'ils avaient

1. Lettres (orig.) du mois de juillet, du cardinal de la Valette à Richelieu, Chavigny et de Noyers. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXIX; *Allemagne*, t. XIV.) Quelques-unes de ces lettres sont de la main de Fabert.

2. L'obligation où se trouvait le duc Bernard d'entretenir en permanence, au service de la France, un nombre d'hommes déterminé, sur les fonds que le roi lui avait accordés par traité, devait nécessairement le porter à être ménager du sang de ses soldats, et par suite le rendre moins entreprenant.

entretenues jusque-là ; ils se concertèrent même pour en informer le roi chacun de son côté. Tandis que Richelieu cherchait une solution qui conservât Saverne à la France sans mécontenter le duc, Fabert amena ce dernier à se désister de ses prétentions, en lui faisant entendre que le cardinal de la Valette ne pouvait décemment abandonner à un luthérien une ville du patrimoine de l'Église [1].

Quelques jours s'écoulèrent, et les armées française et suédoise, faisant ensemble environ quatorze mille hommes, se dirigèrent (23 juillet) sur Hochfelden, d'après un ordre de marche réglé la veille par Fabert [2]. On crut un instant qu'à l'occasion de la présence du roi de Hongrie [3] dans le camp de Drusenheim, sur la rive gauche du Rhin (à 12 kilomètres de Haguenau), les Impériaux viendraient eux-mêmes offrir la bataille. Il n'en fut rien. L'ordre de bataille du lendemain, dressé également par Fabert pour servir pendant le trajet de Hochfelden à Brumath, resta à l'état de vain simulacre. On sut bientôt que Galas se préparait à repasser sur la rive droite du Rhin. Quelques jours après, il franchissait en effet le fleuve à Brisach, à la tête d'une puissante armée, et se dirigeait vers la Franche-Comté, où le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, assiégeait Dôle. Aussitôt le cardinal de la Valette et le duc Bernard

1. Saverne était du domaine de l'évêché de Strasbourg.

2. Fabert, dans son *Journal des campagnes,* dit que cet ordre de marche est le premier qu'il ait fait.

3. Ferdinand III, fils de l'empereur Ferdinand II.

eurent ordre de s'acheminer vers cette place pour en couvrir le siège. Ils venaient de quitter Saverne, lorsqu'ils apprirent successivement la prise de Corbie par les Espagnols, vainqueurs en Picardie, et la levée du siège de Dôle. Environ un mois après (16 septembre), ils occupaient les hauteurs de Montsaugeon, au sud de la Champagne, vis-à-vis des trente mille soldats de Galas campés à Champlitte et aux environs, au nord de la Franche-Comté [1]. Vers la fin du séjour que les armées opposées firent sur ces positions, la Valette eut à vaincre la résistance du duc de Weimar, qui se montrait peu disposé à courir les chances d'un engagement général contre un ennemi supérieur en nombre, et aurait préféré qu'on se bornât à tenir Galas en haleine jusqu'à l'arrivée de notables renforts, c'est-à-dire jusqu'au printemps. Fabert a pris le soin de reproduire dans ses *Mémoires* les arguments dont le duc se servit pour défendre son opinion, et ceux par lesquels le cardinal soutint à son tour la sienne en conseil de guerre. L'intérêt du roi n'était pas, en définitive, ce qui préoccupait le plus le général allemand ; il cherchait, avant tout, à ne pas

1. D'après le *Journal des campagnes de Fabert*, l'armée de Galas se composait, dans le courant d'octobre 1638, de : 45 régiments de cavalerie (dont 12 au duc de Lorraine et 11 de Croates), 8 régiments de dragons, 29 régiments d'infanterie (dont 2 au duc de Lorraine), et 104 pièces d'artillerie (dont 60 de régiment, et 12 mortiers) traînées par 3000 chevaux.

L'armée du cardinal de la Valette comprenait : 1000 hommes de pied et 1500 chevaux, et celle du duc Bernard 800 hommes de pied et 3000 chevaux. (Lettre de la Valette au P. Joseph, du 9 janvier 1637, dans Aubery.)

exposer la vie de ses soldats, afin de conserver aussi intact que possible le petit corps d'armée auquel il sentait sa fortune attachée[1]. Il n'en finit pas moins par adopter, comme tous les officiers, l'avis de la Valette, qui était d'aller droit aux Impériaux.

Sur ces entrefaites, Galas abandonna Champlitte où il était resté environ un mois. L'habileté avec laquelle il déroba la marche de ses troupes à la faveur des bois voisins de Gray et d'Autrey, dissimula un instant ses véritables projets. Néanmoins, Fabert avait cru pouvoir annoncer de bonne heure, autour de lui, que l'invasion de la Bourgogne devait entrer dans le plan de campagne du général autrichien. Il était peu vraisemblable, il faut le reconnaître, que l'armée impériale n'eût quitté l'Alsace que pour venir ruiner la frontière espagnole et se retirer ensuite sans pénétrer en France[2]. Aussi les prévisions de Fabert ne

1. « Depuis être arrivé en France, il [le duc de Weimar] donnait à son armée toutes les apparences qu'il travaillait pour elle ; seulement, le traité qu'il avait fait avec le roi ne portait que cela, et la promesse obtenue du landgraviat d'Alsace pour lui avait été écrite séparément, et passait pour article si secret que pour en obtenir une copie, il fallut se servir, en Lorraine, de la main de Fabert, n'osant s'en confier à aucun secrétaire. Il jugeait que, perdant ses troupes dans un combat donné avec peu de forces comparées à celles des ennemis, qu'il en serait accusé de les avoir peu ménagées ; que ceux qui repasseraient en Allemagne pour remettre leurs régiments prendraient le parti d'y servir dans l'armée de Banier, qui était ce qu'il craignait plus qu'autre chose, parce qu'on ne pouvait blâmer ceux qui le faisaient d'abandonner la cause de l'Empire, et qu'il savait qu'on essayait de débaucher ses troupes pour cela ; que restant avec peu de forces, il serait peu considéré de la cour, et n'ayant rien en Allemagne pour refaire une armée, qu'il considérait la perte de la sienne comme sa ruine totale. » (*Mémoires* de Fabert.)

2. Au sujet du dessein d'envahir la France, concerté entre les

tardèrent-elles pas à se vérifier. Quand on se porta au-devant de Galas, il avait déjà franchi la Vingeanne, et ses canons battaient les murs de Mirebeau, en Bourgogne. Malheureusement, cette place n'était pas susceptible d'une bonne défense, et se rendit à peu près sans résistance (23 octobre). La nuit suivante, pendant que les Français étaient en marche sur Spoix, où ils devaient passer la Tille, les Croates s'emparèrent des bagages de la Valette et de quelques autres appartenant aux troupes. Dès le lendemain, Fabert se rendit de Spoix à Lux, où, ayant pris avec lui quelques cavaliers, il se mit à la recherche des pillards pour leur arracher leur butin. Tandis qu'il pénétrait dans les bois voisins de Bèze, les Croates s'en éloignaient pour se livrer à la poursuite du duc de Weimar, qu'ils avaient surpris près de là, presque

Espagnols et les Impériaux, on lit dans les *Mémoires* de Fabert, à l'année 1636 : « Jean de Wert dit depuis (probablement en 1641, lorsqu'il fut conduit de Vincennes à Nancy par Fabert; voir ci-après à l'année 1641) à Fabert que c'était pour faire voir à l'Europe qu'ils allaient réduire la France à ne pouvoir secourir ses amis, étonner l'Empire par les progrès qu'ils espéraient y faire, et *surtout pour tâcher d'y causer un mouvement.* L'autorité royale n'avait pu être mise au point où le grand cardinal de Richelieu l'avait élevée, sans rendre mécontents les plus grands de l'État. La mort du duc de Montmorency empêchait que personne osât se déclarer; mais ceux qui s'étaient retirés avec les Espagnols les flattaient que ceux qui cherchaient à troubler, se voyant appuyés, entreprendraient des choses qui réduiraient la France au misérable point où la Ligue l'avait mise. » Recueilli par Fabert, le témoignage du redouté partisan qui, à lui seul, personnifie en quelque sorte l'invasion de 1636, mérite de fixer l'attention. Si l'on se rappelle le complot tramé pendant la campagne de Picardie, par le duc d'Orléans et le comte de Soissons, contre la vie de Richelieu (*Mémoires* de Montrésor), on sera conduit à le rapprocher du projet prêté à l'Empereur et au roi d'Espagne de susciter en France une révolution politique.

sans escorte, et espéraient capturer. Grâce à cette dernière circonstance, Fabert put ramener à Spoix, sans être obligé d'en venir aux mains avec les coureurs ennemis, une partie des bagages tombés en leur pouvoir, et momentanément abandonnés par eux.

Après une feinte sur Dijon qui amena l'armée française à déloger de Spoix, les Impériaux s'approchèrent de Saint-Jean-de-Losne, dont le duc de Lorraine faisait le siège. Galas prit position sur les hauteurs de Tart-le-Haut et Tart-le-Bas, à environ 10 kilomètres au nord de la place. De leur côté, les Français s'établirent au sud de Dijon, vers Longvie. C'est de là que partit, le 1er novembre au soir, le comte de Rantzau, maréchal de camp [1], sous les ordres de la Valette, à la tête de trois régiments, dont deux d'infanterie et un de cavalerie, destinés à renforcer la petite garnison de Saint-Jean-de-Losne. Ce corps de secours, où se trouvait Fabert, marcha toute la nuit, franchit plusieurs cours d'eau, força deux ou trois

1. Josias, comte de Rantzau, né en Danemark, gouverneur (1633) de Strasbourg pour le roi de Suède; entré au service du roi de France en 1635. Il est à mettre, avec le colonel Hebron, au nombre de ces officiers étrangers qui, adroitement attirés en France par Richelieu, contribuèrent, sinon à former les Français à la grande guerre, du moins à débarrasser la tactique de nos armées de certaines mesquineries propres à en enrayer les progrès.

Dès cette époque, la Valette considère les services de Rantzau comme indispensables « dans les armées du roi, où l'on ne sait pas encore fort bien la guerre de campagne » (*Instruction* [du cardinal de la Valette] *à M. de Sus s'en allant à la cour, le* 1er *octobre* 1636, orig., de la main de Fabert (*Bibl. nat., Ms., F. FR.*, 6647); en copie (*Arch. D. G.*, t. XXXII).

postes de cavalerie, donna la chasse à plusieurs régiments, et entra le 2 au matin à Auxonne, où il franchit la Saône [1]. Dans la journée, les assiégés, prévenus de l'arrivée prochaine de Rantzau, soutinrent héroïquement un assaut terrible. A la nuit tombante, quand le détachement n'eut plus qu'une faible distance à parcourir pour atteindre la place, Fabert, travesti en paysan, se glissa audacieusement dans le camp des assiégeants. Il eut promptement reconnu qu'ils n'étaient point sur leurs gardes et accourut en prévenir Rantzau. On se remit en marche; mais le hennissement des chevaux ayant trahi l'approche des Français, les gardes avancées de l'ennemi donnèrent l'alarme. Rantzau profita de la confusion et de l'épouvante qui se répandirent à ce moment parmi les assiégeants pour entrer dans Saint-Jean-de-Losne. Le lendemain, au point du jour, quatre cents hommes, dans une sortie conseillée par Fabert, ruinaient de fond en comble les travaux d'attaque de l'ennemi. Le jour suivant, les soldats de Charles IV, attaqués dans leurs lignes et vivement poursuivis, s'enfuyaient de toutes parts, et le comte de Rantzau rejoignait la Valette à Dijon. Saint-Jean-de-Losne était délivrée. On sait comment, à la suite de cet échec qui coïncidait avec la reprise de Corbie sur les Espagnols, l'armée de l'Empereur, épuisée par la disette, au milieu d'un pays inondé par les pluies d'automne, re-

1. *Relation* (par le prince de Condé) *de ce qui s'est passé depuis l'entrée en Bourgogne et au siège de Saint-Jean-de-Losne.* (Min. orig., *Arch. aff. étr.*, *Allemagne*, t. XIV.)

passa précipitamment en Franche-Comté et de là en Allemagne, menée battant par les Français et les Suédois, après avoir éprouvé des pertes énormes en hommes, en chevaux, en munitions de guerre et en canons[1], et son général en chef justifiant, une fois de plus, la réputation qu'il s'est faite d'être passé maître en l'art de perdre une armée.

La Saône, traversée par les Impériaux à Gray et Apremont, arrêta la poursuite des Français et des Weimariens. Aussitôt après, le cardinal de la Valette se retira par Fontaine-Française, Balesmes, Coiffy et Montigny-le-Roi sur Neufchâteau. Arrivé à Marcilly, au delà de Langres, il dépêcha Fabert à la cour pour assurer le roi et Richelieu de la part qu'il prenait avec eux à la satisfaction générale causée par la délivrance de Corbie, pour rendre compte de l'état et des besoins de l'armée, régler les quartiers d'hiver où les troupes avaient hâte d'entrer, et enfin recevoir des instructions sur l'accueil à faire à une offre du duc de Weimar d'aller guerroyer en Allemagne[2]. Disons tout de suite que cette dernière proposition fut approuvée par le roi avec un certain empressement. Le duc se plaignant sans cesse de n'avoir pas assez d'argent pour couvrir les dépenses de levée et d'entretien

1. *Relation* (minute) *de la retraite de l'armée de Galas après la levée du siége de Saint-Jean-de-Losne* (du 8 au 12 novembre). (*Arch. D. G.*, t. XXX.) Cette relation inédite est des plus intéressantes.

2. Lettres (aut.) de la Valette à Richelieu et à Chavigny, du 21 novembre (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXIX; lettres (aut.) à la Valette, de Chavigny, 27 novembre, et de de Noyers, 28 novembre (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6647). La lettre de Chavigny est reproduite par Aubery.

de ses troupes, on s'attendait à de nouvelles exigences de sa part; mais l'on comptait être entraîné à des concessions moins onéreuses en traitant avec lui à distance, qu'en le laissant venir à la cour présenter lui-même une demande de fonds [1]. Lorsqu'il fut bien pénétré des intentions de Richelieu sur ce point et sur les autres, Fabert rejoignit (15 décembre) la Valette à Neufchâteau. Son zèle intelligent et sa participation active à toutes les affaires importantes au bien de l'État le rendaient digne de l'éloge que de Noyers fit de lui, à cette époque, au cardinal de la Valette : « Je souhaiterais, disait-il, qu'il pût être multiplié en cent corps, afin qu'il pût utilement servir partout [2]. »

Quoique pourvu d'un congé rapporté par Fabert, et qui lui permettait de venir passer l'hiver auprès du roi, comme il en avait témoigné le désir, le cardinal de la Valette voulut, avant son départ pour la cour, s'emparer de la petite place lorraine de Saint-Avold et du château de Créhange [3]. Dans ce but, il prit avec lui quelques troupes d'infanterie et de cavalerie, auxquelles il adjoignit, à son passage à Metz, une compagnie de chevau-légers, dont le roi avait conféré à

1. Lettre (aut.) de de Noyers à la Valette, du 30 novembre (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6647), reproduite par Aubery.

Lettre (aut.) de la Valette à Richelieu, du 11 décembre. (*Arch. aff. etr.*, *Lorraine*, t. XXIX.) La même lettre en copie (de la main de Fabert) se trouve à la *Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6647, mais elle porte la date du 9.

2. Lettre, citée plus haut, du 30 novembre.

3. Créhange était terre d'Empire. (Dom Calmet; Viville, *Dictionnaire du département de la Moselle*.)

Fabert, au mois de juin précédent, la commission de capitaine[1]. Le 26 décembre, deux pièces d'artillerie appuyant ce petit détachement battaient en brèche les murs de Saint-Avold. Fabert se fit remarquer, comme d'ordinaire, par l'intrépidité avec laquelle il affrontait le péril. Cette fois, il en fut quitte pour un coup de mousquet qui perça son manteau. Le 27, le cardinal entrait dans la place; il y séjourna jusqu'au 31. Revenant ensuite sur ses pas, par Faulquemont, il s'arrêta devant Créhange dont les défenseurs firent leur soumission sans conditions, le 1er janvier 1637. Le 10, il arrivait à Paris accompagné de son frère, le duc de Candale. Déjà de Noyers, interprète des sentiments qui régnaient en haut lieu à son égard, lui avait écrit (12 décembre) : « Le roi n'a jamais douté que là où vous serez la France serait garantie de la crainte de ses ennemis[2]. » Les félicitations recueillies de la bouche de Louis XIII et de son premier ministre confirmèrent cet éclatant éloge. Quant au modeste soldat dont la Valette avait su utiliser, depuis deux ans, pour son plus grand profit, l'ardent dévouement et les judicieux avis, aussi bien

1. Lettre (aut.) de de Noyers à la Valette, du 4 juin (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6646), reproduite par Aubery.

Cette compagnie « était entretenue, pour la défense du pays, de quelque contribution des villages ennemis, en quoi elle s'employa si bien que, durant qu'elle fut à Metz, les ennemis n'y firent aucun butin ni aucun prisonnier. » (*Mémoires* de Fabert). En 1637, le roi ordonna à M. de Villarceaux, intendant en Lorraine, de ne laisser vivre aucune troupe sur les villages d'où la compagnie de Fabert tirait sa subsistance. Lettre (min.) du 31 mai (*Arch. D. G.*, t. XXXVI).

2. Lettre (aut.) (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6647).

dans le cabinet sur les questions courantes d'organisation et de direction des armées que dans le conseil à l'heure des résolutions capitales, et sur le champ de bataille au moment de l'action décisive; quant à Fabert, ses bons services n'étaient pas restés tout à fait sans récompense : il avait reçu du roi, dans le courant de l'année 1636, les capitaineries[1] de Moyen, Baccarat et Rambervillers, en Lorraine[2].

1. Le nom de *capitainerie* s'appliquait en général au gouvernement des lieux fortifiés et particulièrement des châteaux forts.

Abandonnés par leurs seigneurs, qui s'étaient réfugiés dans les rangs de l'armée de Charles IV, les châteaux lorrains étaient occupés, aujourd'hui par les troupes du roi, demain par les soldats du duc ou par les batteurs d'estrade. Les capitaineries lorraines devaient donc être une source de revenus assez aléatoires.

2. Lettre (aut.) de de Noyers à la Valette, du 27 octobre 1636 (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6647), reproduite par Aubery.

Voir à l'*Appendice* (V).

CHAPITRE III

(1637-1638)

Fabert envoyé en Picardie (1637). — Conduit le siège du château de Chambley. — Sert, sans charge, à l'armée de Hainaut, sous le cardinal de la Valette. — Se distingue comme ingénieur devant Landrecies. — Prend part à la reconnaissance d'Avesnes. — Au siège de la Capelle, fait faire un premier pas à l'art de l'attaque des places vers l'emploi des parallèles. — Facilite par ses avis la réunion des troupes de Turenne et de la Valette, près de Pont-sur-Sambre. — L'armée s'éloigne de la Capelle. — Rivalité entre le cardinal de la Valette et le marquis de la Meilleraye. — Fabert surveille les menées du grand maître. — Vercourt, créature de Richelieu et du P. Joseph. — Fabert part pour la cour. — Entretien avec le roi à Saint-Germain. — S'attire le ressentiment du P. Joseph. — Est décidé à perdre Richelieu pour sauver les d'Épernon. — Louis XIII, auquel il s'ouvre de son dessein, recule devant les moyens d'exécution. — Ordre de Richelieu de renoncer au siège de Cambrai. — Fabert conseille à la Valette une campagne sur la Saar et le Rhin. — Commande à Metz ; horrible famine; soins qu'il donne aux intérêts agricoles (1638). — Aide aux préparatifs du siège de Thionville. — Accompagne la Valette en Italie; son rôle dans le conseil de guerre au siège de Verceil; capitulation de cette place. — Détresse de l'armée de la Valette. — Mission de Fabert à la cour. — Retourne en Italie. — Défait, à Pomaro, l'avant-garde de don Francisco de Melos. — Se rend à Metz à l'occasion de la mort de son père. — Succession du maître-échevin Fabert. — Riche-

lieu prend ombrage de Fabert; le rappelle à la cour. — Fabert décline l'offre qu'on lui fait de servir en Languedoc; revient à Metz.

Au commencement de janvier 1637, le P. Joseph jeta les yeux sur Fabert pour préparer les voies à une entreprise de guerre dont Thionville était l'objectif[1], mais il ne fut pas donné suite à ce dessein[2]. En février, un ordre du roi l'envoya en Picardie, avec mission de fortifier, d'armer et d'approvisionner les places de la frontière en vue des opérations militaires prochaines. Vers la fin d'avril, nous le trouvons en position de combat avec les bourgeois de Metz, les paysans des environs, sa compagnie de chevau-légers, un détachement des troupes du roi et deux pièces d'artillerie devant le château de Chambley, près de Gorze, abandonné de ses seigneurs[3], et qui servait de retraite à une bande de coureurs. Le chef de ces brigands, la terreur du pays messin, était un nommé Housels[4], d'Ars-sur-Moselle, déserteur de

1. Lettre (aut. non signé) du P. Joseph à la Valette, du 1er janvier 1637 (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6648), dans Aubery.

L'attention avait été ramenée à cette époque sur Thionville, par des renseignements écrits, saisis entre les mains d'un officier espagnol, prisonnier de guerre des Hollandais, et que le prince d'Orange avait communiqués à Richelieu parce qu'ils faisaient connaître les points défectueux des fortifications de cette place. (Lettre orig. sign., de Richelieu à la Valette, du 14 décembre 1636 (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6947), reproduite par Aubery.)

2. Lettre (copie) de la Valette au P. Joseph, du 9 janvier 1637 (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6648), dans Aubery.

3. La seigneurie de Chambley appartenait alors à la famille des Haraucourt.

4. La *Gazette* l'appelle Hozé.

l'armée de Charles IV. Deux cent cinquante volées de canon abattent un pan de muraille. Fabert, à la tête de cinquante hommes résolus, escalade cette brèche et pénètre dans la petite forteresse qui est livrée au pillage (1er mai)[1]. Housels, fait prisonnier, est amené à Metz et pendu au Champ-à-Seille[2].

Dans les premiers jours de juin, Fabert était du côté de Château-Porcien, au rendez-vous général des troupes de l'armée de Picardie, dont le commandement avait été donné au cardinal de la Valette. Richelieu destinait cette armée à pénétrer dans le Hainaut, pour s'y emparer du cours de la Sambre ; mais comme il attendait que le prince d'Orange, notre allié, exécutât la promesse faite au baron de Charnacé, ambassadeur du roi en Hollande, d'assiéger Dunkerque, il n'avait arrêté définitivement aucun plan de campagne. La Valette avait sous ses ordres le duc de Candale, son frère, comme lieutenant général, le vicomte de Turenne, le comte de Guiche et le marquis de Rambures pour maréchaux de camp, le marquis de la Barre comme lieutenant-général de l'artillerie, et M. de Thou comme intendant de justice, police et finances. Fabert continuait à servir sans charge ; il était du conseil secret du cardinal, avait droit d'en-

1. Le château fort de Chambley ne devait pas se relever des ruines du siège de 1637. Quoiqu'un nouveau bâtiment ait été construit depuis sur ses fondations, on peut reconnaître encore, à certains mouvements de terrain, l'emplacement des anciens fossés, et les murailles escaladées par Fabert. (*Notice sur Chambley*, par M. Gaston de Faultrier, dans les *Mémoires* de la *Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1866.)

2. *Journal de Jean Bauchez. — Gazette.*

trée au conseil de guerre et devait, dans cette campagne toute remplie de sièges, se distinguer, principalement comme ingénieur, même à côté des maîtres les plus habiles de ce temps dans l'art naissant de la fortification moderne : le comte de Pagan[1], Argencour, le chevalier de Ville et le Rasle[2], ce dernier ingénieur en titre de l'armée, et au mérite duquel il rend hommage dans ses *Mémoires*.

L'armée de Picardie, forte d'environ treize mille hommes de pied et six à sept mille chevaux[3], entra dans la Thiérache, chassant devant elle les partis espagnols à peu près maîtres de ce malheureux pays, ouvert en permanence à leurs incursions. Elle s'arrêta dans le voisinage de la Capelle pour donner le temps au conseil de guerre de décider sur quelle place allaient porter les premiers efforts d'offensive. Sur la proposition de Rambures, chaleureusement appuyée par Fabert, on prit le parti d'assiéger Landrecies[4]. Toute-

1. Le comte de Pagan s'était déjà rencontré avec Fabert aux sièges de Saint-Jean-d'Angely, de Royan et de la Rochelle, à l'affaire du Pas de Suze, et plus tard devant Nancy ; dans la campagne qui va s'ouvrir, ils se trouveront encore réunis au pied des remparts de Landrecies, Maubeuge et La Capelle.

Lié d'amitié avec Pagan, Fabert lui aurait écrit, d'après le P. Barre, un certain nombre de lettres sur la fortification.

2. Augoyat, *Aperçu historique sur les fortifications, les ingénieurs, et sur le corps du génie en France*.

3. Lettre (orig. sign.) de Richelieu à la Valette, du 22 juillet (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR* , 6648), dans Aubery.

4. Dès la fin de mai, la Valette avait nommé à Richelieu les places de Hesdin, Landrecies et Charlemont comme celles dont la conquête pouvait servir le plus efficacement les desseins du roi sur les Pays-Bas. (Mémoire aut. de la Valette, du 31 mai, *Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6648.)

fois, la Valette crut devoir dépêcher à la cour le comte d'Estrades pour soumettre au roi cette résolution. En attendant, le duc de Candale, avec un détachement, s'empara de Cateau-Cambrésis, et le gros de l'armée, après une feinte sur Avesnes, se montra à l'improviste devant Landrecies. Les troupes établirent leurs campements sur les deux rives de la Sambre, derrière la ligne de circonvallation tracée par Fabert et le Rasle [1], et construite par les paysans du gouvernement de Guise. La Valette plaça son quartier général au village de Favril. Occupé à couvrir la frontière des Pays-Bas du côté de la Hollande, le cardinal infant laissa à la petite garnison espagnole de Landrecies le soin de défendre la place, et n'essaya même pas de secourir Breda, dont le prince d'Orange avait commencé le siège, après avoir trouvé un prétexte pour ne pas s'attacher à celui de Dunkerque [2]. Il en résulta que le marquis de la Meilleraye, grand maître de l'artillerie, au lieu d'aller renforcer l'armée hollandaise, fut appelé à rejoindre avec ses troupes l'armée de Picardie [3]. L'ordre du roi d'attaquer Landrecies étant arrivé, on ouvrit la tranchée (10 juillet), dont les travaux furent suivis pas à pas par Fabert et le Rasle [4]. La conduite d'une

1. *Mercure français.*
2. Le P. Griffet.
3. La Meilleraye amena à la Valette 5000 hommes de pied et 1500 chevaux, ce qui porta l'effectif de l'armée de Picardie à 18 000 hommes et environ 8000 chevaux. (Lettre (aut.) de Richelieu à la Valette, du 22 juillet, *Bibl. nat.*, *F. FR.*, 6648, dans Aubery.)
4. Lettre (orig. de la main de Fabert) de la Valette à Chavigny, du 11 juillet. (*Arch. aff. étr.*, t. XII.) — *Mercure français.*

des attaques revint au grand maître. Une relation du temps[1] parle des effroyables effets de destruction obtenus par les assiégeants au moyen de vingt-quatre mortiers en fonte, dont le tir était dirigé par un Hollandais. Après sept jours de tranchée ouverte on atteignit la contrescarpe. Tandis que le duc de Candale, élève des ingénieurs hollandais, s'appliquait patiemment à la construction d'une galerie en charpente pour le passage du fossé, Fabert poussa avec vigueur les travaux de l'attaque qu'il conduisait pour le cardinal de la Valette, passa de nuit et à découvert le fossé plein d'eau[2], entraînant par son exemple les mineurs de Saint-Amand[3], et, le premier de l'armée, rapporta, selon la coutume, au général en chef une pierre de la muraille entamée[4]. L'explosion d'un premier fourneau de mine qu'il avait préparé sous une pluie de balles, de grenades et de fascines enflammées, renversa un peu du bastion d'attaque; au moment où un second était prêt à jouer, les assiégés demandèrent à capituler. Le 26 juillet, l'armée du roi entrait dans la place. On devait en grande partie ce premier succès marquant de la campagne à Fabert et le Rasle[5].

1. *Les furieuses batteries contre la ville de Landrecy.* Paris, Mettayer, 1637 (*Bibl. nat.*, pièce imp.).

2. *Mercure français.*

3. Saint-Amand s'est fait un nom comme capitaine de mineurs sous Louis XIII; il est cité par Augoyat.

4. Une gravure de Couché (dessin de Laffitte), faisant partie de la collection intitulée : *Fastes de la nation française et des puissances alliées, par Ternisien d'Haudricourt*, Paris, 1807, représente la Valette à l'entrée de sa tente, et Fabert lui faisant apporter cette pierre par un soldat.

5. « L'ordre qu'on donna dans le camp servit grandement à la prise

Les troupes étaient occupées à détruire la circonvallation de Landrecies, lorsqu'on apprit que Piccolomini, ayant franchi le Rhin à Spire, la Moselle à Thionville et la Meuse à Givet, se dirigeait du côté de Mons. A cette nouvelle, la Valette s'achemina vers Maubeuge, que quelques coups de canon suffirent à réduire. Sur ces entrefaites, le marquis de la Meilleraye, revenant d'un congé passé à la cour, en rapportait l'ordre d'assiéger Avesnes avec des troupes détachées de l'armée de la Valette. Abandonner complètement au grand maître la conduite d'une telle entreprise, c'était, aux yeux du cardinal, compromettre l'autorité de son commandement; il se crut obligé de marcher avec lui sur Avesnes, malgré l'avis de Fabert qui l'encourageait à demeurer à Maubeuge, à fortifier ce poste important sur le chemin de Liège, et à laisser la Meilleraye s'épuiser en vains efforts contre une place bâtie sur un terrain de roches résistantes, impraticable pour le travail des tranchées et des ouvrages d'approche.

La reconnaissance d'Avesnes, exécutée par le grand maître accompagné de Fabert, en présence des principaux officiers de l'armée (31 août), confirma tout ce que celui-ci avait dit des obstacles matériels qui s'opposaient à la réussite de l'opération pro-

de la ville, mais nul ne peut douter que la circonvallation et les tranchées qui furent désignées par MM. de Fabert et le Rasle n'y aient encore contribué davantage. » (*Mercure français.*)

Voir le figuré des opérations d'attaque de Landrecies, 1° dans le *Journal des campagnes de Fabert;* 2° dans plusieurs plans (imp et ms.) de la *Bibliothèque nationale, Estampes.*

jetée[1]. En montrant les conditions désavantageuses où l'on se trouvait, dans l'hypothèse du siège d'Avesnes, pour tenir tête aux forces du cardinal infant et de Piccolomini combinées, Fabert finit par rallier le grand maître à son opinion. Les généraux se rangèrent, d'un commun accord, à la proposition que fit ensuite la Meilleraye d'aller reprendre la Capelle, tombée au pouvoir de l'ennemi l'année précédente[2]. Le 1er septembre, les deux généraux arrivaient devant la place. Le 8, la tranchée était ouverte à deux attaques, dont l'une fut conduite par Fabert au nom du cardinal.

Dès qu'il apprit que la Valette s'était rabattu sur cette place, le roi témoigna un vif mécontentement[3]; il se plaignit de l'inexécution de ses ordres et ne ménagea les reproches ni à la Meilleraye, ni à Richelieu lui-même[4]. Mais l'habileté du ministre eut raison,

1. Lettres (aut.) de la Valette à Richelieu des 3 et 13 septembre. (*Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII.)

« C'était la coutume qu'auprès des généraux il y eût un confident du cardinal-duc, que l'on nommait l'*homme du roi* ». (*Mémoires* de Fabert.)

Du Plessis-Besançon, *l'homme du roi* à l'armée de Picardie, était présent avec Fabert à la reconnaissance d'Avesnes, et fit valoir, dans son rapport à la cour, les difficultés que présentait le siège de cette place. (*Mémoire ou relation sommaire de mes services depuis mon entrée en France jusqu'à la mort du feu roi. A monseigneur le cardinal* [Mazarin]. Cette pièce, de la main de du Plessis-Besançon, est conservée aux *Archives des affaires étrangères*, *France et divers Etats*, t. LVI.)

Du Plessis-Besançon est désigné en 1637, dans le *Mercure français* (t. XXI), comme commissaire général des guerres.

2. Lettres (aut.) de la Valette à Richelieu des 3 et 13 septembre. *Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII.)

3. Dès la fin de juillet et au commencement d'août, le roi avait jeté les yeux sur la Capelle; mais il s'était borné à donner des ordres pour en faire faire le blocus par un détachement. (Lettre (min.) à la Valette, du 4 août, *Arch. D. G.*, t. XXXVIII.)

4. Lettre (aut.) de Richelieu à la Valette, du 7 septembre. (*Bibl.*

comme toujours, de la mauvaise humeur du monarque, et la Valette fut autorisé à poursuivre les opérations du siège de la Capelle[1]. Une large et profonde ravine, parallèle au front de l'une des attaques et embrassant deux demi-fronts collatéraux, fut reliée à la tranchée, organisée en place d'armes pour abriter un bataillon; une redoute appuya celle-ci à droite et on y établit plusieurs pièces de canon[2]. Cette innovation remarquable, due à Fabert, et qui marque un des premiers pas de l'art de l'attaque vers l'emploi des parallèles, ainsi qu'une autre disposition ingénieuse qui assura le passage du fossé, hâtèrent le moment de la capitulation (20 septembre)[3]. Un des hommes de guerre les plus fortement trempés de ce temps-là, et en même temps un des serviteurs les plus dévoués du roi[4], le maréchal de camp Rambures, avait été blessé à mort pendant le siège, le lendemain de l'ouverture de la tranchée, et dans la seule sortie qu'eussent faite

nat., *Ms.*, *F. FR.*, 6649; en minute, aux *Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XI; dans Aubery. — Aubery, *Histoire du cardinal de Richelieu; Mémoires de Richelieu.*)

1. Lettres (aut.) de Chavigny (6 septembre), de Noyers (7 septembre) et Richelieu (8 septembre) à la Valette. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6649; dans Aubery.)

2. Augoyat. — Plan du siège de la Capelle. (*Bibl. du Dépôt des fortifications*, Cf. Atlas 2.) — Plan de la place et des attaques dans le *Journal des campagnes de Fabert*.

3. Sur la plupart des sièges auxquels Fabert a pris part, et en particulier sur ceux de la Capelle et de Landrecies, ses *Mémoires* contiennent, au point de vue de la science de l'ingénieur militaire, des détails techniques très précis, d'un véritable intérêt pour l'histoire de l'attaque et de la défense des places dans la première moitié du dix-septième siècle.

4. Lettre (min.) du roi à Rambures, du 29 septembre. (*Arch. D. G.*, t. XXXIX.)

les assiégés[1]. On se rappelle dans quelle circonstance[2] il s'était attiré, trois ans auparavant, l'implacable ressentiment de Richelieu. Fabert et Rambures s'estimaient réciproquement. C'était en quelque sorte sous le feu de l'ennemi, au milieu des plus grands périls héroïquement affrontés et partagés, que s'était cimentée l'amitié de ces deux soldats[3].

La garnison espagnole n'était pas encore sortie de la Capelle, que du camp français l'on entendait le canon des Impériaux battant le château d'Aymeries. Bientôt après, le cardinal infant, renforcé des troupes de Piccolomini et de Balançon, étant venu mettre le siège devant Maubeuge, le cardinal de la Valette décampa de ses lignes, et se porta en avant pour réunir ses troupes à celles qu'il avait laissées dans cette place sous les ordres du duc de Candale. Celui-ci trouva le moyen de rejoindre son frère (à Favril), après avoir confié la défense de Maubeuge au vicomte de Turenne. Prévenu de la marche de la Valette, le cardinal infant abandonna le siège de cette place, et envoya huit mille hommes à Pont-sur-Sambre pour s'opposer à la jonction des deux armées[4].

De son côté, la Valette dépêcha de Thou à la cour

1. Lettre (aut.) de la Valette à Chavigny, du 9 septembre (*Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII) ; Bussy-Lamet, maréchal de camp, gouverneur de Mézières, fut tué dans la même sortie.

2. Voir ci-dessus, année 1634.

3. Fabert et Rambures s'étaient trouvés ensemble aux sièges de Privas et de la Rochelle, aux combats du Pas de Suse et de Veillane, au siège de Moyenvic et au blocus de Nancy, à l'expédition de Mayence, au combat de Vaudrevange et au siège de Landrecies.

4. *Mémoires de Montglat. — Le P. Griffet.*



pour proposer au roi l'abandon de Maubeuge, poste d'une défense difficile, que l'on n'avait pas encore eu le temps de fortifier. En attendant la décision royale, les principaux chefs de l'armée s'accordèrent en conseil de guerre pour que Turenne se retirât à marche forcée sur le château de Solre, et, gagnant de vitesse sur l'ennemi, allât rejoindre l'armée du cardinal sur la Helpe, dans la direction de Chimay. Après avoir combattu cette combinaison détournée, qui conseillait une fuite précipitée par de mauvais chemins, à travers un pays coupé de ruisseaux, de fossés et de fondrières, comme le seul moyen de salut, Fabert proposa à son tour de faire avancer les troupes de Turenne et celles du cardinal les unes au-devant des autres, dans la direction de Pont-sur-Sambre, où, arrivant simultanément, elles attaqueraient les Impériaux de front et par derrière. Dans un temps où l'on évitait volontiers le choc des armées en rase campagne, il réussit à faire adopter ce plan simple et hardi, auquel Chavigny, envoyé à cette époque de la cour, donna son assentiment. Il ne se contenta pas de l'avoir conçu, il indiqua et prépara les moyens d'en assurer le succès. Une des principales difficultés était de s'entendre avec Turenne, dont les troupes devaient arriver exactement à l'heure convenue sur le terrain, où elles se rencontreraient avec celles de la Valette. Fabert la leva en organisant, entre Maubeuge et le camp de Favril, un ingénieux système de correspondance écrite et de signaux. Il s'aventura jusqu'à pénétrer dans les lignes ennemies pour en reconnaître

l'emplacement. Enfin, par la découverte d'un gué sur le ruisseau de Le Val, un peu en amont de Pont-sur-Sambre, il facilita la réunion des deux armées, qui s'opéra (9 octobre), sous les yeux des Espagnols et des Impériaux, après un vif engagement où Turenne se couvrit de gloire.

Ce succès arriva à temps pour jeter quelque éclat sur une campagne dont les opérations, languissantes au début, n'avaient pas été poussées assez loin pour amener des résultats positifs. On aurait pu, en effet, tirer un meilleur parti de l'indécision du cardinal infant, en portant la guerre au cœur même du pays espagnol; la pointe sur Maubeuge avait laissé croire un instant à l'ennemi qu'il allait en être ainsi; mais l'armée de la Valette, au lieu de continuer sa marche en avant, avait rétrogradé sur la Capelle. Richelieu, on doit le dire, tout en pressant le cardinal de mener les choses au plus vite, n'avait rien fait que pour provoquer son irrésolution et exciter sa défiance. Un personnage attaché à l'armée, que Fabert appelle ironiquement dans ses *Mémoires* « l'homme d'esprit », sans nous indiquer son nom, et qu'il dénonce comme ayant un parent très puissant par son crédit auprès du premier ministre, s'était signalé, dès le commencement de la campagne, à l'occasion du projet de siège de Landrecies, ensuite pendant ce siège et plus tard à celui de la Capelle, par une opposition calculée aux desseins de la Valette. Il n'avait fallu rien moins que les raisonnements persuasifs et même les vives remontrances de Fabert, jaloux de l'honneur

de son général, pour empêcher ce dernier, dominé par la crainte de déplaire au premier ministre, de descendre au rôle de complaisant vis-à-vis de cette sorte d'espion [1]. En outre, l'arrivée devant Landrecies du marquis de la Meilleraye, ayant ordre d'exercer un commandement séparé sur les troupes qu'il amenait, n'avait pas manqué de donner ombrage à la Valette et de susciter une rivalité funeste à la bonne conduite des opérations. Ces soupçons jaloux s'étaient encore accrus, non sans raison, après la prise de Maubeuge. A cette époque, le grand maître, venu à la cour, avait représenté le cardinal comme obéissant aveuglément aux « conseils mal intentionnés » de Fabert [2]. Richelieu, il est vrai, continuant à protester de son dévouement à la Valette, lui avait conservé le commandement en chef, et semblait même parfois désapprouver les prétentions du grand maître ; dans le fond, il ne tentait rien de sérieux pour rétablir l'entente entre les deux généraux. En un mot, le prélat perdait chaque jour, dans les bonnes grâces du ministre, le terrain que gagnait la Meilleraye.

Au siège de la Capelle, le cardinal s'était vu contraint, pour se conformer aux ordres de Richelieu, de

1. Fabert donne de curieux détails dans ses *Mémoires* sur les propositions mises en avant par « l'homme d'esprit » aux sièges de Landrecies et de la Capelle, et dont l'exécution retarda la marche des opérations régulières.

2. En même temps qu'il lançait contre le cardinal de la Valette cette accusation de faiblesse, la Meilleraye donnait satisfaction à ses sentiments rancuneux contre Fabert, auquel il ne pardonnait pas d'avoir exprimé, en plusieurs circonstances, une opinion contraire à la sienne. (*Mémoires de Fabert.*)

prêter assistance à un nommé Vercourt, qui avait la réputation de posséder des moyens secrets de s'emparer des places fortes sans coup férir[1]. Malgré de honteux échecs dans l'exercice de son art plein de mensonges[2], échecs dont il faisait retomber hypocritement la responsabilité sur le cardinal de la Valette, Vercourt sut obtenir du premier ministre qu'il serait secondé dans son projet de faire sauter un bastion de Cambrai avec quelques pièces d'artifice de son invention. L'armée s'était transportée, principalement dans ce but, de Favril à Prémont, sur le chemin de Guise à Cambrai, peu de jours après la prise de la Capelle. Mais il répugnait à la Valette, que Fabert nous a dépeint comme « craignant extrêmement la honte », de donner la main à une tentative dont l'insuccès, facile à prévoir, le couvrirait de ridicule. D'autre part, s'il résistait aux injonctions d'en haut, il s'attirerait la haine de Richelieu et du P. Joseph, qui s'obstinaient à placer leur confiance dans Vercourt[3]. Fabert

1. D'après Talon (*Mémoires* (imp.) *du cardinal de la Valette*), Vercourt était le fils bâtard d'un gentilhomme de Picardie, nommé le sieur de Novion. Vercourt et « l'homme d'esprit », tels que Fabert nous les représente dans ses *Mémoires*, offrent des traits de ressemblance qui porteraient assez à croire que ces deux personnages n'en font qu'un en réalité.

Il est question de Vercourt dans une lettre (aut.) de de Noyers à Richelieu, du 12 juillet 1635 (*Arch. des aff. étr.*, *France*, t. LXXI); il se trouvait alors auprès du duc d'Angoulême.

2. Vercourt se vantait de pouvoir ouvrir une brèche d'assaut dans les murailles d'une place, à l'aide d'une demi-douzaine de petits pétards de sa composition, logés dans la maçonnerie.

Au siège de la Capelle, il s'était fait fort de mettre à sec, en peu de jours, le fossé de la place. L'opération commencée n'aboutit pas.

3. Depuis la fin de mai jusqu'en octobre 1637, il est question de Vercourt dans un grand nombre de lettres de de Noyers à la Valette,

ne doutait pas que l'on ne voulût, de parti pris, perdre la Valette dans l'esprit du roi, qu'il consentît ou non à faire l'expérience proposée. Dans un cas, on l'accuserait d'incapacité ; dans l'autre, on lui imputerait à crime son refus d'obéir. En se rappelant ce qui s'était passé, quelques mois auparavant, au siège de Landrecies et devant Avesnes, il acheva de se convaincre que Richelieu attendait cette occasion de porter atteinte à la réputation militaire de son ancien favori pour satisfaire l'ambition de son parent le grand maître, qui était d'être mis à la tête de l'armée de Picardie. Pendant son séjour à la cour, après la prise de Landrecies, la Meilleraye n'avait pas dissimulé son impatience d'obtenir cet important commandement.

Après avoir sondé avec la Valette, dans une conversation intime, tous les périls[1] de la situation, Fabert lui offrit de se rendre à Saint-Germain pour éclairer et désabuser le roi. Mais le cardinal, avant d'en venir à cette extrémité, crut devoir consulter une dernière fois Richelieu sur la suite à donner à l'entreprise de Vercourt. Il confia cette mission à du Plessis-Besançon, celui-là même que le premier ministre avait placé auprès de lui, vers la fin du siège de Landrecies, afin d'être tenu régulièrement au

et de la Valette à Richelieu et Chavigny. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6648, 6649 ; *Arch. des aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII ; Aubery). Richelieu prenait Vercourt au sérieux, et, dans sa correspondance avec la Valette, s'abstenait, mystérieusement, de prononcer les noms des places contre lesquelles on devait mettre en œuvre la prétendue découverte de ce personnage.

courant des opérations. Dans une circonstance aussi grave, où se trouvaient en jeu à la fois les intérêts de la Meilleraye soutenu par Richelieu et l'amour-propre du P. Joseph, dont Vercourt était le protégé, ce n'était pas sur le rapport d'un représentant de la cour à l'armée que la Valette pouvait échapper au danger qui le menaçait. Fabert était seul capable de rendre au cardinal le service de déjouer les intrigues qui l'enveloppaient, parce que seul il en connaissait à fond les ressorts. De plus, étant sans charge, ne devant rien à ceux qui cherchaient à ruiner la fortune de son général, il se croyait le droit de dire la vérité tout entière. C'était la vérité exposée sans détours qui ouvrirait les yeux au roi. Il n'y avait pas de temps à perdre. A force d'instances, Fabert obtint de la Valette l'autorisation de se rendre à la cour (vers le 20 octobre). Peu après son départ, l'armée alla s'établir à Hannape, afin de tromper encore mieux l'ennemi sur le dessein que l'on avait de surprendre Cambrai. Le cardinal ne voulait pas s'exposer au reproche d'avoir négligé les moyens en son pouvoir pour faire réussir ce projet, dans le cas où l'ordre lui viendrait de la cour de le mener à accomplissement, et où il s'ensuivrait quelque échec. Quant à Vercourt, bien qu'il eût donné comme infaillible le succès de son opération, il en avait jusque-là ajourné l'exécution pour d'assez mauvaises raisons où perçait sa duplicité [1].

1. Lettres (aut.) de la Valette à Richelieu (20 octobre) et à Chavigny (11, 20 et 25 octobre) (*Arch. des aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII.)

Dès qu'il fut arrivé à Rueil, où du Plessis-Besançon ne l'avait précédé que de quelques heures, Fabert s'empressa d'aller remettre à Richelieu une lettre de la Valette, dont il était porteur. Comme après l'avoir lue le ministre se plaignait, d'un air froissé, de ce que l'on n'eût pas suivi plus volontiers, pendant la campagne, les avis de la Meilleraye, Fabert saisit cette occasion pour justifier la conduite du cardinal, en ménageant toutefois le grand maître et évitant même de prononcer son nom. Richelieu l'interrompit brusquement au milieu de ses explications, pour lui enjoindre d'aller trouver le roi à Saint-Germain.

L'entretien de Louis XIII et de Fabert eut lieu devant de Noyers, que Richelieu, en congédiant Fabert, avait fait partir en toute hâte pour Saint-Germain. Tout fut dévoilé au roi : l'ambition du grand maître de l'artillerie, jaloux du cardinal, et les menées de ses créatures qui avaient failli compromettre le succès des opérations, les véritables motifs de l'abandon du projet du siège d'Avesnes, enfin les mensonges, la présomption et l'ignorance de Vercourt. Ce personnage, aux talents si vantés, n'était qu'un libertin, un faux monnayeur et un assassin, qui, pour se soustraire aux poursuites de la justice, s'était réfugié chez les Espagnols et leur avait servi de guide en Picardie, quand ils avaient mis cette province à feu et à sang. C'était à ce misérable, auquel ses protecteurs avaient obtenu des lettres d'abolition, que l'armée servait de cortège, sous les yeux même de l'ennemi frappé de ce honteux spectacle. Quand Fabert eut

fini de parler, le roi se retourna, sombre et rêveur, vers de Noyers, et lui fit entendre que sa volonté était de surseoir à l'attaque de Cambrai. En même temps, il invita Fabert à aller trouver Richelieu et à lui fournir les mêmes explications.

Le lendemain, Fabert revenait à Rueil. Qui ne se représente le modeste et courageux capitaine aux prises avec l'orgueilleux ministre ! Cependant, Richelieu ne se montra que sévère; il persista avec arrogance à approuver le dessein de Vercourt, et maintint les ordres qu'il avait expédiés. A l'issue de cet entretien, le P. Joseph aborda Fabert et lui adressa de vifs reproches. Selon lui, c'était la Valette, jaloux du mérite de Vercourt, qui avait entravé l'exécution des opérations projetées. Fabert ayant réparti avec beaucoup de calme que la pratique n'avait rien à voir aux combinaisons de pure imagination écloses dans le cerveau de Vercourt, le capucin entra dans une indescriptible fureur[1] : « Le roi, dit-il à son interlocuteur, sur un ton menaçant, n'a que faire dans ses armées de philosophes; il a besoin de gens de main et de résolution ; les subtils peuvent aller dans les écoles; vous êtes de ces rebelles qu'il faudrait châtier, en commençant par le duc de Candale, qui mérite la Bastille. »

Ces paroles, dans la bouche du démon familier de Richelieu, firent croire à Fabert que l'orage dont il avait reconnu les signes précurseurs, était prêt à

1. « L'esprit de ce capucin était violent par nature, et le couvent ne guérit pas cela. » (*Mémoires de Fabert.*)

fondre sur la tête de ses bienfaiteurs. Il se résolut à tout risquer, même à perdre le premier ministre pour les sauver. Ce fut sans être animé de ces passions violentes qui précipitent d'ordinaire dans la voie des complots les favoris et les courtisans disgraciés, les fanatiques, les hommes d'intrigue et les ambitieux nourris de chimères, que Fabert prémédita la ruine de Richelieu ; il n'en avait reçu aucune offense directe capable d'exalter sa haine, il n'avait à espérer la moindre part de ses dépouilles après sa chute ; enfin, tel autre acte de sa vie et des plus glorieux nous prouvera qu'il ne méconnaissait ni le mérite de Richelieu, ni les grands services qu'il rendait au roi et à l'État. Mais rien alors ne lui parut plus digne de sa reconnaissance envers la famille d'Épernon, que de sacrifier l'homme qui menaçait son repos et son honneur. C'est au roi qu'il s'ouvrit de son dessein, après lui avoir rapporté en quels termes hautains le ministre avait signifié des ordres contraires aux siens. Il ne faisait d'ailleurs que donner suite à un projet que Louis XIII, dans sa faiblesse, avait souvent caressé, dont il l'avait même depuis longtemps rendu le complice avec Rambures, projet qu'il abandonnait aux heures de confiance ou de crainte, pour le reprendre au premier accès de colère ou de jalousie. S'il était facile d'impressionner l'humeur changeante du roi, on conviendra qu'il ne l'était pas moins de relever de justes griefs à la charge du ministre. Quels que soient à nos yeux les titres de gloire du grand cardinal, Fabert put, sans

blesser la vérité, montrer au roi dans son ministre l'homme qui perpétuait le désordre dans les finances, augmentait les dépenses de l'État par son faste, restait sourd aux gémissements du peuple écrasé d'impôts, ne reconnaissait de grâces ou de faveurs obtenues du roi que celles qu'il confirmait lui-même, l'homme enfin qui, au nom de la raison d'État, s'affranchissait des règles et des formes de la justice, pour être plus libre de distribuer à ceux qui osaient lui tenir tête la disgrâce, la prison, l'exil et jusqu'à l'échafaud. Mais Richelieu avait mis, autant que possible, son pouvoir à l'abri d'une surprise ; de sa main de fer il comprimait les résistances à mesure qu'elles se faisaient jour et de si haut qu'elles partissent ; ses parents, ses amis, ses créatures occupaient les charges les plus importantes, tenaient les meilleurs gouvernements, commandaient dans les places les plus fortes, exerçaient les premiers emplois dans l'armée. Contenir dans le devoir tous ses partisans n'était pas le moins difficile de la tâche que l'armée de Picardie, campée pour ainsi dire aux portes de Paris, était prête à remplir. Fabert répondait de l'obéissance des soldats, de la fidélité de son général. Un signe de Louis XIII, et c'en était fait de Richelieu... Au dernier moment, le roi recula devant les moyens d'exécution, envisageant sans doute avec effroi les périls de la lutte redoutable qu'il aurait à soutenir, et peut être aussi les embarras de la situation que lui créerait la victoire. Il se borna à charger Fabert de porter à Richelieu l'ordre d'abandonner l'entreprise

projetée sur Cambrai; puis, lui ayant serré affectueusement la main, il le congédia.

Contrairement à la volonté formelle de Louis XIII, Richelieu fit rédiger à Rueil, par de Noyers, en présence de Fabert, des dépêches qui prescrivaient à la Valette d'employer contre Cambrai les pétards de Vercourt. Fabert ne fut pas dupe de cette espèce de fanfaronnade; il vit bien qu'on voulait lui persuader que les résolutions arrêtées à Rueil ne se réformaient en aucun lieu, pas même à Saint-Germain, et il ne douta pas qu'aussitôt après son départ on n'expédiât à la Valette de nouveaux ordres conformes cette fois à ceux du roi, mais que le ministre enverrait en son propre nom, afin de paraître agir dans une entière indépendance du souverain. En effet, le lendemain (3 novembre) de l'arrivée de Fabert à Hannape, un courrier venant de Rueil apportait au cardinal une dépêche de de Noyers, qui lui enjoignait de renoncer définitivement à l'attaque de Cambrai [1]; le secrétaire d'État disait que Richelieu avait eu avis par le chevalier de Monteclair de l'entrée dans Cambrai d'un secours de neuf cents hommes de pied et deux cents chevaux [2],

1. Richelieu ménagea la transition entre l'ordre rédigé à Rueil, sous les yeux de Fabert, et le contre-ordre dont il s'agit ici, par l'autorisation donnée dans l'intervalle à la Valette, au nom du roi, de faire « selon ce qu'il estimerait le plus à propos ». (Orig. signé de Richelieu, du 29 octobre, *Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6649; en minute, aux *Arch. des aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII; dans Aubery.)

2. Lettre (aut.) à la Valette, du 30 octobre (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6649); dans Aubery.

Lettre (aut.) de la Valette à Richelieu et Chavigny, du 4 novembre. *Arch. des aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XII.)

ce qui rendait impraticable l'opération proposée par Vercourt. Quelques jours après, Chavigny écrivait à la Valette (10 novembre)[1] : « On a bien été un peu fâché que vous ayez différé [l'attaque de Cambrai], mais peut-être serait-on à cette heure marri que vous eussiez fait ce qu'on vous a pressé de faire ; enfin le temps fait connaître la vérité de toute chose. » Il ajoutait que Richelieu lui réservait meilleur accueil que jamais.

L'ennemi s'étant retiré pendant ce temps-là des environs de Cambrai, la Valette mit ses troupes en cantonnement sur les rives de l'Oise et se rendit à Vervins. Fabert, encore sous l'impression des derniers événements, insista auprès de lui afin qu'il renonçât dorénavant à tout commandement d'armée qui, en lui subordonnant le grand maître de l'artillerie, l'exposerait au ressentiment de Richelieu, mécontent de voir son parent privé des premiers emplois militaires. Il représenta au cardinal qu'en se bornant à faire la guerre en premier lieu sur la Saar, au moyen de troupes tirées de son gouvernement, il n'aurait pas de peine à chasser l'ennemi des places qu'il y occupait, et qu'en se dirigeant ensuite vers le Rhin avec son armée, chaque jour renforcée par les garnisons des pays conquis, il trouverait, à mesure qu'il avancerait, d'anciens alliés de la France à secourir, d'autres à lui gagner, des princes et des électeurs à rétablir, toutes choses glorieuses pour le roi, peu coûteuses

1. Lettre (aut.) (*Bibl. nat., Ms., F. FR.*, 6649) ; dans Aubery.

pour l'État, et propres à augmenter son influence et son crédit personnel sans contrarier les desseins de Richelieu; qu'enfin la mise à exécution de ce plan, en le retenant loin de la cour, ainsi que ses frères, ne fournirait à l'ombrageux ministre aucun prétexte de disgrâce ou de mauvais traitement.

La Valette parut décidé à suivre les conseils de Fabert et lui promit de préluder à l'entreprise, selon son avis, par le siège de Thionville. Aussitôt après, il lui donna l'ordre de se rendre à Metz pour y commander en l'absence du lieutenant de roi, M. de Roquepine[1]. La prise de Chimay fut le dernier événement de la campagne avant l'entrée des troupes en quartiers d'hiver. Le cardinal, mandé à la cour par le roi, partit pour Paris dans les premiers jours de décembre.

A son arrivée à Metz (décembre), Fabert trouva la ville et son territoire réduits à un état de hideuse misère dont il a tracé un tableau navrant dans ses *Mémoires*. L'œuvre de dévastation poursuivie en Lorraine depuis plusieurs années, non seulement par les Hongrois, les Croates et les Polonais des troupes ennemies, mais par les Allemands du duc de Saxe-Weimar et par les Français eux-mêmes, s'était étendue au pays messin[2]. Frappés de terreur, les paysans en grand nombre avaient déserté leurs maisons et abandonné

1. M. de Roquepine, d'abord commandant de la citadelle, avait remplacé, en 1636, comme lieutenant de roi, Alexandre de Mun (*Journ. de Jean Bauchez*).

2. La famine sévissait aussi dans la Basse-Alsace et de l'autre côté du Rhin.

leurs champs pour se retirer dans les bois. On eut alors le spectacle d'horreurs inouïes, telles qu'en peut amener la dernière extrémité de la faim : des cadavres fraîchement enfouis étaient déterrés; à la suite des bandes armées, on voyait des cannibales prêts à se jeter, à l'issue du combat, sur les morts et sur les mourants, pour les dépecer; l'homme faisait la chasse à l'homme et dévorait férocement sa proie[1]. La famine, depuis longtemps menaçante aux portes de Metz, avait fini par les franchir. Les soldats du duc Bernard y avaient aidé en s'opposant à l'introduction des farines dans la ville; mais les plus coupables étaient, sans aucun doute, les bourgeois qui, sous le prétexte de nourrir leurs fermiers, envoyaient du pain dans les villages à des prix exorbitants.

Tant de calamités réclamaient de prompts et énergiques remèdes. La charité prévoyante de Fabert sut les découvrir, et son esprit fécond en ressources trouva d'heureux moyens de les appliquer. On commença par procéder, suivant ses instructions, dans toute l'étendue du pays, à la recherche des céréales conservées dans les greniers. Un recensement exact de la population des villes, bourgs et villages, lui servit ensuite de base pour établir des distributions de pain régulières et à un prix modéré. Des parts gratuites furent attribuées aux pauvres, aux vieillards et aux enfants. Quand il eut adouci les rigueurs du présent, il se préoccupa de l'avenir. Dans ce but, il par-

1. Fabert n'est pas le seul à citer de ces faits d'anthropophagie ; plusieurs historiens, ses contemporains, en rapportent également.

courut les terres du gouvernement de Metz, et, après avoir constaté par lui-même le degré de ruine où avaient conduit plusieurs années de peste, de famine et de guerre, il fit publier une déclaration d'après laquelle les laboureurs recevraient des semences à titre de prêt, sans autre intérêt que des mesures combles à rendre à la récolte suivante au lieu de mesures rases qu'on leur fournirait. Confiants dans cette promesse, les habitants des campagnes, dispersés de toutes parts, même ceux qui s'étaient réfugiés dans les provinces voisines, revinrent en foule aux environs de Metz pour reprendre leurs travaux. A la même époque, il projeta de faire rentrer les communautés des bourgs et des villages en possession des biens communaux aliénés par elles au profit des particuliers, ou usurpés par les seigneurs. Cet important dessein, et la nature des renseignements recueillis par Fabert pour s'éclairer sur la situation de la propriété territoriale dans le pays messin, révèlent la connaissance parfaite qu'il avait acquise des véritables causes des souffrances des paysans, et la conviction où il était que la préservation des intérêts agricoles pouvait seule préparer le retour de jours prospères. Son séjour à Metz fut de trop courte durée pour qu'il donnât une suite immédiate à ses vues sur ce sujet, mais il parvint dès lors à appeler l'attention des gouvernants sur les moyens les plus propres à relever l'agriculture de son état de dépérissement. Il devait bientôt, par la seule influence de son mérite, provoquer des ordres qui lui permettraient d'assurer

l'exécution de ces mesures sur un théâtre plus étendu, où sa passion du bien public trouverait ample matière à s'exercer.

Les soins accordés par Fabert à l'administration civile étaient affaire de dévouement personnel et n'absorbaient pas les devoirs de sa charge militaire. Sous le prétexte de pourvoir à la défense de Metz et d'approvisionner la Lorraine, il rassemblait le matériel, les munitions et les vivres nécessaires pour le siège projeté de Thionville, lorsque la nomination du cardinal de la Valette au commandement en chef de l'armée de Piémont, en remplacement du duc de Créqui, tué devant Breme[1], vint l'arrêter brusquement dans le cours de ses travaux.

La première impression de Fabert, à cette nouvelle, fut que le cardinal allait se trouver aux prises en Italie avec de sérieux embarras, et qu'il aurait à y lutter au moins autant contre les intrigues des factions que contre les bataillons ennemis. Il savait que le cardinal aurait peu de forces à opposer à la puissante armée espagnole. En outre, les bonnes dispositions à l'égard de la France de Christine, duchesse douairière de Savoie, sœur de Louis XIII et tutrice des deux enfants qu'elle avait eus de Victor-Amédée, seraient, pensait-il, neutralisées par les menées des partisans du cardinal Maurice et du prince Thomas de Savoie, ses beaux-frères, dévoués à l'Espagne, et par les suggestions de son propre intérêt, qui lui

1. Sur la rive gauche du Pô, près de l'embouchure de la Sesia.

commandaient de ménager ses sujets jusque dans leurs sentiments de haine contre les Français. Mais il s'inquiétait surtout de l'avenir réservé à la famille du duc d'Épernon, si le cardinal de la Valette, le seul capable de conjurer auprès de Richelieu les périls qui la menaçaient, était retenu en Italie par les exigences de sa double mission politique et militaire, jusqu'à la conclusion de la paix générale.

De son côté, le cardinal de la Valette avait craint tout d'abord que le pape Urbain VIII, sous la pression du marquis de Castel Rodrigo, ambassadeur d'Espagne à Rome, ne mît opposition, au nom des lois de l'Église, à sa nomination de commandant en chef de l'armée d'Italie. Ses appréhensions, à ce sujet, n'avaient pas tardé à disparaître. Il se reposait en grande partie sur Fabert pour l'aider à surmonter les autres difficultés. C'est pourquoi il demanda à Richelieu de l'emmener avec lui. Le ministre paraissant oublier, dans cette circonstance, l'incident de Rueil, accéda de bonne grâce à sa prière. Fabert, mandé à Saint-Germain, y fut accueilli avec bienveillance par le roi, qui l'invita à vendre ses charges de capitaine et de sergent-major au régiment de Rambures, pour aller servir en Piémont avec celle de sergent de bataille. Comme il tenait celle de sergent-major du duc d'Épernon, colonel général de l'infanterie, il crut de son devoir de lui en envoyer la démission. Le duc répondit à cette marque de reconnaissance en lui adressant des provisions en blanc, afin qu'il en disposât à sa volonté. Quant au brevet de sergent de

bataille, Fabert ne songea pas à rappeler, pour l'obtenir, la promesse que lui en avait faite le roi, et il partit pour l'Italie avec le cardinal, sans en être pourvu, le 17 avril 1638.

Dès les premiers jours du voyage, à Nogent (entre Gien et Montargis), le cardinal de la Valette s'ouvrit à Fabert des motifs qui l'avaient déterminé à accepter le commandement de l'armée d'Italie. Le principal était qu'un refus opposé à l'offre de Richelieu, et considéré par celui-ci comme un acte de résistance à sa volonté, aurait pu tourner contre le duc de la Valette, et lui attirer les rigueurs suspendues sur sa tête depuis le jour où il avait repoussé le pardon du roi et du ministre, pour n'avoir rien à divulguer de ses relations avec le comte de Soissons et des pratiques du complot d'Amiens. Il ne se faisait, du reste, aucune illusion sur le sort que l'humeur vindicative de Richelieu préparait à son frère, et s'il avait consenti à s'éloigner de la reine, c'était, disait-il avec amertume, pour échapper au spectacle des persécutions qui mineraient promptement sa vie, et dont il se sentait impuissant à préserver sa famille. En présence d'une aussi profonde affliction, Fabert adressa au cardinal quelques paroles de consolation, et réserva pour d'autres occasions ce qu'il avait à lui dire sur la nécessité de son prompt retour en France.

Tous deux se dirigèrent par Briare et Moulins sur Lyon, et de là sur Grenoble. Le 1er mai, ils arrivaient à Pignerol, où les attendait d'Hemery, ambassadeur de France à la cour de Savoie, et d'où ils se rendirent,

le lendemain, à Turin. Après avoir visité Casal et les troupes en quartiers d'hiver dans le Montferrat, le cardinal, s'appuyant sur les renseignements recueillis par Fabert, proposa d'organiser la défense de la place de Verceil, qui couvrait le Piémont. Mais la duchesse Christine insista pour qu'on mît au plus tôt Casal en état de supporter un siège, et fit prévaloir cet avis, inspiré sans doute à son inexpérience par les créatures du prince de Savoie; car, quelques jours plus tard, le marquis de Leganez se montrait (26 mai) devant Verceil, sur la Sesia, à la tête de dix-huit mille hommes de pied et six mille cavaliers, avec un matériel d'artillerie considérable. A ce moment, les contingents envoyés de France pour renforcer l'armée de la Valette n'étaient pas tous arrivés à destination; de plus, l'intendant d'Argenson ayant apporté tardivement les fonds nécessaires pour subvenir aux besoins d'organisation et à l'entretien des troupes, on n'était pas encore en état de s'opposer sérieusement aux entreprises de l'ennemi[1]. Du moins, l'investissement de Verceil eut-il pour effet de décider la régente, jusque-là indécise entre les propositions de neutralité des Espagnols et l'assistance promise par le roi son frère, à signer (3 juin) un traité préparé par le cardinal, et portant renouvellement de

1. Lettres de la Valette (en grande partie de la main de Fabert) à Chavigny et à Richelieu, des 17 et 29 mai. (*Arch. des aff. étr.*, *Turin*, t. XXVI.)

Il est question, dans ces lettres, du complot machiné par Montiglio, gouverneur piémontais de Casal, avec la duchesse régente de Mantoue pour complice, dans le but de livrer cette place aux Espagnols.

l'alliance offensive et défensive entre la France et la Savoie.

A peine l'ennemi avait-il investi Verceil, que, sur le conseil de Fabert, le régiment de Saint-André Montbrun, escorté par le marquis de Ville, lieutenant général de la cavalerie piémontaise, tenta de s'introduire dans la place pour en renforcer la garnison; mais le terrain coupé de canaux d'irrigation et les habiles dispositions des Espagnols en empêchèrent l'accès. Le cardinal de la Valette se hâta de faire franchir le Pô aux troupes françaises et piémontaises (sept mille fantassins répartis en quatorze bataillons formant deux brigades, et trois mille cavaliers [1]), que la régente vint passer en revue, avec grand apparat, dans la plaine de Vertola, près de Crescentino. L'armée se porta ensuite par Tronzano sur San Germano (9 juin). Plusieurs officiers de haut grade, dont les attaches avec Richelieu et le grand maître de l'artillerie n'étaient un secret pour personne, se prononçaient, depuis quelque temps, avec une certaine affectation, pour l'attaque de vive force des retranchements espagnols. Partagé entre la crainte qu'on lui reprochât d'avoir différé de marcher à une victoire soi-disant assurée et celle de subir un échec qui, en compromettant les armes du roi, ternirait son renom

1. Le cardinal de la Valette avait sous ses ordres : le duc de Candale, comme lieutenant général; le comte de Guiche, le marquis de la Frézelière et M. de Castelnau, comme maréchaux de camp; MM. de Vignoles et Borelly de Roqueservière, comme sergents de bataille. Le comte du Plessis-Praslin, maréchal de camp, rejoignit l'armée, la campagne commencée.

militaire et achèverait de ruiner le crédit dont il pouvait encore disposer, la Valette songea à mettre à l'abri sa responsabilité en réunissant le conseil de guerre de l'armée. On y tomba d'accord sur la supériorité numérique de l'ennemi et l'état avancé de ses travaux de circonvallation, ce qui n'empêcha pas de décider l'attaque par la rive droite de la Sesia, où les ingénieurs espagnols avaient accumulé les défenses les plus sérieuses.

Fabert prit la parole pour combattre cette détermination. Il développa avec conviction les moyens de faire entrer l'armée tout entière dans Verceil, en opérant par la rive gauche de la Sesia, encore dépourvue d'ouvrages. Malheureusement, sa franchise, qui ne connaissait, dans ses éclats de brusquerie, ni égards ni complaisances dès qu'il s'agissait de confondre l'erreur, froissa quelques officiers. Le cardinal s'en aperçut et l'invita au silence. Le conseil maintint d'ailleurs sa résolution, dont l'exécution fut remise au lendemain. A quelques heures de là, dans une conversation intime, la Valette essaya de persuader à Fabert qu'il avait eu tort de ne pas ménager davantage les amis du grand maître, qui étaient ceux du premier ministre, déjà prévenu contre lui, et de s'obstiner à vouloir ramener à sa manière de voir des gens décidés d'avance à ne pas l'accepter. Fabert répondit qu'il était prêt à s'éloigner si le cardinal craignait qu'on ne lui sût mauvais gré à la cour de lui avoir accordé sa confiance. Il ajouta qu'il ne regrettait point le langage tenu par lui dans le conseil,

que l'intérêt du roi avait été son seul guide, qu'il n'attendait rien de Richelieu, et que les créatures du ministre répandues dans l'armée eussent-elles l'influence qu'on leur attribuait, il ne s'abaisserait jamais à solliciter leurs bons offices. Selon lui, les plus ardents à demander qu'on marchât droit à l'ennemi seraient, le moment décisif venu, les premiers à réclamer qu'on reculât sans combattre, pour embrasser le parti qu'il avait proposé. Il pria enfin le cardinal de ne plus l'admettre dans le conseil, s'il appréhendait d'avoir à souffrir en haut lieu de l'indépendance de ses jugements. La Valette reconnut que Fabert avait pénétré sa pensée; toutefois, il se garda de lui en faire l'aveu, pour ne pas être obligé de se priver de ses services en accédant à sa prière; il termina l'entretien par quelques conseils empruntés, dit Fabert lui-même, aux maximes de cour, sur le danger d'avoir pour ennemis « les gens qui parlent ou qui écrivent à celui qui gouverne ».

Le lendemain, l'armée, suivant le plan arrêté dans le conseil, s'était mise en marche pour l'attaque projetée, lorsque des détachements, envoyés en exploration vers la place, constatèrent l'impossibilité de forcer les lignes à larges et profonds fossés, soutenues de redoutes, construites par les Espagnols sur la rive droite de la Sesia. A la suite de leur rapport, le cardinal donna l'ordre de décamper pour exécuter le mouvement tournant conseillé par Fabert. Les troupes gagnèrent Carizio, à travers les rizières, et, les jours suivants, franchirent l'Elvo, le Cervo et enfin la Sesia,

dont elles défendirent la rive gauche jusqu'à hauteur de Verceil. Une reconnaissance poussée hardiment par Fabert au delà de la Sesia, près de l'embouchure du Cervo, lui permit d'indiquer à son retour le point faible des retranchements ennemis, avec un gué [1] et une île de la Sesia par où il paraissait facile de l'atteindre [2]. Le cardinal était prêt à suivre ce chemin pour secourir Verceil. Mais les officiers que Fabert avait convaincus d'ignorance à San Germano, trouvant l'occasion belle de prendre leur revanche, objectèrent que les assiégés ne tentaient point de sortie et ne faisaient aucun signal ; qu'ils voulaient donc par là annoncer leur reddition, déjà accomplie, sinon prochaine. Fabert leur répliqua que les sorties n'offraient de chances de succès qu'après le combat entamé par l'armée de secours, et que les signaux pouvaient s'établir commodément et avec fruit à la distance où l'on était les uns des autres. Ces arguments et d'autres non moins sérieux, apportés à l'appui de sa proposition, échouèrent contre la volonté bien arrêtée, de la part de ses contradicteurs, de blâmer les combinaisons qu'il soumettait à leur examen. Quant au cardinal, il se conforma à l'avis général.

La nuit suivante, le bruit de coups de feu tirés aux

1. « Il passa deux fois la rivière à la nage et sans pouvoir trouver de gué, et comme c'était la nuit, il faillit se noyer. Enfin, il trouva un gué... » (*Mémoire* de M. de Termes.)

2. Voy. le plan manuscrit du siège de Verceil, dans la collection des cartes annexées à l'*Histoire man. des guerres de France depuis* 1635 *jusqu'à* 1763, par le lieutenant général marquis de la Rosière, 1786 (*Arch. D. G.*). Ce plan, très complet et dessiné avec soin, est précieux pour l'intelligence des opérations devant Verceil.

attaques prouva que les assiégés n'avaient pas capitulé. Le conseil fut assemblé de nouveau. Le comte Philippe d'Aglia, premier ministre de la Régence, le marquis de Ville et le marquis de Piannezza, général de l'infanterie de Savoie, vinrent y déclarer que la place de Verceil ne leur paraissait pas d'assez grande importance pour qu'on risquât de perdre, en essayant de la sauver, l'unique armée dont le Piémont disposait. On s'appuya sur cette considération, habilement présentée au nom de la régente, pour écarter la motion de Fabert. Lui, sans se laisser intimider, émit alors l'avis de ne jeter que deux mille hommes dans la place. Voyant que le conseil n'approuvait pas davantage cet autre projet, il revint à celui qu'il avait conçu dès le commencement, et soutint avec assurance que l'on pouvait s'avancer jusqu'aux retranchements élevés entre la Sesia et le Cervo, et de là gagner les dehors de la place, dont la rivière était très rapprochée, avant que l'ennemi eût le temps de se porter en force sur le point attaqué. Cette nouvelle proposition eut le sort des précédentes. On se montra décidé à prendre l'offensive.

Fabert, vivement ému, non découragé, alla trouver le duc de Candale, l'un de ses adversaires les plus influents dans le conseil de guerre. Par la manière saisissante dont il lui dépeignit les conséquences qu'entraînerait pour lui et sa famille la prise de Verceil, si cette place venait à succomber sans être secourue, il parvint à le ramener à son opinion. Il rallia également à sa cause d'Hémery et Pluveau,

agent secret de la France en Piémont. Fort de l'appui de ces trois personnages, il décida le cardinal à réunir les membres présents du conseil, et eut enfin la satisfaction d'entendre donner des ordres pour le départ d'un secours de deux mille hommes. Mais une nouvelle déception l'attendait : le détachement commandé, réuni avec une lenteur calculée, n'arriva qu'au jour sur les bords de la Sesia. Dès lors, l'entreprise n'étant plus facilement praticable, les troupes rétrogradèrent. Le cardinal prit sur lui d'envoyer un corps de secours. A l'instigation de Fabert, le commandement en fut confié à un jeune mestre de camp, Saint-André Montbrun, connu de tous par son intrépidité. La marche s'effectua de nuit. Après avoir passé la Sesia au gué désigné par Fabert, le détachement s'empara des retranchements du Cervo, faiblement défendus, ainsi qu'il l'avait annoncé. Tandis que les Espagnols cherchaient à se reconnaître au milieu de la confusion répandue dans leurs rangs par de fausses attaques, le secours se fit ouvrir les portes de la place (19 juin).

Malgré le puissant appoint que près de deux mille hommes apportaient à la défense, on crut s'apercevoir les jours suivants, aux signaux faits par les assiégés[1], que la capitulation était prochaine. Afin de

1. Saint-André Montbrun avait emporté dans Verceil un mémoire détaillé des signaux à faire pour indiquer les ressources de la place et le nombre de jours pendant lesquels elle pouvait encore tenir. Fabert a reproduit ce mémoire dans son *Journal. des campagnes*; on en trouve une copie de sa main à la *Bibliothèque nationale* (*Ms., F. FR.*, 6644).

prévenir cette funeste issue, Fabert conseilla de faire entrer toutes les troupes dans Verceil sous la protection de batteries placées sur une éminence voisine de la Sesia, et qui couvriraient de feux le terrain en avant jusqu'à portée de mousquet de la place. Cette proposition échoua, comme les précédentes, devant la résistance de parti pris des principaux chefs des deux armées; ils alléguèrent pour la condamner que la place, étant abondamment pourvue de vivres et de munitions, ne courait aucun péril immédiat, et que, d'autre part, la situation commandait d'avoir en Piémont des forces actives tenant la campagne [1].

Fabert était heureusement de ces hommes dont les obstacles, à mesure qu'ils se multiplient devant eux, stimulent de plus en plus la volonté. Il ne reculait ni devant le nombre, ni devant le crédit de ses ennemis. Dans la lutte pénible qu'il soutenait contre les officiers jaloux de son mérite, contre les ministres infidèles de la régente, contre son propre général égoïste et pusillanime, on ne le vit pas faillir un seul instant. Grâce à cette courageuse persévérance, il amena le cardinal à permettre l'établissement de quatorze pièces de canon sur l'emplacement signalé [2].

1. « Le duc de Candale prit la parole, dit qu'on n'était plus au temps des paladins et d'Amadis, où l'on jetait le gantelet pour dénoncer la bataille, que c'était parler roman, que le but de l'armée était de secourir Verceil, qu'il fallait rester au poste où l'on était, le retrancher, assurer les vivres et les couper à l'ennemi. » (*Relation* (manuscrite, du temps, sans nom d'auteur) *de ce qui s'est passé dans l'armée du roi pour le secours de Verceil, Arch. aff. étr., Turin*, t. XXVI).

2. Voir le plan manuscrit, cité plus haut, du siège de Verceil.

Après que les résultats du tir eurent mis en évidence les avantages de la position [1], le conseil s'assembla. Quoique le cardinal eût invité Fabert à s'en tenir éloigné, dans l'intérêt même du succès de ses idées, il n'y rencontra, comme d'ordinaire, que des opposants résolus, qui démontrèrent l'impossibilité d'introduire plus de deux mille hommes dans Verceil, sans s'exposer à un combat général où l'ennemi aurait pour lui la supériorité du nombre.

Sur ces entrefaites, un courrier dépêché par le marquis d'Ogliano, gouverneur de la place, apporta des renseignements d'où l'on conclut que les assiégés étaient en nombre suffisant pour prolonger la résistance. Fabert, revenu au conseil pour y entendre le rapport de l'envoyé, ne témoigna pas la même sécurité que les autres membres. Il fit remarquer la persistance avec laquelle Saint-André répétait le signal destiné à indiquer que les assiégés étaient à toute extrémité. On lui répliqua que ce signal avait vraisemblablement une autre signification, qu'une place approvisionnée comme l'était Verceil se défendrait encore longtemps, que le moyen le plus sûr d'obliger les Espagnols à lever le siège était de leur couper les vivres, résultat auquel on parviendrait en passant avec l'armée sur la rive droite de la Sesia, et prenant position en aval de Verceil, en un point commode pour empêcher le ravitaillement de l'ennemi par Breme, Mortara, Valenza et Alexandrie; enfin

1. Lettre de la Valette (en partie de la main de Fabert) à Chavigny, du 29 juin. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXVI.)

que si ce plan ne réussissait pas, le mieux serait de revenir du côté du Milanais et de tenter, dans un suprême effort, de secourir la place.

L'assentiment de la majorité fut acquis à cette combinaison, particulièrement prônée par les officiers piémontais. En conséquence, le gros de l'armée repassa la Sesia en faisant le même circuit qu'au commencement des opérations. Le 30 juin, les troupes étant campées à Desana, un sergent du régiment de Saint-André, sorti de Verceil cinq jours auparavant, se présenta, au cardinal et lui apprit que l'armée assiégée ne manquait ni d'hommes, ni de munitions de guerre et de bouche. Selon les instructions qu'il prétendit avoir reçues du gouverneur et de Saint-André, il désigna comme l'endroit le plus propice à une attaque celui où le premier secours avait franchi la circonvallation [1]. La Valette, sans tenir compte de cet avertissement, mena l'armée à Prarolo [2]. Pendant que l'on travaillait à se retrancher dans ce poste d'observation, un grand bruit de mousquetade se fit entendre du côté de Verceil (2 juillet). La nouvelle d'un assaut qui avait échoué arriva au camp français. Là-dessus, le feu cessa aux attaques comme sur les

1. *Copie du Mémoire envoyé à M. Talon, le 16 juillet 1638, sur la perte de Verceil* (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6644.) Ce titre, écrit au dos de la pièce, ainsi que quelques additions et corrections du corps de la copie, sont de la main de Fabert.

Le récit que l'on trouve dans ce mémoire des événements du siége (à partir du 19 juin), a beaucoup d'analogie, quoique moins détaillé, avec celui que Fabert en a fait dans ses *Mémoires* et son *Journal*.

2. Rive droite de la Sesia, en face de Palestro.

remparts. Le conseil de guerre ayant été assemblé, M. de la Frézelière et l'intendant d'Argenson opinèrent pour que l'armée marchât sans retard droit aux lignes espagnoles. Ce ne fut pas l'avis de Fabert. Après avoir rappelé ce que le sergent, envoyé par le gouverneur quelques jours auparavant, avait dit de rassurant sur l'état de la place, il traita de téméraire une attaque que l'on ferait des retranchements ennemis sans avoir au préalable pris langue des assiégés. Quoique sa manière de voir eût été adoptée successivement par du Plessis-Praslin, le comte de Guiche, le duc de Candale et le cardinal de la Valette, la décision définitive fut ajournée jusqu'à la réunion suivante du conseil, qui eut lieu le lendemain matin[1]. La discussion avait repris sur les opinions exprimées la veille, lorsque les rapports des prisonniers et des déserteurs vinrent onfirmer ceux d'une reconnaissance de cavalerie qui avait annoncé la reddition de la ville (4 juillet) comme un fait accompli. Aucun doute n'était plus possible sur le fatal dénouement. Déjà Verceil avait ouvert ses portes aux Espagnols. Le marquis d'Ogliano fut accusé par ses ennemis, non sans quelque apparence de raison, d'intelligences secrètes avec le marquis de Lleganez et les princes de Savoie.

Après la chute de Verceil, il s'établit une sorte de trêve tacite entre les deux armées retirées dans leurs quartiers de rafraîchissement. Le cardinal en pro-

1. Voir la relation manuscrite, citée plus haut. du siège de Verceil (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXVI).

fita pour tenter de racheter, autant que possible, à l'égard de Fabert, la condescendance qui lui avait fait sacrifier les intérêts de ce fidèle serviteur de sa personne et de sa famille à la crainte de mécontenter un ministre tout-puissant. Il demanda pour lui la commission de sergent de bataille. Richelieu accéda, sans « aucune répugnance [1] », à la prière de la Valette ; mais il commit l'injustice de suspendre pendant six mois l'effet de sa promesse. Ce fut seulement le 29 janvier 1639, c'est-à-dire environ trois ans et demi après avoir annoncé pour la première fois à Fabert sa nomination de sergent de bataille, que le roi mit son nom au bas du brevet qui lui était destiné [2].

Pour être en mesure de reprendre prochainement les hostilités avec quelque avantage, il fallait de l'argent, des hommes et des chevaux, et la Valette manquait de tout. Il écrivait à Chavigny qu'il n'avait plus de quoi payer un prêt aux soldats. De son côté, d'Hémery, témoin de l'état de détresse de l'armée, sollicitait de Richelieu une prompte assistance. Inquiet, la Valette jeta les yeux sur Fabert pour aller à la cour « dire la vérité des choses », exposer les besoins des troupes, réclamer des renforts et proposer au ministre de mettre le siège devant

1. *Mémoires* de Fabert.

2. Ce brevet se trouve en minute aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. LVI ; en voici la teneur :

« Aujourd'hui, 29e du mois de janvier 1639, le roi étant à Saint-Germain-en-Laye, voulant reconnaître les services que le sieur Fabert, capitaine d'une compagnie de chevau-léger présentement, lui a rendus en plusieurs occasions, où il a donné preuve de son courage,

Verceil[1]. L'ennemi pouvant d'un jour à l'autre rentrer en campagne, les secours pressaient. Fabert partit pour la France (deuxième quinzaine de juillet), rejoignit la cour à Abbeville, où le roi s'était transporté en sortant d'Amiens, afin de diriger, d'aussi près que possible, les opérations militaires du côté de l'Artois. Il trouva Richelieu disposé à répondre aux désirs de son général, même à accorder au delà de ce que celui-ci demandait. Les intérêts qu'il était venu faire valoir furent recommandés tout particulièrement par Chavigny aux surintendants des finances[2]. Le roi s'éclaira auprès de lui sur la conduite à tenir pour réparer l'échec de Verceil, dont il voulut connaître en détail toutes les circonstances. Quand il repartit d'Abbeville[3], il était si complètement instruit de tout ce qui touchait à sa mission, que Richelieu crut que « ce serait faire tort à sa suffisance » que d'en informer la Valette par écrit[4].

expérience au fait de la guerre, vigilance et bonne conduite, et de sa fidélité et affection à son service, Sa Majesté l'a retenu, ordonné et établi *sergent de bataille* en son armée d'Italie, pour y servir en cette qualité et en faire les fonctions.....»

1. Lettres (aut.) de la Valette à Chavigny des 23 juillet et 10 août, à Richelieu, du 25 juillet, et de d'Hémery à Richelieu, du 27 juillet. (*Arch. aff. étr., Turin*, t. XXVI.)

2. Note (aut. non sign.) de Chavigny aux surintendants, du 7 août. (*Arch. aff. étr., France*, t. LXXXIX.)

3. Probablement le 12 août.

Pendant son séjour à Abbeville, dans un entretien avec Bautru, qui était à la veille de partir pour l'Italie, en mission diplomatique auprès de la duchesse de Savoie, Fabert eut soin de mettre en garde ce familier de Richelieu contre la foi punique des Piémontais. (Lettre de Bautru à Chavigny, du 4 août, *Arch. aff. étr., Turin*, t. XXVI.)

4. Lettre (min.) de Richelieu à la Valette, du 12 août. (*Arch. aff. étr., Turin*, t. XXVI.)

Quelques semaines s'écoulèrent après le retour de Fabert en Italie sans que la Valette reçût l'argent et les renforts promis[1]. Les armées des maréchaux de Châtillon et de la Force absorbaient alors la plus grande partie des ressources. Les troupes espagnoles, passées provisoirement du commandement de Leganez sous celui de don Francisco de Melos, étaient rentrées en campagne pendant ce temps-là, et se dirigeaient sur Pomaro, près du Pô (rive droite), un peu en amont de Valenza. Fabert, à la tête de quarante cavaliers, tomba à l'improviste sur l'avant-garde. Dans la lutte acharnée qui s'ensuivit, l'ennemi laissa plus de quarante cavaliers sur place ; une balle perça le chapeau de Fabert et son cheval fut tué sous lui. Don Francisco de Melos continuant sa marche après la prise de Pomaro, la Valette se porta vivement à sa rencontre ; mais le général espagnol franchit le Pô au milieu de la nuit et se déroba à son attaque. La saison était déjà avancée ; quelques secours tardifs en hommes et en argent arrivèrent de France. La

1. « J'écris à MM. de Bullion et Bouthilier, pour les presser d'effectuer diligemment ce qui a été promis pour l'Italie à Fabert Je vous prie agir en cela *opportunè et importunè*. » (Lettre (orig.) de Richelieu à Chavigny, du 3 septembre, *Arch. aff. étr.*, *France*, t. LXXXIX.)

« Messieurs les surintendants venant aujourd'hui ici [Saint-Germain], je leur parlerai des affaires d'Italie, afin qu'ils exécutent ce qui a été promis au sieur Fabert. » (Lettre orig. de Chavigny à Richelieu, du 6 septembre, même source.)

D'après la date à laquelle eurent lieu ces démarches de Richelieu et de Chavigny auprès des surintendants, on voit que ceux-ci ne s'étaient pas pressés de donner satisfaction à la Valette. Plus de six semaines s'étaient écoulées depuis que Fabert avait quitté Abbeville.

campagne languit jusqu'au milieu d'octobre, après quoi chaque armée se retira dans ses quartiers d'hiver. Le cardinal de la Valette resta en Piémont, jugeant prudent de ne pas revenir à la cour au moment où la haine de Richelieu, parvenue à son comble, se déchargeait sur le duc de la Valette, fugitif, de la honte de Fontarabie.

Quelque temps après, Fabert rentra en France et se rendit à Metz, où sa présence était nécessaire pour sauvegarder ses droits dans le règlement de la succession paternelle. Abraham Fabert avait succombé, le 4 août, aux suites d'une attaque d'apoplexie [1], étant maître-échevin pour la cinquième fois [2]. La cathé-

1. Le 15 août, Abraham Fabert suivait la procession instituée par Louis XIII en l'honneur de la Sainte Vierge ; une tempête affreuse s'élève tout à coup; la cloche appelée Marie, qu'on sonnait à grande volée, se fend, et le vénérable magistrat messin tombe frappé d'une attaque d'apoplexie. (*Chronique manuscrite de M. Descartes*, conseiller au parlement de Metz, citée par M. Bégin dans son *Histoire de la cathédrale de Metz*.)

2. M. Malherbe, M. Emmery, dom J. François, dom Floret (*Journal* man., *Bibl. de Metz*, 115) et dom Tabouillot ne s'accordent pas entre eux sur les dates et la durée des cinq échevinages de Fabert. Nous nous en tiendrons aux indications fournies par dom Tabouillot. D'après ce religieux, Abraham Fabert aurait été nommé maître-échevin : la première fois, le 17 novembre 1610, pour quatre ans; la deuxième, le 17 mai 1618, jusqu'en juillet 1620; la troisième, depuis le 1er juin 1624 jusqu'au 7 janvier 1625; la quatrième, depuis le décès de M. de Villers, arrivé le 22 juillet 1632, jusqu'en 1633; et la cinquième, le 7 juin 1637; de plus, il aurait été continué dans l'exercice de ses fonctions le 17 juin 1638. M. Ch. Robert a décrit, dans ses *Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins* (Metz, 1853), les monnaies et jetons qu'Abraham Fabert fit frapper à l'occasion de ses échevinages. On trouve aussi des renseignements à ce sujet dans une note manuscrite des *Archives de la famille*, de la main d'Abraham-Alexandre-François-Maximilien de Fabert, arrière petit-neveu du maréchal.

Le *Cabinet des médailles*, à la *Bibliothèque nationale*, possède deux de ces jetons : l'un de 1624, l'autre de 1638. Ce dernier, en

drale de Metz avait reçu ses cendres. Le 1er juillet précédent, il s'était démis, pour cause de santé, de ses fonctions d'aman[1]. Il avait encore eu le temps de voir le parlement, dont l'établissement lui avait coûté une partie de ses pouvoirs de magistrat municipal, exilé de Metz et transféré à Toul[2]. Moins de cinq mois avant sa mort, une autorisation royale de faire imprimer les *Remarques sur les coutumes générales du duché de Lorraine, ès bailliages de Nancy, Vosges et Allemagne* qui portent son nom, mais dont l'auteur est Florentin de Thierriat, de Mirecourt[3],

argent bas, du module de 27 millim., porte : *Abraham Fabert, maître-échevin de Metz*, 1638 ; dans le champ, l'écu de la ville, posé sur un cartouche ; au revers, les armes de Fabert avec la devise : « *A la vertu rien n'est inaccessible.* »

Un escabeau en chêne et une table d'imprimerie surmontée d'un *marbre*, provenant de l'atelier du maître-échevin Fabert, existaient encore à Metz il y a quelques années. Ce matériel, après avoir longtemps appartenu aux Collignon, très ancienne famille d'imprimeurs messins, a été détruit lors de l'incendie de l'imprimerie Rousseau.

1. « *Pièces authentiques qui attribuent le titre d'*AMAN [*notaire*] *à Abraham Fabert, maître-échevin de la ville de Metz*. (Documents pour servir à l'histoire de Metz, par Chabert, dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1861-1862.)

2. Le désaccord avait commencé à régner, dès 1633, entre le duc de la Valette et le parlement. Lorsque le cardinal avait succédé à son frère, la mésintelligence s'était encore accentuée entre les magistrats et le gouverneur. En avril 1635, le roi résolut de transporter la cour à Toul. L'acte de translation ne fut signé que le 10 mai 1636. Malgré les instances répétées du cardinal pour obtenir la mise à exécution effective de la décision royale, le parlement s'obstina à siéger à Metz. La situation critique de la France à la suite de la prise de Corbie par les Espagnols, en août 1636, et les maladies contagieuses qui sévissaient à Toul à cette époque, favorisèrent les magistrats dans leur résistance à la volonté du roi. Ils finirent, cependant, par prendre le chemin de Toul en avril 1637. Leur exil dans cette ville devait durer vingt-deux ans.

3. Florentin de Thierriat, écuyer, seigneur de Lochepierre Lon-

avait été accordée à Claude Félix, son successeur comme imprimeur juré de la ville depuis le 2 avril 1632[1]. Des dix enfants nés de son union avec Anne des Bernards (morte le 25 avril 1636), sept étaient décédés de 1585 à 1609[2]. Par son testament en date du 21 août, il disposait que ses biens seraient répartis également entre les trois survivants : François, Abraham et Anne, femme d'Anthoine Barthon, sieur du Buys[3].

guet, etc., jurisconsulte, né vers le milieu du dix-septième siècle, fut pendu en 1608 pour avoir publié un pamphlet contre un prince de la maison de Lorraine.

Contrairement à l'opinion vers laquelle penchait dom Calmet, Chevrier, dans ses *Mémoires*, publiés en 1754, attribuait au maître-échevin Fabert les *Remarques sur les coutumes de Lorraine*. A une époque postérieure, ayant eu entre les mains les manuscrits de Thierriat, Chevrier se rectifia lui-même en ces termes (tome IV de l'*Histoire civile, militaire, ecclésiastique, politique et littéraire de Lorraine et de Bar*, Bruxelles, 1758) : « L'ouvrage [*les Remarques*, etc.] fut vendu par l'auteur même qui nous l'apprend par ces mots : *et me bailla, pour iceluy, maître Fabert de Metz, trente-huit pièces vieilles.* Il n'en dit pas la valeur. Dépositaire de Thierriat, j'en ai fait usage, comme on l'a vu, dans les volumes précédents. »

1. On trouve cette autorisation, datée du 5 avril 1638, dans les *Carrés d'Hozier*.

Ce ne fut pas Claude Félix qui édita cet ouvrage, mais Claude Bouchard, libraire et imprimeur en taille-douce, à Metz. De plus, il ne fut publié que dix-neuf ans après la mort d'Abraham Fabert, c'est-à-dire en 1657, et aux frais de ses enfants. D'après le savant M Ed. Meaume (*Sébastien Le Clerc et son œuvre*, Paris, 1877), le frontispice de ce livre est l'ouvrage de S. Le Clerc, ainsi que la riche bordure entourant le portrait de Fabert, gravé par Michel Lasne, qui, dans le premier tirage, se voit au verso, avec cette devise au bas : *Labor omnia vincit;* dans le second tirage, la bordure a été supprimée et le portrait de Fabert est de Gabriel Ladame.

2. Voir à l'*Appendice* (VII) l'épitaphe de ces sept enfants (trois fils et quatre filles), ainsi que celles d'Abraham Fabert et d'Anne des Bernards.

3. Voir ce testament dans les *Carrés d'Hozier*. L'acte fut passé en présence de messire Louys de Custine, seigneur de Pouligne.

Fabert rapporte dans ses *Mémoires* qu'à son arrivée à Metz il trouva sa part de succession réduite à celle qui lui revenait sur les immeubles possédés par son père[1]. Il était tout entier aux soins que réclamaient ses intérêts compromis, lorsqu'un exprès lui remit une lettre du roi (du 23 novembre), l'appelant en oute hâte à Paris[2]. Quoique Richelieu eût donné des ordres à M. de Roquepine pour empêcher le duc de la Valette de se retirer à Metz[3], il n'était pas délivré de toute inquiétude à cet égard. Nul doute qu'il n'eût pris ombrage du séjour de Fabert dans le pays messin, et ne le suspectât d'y servir d'instrument à quelque tentative de surprise de la place organisée par les d'Épernon, ou même à une trame ourdie contre sa personne. Quelle conduite allait tenir Fabert dans cette circonstance? S'excuserait-il, pour se soustraire au commandement du roi, sur la nécessité de terminer les affaires de famille qui l'avaient amené à Metz? Tel était l'avis de Campels, major de la place.

1. « On conjecture, dit le P. Barre, que pour le rembourser de ce qui lui devait revenir sur le mobiliaire, on convint de lui remettre les arrérages qu'il devait à son père sur les forges de Moyeuvre. »
Un arrêt du conseil du Roi du 7 février 1642 fixa la part de chacun des héritiers Fabert à 50 000 livres. Le 9 juin 1644, Fabert donna décharge à son frère aîné de cette somme, par acte passé devant aman (*Carrés d'Hozier*).

2. La minute de cette lettre est aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. XLVII, avec deux notes de de Noyers, concernant l'ordre donné à Fabert.

3. Lettre (cop.) de Richelieu au cardinal de la Valette, de Saint-Germain-en-Laye, 14 novembre. (*Extrait des lettres retirées de la cassette du cardinal de la Valette après sa mort, qui lui avaient été écrites par le cardinal de Richelieu; Bibl. nat., Ms., Du Puy*, t. DCCLXXVII.)

Ou bien différerait-il son départ jusqu'au moment où il connaîtrait clairement le motif pour lequel on le mandait à la cour? Roquepine lui en donnait le conseil. Il repoussa également ces deux partis et obéit sans retard à l'injonction royale. La proposition que lui fit le premier ministre d'aller en Languedoc accélérer les levées de recrues, lui montra qu'il ne s'était pas trompé sur les sentiments qu'on lui prêtait à la cour. Après avoir décliné franchement l'offre sous laquelle on dissimulait l'intention de l'éloigner, il prouva que ses intérêts privés exigeaient sa présence à Metz, et obtint l'autorisation d'y retourner.

CHAPITRE IV

(Mars 1639—13 janvier 1642.)

Richelieu consulte Fabert sur la direction à donner, au delà des Alpes, à la politique et à la guerre (1639). — Fabert en Italie, comme sergent de bataille, sous la Valette ; organise la défense de Turin. — Au siège de Chivasso. — Est blessé grièvement à l'attaque de Turin. — Envoyé auprès de Louis XIII, à Lyon et à Grenoble, pour exposer les besoins de l'armée, et défendre son général contre les soupçons d'infidélité que Richelieu faisait peser sur lui. — La Valette meurt avant le retour de Fabert en Italie. — Richelieu offre à Fabert, en échange du dévouement qu'il sollicite de lui, son amitié et sa protection. — Fabert capitaine au régiment des gardes françaises. — Revient servir en Italie sous le comte d'Harcourt ; sa brillante conduite au combat de la Rota. — Seconde Richelieu dans la préparation de la campagne sur la frontière du Nord, au commencement de 1640. — Le siège d'Arras est décidé d'après son avis ; il se rend à plusieurs reprises, au péril de sa vie, d'Amiens à l'armée de siège ; le roi reconnaît qu'on lui doit la prise de la place. — Conduit sous escorte, à Nancy, le chef de partisans Jean de Werth, prisonnier de guerre (1641). — Envoyé à l'armée de Champagne, pour presser le maréchal de Châtillon d'agir ; prédit la défaite de la Marfée, à laquelle il assiste. — Exécute plusieurs voyages entre Reims et Réthel. — Dirige une attaque aux sièges de Donchery et de Bapaume ; brave le préjugé d'après lequel les fonctions d'ingénieur sont indignes de sa charge. — Est victime, dans une hôtellerie de Clermont-en-Beauvoisis, d'une folle équipée de deux jeunes officiers, qui le blessent dangereusement ; sa conduite généreuse. — A la nouvelle qu'une accusation d'attentat contre la personne du roi et celle de Richelieu pèse sur le duc d'Épernon, il offre de se porter caution pour lui ; sur ses sollicitations, le dé-

nonciateur est mis en prison. — Assiste le duc à ses derniers moments (1642).

La défiance de Richelieu ne tarda pas à se raviver par les appréhensions qui l'avaient déjà excitée. Fabert fut rappelé à la cour en mars 1639. Parti de Metz le 21, il arriva le 27 à Paris, d'où il se rendit à Rueil. Le ministre, en l'invitant à rejoindre sans délai le cardinal de la Valette en Piémont, le consulta sur la direction à donner au delà des Alpes tant à la politique qu'à la guerre.

C'était le temps où les Espagnols se préparaient à rouvrir les hostilités avec des forces imposantes, et où la duchesse Christine, qui avait consenti à disgracier le P. Monod, son confesseur et l'ami du P. Caussin, afin de satisfaire le ressentiment de Richelieu, attendait impatiemment le secours qu'on lui avait promis pour prix de ce sacrifice; elle se sentait impuissante, sans la protection du roi, à prévenir l'éclat imminent d'une révolution intérieure fomentée par les princes de Savoie, de connivence avec l'Espagne. En homme parfaitement au courant de la situation, Fabert répondit à Richelieu que de tous les devoirs qui s'imposaient au gouvernement pour relever en Italie les armes et le crédit de la France, le plus pressant lui semblait être de rétablir les troupes sur un pied respectable; qu'ensuite il serait à propos de laisser au cardinal l'initiative nécessaire à la bonne conduite des opérations, et de l'aider, par la confiance qu'on lui témoignerait, à s'affranchir de la crainte de déplaire à la cour. La justesse de cet avis parut

frapper Richelieu, qui s'engagea, dans des termes formels, à en tenir compte.

En s'éloignant de Paris, le 4 avril, pour se rendre en Italie, Fabert put donc emporter l'espoir de voir les affaires du roi reprendre promptement, de ce côté-là, une tournure favorable. Il arriva à Turin après la chute de Chivasso, le jour de la reddition de Verrue (10 avril), et la veille de celui où le cardinal de la Valette, rentré en campagne depuis trois semaines, accourait pour la deuxième fois au secours de la capitale menacée par le prince Thomas. Le lendemain, il était tout entier à sa tâche, comme s'il ne l'eût jamais quittée [1], exerçant la charge de sergent de bataille, dont le brevet lui avait été accordé le 29 janvier [2].

Organiser la défense de Turin contre les attaques du dehors ne suffisait pas; il importait aussi de déjouer toute tentative de trahison de la part de

1. Une lettre de la Valette à Richelieu, datée de Turin, 12 avril, est de la main de Fabert. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXVIII.) Il y est question de la capitulation de Verrue. — Les tomes XXVII, XXVIII et XXIX (année 1639) des *Archives des affaires étrangères*, *Turin*, contiennent, en assez grand nombre, des lettres du cardinal de la Valette à Richelieu, Chavigny et de Noyers. Presque toutes sont de la main de Fabert, en totalité ou en partie. Il y traite avec compétence les questions multiples que comportait le rôle à la fois politique et militaire dévolu au commandant en chef de l'armée d'Italie.

2. Voir ci-dessus, à l'année 1638.

C'est peut-être à la nomination de Fabert qu'il est fait allusion dans le passage suivant d'une lettre du cardinal de la Valette à Richelieu, reproduite par Aubery : « L'honneur que vous me faites de me donner un sergent de bataille est d'une affection extraordinaire; ce qui m'a obligé à le demander a été le désir de servir, et d'établir quelque ordre dans cette armée, laquelle en a grand besoin. » Cette lettre est placée dans Aubery entre deux autres portant les dates des 3 et 15 février.

l'ennemi du dedans, c'est-à-dire de la population hostile à la régente et à ses ministres, et disposée à donner la main au prince de Savoie. Les mesures adoptées, auxquelles Fabert eut une large part, répondirent si bien à ce double objet, qu'au bout de huit jours le marquis de Lleganez et le prince Thomas levaient le siège [1] pour se rabattre sur Villeneuve d'Asti et Trino, dont les habitants se trouvèrent prêts à leur ouvrir les portes. Il fallut la perte de ces deux places et de plusieurs autres, qui se rendirent également sans coup férir, pour déterminer la régente à laisser occuper par des garnisons françaises Savigliano, Carmagnole et Chierasco. La retraite de Turin de l'armée espagnole n'empêcha pas qu'on achevât de prendre des précautions pour mettre la place à l'abri d'une surprise. Fabert a consigné, dans son *Journal des campagnes de* 1635 *à* 1639, un grand nombre d'instructions et d'ordres donnés dans ce but par le commandant en chef, et dont quelques-uns, rédigés sans doute par lui-même en qualité de sergent de bataille, contiennent des renseignements intéressants sur le service des troupes en campagne et les fonctions dévolues aux officiers des divers grades.

Après un séjour de cinq semaines à Turin, pendant lequel elle reçut quelques recrues, l'armée en sortit (1er juin) pour se diriger sur Casal. Elle avait atteint Poirino quand on apprit que les habitants de Savigliano refusaient de recevoir dans leurs murs le

1. Lettre de la Valette à Richelieu, en grande partie de la main de Fabert, du 3 mai. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXVIII.)

régiment français de Castelan. Fabert eut ordre de se rendre sur-le-champ à Turin auprès de la régente, et de l'inviter à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la convention qui avait stipulé la remise de cette place à la France. L'armée continua sa marche. Entre Canale et Asti, le cardinal ayant eu avis que le gouverneur de Santhia avait traité de sa reddition dans un court délai, s'il n'était secouru, rebroussa chemin en toute hâte; mais il arriva trop tard pour sauver cette place, et, sur le conseil de Fabert, prit le parti d'arracher à l'ennemi celle de Chivasso. L'investissement de cette dernière eut lieu le 14 juin; on ouvrit la tranchée le 17. A l'approche du prince Thomas et du marquis de Leganez, en marche du côté de Montanaro, les assiégeants construisirent en quelques heures une ligne de circonvallation. Sans une reconnaissance opérée par Fabert, on aurait laissé en dehors du camp retranché une colline boisée jusqu'où l'ennemi pouvait se glisser et arriver à secourir la place. Contre l'avis des principaux officiers de l'armée, la Valette accorda qu'on fortifiât ce point, sur lequel se portèrent, le lendemain, ainsi que l'avait prévu Fabert, tous les efforts de l'ennemi [1]. Heureusement, on était parvenu, en une nuit, à y élever des retranchements et à les garnir d'artillerie. Au point du jour, l'infatigable sergent de bataille, étant allé à la découverte, rencontra l'avant-garde espagnole; il rentra à bride

1. *Relation du siège et de la reddition de Chivas*, dans Aubery.

abattue dans les lignes, demanda au cardinal le régiment de Lorraine commandé par M. de Couvonges et l'amena sur la hauteur. Quelques autres troupes vinrent l'y rejoindre. L'attaque des Espagnols ne se fit pas attendre ; elle eut lieu de front. Pendant huit heures, de Couvonges soutint le choc de l'ennemi. Plusieurs bataillons ennemis se préparaient à aborder la position par le flanc, quand Fabert, l'œil ouvert sur leurs mouvements, et le commandeur de Souvré, qu'il était allé chercher avec son escadron de cavalerie [1], fondirent sur leurs derrières et les mirent en complète déroute [2]. Les assiégés échouèrent en même temps dans une sortie tentée contre le régiment de Courcelles, de garde de tranchée. Cette journée coûta à l'armée espagnole environ six cents hommes tués sur place, et amena la reddition de Chivasso (29 juin) [3].

1. L'escadron de Souvré faisait partie de la cavalerie piémontaise ; il était admis à la solde de France.

2. Cette action de guerre est rappelée, comme il suit, dans un projet de rédaction des préambules des lettres d'érection de la terre de Larrey en marquisat, en faveur de Fabert, en mai 1650. « Un bataillon étant sur le point de prendre par derrière le régiment de Lorraine, qui défendait une butte à la conservation de laquelle était attaché le salut de l'armée, le sieur de Fabert fut chercher un escadron de cavalerie, et se mit à la tête de dix coureurs qu'il en détacha, étant soutenu du reste, chargea et défit ledit bataillon, et empêcha que ladite butte ne fût perdue, ce qui, à la vue de tout le monde, fut le salut de l'armée. » (*Arch. D. G.*, t. CXXII.) — Lettres (aut.) de la Valette à Chavigny et de Noyers, du 30 juin. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXIX.)

3. A la période des marches qui précédèrent l'attaque de Chivasso, et à celle des opérations de siège, se rapportent, dans le *Journal des campagnes* de Fabert, de 1635 à 1639, des états d'effectif des troupes, des ordres de marche, des dispositifs d'ordre de bataille, des contrôles de gardes de tranchée, des instructions pour les officiers et l'ingénieur de l'armée, etc., tous documents propres à éclairer l'his-

Fabert en fut quitte pour deux coups de feu dans ses bottes. Toujours au premier rang dans l'action, il ne se distingua pas seulement par sa bravoure, mais aussi par sa générosité, en sauvant la vie à un capitaine espagnol.

La reprise de Chivasso fut suivie de celle de Saluces, Bene et Fossano[1]. Les opérations continuèrent par le siège de Coni, dont se chargea le duc de Longueville, arrivé depuis peu de France avec cinq bataillons d'infanterie et six régiments de cavalerie formant une petite armée séparée. Le cardinal de la Valette se mettait en marche pour l'appuyer, lorsqu'il apprit que Turin était tombé au pouvoir du prince Thomas et du marquis de Lleganez (28 juillet). Surprise, au milieu de la nuit, par les généraux ennemis, la duchesse Christine n'avait eu que le temps de se réfugier dans la citadelle avec son fils, Charles-Emmanuel, sur lequel reposait l'avenir de sa maison. A ses cris de détresse, elle vit bientôt accourir à son secours, par Rivoli et Grugliasco, le cardinal de la Valette et le duc de Longueville. Les Espagnols s'étaient hâtés de retrancher et de barricader la ville. Les Français campèrent sous la citadelle. L'attaque de la vieille ville, résolue sur-le-champ en conseil de guerre, fut

toire de l'organisation militaire du temps, et dont la plupart ne se trouvent ni dans le *Journal manuscrit de Talon*, ni dans les *Mémoires* imprimés de la Valette, publiés par Gobet.

Le *Journal des campagnes de Fabert* contient aussi un plan des fortifications de Chivasso.

1. Lettre (orig. de la main de Fabert) de la Valette à Richelieu, du 4 juillet (*Arch. aff. étr.*, *Piémont-Montferrat*, t. XXVII.)

conduite par le marquis de Nérestang, maréchal de camp (1er avril)[1]. On incendia les premières maisons afin d'en chasser l'ennemi; mais celui-ci, à la lueur de l'embrasement, découvrit les troupes françaises et dirigea sur elles le feu de vingt-cinq pièces d'artillerie. Au milieu de l'épouvante et du désordre qui gagnèrent les assaillants, Fabert, conservant sa présence d'esprit, rassembla quelques troupes fraîches, les grossit d'un certain nombre de fuyards, et, avec ce petit corps improvisé, enleva une barricade qui fermait l'entrée de la vieille ville. En s'élançant pour en forcer une seconde qui était flanquée de deux rangs de maisons d'où partait un feu meurtrier, il tomba la cuisse percée de deux balles. Pourtant il eut la force de se relever, aborda une troisième barricade, l'emporta comme les deux premières, et s'y maintint longtemps malgré les retours offensifs de l'ennemi. Ce ne fut qu'après avoir reçu à trois reprises, du cardinal, l'ordre de battre en retraite, qu'il consentit à rentrer dans la citadelle, les deux tiers de sa troupe ayant été mis hors de combat. Encore parvint-il à surmonter la souffrance que lui causait sa blessure, au point de dissimuler son état au cardinal. Il se disposait à sortir pour assurer l'exécution de nouvelles instructions qu'il venait d'en recevoir, lorsqu'on lui fit observer que sa genouillère regorgeait de sang; il se retira sans proférer une parole, et à quelques pas de là tomba sur le sol sans connaissance. Le cardinal ordonna de

1. *Ordre fait au conseil tenu le dernier jour de juillet* 1639 *dans*

le transporter dans son propre logement, au village de Porporata, et l'y fit soigner par ses médecins.

Sur ces entrefaites, une suspension d'armes, préparée par les négociations de l'abbé Mondini et du comte Masserati, le premier agent de la duchesse Christine auprès du roi, l'autre représentant des princes de Savoie, fut conclue (14 août) entre les belligérants. Elle devait avoir cours jusqu'au 24 octobre à minuit.

Tandis que Leganez reprenait la route de Milan et que le prince Thomas se rendait à Turin, l'armée française s'éloignait de Porporata pour se répandre dans ses nouveaux cantonnements, sur les deux rives du Pô, et le cardinal choisissait Pignerol pour quartier général. A peine Fabert eut-il été amené dans cette ville (19 août), que sa blessure, qui lui avait paru, quelques jours auparavant, en voie de se guérir, s'envenima d'une manière inquiétante; les médecins proposèrent de pratiquer l'amputation de la cuisse. Moins effrayé qu'eux, il refusa de se prêter à cette opération, et leur dit avec le plus grand sang-froid, en les congédiant, qu'il n'entendait pas mourir par pièces, que la mort le prendrait tout entier ou n'aurait rien. Les instances du cardinal pour le faire changer de résolution restèrent sans effet. Soit qu'il eût découvert le remède qui lui convenait, soit que la crise qu'il venait de traverser dût produire, dans tous les cas, une réaction favorable, il se trouva sur pied au bout d'une

la citadelle de Turin, pour l'attaque des deux villes. (Journ. des camp. de Fabert.)

quinzaine (7 septembre)[1]. Cinq jours plus tard il quittait Pignerol, à cheval, porteur, de la part du cardinal de la Valette, de dépêches et de mémoires pour la cour, et se dirigeait à petites journées sur Lyon, par Fenestrelle, le Monetier, Bourg-d'Oysans et Grenoble.

Il arriva à Lyon (17 septembre) presque en même temps que le roi, parti depuis un mois environ de la frontière de Champagne, et que Richelieu avait déterminé à faire ce long voyage afin de pourvoir de près aux affaires d'Italie. Quand Louis XIII, accompagné de son premier ministre, se mit en route pour Grenoble, où il avait donné rendez-vous à la duchesse Christine, sa sœur, Fabert s'y transporta de son côté (21 septembre). Il remit aussitôt à Le Roy, premier commis de la guerre, qui remplaçait de Noyers, resté malade à Lyon, un mémoire circonstancié sur l'état et les besoins de l'armée d'Italie : une ruine prochaine, y faisait-on observer, menaçait cette armée si l'on ne se hâtait d'envoyer des fonds pour les montres et d'assurer le couchage des soldats dans les casernes; il n'importait pas moins de subvenir au payement des garnisons en espèces non sujettes au décri; il fallait de l'argent pour les travaux de fortification à exécuter dans les places aux mains de la France, et des hommes spéciaux pour les diriger;

1. « 21 août.... l'on croit que la gangrène est prête de se mettre ma cuisse; un feu horrible s'y met, et une eau en sort si maligne qu'elle emporte la peau. Je souffris des douleurs horribles depuis minuit jusques au jour, et guéris par cette crise le matin du 22. » (*Journ. des camp. de Fabert.*)

un magasin d'armes était nécessaire à Pignerol; pour permettre à la cavalerie de rendre des services dans un pays comme le Piémont, coupé de haies, de fossés et de ruisseaux, on proposait, sur la demande du vicomte de Turenne, récemment arrivé en Italie, la création d'un régiment de dragons et d'une compagnie de dragons par régiment de cavalerie; enfin, il y avait lieu de prendre des mesures préparatoires pour l'organisation des quartiers d'hiver. Dans un autre mémoire présenté par Fabert à Richelieu, il était surtout question de la suite à donner aux opérations militaires, dans le cas où la trêve ne serait pas prolongée; on y appelait l'attention du ministre sur la nécessité de conserver les places que le roi tenait en Piémont, de s'ouvrir un chemin vers Casal, soit par la vallée du Pô, soit par celle du Tanaro, et de chasser les Espagnols de Turin.

Exposer les plans d'opérations militaires à l'établissement desquels il avait coopéré n'était qu'une partie de la mission confiée à Fabert; il avait également charge de défendre son général contre les soupçons auxquels il était en butte à l'occasion du projet prêté aux membres de la famille d'Épernon, et particulièrement au duc de la Valette, de mettre la main sur Metz. Le malheureux cardinal, pour se soustraire aux doutes outrageants que Richelieu faisait peser sur sa fidélité, s'était décidé à lui livrer la copie d'une lettre qu'il tenait de M. de Roquepine, et où son frère s'ouvrait à lui de ses desseins. Sachant le ministre exactement informé des entreprises cri-

minelles préparées contre Metz, il comptait peut-être arriver à vaincre, grâce à cette communication, sans que son frère, déjà dégradé par une condamnation à mort, en fût plus compromis, la défiance persistante dont il était lui-même l'objet. Peut-être encore espérait-il mériter par là quelque adoucissement aux rigueurs qui avaient frappé son père, le vieux duc d'Épernon. Fabert était porteur de cette pièce de conviction ; il devait en accompagner la remise au ministre de tous les éclaircissements qu'il croirait utiles pour mettre son général hors d'inculpation [1]. Le jour même de son arrivée à Lyon, il s'était acquitté de ce devoir. Le surlendemain, d'après l'avis de Richelieu, il avait envoyé à M. de Roquepine des instructions en rapport avec les circonstances qu'il venait de révéler. Là-dessus, un courrier d'Italie avait apporté la nouvelle que la Valette était tombé malade au château de Rivoli, près de Turin. Le chagrin que causait au cardinal le spectacle de sa famille injustement persécutée, avait engendré une fièvre lente qui minait ses forces. Quand, à bout de protestations de dévouement, il n'avait plus vu d'autre moyen de regagner la confiance de Richelieu que de faire servir les confidences de son frère à sa propre justification, une douloureuse émotion s'était emparée de lui et avait déterminé les premières atteintes d'un mal des plus graves (11 septembre).

Au premier avis de l'état alarmant du cardinal,

1. Lettre (aut.) de la Valette à Richelieu, du 2 septembre (*Arch. aff. étr., Piémont-Montferrat*, t. XXVII) ; lettres (aut.) de la Valette

Richelieu lui avait dépêché un médecin lyonnais, nommé Guillemin, qui arriva à Rivoli le 25 septembre. Peu après, il lui envoya de Grenoble Renaudot, son second médecin. Fabert, informé de son côté que le cardinal était en danger de mort, avait demandé à retourner en Italie; mais à la veille des conférences où allaient se traiter avec la régente de Savoie les conditions de l'assistance qu'on était disposé à lui prêter, Richelieu crut devoir le retenir auprès de lui. Il n'obtint l'autorisation de quitter Grenoble que le 28 septembre. Ce jour-là même mourait le cardinal de la Valette. Fabert apprit cette triste nouvelle le lendemain, en vue du fort Barraux, par le courrier qui la portait au roi, et en fut profondément affecté. Il continua sa route vers Rivoli, passant par Aiguebelle, Saint-André, Suse, le col de Fenestrelle et Pignerol, où il sut que MM. de Thou et de Binos, témoins des derniers moments du cardinal, rentraient en France par un autre chemin avec ses lettres et ses principaux papiers, destinés à être remis à Richelieu et aux secrétaires d'État. En arrivant à Rivoli, où il ne séjourna que vingt-quatre heures (du 5 au 6 octobre), il s'occupa d'assurer le payement des créanciers du cardinal, et la subsistance de son personnel domestique qui n'était pas encore congédié. Il régla ensuite tout ce qui concernait le transport des dépouilles mortelles du prélat jusqu'à Cadillac, en Guyenne. Son désintéressement, bien connu de ses

à Chavigny, des 2, 6 et 11, et à de Noyers, du 2 septembre. (*Arch. aff. étr., Turin*, t. XXIX.)

amis, lui aurait fait perdre une somme de sept à huit mille écus que lui avait empruntée le cardinal à une époque déjà éloignée, si M. de Binos, dépositaire des titres du défunt, n'eût pris l'initiative de la lui rembourser[1]. Au moment où le roi s'apprêtait à quitter Grenoble, après l'insuccès des tentatives réitérées de Richelieu pour amener la duchesse Christine à se mettre sans réserve à la merci de la France, Fabert y arrivait (9 octobre) de retour de Rivoli. Le 10, il se trouvait en compagnie de MM. de Chavigny et de Thou, à la Grande Chartreuse, où la cour était de passage, s'acheminant vers Lyon; il y reçut de Richelieu l'ordre de faire ses préparatifs pour revenir en Piémont. Le 11, il rétrograda sur Grenoble, d'où il repartit aussitôt pour Lyon. Le 13 au matin, ayant rejoint Richelieu à son lever, au village d'Heyrieux, il lui présenta des lettres de MM. de Roquepine et de Tréville[2], qu'un exprès venant de Metz lui

1. Après avoir annoncé à Chavigny la mort du cardinal, M. de Vignoles, gouverneur de Savigliano pour le roi de France, ajoutait : « Il [le cardinal] a recommandé ses dettes et ses domestiques, et, connaissant l'honneur de M. Fabert, il devait prendre [*sic*] sept à huit mille écus qu'il lui avait prêtés, il y a longtemps ; je ne crois pas qu'il en parle, et si ses amis n'ont plus de soin de lui que lui-même en cette affaire, je crains qu'il pourrait perdre cette dette qui est assez considérable. » (Lettre aut. du 28 septembre, *Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXIX.)

2. Richelieu, toujours inquiet au sujet de ce qui se passait à Metz, avait envoyé M. de Tréville dans cette place, dès le 26 septembre, pour surveiller la conduite de M. de Roquepine. L'un et l'autre lui écrivaient, M. de Roquepine pour protester de son entière soumission aux ordres du roi, M. de Tréville pour témoigner des sentiments de fidélité qui animaient M. de Roquepine. (Lettres (aut.) de M. de Roquepine du 5, de MM. de Tréville et de Sus du 10 octobre, à Chavigny. *Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXXI.)

avait apportées la veille à Artas. Le même jour, Richelieu annonça à Fabert son intention de lui faire donner une compagnie dans le régiment des gardes françaises. Cette promesse venait à la suite d'un entretien de Fabert avec le ministre, entretien qui est, sans contredit, un des faits marquants de sa vie, si l'on considère l'influence qu'il eut sur sa fortune militaire. C'était au lendemain de son retour de Rivoli en France [1], la crainte d'être à l'avenir exposé à la rancune de Richelieu le préoccupait vivement. Persuadé que le plus sûr moyen d'éviter une disgrâce ou des persécutions était de renoncer à la profession militaire, il alla trouver le ministre afin d'en obtenir l'autorisation nécessaire pour mettre à exécution son projet de retraite. Sans lui laisser le temps de s'expliquer sur ce sujet, Richelieu se hâta de prendre la parole pour déplorer dans des termes touchants, qui décelaient une affliction sincère, la perte de leur ami commun; il offrit ensuite à son interlocuteur surpris et ému, en échange du dévouement qu'il sollicitait de lui, son amitié et sa protection. Heureuse inspiration! Ce dévouement lui était désormais acquis tout entier. Il n'en voulut d'autre garant que la parole même de Fabert. Chacun des contractants de ce pacte devait d'ailleurs y rester fidèle; aussi ne saurait-on dire lequel en remplit le mieux les obligations, du ministre

1. Le P. Barre, qui a emprunté la relation détaillée de cet entretien à Saint-Jory, n'indique pas l'époque à laquelle il eut lieu. Il peut se placer, au plus tôt, le 9 octobre, date du retour de Fabert de Rivoli à Grenoble; en tout cas, il n'est pas postérieur au 13.

tout-puissant ou de l'humble capitaine qu'il s'était attaché par ses bienfaits.

Le lendemain du jour où eut lieu cet entretien, Fabert apprit par le comte de Guiche, mestre de camp du régiment des gardes françaises, que le roi le gratifiait du gouvernement de la Capelle. A cette nouvelle, il se rendit sur-le-champ auprès de Richelieu, et faisant semblant de croire que la faveur qu'on lui réservait était destinée à M. de Roquepine, il le remercia d'avoir songé à récompenser le mérite et les bons services du lieutenant du cardinal de la Valette dans Metz. Le ministre comprit l'insinuation et voulut s'associer aux sentiments qui l'avaient dictée ; il répondit à Fabert : « Vous pouvez annoncer à M. de Roquepine que vous lui donnez le gouvernement de la Capelle [1]. »

Cependant, d'Heyrieux, où nous l'avons laissé le 13 octobre, Richelieu s'était transporté le même jour à Lyon avec le roi. Quatre jours après, le régiment des gardes s'étant rangé en bataille pour une montre au faubourg de la Guillotière, le comte de Guiche mit Fabert en possession d'une compagnie vacante par la démission du baron de Meslay [2]. La plus forte

1. On lit dans une notice manuscrite anonyme sur la vie de Fabert, faisant partie du *Fs. Clairambault*, 1115, *Ordre du Saint-Esprit*, à la *Bibliothèque nationale* : « Après la mort de son général, S. M. lui voulut donner le gouvernement d'une place en Picardie. Il préféra à lui-même un de ses amis qui en fut fait gouverneur, ce que S. M. ayant appris, elle lui donna une compagnie au régiment des gardes. »

Le cardinal de la Valette eut pour successeur au gouvernement du pays messin le marquis de Lambert (Jean de Lambert de Saint-Bris).

2. Suivant la *Chronologie militaire* de Pinard, Fabert aurait été

part du prix de la charge à rembourser à ce dernier fut donnée par le roi, le reste par Richelieu. Le surlendemain, le nouveau capitaine aux gardes partait pour l'Italie. Avant de le congédier, le ministre lui avait prouvé une fois de plus sa confiance en lui faisant spontanément l'aveu des déceptions et des embarras que lui attirait à chaque instant l'humeur changeante du roi. Déjà il pressentait les mécomptes que lui susciterait, dans un avenir prochain, la présomptueuse légèreté du jeune Henri d'Effiat, marquis de Cinq-Mars [1], son protégé, à la veille d'occuper la première place dans les bonnes grâces de Louis XIII. Ce n'est pas qu'il voulût se servir de Fabert pour lutter, à l'abri de sa loyauté, contre les caprices maladifs de son maître; comment aurait-il songé à proposer un pareil rôle à celui qu'il savait si profondé-

nommé capitaine aux gardes françaises par commission du 18 octobre. D'autre part, Fabert nous fait connaître, dans son *Journal des campagnes*, qu'il fut mis en charge le 17 ; il ne dit rien du brevet de *maréchal de bataille* qui, également d'après Pinard, lui aurait été accordé le même jour que sa commission de capitaine. Cependant, il est désigné sous ce titre dans une relation du combat de la Rota, du 20 novembre, envoyée à Richelieu; voir ci-après, page 157, en note.

« Les *maréchaux de bataille*, dit le P. Daniel dans son *Histoire de la milice française*, étaient des officiers dont la principale fonction était de mettre l'armée en bataille sur le plan que le général leur en donnait.... Je serais assez porté à croire que la charge de sergent de bataille était très considérable, mais que, dans la suite, on mit au-dessus de lui un officier à qui on donna le titre de *maréchal de bataille*, en lui attribuant, avec la préséance, les principales fonctions du sergent de bataille. »

La compagnie aux gardes achetée par Fabert existait en 1596; il en était le quatrième capitaine.

1. Cinq-Mars, âgé d'environ dix-neuf ans, remplissait alors la charge de grand maître de la garde-robe du roi.

ment ennemi des manèges de cour ! Il se borna à lui demander d'intervenir auprès du roi, chaque fois qu'il serait à propos d'obtenir son approbation pour les projets qu'ils auraient préparés ensemble, ne doutant pas que l'estime du souverain pour cet honnête soldat ne rendît son entremise particulièrement efficace.

La veille du jour où expirait la suspension d'armes signée avec les Espagnols et les princes de Savoie, Fabert arriva à Pignerol (23 octobre). Il rejoignit le 24, à Carignan, le comte d'Harcourt [1], récemment désigné pour succéder au cardinal de la Valette dans le commandement de l'armée d'Italie, et sous les ordres duquel servaient, comme maréchaux de camp, le vicomte de Turenne et les comtes du Plessis-Praslin et de la Mothe-Houdancourt. Une instruction de Richelieu, où se trouvaient reproduites les dispositions des mémoires rédigés par Fabert quelque temps auparavant, de concert avec le cardinal de la Valette, prescrivait au général en chef de s'emparer de Chieri (Quiers), d'attirer l'ennemi de ce côté, si cela était possible, pour le combattre, enfin de ravitailler Casal [2].

1. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, frère du duc d'Elbeuf.

2. Instruction (mise au net) au comte d'Harcourt, du 17 octobre. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXIX.) « On remarque dans cette instruction, dit M. Avenel (*Lettres, papiers d'État*, etc., du cardinal de Richelieu), ce soin curieux des affaires de la guerre dont se piquait Richelieu, et elle est écrite dans cet esprit de rare prévoyance qui le distingue et que demandait, surtout en ce moment, la périlleuse situation des affaires de Piémont. » D'une manière générale, M. Avenel est dans le vrai, mais il est évident qu'ici le mérite de la prévoyance et de la pénétration dont il fait honneur à Richelieu, revient en grande partie à Fabert.

Des décharges d'artillerie parties de la citadelle et de la ville de Turin ayant annoncé l'expiration de la trêve que le comte d'Harcourt avait refusé de prolonger, pour se conformer aux ordres apportés par Fabert, l'armée française marcha de Carignan sur Chieri. Quelques boulets de canon lancés dans la place, du côté de la porte Darenne, suffirent pour en amener la capitulation (27 octobre) [1]. Le ravitaillement de Casal proposé par Fabert et un capitaine du Montferrat, nommé Gays, fut opéré avec succès, à quelque temps de là, par un détachement d'infanterie et de cavalerie sous les ordres du baron de Courcelles [2]. On séjourna à Chieri plus de trois semaines, après lesquelles l'armée commença à manquer de vivres et de fourrages, l'ennemi occupant en force les points par où pouvaient arriver les convois. La famine était imminente : le comte d'Harcourt donna l'ordre de décamper pour revenir à Carignan. Fabert, convaincu de l'impossibilité de dérober à l'ennemi le mouvement de retraite commandé, annonça de bonne heure au général en chef que la journée ne se passerait pas sans combat. En effet, dès que la tête de colonne, après avoir dépassé Trofarello et Cambiano, atteignit le ruisseau de Santena, près d'un endroit nommé la Rota, Lleganez avec les Espagnols, partis de Poirino, se jetait sur l'arrière-garde. Presque en même temps, l'avant-garde recevait le

1. Plan de la ville de Quiers attaquée et rendue le jeudi 27 octobre 1639. (*Journ. des camp. de Fabert.*)

2. Instruction (min.) de Richelieu à d'Argenson, de Saint-Symphorien (près de Roanne), 27 octobre. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXIX.)

choc du prince Thomas sorti de Turin, et reculait en désordre. Le vicomte de Turenne marchait immédiatement après, en première ligne. Par les soins de Fabert, quatre bataillons d'infanterie, dont trois des gardes françaises et un des Suisses, sont placés ventre à terre dans un chemin creux bordant le front de bataille, la gauche appuyée au ruisseau de Santena, la droite à une maison défendue par les régiments d'Alincourt (Lyonnais) et d'Auvergne. Ils attendent dans cette position abritée que l'ennemi s'approche jusqu'à portée de pistolet. Le moment venu, les soldats se démasquent soudainement, avancent de quelques pas, arrêtent court par une décharge de mousqueterie les colonnes d'attaque du prince Thomas, puis, se précipitant sur elles, la pique et l'épée en avant, les rompent de toutes parts. En même temps, la cavalerie, dont Turenne a fort habilement dérobé les escadrons, avant le commencement de l'action, derrière la ligne d'infanterie, se jette avec furie sur l'ennemi en passant dans les intervalles qui séparent les bataillons; dans cette charge, Fabert fait des prodiges de valeur à la tête de sa compagnie de chevau-légers. A l'arrière-garde, la Mothe-Houdancourt avait soutenu avec honneur les efforts des Espagnols. La victoire s'acheva par la poursuite à outrance, menée par Fabert, avec vingt-cinq maîtres du régiment du cardinal de la Valette[1], contre un bataillon ennemi

1. Le cardinal de la Valette avait deux régiments, l'un de cavalerie, formé en 1635, l'autre d'infanterie, levé au commencement de 1639. Après sa mort, le premier fut donné à Turenne, l'autre à Fabert. Plu-

qui tentait de se retirer en bon ordre à la faveur de la nuit[1]. Le lendemain de ce glorieux combat, qui rehaussa le renom militaire du comte d'Harcourt, l'armée victorieuse gagna Carignan, et, peu de jours après, Vigone, où elle s'arrêta. C'est de là que partit Fabert pour rentrer en France, sur un ordre de Richelieu ; il passa par Lyon et Metz, où il séjourna trois ou quatre jours, et arriva à Paris au commencement de décembre.

A cette époque, l'armée d'Italie et celles qui, pendant l'année 1639, avaient été opposées aux Espagnols en Artois, du côté du Luxembourg et sur la frontière de Champagne, s'étaient renfermées dans leurs quartiers d'hiver; les hostilités ne se prolongeaient qu'en Roussillon. Déjà Richelieu s'occupait d'élaborer le plan de la campagne prochaine. Dans cette tâche ardue, qui embrassait à la fois la politique et la stratégie, il était secondé par Fabert. Ses vues se tournèrent principalement vers la frontière du nord, sans cesse menacée par les possessions espagnoles,

sieurs fois réformé et rétabli, le régiment Fabert fut licencié en décembre 1658.

1. *Relation du combat qui s'est donné au passage de la Route [Rota] entre les armées de France, d'Espagne et du prince Thomas, le dimanche 20 novembre 1639.*

Cette relation fut apportée à Richelieu par le comte de Pontchâteau, qui avait pris part à l'action à la tête des *volontaires*. Nous en avons trouvé deux expéditions, l'une dans le t. XXIX, *Turin*, l'autre dans le t. XCII, *France, Archives des affaires étrangères.*

Fabert nous a laissé, dans son *Journal des campagnes*, sous forme de perspective cavalière, un plan topographique très soigné du terrain sur lequel s'est livré le combat de la Rota ; les positions des troupes françaises et ennemies y sont indiquées.

et où la conquête de Hesdin et d'Yvoy n'avait pas suffi à racheter l'échec du marquis de Feuquières devant Thionville. Résolu à faire de ce côté un puissant effort, il se rendit à l'opinion de Fabert, qui lui conseillait le siège d'Arras. Toutefois, il voulut paraître laisser au roi le mérite de la détermination à prendre, et, dans ce but, invita le capitaine aux gardes à présenter lui-même à l'approbation souveraine, comme un dessein qu'il n'aurait encore révélé à personne, la proposition dont il était l'auteur. Louis XIII, ayant examiné les mémoires de Fabert sur la question, se prononça en faveur de son projet. Après que le conseil en eut à son tour décidé l'exécution, Richelieu, qui tenait à ne négliger aucun élément de succès, avisa aux moyens de se renseigner exactement sur l'état des fortifications d'Arras et sur la force et les ressources de sa garnison. Fabert, à qui il demanda de lui désigner un homme de résolution pour reconnaître la place, s'offrit à remplir lui-même cette périlleuse mission. Travesti en paysan, une hotte de légumes sur le dos, il pénétra dans la ville et en rapporta de précieuses informations.

Un des premiers soins de Richelieu, dans la préparation de la campagne, avait été de s'assurer le concours empressé des Provinces-Unies, en joignant aux conditions du traité qui les liait à la France de nouvelles promesses. Vers le milieu d'avril 1640, les apprêts de guerre contre les Pays-Bas espagnols étaient assez avancés pour qu'il pût annoncer au prince d'Orange l'entrée en campagne, aux appro-

ches du mois de mai, de trois armées commandées, la première par le maréchal de la Meilleraye, la seconde par les maréchaux de Chaulnes et de Châtillon, et la troisième par du Hallier, gouverneur de Lorraine. Une pointe du maréchal de la Meilleraye entre Sambre et Meuse répondit aux engagements stipulés par le stathouder, d'après lesquels les Français devaient tenter une diversion sur un point très éloigné des côtes flamandes où opéreraient leurs alliés ; elle eut pour effet d'obliger l'ennemi à diviser ses forces et de distraire son attention de la place d'Arras, restée l'objectif capital des opérations combinées par Richelieu et Fabert. Lorsque le roi, qui s'était rendu de bonne heure à Soissons, jugea que les Hollandais devaient être aux prises en Flandre avec les Espagnols, il rappela la Meilleraye des bords de la Meuse. Une démonstration sur Béthune, exécutée aussitôt après par l'armée de Châtillon et de Chaulnes partie d'Amiens, acheva de donner le change à l'ennemi, et laissa à l'armée du grand maître le temps d'arriver sur la Scarpe. Enfin, le 13 juin, les trois maréchaux parurent, presque à la même heure, sous les remparts d'Arras [1].

Leurs forces réunies s'élevaient à vingt-cinq mille hommes de pied et neuf mille chevaux. Un colonel irlandais commandait dans la place avec deux mille hommes. Le roi ne tarda pas à se transporter à Amiens.

1. Voir à l'*Appendice* (VIII) une note relative à la résolution prise par Richelieu d'assiéger Arras.

Vers la fin de juin, avant l'achèvement des travaux de circonvallation, on apprit que le cardinal infant se préparait à secourir Arras. Fabert, que le roi retenait auprès de sa personne, proposa de se rendre devant la place, pour s'entendre avec les maréchaux sur les mesures à adopter relativement aux convois d'approvisionnements qu'on leur destinait. Son offre ayant été acceptée, il partit accompagné d'un sergent de sa compagnie aux gardes, nommé Basseville, réputé pour son sang-froid, et, après une marche de nuit des plus périlleuses, pénétra jusqu'au quartier du maréchal de Châtillon. Dans le conseil de guerre qui fut rassemblé incontinent, les commandants en chef ne parvinrent pas à se mettre d'accord. Le maréchal de la Meilleraye opinait pour sortir des lignes et attaquer les Espagnols, et le maréchal de Châtillon refusait de prendre l'offensive sans un ordre exprès du roi. Fabert alla trouver Richelieu à Doullens, non sans courir de nouveaux dangers, et, après lui avoir rendu compte du différend dont il avait été le témoin, l'engagea à ne donner raison ni à l'un ni à l'autre des commandants en chef, mais à leur enjoindre de continuer le siège. Le cardinal suivit ce conseil. Fabert, renvoyé à Arras, apporta pour toute réponse aux généraux en conflit un billet de Richelieu ainsi conçu : « Je ne suis point homme de guerre ni capable de donner avis sur ce sujet. Il est vrai que j'ai beaucoup lu, mais je n'ai pas trouvé que l'on soit sorti des lignes pour combattre les ennemis, après avoir demeuré dix-huit jours entiers à

les faire. Lorsque le roi vous a donné à tous trois le commandement de ses armées, il vous a cru capables, et il lui importe fort peu que vous sortiez ou que vous ne sortiez pas, mais vous répondez de vos têtes si vous ne prenez pas la ville d'Arras[1]. »

Peu de jours après, le cardinal infant, à la tête d'une vingtaine de mille hommes, s'établit sur le mont Saint-Éloi, d'où il vint prendre position du côté d'Avesnes-le-Comte, avec l'intention d'affamer les assiégeants. Pendant ce temps-là, Fabert était retourné à la cour pour éclairer Richelieu sur les progrès des travaux d'attaque. Il eut bientôt l'ordre de rejoindre les maréchaux afin de se concerter avec eux sur les moyens de leur faire conduire des vivres en sûreté[2]. Dans ce but, il exécuta plusieurs autres voyages entre Amiens et la place, continuant à déjouer, avec autant d'intrépidité que de bonheur, la

1. Ce billet, emprunté aux *Mémoires* de Puységur, a été reproduit par le P. Griffet dans son *Histoire du règne de Louis XIII*. M. Avenel, qui le cite également, et dit n'avoir pu le découvrir à l'état manuscrit, exprime un doute sur son authenticité, mais sans aller jusqu'à affirmer qu'il soit controuvé. D'autre part, le P. Barre, en rapportant le même document, toujours d'après Puységur, fournit, à propos de Fabert, sur les circonstances auxquelles il se rattache, des détails précis de nature à faire croire qu'il n'est pas supposé.

2. Dès le 19 juin, dans une lettre à de Noyers, Richelieu disait que l'heureuse issue du siège d'Arras dépendait « de la sûreté des convois et de l'abondance des vivres ». (Lettre orig. tirée des manuscrits de Mgr le duc d'Aumale et reproduite par M. Avenel.) Pendant toute la durée des opérations, il répéta sans cesse la même chose aux maréchaux de Chaulnes et Châtillon.

D'après la *Gazette*, douze convois petits et grands furent conduits

surveillance des Espagnols[1]. Une fois, enveloppé, au milieu de la nuit, par un de leurs détachements, il faillit être découvert ; sa présence d'esprit le sauva : après avoir marché quelque temps en compagnie des soldats espagnols qui le prenaient pour un des leurs, il réussit à se glisser, seul, dans un chemin détourné, au moment où le jour, qui commençait à poindre, aurait permis de le reconnaître. Une autre fois, sachant que l'on manquait de mèches, il alla en chercher à Péronne avec deux compagnies de cavalerie, qu'il ramena sans accident dans le camp. Il seconda surtout les desseins de Richelieu dans l'organisation d'un convoi considérable de munitions de guerre et de bouche, formé à Doullens, et que le marquis du Hallier, lieutenant général et gouverneur de Lorraine, fut chargé d'escorter jusque devant Arras, avec dix-sept mille hommes. Tandis que la Meilleraye s'était porté avec six mille hommes, au-devant de du Hallier, jusqu'à Beaufort, l'armée espagnole assaillit

devant Arras pendant la campagne. Les dispositions adoptées pour la protection de ces convois sont indiquées dans un mémoire (aut.) de Fabert (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. XCV) dont le titre est : *Pour escorter un convoi*, et où se retrouvent les qualités qui distinguent généralement ses travaux militaires, à savoir l'esprit pratique et la connaissance approfondie des détails du métier.

1. La correspondance des maréchaux avec Richelieu et de Noyers, rapportée par Aubery, fait mention de plusieurs de ces voyages ; voir les lettres de Châtillon à Richelieu, du 11 juillet, de Chaulnes et de Châtillon à de Noyers, du 12 et du 26 juillet, et de de Noyers aux trois maréchaux, des 25 et 27 juillet et du 5 août.

Voir aussi : 1° l'analyse faite par M. Avenel d'une lettre (orig.) de Richelieu à de Noyers, du 10 juillet, tirée des manuscrits de Mgr le duc d'Aumale ; 2° une lettre (aut.) de du Hallier à de Noyers, du 7 août. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXXI.)

Châtillon dans ses retranchements, mais elle se retira dès qu'elle vit arriver les troupes d'escorte du convoi jointes à celles qui avaient été envoyées à leur rencontre, et renonça à renouveler son attaque. Trois jours plus tard (8 août), les assiégés battaient la chamade sur la brèche ouverte par le maréchal de la Meilleraye; le lendemain, se signa la capitulation suivant laquelle la garnison sortit de la place avec les honneurs de la guerre. Lorsque le roi apprit cette grande nouvelle, il dit à ceux qui l'entouraient, en leur montrant Fabert : « Sans ce brave homme-là, je ne serais pas maître d'Arras. »

La prise de Turin par le comte d'Harcourt suivit de près la chute de la capitale de l'Artois, et mit le comble aux vœux de Richelieu. La campagne lui paraissant suffisamment remplie par ces glorieux succès, le cardinal insista pour que le roi, revenu à Saint-Germain dans les premiers jours de septembre, ne s'éloignât plus de Paris. Lui-même se rendit à Rueil, dès qu'il eut pourvu aux premières nécessités de l'organisation défensive d'Arras. Comme l'hiver précédent, il s'adjoignit Fabert pour la préparation de la guerre à reprendre au printemps.

Contrairement à l'opinion généralement admise qu'il n'a jamais rien fait que par lui-même, Richelieu se conformait fréquemment aux avis de Fabert sur les questions les plus importantes, particulièrement en ce qui touchait à l'organisation et aux mouvements des armées; il trouvait en lui, à la fois, un

conseiller éclairé et un aide actif, discret et modeste [1]. Au commencement de 1641, il lui donna une nouvelle preuve de sa confiance en le chargeant de conduire Jean de Werth sous escorte à Nancy. Le fameux chef de partisans, au service de l'Empire, tombé aux mains du duc de Weimar en mars 1638, à la bataille de Rhinfeld, et détenu depuis à Vincennes, était destiné à être rendu à la liberté par échange avec le général suédois Gustave Horn, prisonnier des Impériaux depuis Nordlingen. Une lettre de cachet enjoignit au comte de Chavigny, secrétaire d'État et gouverneur du château de Vincennes, de remettre Jean de Werth à la garde de Fabert, qui devait à son tour l'amener au marquis du Hallier. En raison de l'importance du prisonnier, le capitaine aux gardes reçut du roi une instruction détaillée, indiquant les mesures de précaution à prendre pendant le voyage et les troupes appelées à composer l'escorte [2]. Il arriva le 26 janvier à Nancy avec Jean

1. La collaboration de Fabert à la préparation des règlements militaires et des instructions destinées aux généraux était très active.

On trouve rapportés dans le recueil *Cangé* (*Ordonnances militaires*, règne de Louis XIII) un certain nombre de règlements dont le texte a été emprunté aux « *Manuscrits du maréchal de Fabert* ». Quoique puisés à cette source, ils n'ont peut-être pas été tous élaborés et rédigés par Fabert, mais il serait facile de prouver qu'il a eu part à l'établissement de plusieurs d'entre eux.

2. Instruction (min.) à M. de Fabert pour la conduite de Jean de Werth, et lettres (min.) à Chavigny et du Hallier, du 13 janvier. (*Arch. D. G.*, t. LXIII.)

L'Empereur et le duc de Bavière, connaissant le prix des services que le général Horn pouvait rendre à leurs ennemis, retardèrent l'échange des deux prisonniers, qui n'eut lieu qu'en 1642.

de Werth, et le mit, le jour suivant, aux mains du gouverneur de Lorraine, qui lui en donna décharge [1].

Lors de la reprise des opérations militaires sur la frontière du nord, en mai 1641, Fabert reçut l'ordre d'aller remplir les fonctions de sergent de bataille sous le marquis de Gesvres [2]. Ce maréchal de camp commandait un corps de troupes chargé de conduire des convois de vivres et de munitions à l'armée du maréchal de la Meilleraye, occupée au siège d'Aire, suivant le plan arrêté pendant l'hiver par Richelieu. Vers le milieu de juin, le roi, qui s'était transporté depuis quelque temps en Picardie, envoya Fabert à l'armée de Champagne avec des instructions verbales et écrites pour le maréchal de Châtillon.

A son arrivée (15 juin), Fabert trouva l'armée royale assemblée sur la rive droite de la Meuse entre Douzy et Bazeilles, en observation devant Sedan [3]. Châtillon s'empressa de lui faire visiter les environs

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, de Toul, et de du Hallier à Chavigny, du 27 janvier. (*Arch. aff. étr. Lorraine*, t. XXXII.)

2. Lettre (min.) du roi à Fabert, du 19 mai. (*Arch. D. G.*, t. LXIII.) Fabert est désigné dans cette lettre et dans plusieurs autres d'une date postérieure comme sergent de bataille. D'après Pinard, il aurait été pourvu de la charge d'« aide de camp des armées du Roi » par brevet du 22 avril ; nous n'avons pas trouvé ailleurs ce titre accolé à son nom. En tout cas, « aide de camp des armées du roi » ne dit pas davantage qu'« aide de camp », et l'on sait que cette dernière charge était inférieure à celle de sergent de bataille.

3. *La prise de cinq fortes places dans le Luxembourg ès environ de Sedan, par le marquis de Sourdis*, imp. en l'Isle du Palais, à Paris, 1641.

Abrégé de la campagne de 1641, par le maréchal de Châtillon, dans Aubery.

de la place et les positions occupées par les troupes pour la bloquer d'aussi près que possible jusqu'au jour de l'attaque[1]. Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, Louis de Bourbon, comte de Soissons, et le duc Henri de Guise, archevêque de Reims, tous trois en état de révolte ouverte contre le roi et son premier ministre, préparaient alors, avec une grande activité, les moyens de défense de Sedan, en attendant le moment où les secours promis par leurs alliés, les Espagnols et les Impériaux, leur permettraient d'en sortir pour tenir campagne[2]. Châtillon n'ayant rien tenté de sérieux contre les princes rebelles jusque dans les premiers jours de juin, on lui envoyait Fabert pour le presser d'agir et lui confirmer, avec des explications, l'ordre d'assiéger sans retard Bouillon, afin qu'il pût ensuite exécuter, sans être inquiété, son projet de s'emparer de vive force de Sedan[3].

1. Lettre (copie) de Châtillon à de Noyers, du 17 juin (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 3765); elle est dans Aubery.

2. Richelieu, instruit des moindres menées des princes, avait remis de bonne heure au roi, sous forme d'*avis*, un mémoire où étaient indiquées les mesures à prendre pour conjurer le péril. Dans ce document, rapporté par M. Avenel, et que cet historien date de la fin d'avril, Fabert est désigné comme très propre à s'acquitter d'une mission de confiance consistant à faire connaître au vicomte de Turenne que le roi ne songeait aucunement à le rendre responsable de l'infidélité de son frère, et que, loin de vouloir ruiner sa maison, il était disposé à lui en laisser tous les biens, « à la condition qu'il voulût les accepter et se mettre en état de les conserver ».

L'accomplissement de cette mission exigeait que Fabert se rendît en Italie où servait Turenne, sous le comte d'Harcourt. Nous n'avons trouvé nulle part la preuve que Fabert ait entrepris ce voyage, à l'époque dont il s'agit.

3. Lettre (min.) du roi à Châtillon, du 10 juin, faite sur un mémoire (min.) de de Noyers, du 8 juin; instruction (min.) au sieur

Mais quelques jours à peine s'étaient écoulés, et le roi avait changé d'avis. Il écrivit à Châtillon de renoncer au siège de Bouillon, que l'on avait, prétendait-il, perdu l'occasion d'entreprendre. L'approche des Impériaux sous les ordres de Lamboy, et le retard du duc Charles de Lorraine à venir rejoindre l'armée royale avec ses troupes, selon les clauses d'un récent traité d'accommodement, étaient sans doute pour beaucoup dans cette nouvelle détermination. Maintenant, on se bornait à inviter le général en chef à choisir une position où il serait en mesure de défendre la Champagne contre les incursions des troupes ennemies jusqu'à l'arrivée du roi, qui devait, aussitôt après la chute d'Aire, jugée prochaine, marcher sur Sedan avec de puissants renforts [1].

Sur ces entrefaites, Fabert retourna (23 juin) du camp de Bazeilles à Abbeville rendre compte au roi de l'état de l'armée de Champagne et des résolutions qu'il avait prises de concert avec le marquis de Sourdis [2] et Châtillon ; en outre, il acheva de dissiper les

Fabert... s'en allant de la part de Sa Majesté trouver le maréchal de Châtillon, lieutenant général en son armée de Champagne, du 12 juin, rédigée sur un mémoire (min.) de la main de de Noyers, établi à la même date ; lettre (min.) du roi à Châtillon, du 12 juin. (*Arch. D. G.*, t. LXV.)

Lettres (copies) de Richelieu et de Noyers à Châtillon, du 12 juin (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 3765) ; elles se trouvent dans Aubery.

1. Lettre (min). du roi à Châtillon, du 21 juin (*Arch. D. G.*, t. LXV) ; lettre (cop.) de Richelieu à Châtillon, du 22 juin. (*Bibl. nat.*, *Ms. Du Puy*, 549 ; *Bibl. de l'Arsenal, recueil Conrart*, t. VII, et plusieurs autres sources indiquées par M. Avenel.)

2. Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, gouverneur de l'Orléanais, servait comme lieutenant général sous les ordres du maréchal de Châtillon.

illusions que l'on pouvait encore conserver à la cour sur la fidélité du duc de Lorraine à ses engagements[1]. Pendant son absence, et probablement pour se conformer au dernier ordre du roi, Châtillon délogea de ses quartiers de Douzy, passa la Meuse sur un pont de bateaux et vint camper à Remilly, sur la rive gauche, à portée de Sedan et des points de passage dont l'ennemi pouvait se servir (24 juin). Après avoir signalé son arrivée dans ce poste par une attaque dirigée sur le village de Torcy, où quelques troupes des princes s'étaient retranchées sous le canon de la place, il se contenta, les jours suivants, de ravager les champs et les prés de la principauté. C'était, ce semble, prendre un peu trop à la lettre la recommandation qu'on lui avait faite de ne pas compromettre son armée avant d'avoir reçu les renforts annoncés.

Cependant, Fabert avait été renvoyé de la cour à l'armée dès le 25 juin. Par une lettre du même jour, le roi informait Châtillon qu'il s'apprêtait à se rendre en personne à l'armée de Champagne à la tête de douze à treize mille hommes[2]. Le 28 juin, Fabert était de passage à Réthel, d'où il repartit aussitôt après l'installation dans cette ville d'un gou-

1. Lettres (copies) de Châtillon à de Noyers, du 21, et à Richelieu et de Noyers, du 23 juin (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 3765) ; elles sont imprimées dans Aubery.

2. Lettre du roi à Châtillon, du 25 juin, en minute aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. LXV (en copie à la *Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 3765) ; impr. dans Aubery. Lettres de Chavigny au même, même date, et de de Noyers à Châtillon, du 26 juin, à la *Bibliotheque nationale*, manuscrit cité, et dans Aubery.

verneur et d'une garnison, pour rejoindre Châtillon à Remilly [1]. Il y trouva les troupes concentrées, comme l'avait prescrit le roi, de manière à pouvoir se porter facilement là où l'ennemi tenterait de franchir la Meuse. Quelques jours s'écoulèrent, pendant lesquels Lamboy s'éloigna de ses quartiers de Neufchâteau et de Bouillon, et passa la Semoy (4 juillet) entre Chiny et Herbeumont, en s'approchant du Chiers vers Douzy et Bazeilles. Quoique ce mouvement, s'effectuant pour ainsi dire sous les yeux de l'armée royale, révélât clairement à Châtillon le dessein du général de l'Empereur de joindre ses forces à celles des princes, il s'obstina à rester à Remilly au lieu d'aller camper à la sortie de Sedan sur une bonne position, à la fois offensive et défensive, formée par les hauteurs au-dessus de Fresnois, et que lui désignaient ses officiers. Mais Fabert l'amena dès le lendemain sur ce terrain, tout en feignant de s'y laisser conduire, et sut le décider, sans paraître lui imposer sa manière de voir, à y établir immédiatement ses troupes. Le marquis de Sourdis, consulté par Châtillon au retour de cette reconnaissance, émit un avis semblable. En conséquence, le soir même, l'ordre fut donné de se tenir prêt à marcher dès le lendemain

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du camp de Remilly, 1er juillet. (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXXII.)

Saint-Jory fait arriver Fabert à Remilly le 1er juillet ; c'est une erreur qu'ont reproduite le P. Barre et d'autres historiens après lui.

Annales ou histoire ecclésiastique de la ville et principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, avec anecdotes sur les lieux voisins des dites principautés, à Sedan, par le P. Norbert, capucin, 1781, augmenté et corrigé par Claude Colin.

au point du jour. Malheureusement, une pluie torrentielle survint pendant la nuit, et malgré les pressantes sollicitations que lui adressèrent Fabert et les autres officiers pour décamper à l'heure indiquée, Châtillon, toujours irrésolu, retarda le départ de quelques heures. Pendant ce temps-là, les Impériaux, après avoir traversé la Meuse en amont de Sedan, se portaient de grand matin (6 juillet), avec les soldats du duc de Bouillon et du comte de Soissons, sur les hauteurs explorées la veille par Châtillon et Fabert.

Il était huit heures du matin quand les troupes royales quittèrent Remilly; elles se dirigèrent pendant quelque temps, en suivant les hauteurs, à travers des terrains détrempés par la pluie, sur Bulson, d'où elles redescendirent dans le vallon de Thélonne, pour gravir ensuite, entre deux bouquets de bois, le flanc sud-est du petit plateau situé sur la rive droite de la Bar, vers Cheveuge et Chehéry, et où s'étend, vers le nord, le bois de la Marfée. Fabert constata presque aussitôt la présence de l'armée confédérée dans le voisinage du bois, et s'empressa d'en informer Châtillon. « Ce n'est rien, répondit le maréchal sans s'émouvoir, c'est un parti qui vient nous observer. — Parbleu, répliqua vivement Fabert, on ne vient pas reconnaître avec de l'infanterie; j'ai vu les piques, j'ai vu l'armée entière. » Puis, se tournant vers le fils du marquis de Sourdis, il lui demanda s'il avait jamais été témoin d'une défaite. « Non, répondit le jeune seigneur.

— Hé bien, reprit Fabert, aujourd'hui vous en verrez une. » A ces paroles, Châtillon parut secouer son indifférence. Après avoir vérifié de ses propres yeux que l'ennemi prenait position sur le plateau, entre le bois et le village de Chaumont, il se hâta de disposer son armée en bataille, sur deux lignes d'infanterie appuyées aux ailes par de la cavalerie, le canon en avant de la première ligne. Les troupes de Lamboy et des princes se trouvant dérobées à la vue de l'armée royale par un pli de terrain, le marquis de Sourdis et Fabert allèrent les reconnaître et en découvrirent une grande partie dans une espèce de fond, en avant du bois, où elles étaient serrées confusément les unes contre les autres [1].

Châtillon crut le moment propice pour entrer en action ; tandis que son artillerie ouvrait le feu, l'infanterie de l'aile droite attaqua avec succès les Impériaux. En même temps, le maréchal ayant été prévenu par Fabert que la cavalerie de l'aile gauche, aux ordres du marquis de Praslin, n'avait pas suivi l'infanterie dans son mouvement, il la fit avancer. L'affaire, bien engagée, paraissait devoir tourner à l'avantage des troupes du roi, lorsque la cavalerie légère de l'aile droite, plusieurs fois ramenée au feu

1. Dans une lettre (orig.) à Bouthilier, datée de Roye, 10 juillet (*Arch. aff. étr., France*, t. XCVII), Richelieu évalue à 3000 chevaux et 9000 hommes de pied les forces de l'armée royale, et à 2500 chevaux et 7000 hommes de pied au maximum celles des alliés. La relation de la bataille de la Marfée, par Fabert, imprimée dans le recueil d'Aubery sous le titre d'*Extrait de lettre de M. de Fabert*, fournit, pour l'effectif de l'armée de Châtillon, les chiffres suivants : cavalerie, 2400 ou 2500; infanterie, 8000.

par le marquis de Sourdis, tourna bride tout à coup. La plupart des régiments d'infanterie de la première ligne plièrent à leur tour, entraînant dans leur fuite ceux de la deuxième ligne, excepté le régiment du comte de Roussillon [1]. Un mouvement tournant du duc de Bouillon sur le flanc de la cavalerie de l'aile gauche porta le désordre à son comble. Ce fut alors un sauve-qui-peut général indescriptible. Châtillon faillit tomber aux mains de l'ennemi [2]. « La bataille était perdue, dit Fabert, dans une lettre adressée à Talon, lorsque les gendarmes de la reine et de Monsieur, au nombre de deux cent vingt maîtres, chargeant l'aile gauche des ennemis, la rompirent toute, et M. le comte [de Soissons], qui était derrière la cavalerie qui s'était couverte de l'infanterie, fut tué en cette charge, laquelle mit tout le reste des troupes en telle confusion et désordre, que si deux cents chevaux les eussent chargées sur la gauche, nous regagnions ce que nous avions perdu [3]. » Le maréchal de Châtillon

1. Louis de Tournon, comte de Roussillon.

2. Lettre (copie) de Châtillon à de Noyers, du 9 juillet (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 3766); imp. dans Aubery.

3 Lettre (aut.) de Fabert à Talon, prieur de Saint-Paul, de Réthel, 9 juillet 1641. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 6644.) Ce Talon n'est autre que l'ancien secrétaire du cardinal de la Valette.

La version de Fabert sur les circonstances de la mort du comte de Soissons est conforme à celle de Châtillon (*Relation de la journée du 6 juillet*, dans Aubery) et du comte de Roussillon (*Extrait d'une lettre du 7 juillet*, également dans Aubery).

Pendant les treize jours qui avaient précédé la bataille, le comte de Soissons s'était tenu caché à la Chartreuse du Mont-Dieu. Il ne rejoignit le duc de Bouillon et Lamboy que le 5 juillet. Le lendemain, son corps fut apporté à l'abbaye, où les religieux le conservèrent quelques jours. Ils déposèrent son cœur dans une de leurs chapelles. (*Abrégé chrono-*

nous apprend de son côté que cette charge héroïque fut conduite par Fabert[1], « qui n'avait épargné sa personne, selon son courage accoutumé ; » il nous le montre tentant, dans un suprême effort, de rallier les fuyards, et après que tout espoir de ressaisir la victoire s'est évanoui, venant le rejoindre et lui rappeler, dans ces cruels moments, les mesures que commandent le salut de l'armée et le service du roi. Quoique la bataille eût duré une heure à peine, elle coûta aux troupes royales environ trois cents hommes tués, dont deux maréchaux de camp, trois à quatre mille hommes faits prisonniers, dont près de trois cents officiers, et les étendards, les canons et les bagages tombés, avec la caisse militaire, au pouvoir de l'ennemi. Mais, si grand que fût le désastre, les suites les plus redoutables en étaient conjurées par la mort du comte de Soissons, sur lequel reposaient toutes les espérances des princes et de leurs alliés[2].

logique de l'histoire de la ville de Mouzon, avec ses dépendances et pays circonvoisins, par le P. Fulgence, de Mouzon, capucin, *Ms. in-4*, de la *Bibliothèque de Sedan.*)

1. Le même fait est rapporté en ces termes dans les préambules (projet), cités précédemment, des lettres d'érection en marquisat de la terre de Larrey, en 1650 :

« A la bataille de Sedan, ne restant plus sur le champ de bataille que les deux escadrons de gendarmes de la reine et de Monsieur, s'étant mis à la tête de l'un, il [Fabert] chargea si vigoureusement le régiment d'infanterie de Metternich, qu'il le défit incontinent, et ensuite les dragons qui étaient derrière, la cavalerie qui les suivait, en sorte que s'il eût été secondé, la bataille qui était perdue se regagnait infailliblement. »

2. Nous avons eu entre les mains plusieurs plans de la bataille de la Marfée. Celui qui fait partie de la collection des cartes annexées à l'*Histoire (Ms.) des guerres de France*, déjà citée, du général de la Rozière, est le plus complet, et aussi, croyons-nous, le plus exact.

Richelieu put, avec quelque raison, reprocher à Châtillon « sa léthargie habituelle », qui avait permis à l'ennemi de le devancer sur les hauteurs de la Marfée ; toutefois, le maréchal avait réparé en grande partie le tort d'un départ tardif et de quelques instants d'indécision par d'habiles dispositions tactiques. Au contraire, Lamboy et le duc de Bouillon n'avaient pas su mettre à profit les avantages résultant du choix de la position. Quant aux paroles que nous avons citées de Fabert au fils du marquis de Sourdis avant la bataille, elles s'expliquent tout naturellement par l'attitude d'insouciante incrédulité de Châtillon, dans la matinée du 6, à la nouvelle de l'approche des alliés ; elles avaient eu pour effet de réveiller le maréchal de cet état de dangereuse torpeur où il paraissait plongé ; le moment de l'action arrivé, il s'était montré plein de résolution pour entraîner les troupes au combat. Aussi Fabert s'efforça-t-il de justifier auprès du cardinal la conduite de son général. Selon lui, la lâcheté des soldats avait été la seule cause de la déroute ; il écrivit à de Noyers : « Les Français se sont défaits eux-mêmes ; » et à Talon : « L'exemple du général, le bon ordre, l'étonnement des ennemis, le mauvais champ de bataille qu'ils avaient pris et tous les avantages que l'on peut avoir dans le combat, n'ont servi qu'à notre honte[1]. »

Le premier moment de surprise passé, le roi et Richelieu quittèrent la Picardie pour se rendre à

1. Lettre, déjà citée, de Fabert à Talon, du 9 juillet.

Reims, et adjoignirent le maréchal de Brézé à Châtillon, dans le commandement de l'armée qui se reformait à Réthel. La prise de Donchery fut pour l'ennemi l'unique fruit de sa victoire. Bientôt Lamboy, rappelé en Flandre par le cardinal infant, repassait la Meuse, abandonnant le duc de Bouillon à ses seules ressources. Cette dernière circonstance modifia sensiblement la situation à l'avantage des affaires du roi. On crut pouvoir sortir de la défensive. Après une semaine de délibération, pendant laquelle Fabert fit plusieurs voyages entre Reims et Réthel, instruisant le roi des intentions des maréchaux et rapportant à ces derniers, en réponse à leurs propositions, les ordres et les instructions de la cour [1], on se décida pour le siège de Donchery. En conséquence, l'armée évacua Réthel, dont on avait eu un instant la pensée de faire une sorte de réduit défensif de la Champagne. La vigueur avec laquelle Fabert conduisit contre la petite forteresse meusienne l'attaque du maréchal de Brézé, contribua pour beaucoup à amener sa reddition (31 juillet) [2], immédiatement suivie de celle de Sedan, résultat dû aux habiles négocia-

1. Lettres (cop.) de Châtillon et de Brézé à de Noyers, des 19 et 23 juillet, et du roi aux deux maréchaux, des 20 et 23 juillet (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.* 3766); imp. dans Aubery.

2. On trouve trace de la participation de Fabert et de sa compagnie du régiment des gardes aux opérations devant Donchery, dans une relation (copie non signée et sans nom de destinataire, du 2 août, *Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 20607) du siège de cette place. Fabert fut désigné par le roi au choix du maréchal de Brézé pour remplir les fonctions de maréchal de camp au siège de Donchery, mais le brevet de cette charge ne lui fut accordé qu'en 1644; voir à cette année.

tions de Puységur, ainsi que de la rentrée en grâce du duc de Bouillon, sollicitée avec chaleur auprès du roi par son favori, le marquis de Cinq-Mars.

Ce fut au siège de Donchery que le roi reçut l'heureuse nouvelle de la prise d'Aire (26 juillet) par le maréchal de la Meilleraye; mais la joie qu'elle causa fut de courte durée, car on ne tarda pas à apprendre que la garnison française était à son tour enfermée dans la place par les Espagnols et les Impériaux. Fabert, envoyé alors de l'armée de Châtillon à celles de Brézé et de la Meilleraye, et consulté sur la possibilité de forcer les assiégeants à s'éloigner d'Aire, fut d'avis qu'il fallait les laisser se consumer en efforts sur ce point et se porter d'un autre côté. Il proposa au roi, revenu depuis quelque temps en Picardie, de faire le siège de Bapaume, qui, selon ce qu'il affirmait, ne devait pas se prolonger au delà de huit jours. Déjà il avait reconnu la place à l'aide d'un travestissement. L'exécution de son projet ayant été décidée, la Meilleraye et Brézé, après une pointe jusqu'aux portes de Lille[1], rentrèrent en Artois et s'approchèrent de Bapaume. Une des deux attaques fut confiée à Fabert. Le septième jour, la place se rendit; c'était vingt-quatre heures plus tôt qu'il ne l'avait dit. Le roi témoigna en ces termes la vive satisfaction que lui causait un aussi prompt résultat : « M. de Fabert a

1. Fabert fut envoyé à la cour par les maréchaux de Brézé et de la Meilleraye pour rendre compte de l'attaque des faubourgs de Lille. (Lettre orig. du maréchal de Brézé à Chavigny, du camp près de Lille, 4 septembre, *Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XIV.)

Deux des voyages que Fabert fit à cette époque à la cour (1° entre

des talents admirables, il promet plus qu'on espère et fait plus qu'il ne promet. »

Un incident qui survint pendant le siège de Bapaume et que nous allons rapporter, est tout à fait propre à donner une juste idée de la manière dont Fabert comprenait et remplissait ses devoirs militaires. On sait que les officiers qui servaient à cette époque comme ingénieurs dans les armées étaient généralement de grade inférieur et appartenaient rarement à la noblesse ; bien qu'ils fussent exposés à plus de dangers que les autres, ils ne jouissaient pas de la même considération. Or, Fabert ne trouvait pas indigne de lui les humbles fonctions de ces officiers ; il connaissait l'importance de leurs travaux, d'où dépendait le sort des places, et ne dédaignait pas de les partager avec eux ; avec eux il prenait le pic et la pioche, plantait les piquets, traçait les cheminements, établissait les batteries, perçait la contrescarpe, travaillait aux galeries des fossés, attachait le mineur à la chambre de mine. C'était là, aux yeux de quelques officiers du régiment des gardes, déroger à la dignité de sa charge. Un de ses amis, en leur nom, étant venu lui en faire la représentation, il lui répondit : « Je suis très obligé à ces Messieurs de l'intérêt qu'ils prennent à ce qui me regarde, mais je voudrais leur demander si le

la Bassée et Amiens ; 2° entre le camp d'Eloy, devant Lille et Amiens) sont constatés par des quittances (1° du 27 août, 2° du 6 septembre) délivrées à Fabert par le trésorier de l'épargne, des sommes de 320 et de 400 livres pour frais de poste. (Pièces originales sur parchemin, signées Fabert, dans la *Collection* de M. Michel Chasles, de l'Institut.)

bien que m'a fait le roi est une raison de diminuer de zèle pour son service. C'est par ce zèle et cette activité qu'on me reproche que je me suis élevé des plus petits emplois, dont ces Messieurs parlent, aux grades dont je suis honoré. Je dois donc toujours servir de même, ne fût-ce que par reconnaissance; mais je me flatte que, continuant, je sortirai du régiment des gardes pour aller encore plus loin. Tout considéré, leurs conseils ne sont bons que pour ceux qui veulent y vieillir, de quoi je n'ai nulle envie. » Ainsi la conscience que Fabert avait de son mérite n'affaiblissait pas en lui le sentiment de ses obligations. Comment ne pas lui savoir gré d'avouer franchement son goût pour les honneurs, au lieu d'affecter de les mépriser !

Lorsque le commandement de l'armée de Brézé et la Meilleraye passa au comte de Guiche, nommé maréchal de France à Bapaume, Fabert fut chargé d'aller lui porter les ordres de la cour, qui étaient de rétablir les fortifications de Lens et de la Bassée, et, après avoir poussé au cœur de la Flandre pour ravager le pays, de revenir sur ses pas et d'hiverner dans le Boulonnais. En faisant route quelque temps après pour Compiègne, où il devait rendre compte au roi des résultats d'une autre mission qu'il en avait reçue, il faillit être victime, dans une hôtellerie de Clermont-en-Beauvoisis, d'une folle équipée de deux jeunes officiers à moitié ivres, le comte de Rantzau, neveu du maréchal de ce nom, et un capitaine de cavalerie, qui s'obstinaient au milieu de la nuit, sans le con-

naître, à le troubler dans son sommeil. Il se jeta sur eux, l'épée à la main, avec sa fougue ordinaire, et, dans la lutte inégale qui s'ensuivit, tomba percé de quatorze coups. Par un sentiment de générosité inouï, il ne voulut pas que le maître du logis fît arrêter les coupables; lui-même favorisa leur évasion; bien plus, il demanda leur grâce au roi qui avait donné l'ordre d'instruire leur procès, et finit par l'obtenir. Pendant tout le temps que sa blessure le retint à Clermont, il y fut soigné par un médecin du roi, et Richelieu, les secrétaires d'État et les plus importants personnages de la cour envoyèrent prendre de ses nouvelles.

A son retour à Paris, après sa guérison, Fabert apprit qu'une accusation d'attentat prémédité contre la personne du roi et celle de son premier ministre pesait sur le duc d'Épernon. Un nommé Madaillan, gentilhomme de Guyenne chargé de crimes [1], était le principal instrument, au service de quelque intrigue de cour, de cette odieuse machination, qui reposait sur une lettre forgée pour la circonstance, et portant la signature contrefaite de Girard, secrétaire du duc. Fabert intervint à propos pour confondre l'imposture [2]. Après avoir présenté Girard au comte de Cha-

1. En 1637, Madaillan était chef d'une troupe de révoltés qui défendit la petite ville de Sauvetat, près de Marmande. Attaqué par le duc de la Valette, il s'enfuit lâchement et sortit du royaume. (Girard, *Hist. du duc d'Épernon.*)

2. On trouve aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. LXVII, un sauf-conduit (min. du 2 novembre) délivré aux nommés Madaillan et Grillesti pour se rendre à Paris et à la cour, et y fournir des explications sur des « choses importantes au service du roi », en attendant l'entérinement des lettres d'abolition des crimes commis par eux en Périgord.

vigny, et l'avoir introduit auprès du cardinal (15 novembre), il offrit de rester enfermé à la Bastille jusqu'à ce qu'il eût réuni toutes les preuves qui devaient faire éclater au grand jour l'innocence du duc d'Épernon et la perfidie de Madaillan et de ses complices. Richelieu suspendit quelque temps sa décision, comme s'il voulait se procurer le plaisir d'humilier encore une fois le malheureux vieillard. Enfin, les sollicitations de Fabert et les renseignements circonstanciés qu'il donna sur les antécédents de Madaillan, déterminèrent le ministre à expédier l'ordre d'arrestation de ce misérable (10 décembre). Il fut pris et enfermé, à Paris, dans la prison de la Conciergerie [1].

Fabert se rendit ensuite, avec l'autorisation du roi, à Loches, où le duc d'Épernon expiait, comme dans une prison, la prétendue complicité de son fils, le duc de la Valette, avec les factieux de Sedan, et où il l'avait fait appeler. Il trouva son bienfaiteur accablé sous le poids de cette dernière disgrâce, et en proie à une fièvre lente qui annonçait sa fin prochaine. Cruellement inquiet sur le sort réservé à ses petits-enfants, le duc, à ses derniers moments, conjura Fabert de les prendre sous sa protection, et d'assurer au roi qu'il mourait son très humble et

1. Madaillan ne fut condamné au dernier supplice et exécuté qu'à la fin de 1645, sur la poursuite du duc de la Valette, revenu d'Angleterre. (Voir : 1° lettre (cop.) de Mazarin au duc d'Épernon, du 26 mai 1644, *Bibliothèque mazarine*, *H.* 1719, t. II; 2° lettre (aut.) de Gaudin à Servien, du 2 décembre 1645, *Arch. aff. étr.*, *France*, t. CX.)

très fidèle sujet. Comme il ne prononçait pas le nom de Richelieu, Fabert lui témoigna le désir de pouvoir répéter au cardinal quelques mots de sa part, capables de l'intéresser en faveur des fils du duc de la Valette. D'Épernon resta, à ce qu'il paraît, quelques instants sans répondre ; puis, le sentiment de l'humilité chrétienne l'emportant sur tous les autres, il dit de celui qui n'avait cessé de le poursuivre de sa haine, mais devant lequel sa fierté n'avait jamais fléchi : « Je prie Dieu qu'il bénisse ses entreprises, je suis son serviteur. » Après sa mort, qui arriva le 13 janvier 1642, Fabert, se conformant à une de ses dernières volontés, demanda pour le marquis de la Valette, son petit-fils, le gouvernement de Loches. Le roi lui donna aussitôt satisfaction [1].

1. Girard, *Vie du duc d'Épernon.*

CHAPITRE V

(Mars 1642. — 30 septembre.)

Fabert suit le roi à Narbonne avec sa compagnie aux gardes (1642). — Dissentiments entre Fabert et le maréchal de la Meilleraye. — Siège de Collioure. — Fabert bat la campagne aux environs de Perpignan; il est question de lui confier le gouvernement de cette place. — Au moment où redoublent les intrigues nouées par Cinq-Mars, Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon, pour renverser Richelieu, Fabert reste inébranlable dans sa fidélité au cardinal. — Cinq-Mars tente vainement d'obtenir l'adhésion de Fabert à ses desseins. — Fabert engage de Thou à se retirer en Italie. — Scène violente entre le roi et Cinq-Mars à l'occasion et en présence de Fabert. — Louis XIII s'éclaire auprès de Fabert sur l'état des esprits dans l'armée. — Découverte du traité d'Espagne; arrestation de Cinq-Mars et de de Thou. — Fabert avec le roi à Montfrin. — Cherche à pénétrer, à Tarascon, dans la prison de de Thou; écrit une lettre de condoléance à l'abbé de Thou. — Accompagne le roi à son retour à Fontainebleau. — Louis XIII se plaint à Fabert de l'ingratitude de Cinq-Mars. — Fabert s'empare de Trévoux par stratagème. — Retourne en Roussillon. — Le duc de Bouillon abandonne au roi sa principauté de Sedan. — Le roi consent, sur la proposition de Richelieu, à donner à Fabert le gouvernement de Sedan. — Richelieu annonce à Fabert sa nomination; entretien de Turenne avec Fabert, à ce sujet. — Fabert apprend sa promotion de la bouche du roi. — Mazarin précède Fabert à Sedan. — La duchesse de Bouillon sort de la place. — Fabert prend possession des domaines de Sedan, Raucourt et Saint-Menges. — Obtient que son pouvoir ne relèvera que de celui du roi. — Importance du gouvernement de Sedan; difficulté de la tâche confiée à Fabert.

Sans la crainte de la guerre civile qu'auraient pu allumer d'un instant à l'autre, au commencement de

l'année 1641, les intrigues des princes ligués à Sedan, Richelieu aurait vraisemblablement concentré, dès cette époque, les principaux efforts des armes françaises sur la frontière des Pyrénées. Comment, en effet, n'aurait-il pas cherché à profiter au plus tôt, contre la monarchie espagnole, de la révolution accomplie en Catalogne avec son aide, et qui venait de procurer à la France de nouveaux sujets? Telle était l'importance, à ses yeux, d'une prompte exécution de ce dessein, qu'il n'attendit même pas la fin de l'hiver de 1641 à 1642 pour entraîner le roi en personne du côté du Roussillon. Narbonne, lieu de rassemblement de seize mille hommes de troupes tirées du Languedoc et du Dauphiné, et destinées, sous le commandement du maréchal de la Meilleraye, à la conquête de la province espagnole, vit arriver dans ses murs, après un voyage de près de six semaines à travers la France, Louis XIII et son premier ministre (10 mars 1642). L'armée royale entra immédiatement en campagne. Sur la proposition de Fabert, qui avait suivi le roi à Narbonne avec sa compagnie aux gardes, on décida d'ajourner la reprise du siège de Perpignan, abandonné par le maréchal de Brézé pendant l'hiver, et de s'emparer en prémier lieu du port de Collioure, dans le but de priver l'ennemi de ce point si important pour le ravitaillement de la capitale du Roussillon.

La veille du jour où devaient commencer les opérations contre Collioure, les dissentiments qui s'étaient élevés trois à quatre ans auparavant, au siège

de la Capelle, entre la Meilleraye et Fabert, se ranimèrent malheureusement, à l'occasion de propos railleurs tenus par le neveu du cardinal, en présence des principaux officiers de l'armée, sur les commodités exceptionnelles que le service à la cour procurait depuis deux ans à la compagnie de Fabert. Le maréchal laissait percer, une fois de plus, sa jalousie contre le capitaine aux gardes[1]. Quoique piqué au vif, celui-ci eut le courage de garder le silence; mais le lendemain, les Espagnols étant en vue, lorsqu'il entendit la Meilleraye, auquel il venait, selon la coutume, de faire le salut de l'esponton[2] au moment où il passait à hauteur de sa compagnie, lui dire d'un ton froid et hautain : « Il ne s'agit pas de cérémonie quand il faut marcher à l'ennemi », son indignation ne connut plus de bornes. L'intervention du vicomte de Turenne, lieutenant général dans l'armée, empêcha que l'affaire ne prît une mauvaise tournure ; il retint Fabert qui se précipitait au-devant de la Meilleraye comme pour lui demander raison de l'injure qu'il croyait en avoir reçue, et parvint à calmer son amour-propre, trop facile à exalter, qui l'avait porté à voir dans l'observation inconsidérée de son général une attaque à son honneur de soldat;

1. « La Meilleraye avait cru qu'il pourrait lui marcher sur le ventre comme bon lui semblerait, parce que cet officier était d'une extraction très médiocre, et qu'il ne croyait pas que le bâton de maréchal de France dût jamais venir à son secours pour purger son mauvais sang. » (*Mémoires de M. d'Artagnan.*)

2. Demi-pique portée par les mousquetaires et les officiers d'infanterie.

enfin, il l'amena à se prêter à une réconciliation dont le maréchal eut la bonne grâce de faire les avances.

Cet incident terminé, Fabert prit avec lui plusieurs compagnies des gardes, suivies de près par les autres, et, sur l'ordre de la Meilleraye, s'élança à l'assaut d'une colline d'un accès difficile, où deux à trois mille Espagnols s'étaient massés pour défendre les approches de Collioure. L'ennemi, débusqué des hauteurs, fut poursuivi, l'épée dans les reins, jusqu'aux portes de la place. Après un combat où l'armée royale se rendit maîtresse d'un important ouvrage extérieur, les assiégés sollicitèrent une suspension d'armes pour enterrer leurs morts; elle leur fut accordée. Fabert en profita pour demander à servir d'otage; en cette qualité, il pénétra dans le château et reconnut l'emplacement du seul puits qui fournissait de l'eau douce à l'ennemi. La trêve expirée, les assiégeants s'emparèrent du corps de place, puis, selon les indications de Fabert, des travaux de mine furent conduits sous le puits, dont on fit sauter les murs de soutènement. Le succès de cette entreprise fut si complet qu'il amena la capitulation du château (10 avril), signée par le marquis de Mortara, capitaine-général de la cavalerie de Roussillon [1].

Pendant les quelques jours de repos accordés à l'armée après la chute de Collioure, Fabert, s'étant mis à battre la campagne avec un petit détachement, aux environs de Perpignan, surprit deux commis-

1. *Articles de la capitulation de Collioure.* (Min., *Arch. D. G.*, t. LXXI.

saires aux vivres qui en sortaient, et réussit à obtenir d'eux des renseignements sur l'état de la place, ses ressources en matériel et en munitions, et le nombre de ses défenseurs. Il apporta lui-même ces précieuses informations au roi, à Narbonne. Presque aussitôt après (21 avril), Louis XIII se mit en route, accompagné de de Noyers, pour rejoindre l'armée de la Meilleraye devant Perpignan. Richelieu, miné par la fièvre depuis plus de trois semaines, demeura à Narbonne avec Chavigny.

Bien qu'il fût impossible de prévoir le moment où la capitale du Roussillon tomberait aux mains de l'armée royale, il était déjà question du gouverneur que l'on y placerait, de Fabert entre autres [1]. Richelieu, habitué à disposer de charges semblables suivant sa propre volonté, lui fit espérer que celle-là lui serait accordée. Le 1er mai, il écrivit à ce sujet à de Noyers que les députés de Catalogne ayant demandé un gouverneur civil de leur nationalité, il s'agissait de trouver un gouverneur militaire porté à s'accommoder de la subordination, de pure forme d'ailleurs, qui en résulterait pour lui, et, de plus, doué des qualités de bienveillance et de modération nécessaires pour se concilier l'estime des habitants. « Après avoir bien pensé et repensé à cette affaire, je ne vois point, disait-il, qu'il y ait aucun esprit en toute l'armée qui soit si propre à cela que M. Fabert, pourvu qu'il se veuille soumettre à cette

1. Lettre (aut.) de de Noyers à Chavigny, de Perpignan, 29 avril. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. C.)

domination apparente du gouverneur catalan, ce qu'il doit faire si le roi le désire. Du bon choix que le roi fera de celui qui entrera là-dedans, dépend la sûreté de sa conquête [1]. » De son côté, Chavigny accentua comme il suit, dans une lettre à de Noyers, l'opinion du Cardinal : « S. E. est dans une extrême impatience que l'affaire de M. Fabert soit résolue ; je ne puis vous dire combien elle serait fâchée si le roi y faisait difficulté [2]. » De Noyers lui répondit (9 mai), après plusieurs jours de silence [3] dont s'inquiéta quelque peu Richelieu pour le succès de sa démarche [4], que le roi croyait Fabert capable de remplir la charge à laquelle on cherchait un titulaire, mais ne prendrait de résolution définitive qu'après examen d'une liste de plusieurs noms [5]. Là-dessus, ayant été prévenu que le baron de Noailles [6] s'était mis sur les rangs pour obtenir le gouvernement de Perpignan, le cardinal fit connaître en ces termes à de Noyers son opinion sur ce personnage : « J'avoue que sa qualité, sa fidélité et son humeur douce me le

1. Lettre (orig. de la main de Charpentier), du 1er mai, de Narbonne, tirée du cabinet de Mgr le duc d'Aumale, et rapportée par M. Avenel.

2. Lettre (min.) du 2 mai. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. C.)

3. Louis XIII était malade. « Je n'ose parler de l'affaire de M. de Fabert jusqu'à ce que le roi soit tout à fait remis en son premier état. » (Lettre (aut.) de de Noyers à Chavigny, du 3 mai, *Arch. aff. étr.*, *France*, t. C.)

4. Lettre (orig.) de Richelieu à de Noyers, du 8 mai, dans M. Avenel, tirée du cabinet de Mgr le duc d'Aumale.

5. Lettre (aut.) à Chavigny, du 9 mai. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. C.)

6. Anne, baron de Noailles, mestre de camp d'un régiment d'infanterie portant son nom, plus tard comte et enfin duc de Noailles.

feraient préférer à celui dont je vous écrivis il y a quelque temps, sans dessein formé. Le roi saura bien choisir ce qu'il lui faudra. Mais il est vrai que s'il peut mettre un homme de qualité en cette place, ainsi qu'a fait le roi de Castille, et un homme qui tienne table pour les Catalans, et ait un train qui leur donne dans la vue, ce sera le meilleur [1]. » Une fois la part faite au sentiment qui le portait à se défendre d'avoir « un dessein formé », c'est-à-dire d'agir par d'autres raisons que l'intérêt du service du roi, Richelieu recourut à Chavigny pour informer de Noyers qu'il maintenait sa préférence en faveur de Fabert [2]. Ce ne fut pourtant ni à Fabert ni à M. de Noailles que fut réservé le gouvernement de Perpignan. Louis XIII jeta son dévolu sur le marquis de Vaubecourt, maréchal de camp [3], auquel Richelieu s'était empressé de reconnaître, à la suite de de Noyers, toutes les qualités requises pour occuper ce poste important [4]. Le cardinal ne prononça plus le nom de Fabert. On va voir quel intérêt il avait alors, non seulement à ne pas contrarier le roi par la plus petite résistance, mais encore à lui prodiguer plus

1. Lettre (orig.), du 10 mai, dans M. Avenel, tirée du cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.

2. Lettre (aut.), du 10 mai. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. C.)

3. Nicolas de Nettancourt Haussonville, marquis de Vaubecourt, avait pris part aux sièges de la Rochelle, Privas, La Mothe et Landrecies, aux combats du Pas de Suse et de Veillane.

4. Lettres (aut.) de de Noyers à Chavigny, et de Chavigny à de Noyers, du 12 mai. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. C.) — Lettre (orig.) de Richelieu à de Noyers, du même jour, dans M. Avenel, tirée du cabinet de M[gr] le duc d'Aumale.

que jamais des témoignages de dévouement et d'affection.

Un peu avant le départ du roi pour le camp devant Perpignan, un gentilhomme de Gascogne, le vicomte de Fontrailles, arrivait à Narbonne, venant de Madrid. Il était porteur d'un traité négocié clandestinement entre lui au nom de Gaston d'Orléans, et le duc d'Olivarès, au nom du roi d'Espagne. On connaît ce document où l'on disait que « c'était pour faire cesser la cause des oppressions dont gémissaient depuis longtemps la noblesse et le peuple » que le duc d'Orléans avait offert à Sa Majesté Catholique de prendre les armes et sollicité son assistance. Comme condition des secours en soldats et en argent qu'elle s'engageait à fournir, l'Espagne n'exigeait que la remise entre les mains de Gaston, par le prince Frédéric-Maurice, de la forteresse de Sedan, à titre de place de sûreté. Tel était le fruit des intrigues nouées depuis longtemps par le marquis de Cinq-Mars avec le frère du roi et le duc de Bouillon pour renverser Richelieu.

Bien qu'à l'époque où Louis XIII s'éloigna de Narbonne, Richelieu ne connût pas encore ce pacte criminel, il était parfaitement instruit des cabales de cour dirigées contre lui. L'âme ferme au milieu des souffrances et des angoisses de la maladie, il disputait pied à pied la faveur et la confiance du roi à son indigne protégé devenu son ennemi le plus acharné. Néanmoins, pendant les quelques jours qui précédèrent la séparation de Louis XIII et de son premier ministre,

Cinq-Mars, à force de perfides insinuations, propres à triompher de la faiblesse du roi et à exciter sa haine contre le cardinal, semblait être le maître de la situation. Parmi les hommes que cette redoutable crise de la fortune de Richelieu trouva inébranlables dans leur fidélité à sa personne et à sa cause, sans parler des agents ordinaires de sa politique, tels que Chavigny, de Noyers et l'Italien Mazarin, dont il venait de récompenser les services diplomatiques rendus à la France par le chapeau de cardinal, nul ne pouvait mieux que Fabert, grâce à l'ascendant qu'il exerçait sur l'esprit du roi par ses manières ouvertes et son jugement éclairé, contrebalancer l'influence du favori et déconcerter les manœuvres des conspirateurs. Les événements lui en facilitèrent singulièrement les moyens.

Nous n'avons pas encore dit que Cinq-Mars accompagnait Louis XIII dans son voyage de Narbonne à Perpignan. Pendant ce trajet, il se servit d'un prétexte pour aborder Fabert, dont la compagnie était de l'escorte royale, et ne craignit pas de l'entretenir des projets qu'il méditait contre le cardinal. Déjà il avait trouvé des complices dans plusieurs officiers des gardes françaises ; Fabert était le seul qu'il n'eût pas encore osé sonder. On comprend sans peine le prix qu'il devait attacher à la participation, sinon à l'adhésion d'un tel homme à ses desseins ! Faute de documents permettant de préciser la nature et surtout l'étendue des révélations auxquelles Cinq-Mars se laissa aller, on peut juger de la gravité des avances

qu'il fit à Fabert pour le gagner, par la réponse suivante qu'il en reçut : « J'ai pour maxime d'entrer dans les intérêts de mes amis, jamais dans leurs passions; quiconque me méprise au point d'exiger de moi quelque chose contre mon honneur et ma conscience, me dispense, par une pareille insulte, des égards et de la considération que je lui dois. » En achevant ces mots, Fabert quitta brusquement son interlocuteur et se dirigea du côté d'Augustin de Thou, qu'il avait aperçu à quelques pas de là. Le sachant mêlé de fort près au complot tramé contre Richelieu, il jugea l'occasion propice pour essayer de l'arrêter sur la pente où son fatal ami le grand écuyer, de machinations en machinations, l'entraînait avec lui dans l'abîme. Il le mena donc à l'écart, et mit en œuvre toutes les ressources de l'amitié qu'il lui portait, pour le convaincre que le seul moyen de se soustraire au danger suspendu sur sa tête, était de se retirer au plus vite en Italie et d'y rester caché jusqu'à ce que les événements lui fussent plus favorables. Sur le moment, de Thou promit de suivre ce sage conseil; mais ensuite, soit qu'il ait regardé comme indigne de sa loyauté de s'affranchir des engagements qui le liaient à Cinq-Mars et aux autres conjurés [1], soit, comme on l'a prétendu, qu'il ait été retenu en France à cette époque par une maladie pour laquelle il ne voulait recevoir de soins que des

1. « Je suis mauvais courtisan et peu assidu, mais assurément je ne manque jamais à ce que je dis et à ce que j'ai promis. » (Lettre aut. de de Thou à Cinq-Mars, de 1641, dans la *Collection d'autographes* de Mme Ve Chambry.)

chirurgiens du roi, il ne donna pas suite à sa première résolution [1].

Cependant, le roi et sa suite arrivèrent promptement devant Perpignan. En raison de la petite quantité d'approvisionnements dont on avait appris par Fabert que l'ennemi disposait, le conseil décida de réduire la place par la famine, ce qui demandait environ deux mois. C'était le temps qui restait à Cinq-Mars pour assurer le succès définitif de ses menées. Mais un dangereux obstacle continuait à se dresser devant lui, plus menaçant que jamais, le crédit de Fabert auprès du roi. Lors même que l'intérêt ne l'aurait pas poussé à faire échec au capitaine aux gardes, l'amour-propre lui eût conseillé de prendre sa revanche de la défaite qu'il avait essuyée en se livrant à lui sans pouvoir le séduire. Un jour qu'il se rencontra chez le roi avec l'incorruptible soldat, il crut le moment venu de se venger de l'humiliante leçon qu'il en avait reçue. Tandis que Fabert rendait compte à Louis XIII, en présence du comte de Charost, capitaine aux gardes, et de deux autres personnes, des incidents du blocus de Perpignan, et lui faisait part de ses idées au sujet de nouveaux ouvrages de fortification à construire, le grand écuyer l'inter-

1. Les circonstances de l'entretien de Fabert avec Cinq-Mars et de Thou, rapportées par le P. Barre, d'après Saint-Jory, ont été reproduites par le P. Griffet. (*Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1758.) Suivant Tallemant des Réaux (*Historiettes*, édition Monmerqué et Taschereau, 1840), qui raconte d'une manière un peu différente la conversation avec de Thou, Fabert aurait prié ce dernier « de ne rien lui dire qu'il fût obligé de découvrir ».

rompit à plusieurs reprises pour le railler sur sa manière de voir. Froissé de tant de fatuité, le roi interpella vivement Cinq-Mars en ces termes : « Vous avez sans doute passé la nuit à visiter les travaux, que vous en parlez si savamment. » Sur la réponse négative du grand écuyer, il ajouta avec emportement : « Allez, vous m'êtes insupportable ; vous voulez qu'on croie que vous employez les nuits à régler avec moi les grandes affaires de mon royaume, et vous les passez dans ma garde-robe à lire l'*Arioste* avec mes valets de chambre ; allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis. » Là-dessus, Cinq-Mars se hâta de quitter l'appartement royal ; en passant devant Fabert, il lui dit à voix basse, l'œil étincelant de rage : « Monsieur, je vous remercie. » — « Je crois qu'il vous menace, » s'écria le roi. — « Non, Sire, répondit Fabert ; on n'ose faire de menaces en votre présence, et ailleurs on n'en souffre pas. »

Cette scène violente, bientôt ébruitée, eut pour effet de répandre la panique parmi les amis de Cinq-Mars. Les chances commençaient à tourner en faveur de Richelieu. Cependant Louis XIII hésitait encore à sacrifier son favori à son ministre. La présomption de celui-là l'irritait, et il ne lui ménageait pas les affronts ; le joug de l'autre lui semblait intolérable, et il songeait par moments à le secouer. Peut-être n'eut-il réellement conscience de la situation et des devoirs qu'elle lui imposait, que lorsqu'il sentit trop lourde pour lui la responsabilité des affaires d'État, dont l'éloignement et la maladie du cardinal lui ren-

voyaient une forte part. Quoi qu'il en soit, sa faiblesse l'empêcha encore longtemps de prendre une résolution ; il s'inquiéta de savoir ce qui se disait dans son entourage, et voulut s'éclairer sur l'état des esprits, surtout dans l'armée. Celle-ci était partagée alors entre deux factions : les royalistes et les cardinalistes. Les partisans de Cinq-Mars s'étaient attribué la première qualification, et avaient appliqué l'autre à leurs adversaires. Le roi, au courant de ces divisions, s'avisa un jour de demander à Fabert pour qui il tenait : « Pour les cardinalistes, lui répondit sans balancer le capitaine, car je connais si bien les talents de M. le cardinal, et je suis si convaincu de sa fidélité et de son zèle pour votre service, que je lui étais attaché lors même qu'il paraissait me haïr. » Cette courageuse déclaration parut émouvoir le roi qui, après un instant de rêverie, se prit à dire : « Il est vrai que le cardinal m'a rendu des services importants ; il n'est pas juste que des bagatelles me les fassent oublier [1]. »

Les mérites du grand cardinal apparaissaient enfin à Louis XIII sous leur véritable jour. La nouvelle de la défaite du maréchal de Guiche à Honnecourt, arrivée sur ces entrefaites, impressionna le roi dans un sens tout opposé aux espérances des amis de Cinq-Mars ; jamais les protestations du souverain pour son ministre ne furent plus chaleureuses. Dès lors, la disgrâce du

1. Le P. Griffet a puisé dans le P. Barre, qui les a lui-même empruntés à Saint-Jory, les détails de ce curieux incident, et ceux de la scène, citée plus haut, où Cinq-Mars se retire devant le courroux du roi, allumé par ses maladroites critiques à l'adresse de Fabert. La même scène a été retracée par Tallemant des Réaux.

grand écuyer était imminente. L'imprudent n'en suivit pas moins le roi, lorsque celui-ci retourna, pour raison de santé, de Perpignan à Narbonne (10 juin). De son côté, Richelieu, sorti de Narbonne depuis le 27 mai, s'acheminait vers la Provence. Le 11 juin, il se trouvait à Arles, d'où il envoya à la cour Chavigny, porteur d'une dépêche de la plus haute gravité. Le secrétaire d'État arriva le 12 à destination, et remit au roi la dépêche en question; elle renfermait la copie du traité d'Espagne signé trois mois auparavant par Fontrailles [1]. Le cardinal tenait son ennemi. Devant cette preuve irrécusable de trahison, Louis XIII fit arrêter Cinq-Mars et de Thou [2], et expédia aux généraux de l'armée d'Italie l'ordre de se saisir du duc de Bouillon, leur commandant en chef. Quant au duc d'Orléans, on prit à son égard, sans lui laisser soupçonner qu'on connaissait sa part d'action dans le complot, les mesures nécessaires pour empêcher sa fuite hors du royaume. Ensuite, le roi, toujours souffrant, se rendit aux eaux de Montfrin. A l'issue d'une entrevue avec Richelieu à Tarascon, vers la fin de juin, il résolut de rentrer à Fontainebleau. La nou-

1. Voy. à l'*Appendice* (IX) une *note sur la découverte du traité d'Espagne*.

« Chavigny, qui était des bons amis de M. de Fabert, le lui dit en confidence, et celui-ci, qui l'était du maréchal de Schomberg [gouverneur du Languedoc], lui en fit part, afin qu'il renonçât de bonne heure à l'amitié d'un homme qu'il croyait perdu. » (*Mémoires de M. d'Artagnan.*)

2. Cinq-Mars prit la fuite le 12 juin au soir, et fut arrêté le 13 au matin (lettre aut. de Chavigny au prince de Condé, de Béziers, 13 juin dans les *Archives de Condé, Recueil de lettres manuscrites*, t. CXCVIII).

velle de l'arrestation du duc de Bouillon à Casal lui parvint avant son départ; il eut encore le temps de recevoir en audience à Montfrin l'abbé de la Rivière, que Gaston avait chargé de mendier son pardon.

Fabert n'avait pas suivi la cour lors du retour de Louis XIII à Narbonne. Quand la nouvelle de l'arrestation de Cinq-Mars et de de Thou arriva au camp de Perpignan, il eut l'ordre de quitter l'armée avec les compagnies des gardes françaises qui faisaient partie des troupes de siège, pour se rendre auprès du roi. A peine eut-il rejoint celui-ci à Montfrin, qu'on lui commanda de se diriger sur Lyon avec sept de ces compagnies. Avant de s'acheminer de ce côté, il rétrograda rapidement sur Tarascon et chercha à pénétrer jusqu'à de Thou, qui y était retenu; mais la défense de laisser visiter le prisonnier était des plus rigoureuses, et il dut repartir sans l'avoir vu. Une telle démarche, tentée pour ainsi dire sous les yeux du cardinal, était un véritable acte de courage; il en déplora l'insuccès en termes touchants, dans une lettre adressée, le 29 juin, de Valence, à l'abbé de Thou [1], frère d'Augustin : « Tout ce que je puis vous dire de M. de Thou, lui écrivit-il, c'est qu'il se porte bien, et que, de tous ses serviteurs, aucun ne ressent sa disgrâce avec plus de douleur que moi, et qu'il n'y a rien au monde que je ne fisse pour pouvoir lui témoigner le ressentiment que j'ai de la bonté qu'il a toujours eue pour moi. Pour vous, Monsieur, vous n'aurez jamais

1. Le frère d'Augustin de Thou était abbé de Bonneval.

personne plus affectionnée à vous rendre très-humble service que je suis..... [1]. »

Le roi, que nous avons laissé à Montfrin, en partit le 30 juin, et entra à Lyon le 7 juillet. Après un repos de quelques jours dans cette ville, il reprit sa route vers Fontainebleau, accompagné de Fabert. Arrivé au bourg de l'Arbresle (14 juillet), il s'ouvrit au capitaine aux gardes, dans un de ces moments d'expansion tels qu'il n'en avait peut-être qu'avec lui, des sentiments que lui inspirait la conduite de Cinq-Mars. Ce qu'il trouva à dire, dans cette occasion, de la légèreté et de l'ingratitude de son ancien favori, de ses habitudes d'outrecuidance, de sa prodigalité et de ses vices, et enfin des intrigues auxquelles il avait osé se livrer, avec la complicité des ennemis de l'État, pour renverser Richelieu, est, sans aucun doute, conforme à la réalité, mais n'en décèle pas moins un cœur complètement dépourvu de générosité [2]. Le len-

1. Lettre (aut.) (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *Du Puy*, t. CMXV). — Du Puy, garde de la Bibliothèque du Roi, et parent de de Thou, a rassemblé dans ce tome une centaine de lettres de condoléance, toutes autographes, qui lui furent adressées, ainsi qu'à l'abbé de Bonneval, soit à l'époque de l'arrestation, soit après le supplice d'Augustin de Thou. Le nom de Fabert se trouve mêlé, dans ce recueil, à ceux d'un grand nombre de personnages illustres ou de haute condition : Turenne, maréchal de Guébriant, ducs d'Épernon et de Beaufort, comtes de Charrost, de la Châtre, de Béthune, de Miossens, d'Escars, de Montrésor, marquis de Maulévrier et de Gesvres, Fontenay-Mareuil, Esprit [de l'Académie française], Marie de Rohan, Marie de Gonzague, duchesse de Montbazon, comtesse de Soissons, comtesse de la Châtre, etc. Quelques-unes de ces lettres ont été publiées par M. Ludovic Lalanne, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Celle de Fabert est imprimée dans ce Bulletin, année 1853.

2. Le roi s'exprima en ces termes : « Voici la cinquième fois que

demain de cet entretien, Fabert reçut du roi l'ordre de s'emparer de Trévoux, capitale du pays de Dombes, dont le duc d'Orléans était le maître, comme ayant la garde noble de sa fille, Mlle de Montpensier[1], et où il

Monsieur me manque; je ne me suis jamais éloigné de cinquante lieues qu'il n'ait tramé avec mes ennemis quelque complot contre moi. Mais je suis moins sensible à sa légèreté qu'à l'ingratitude de Cinq-Mars, que j'ai comblé d'honneurs et de biens, et qui, songeant à s'élever au ministère sur les ruines de M. le cardinal, son bienfaiteur, a employé les artifices les plus détestables pour le mettre mal dans mon esprit, et me le rendre suspect. Ce jeune téméraire n'était-il pas bien aveugle de prétendre gouverner mon royaume, lui qui veut décider de tout et qui ne sait rien! Combien de fois avez-vous été témoin que, blâmant ce que vous ou le maréchal de la Meilleraye me disiez des affaires de la guerre, je lui demandais qu'il me donnât de meilleurs avis que ceux qu'il condamnait, et qu'il restait interdit et confus de son ignorance, sans me répondre un mot, ce qui me forçait de le chasser de ma présence et de lui dire qu'il était un insolent et un orgueilleux! Voilà cet homme capable et important qui veut brouiller mon État, qui débauche mon frère et le duc de Bouillon de la fidélité qu'ils me doivent, qui cabale à la cour et dans mon armée, qui traite avec les Espagnols, se charge de les introduire dans mon royaume, et reçoit d'eux de grosses sommes pour louer des troupes, ou plutôt pour fournir à son luxe ou à ses folles dépenses. Il pousse l'un et l'autre à un tel excès de folie qu'il a quarante-trois paires de bottes, et qu'on lui fait à Paris un cabinet d'Allemagne, enrichi d'or et de pierreries, qui lui coûte 100 000 livres. Une si grande profusion me tient depuis longtemps en soupçon; je ne lui donne point assez depuis deux années pour y fournir, d'où j'ai conclu en moi-même qu'il tirait de l'argent d'ailleurs, et c'est ce que son traité avec l'Espagne prouve aujourd'hui. Il faut que j'aie eu bien de la patience pour supporter si longtemps les manières hautaines et ridicules de ce jeune étourdi. Il osa me dire en dernier lieu à Narbonne, me parlant de M. le cardinal : « Je ne puis être son ami et votre fidèle serviteur. » Il ne m'a pas trompé en cela : je fus convaincu qu'il n'est ni l'un ni l'autre.

» Je n'ai plus qu'une curiosité sur le compte de M. le Grand, qui serait de savoir comme il explique à présent cette prédiction qu'il m'a dit que lui avait fait un astrologue maltois, que s'il pouvait passer sa vingt-deuxième année, il serait très heureux. » (Saint-Jory.)

1. Nommée depuis la *Grande Mademoiselle*.

pouvait se réfugier pour passer de là en Savoie. Le cardinal avait jugé l'entreprise assez importante pour en faire, au moment du départ de Louis XIII de Montfrin, l'objet d'une de ses recommandations écrites [1]. De son côté, le roi avait envoyé à ce sujet des instructions au marquis de Villeroy, gouverneur du Lyonnais [2]. Une attaque régulière aurait demandé du temps, et l'on sait que Fabert recourait volontiers aux moyens expéditifs. Le stratagème qu'il imagina pour se faire ouvrir de nuit les portes de la ville eut un prompt succès. C'est à peine si les habitants surpris tentèrent de résister à sa petite troupe.

Après cet heureux coup de main, un ordre du roi renvoya Fabert en Roussillon. A son passage à Beaucaire, le 1er août, il prit des nouvelles de de Thou, qu'il s'empressa de communiquer à Du Puy [3]. Il arriva à l'armée pour être témoin des derniers efforts de la garnison espagnole de Perpignan. La place ca-

1. Mémoire (orig. de la main de Cherré) de Richelieu à MM. de Noyers et de Chavigny, du 27 juin. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CI.)

2. Lettre (min.) du roi au marquis de Villeroy, du 30 juin, de Bagnols. (*Arch. D. G.*, t. LXIX.)

3. « Étant arrivé ici, je me suis informé de l'état de la santé de M. de Thou, lequel se porte bien. M. de Marsaq, capitaine des gardes à pied de S. E., qui le voit, lui a porté des livres d'histoire qu'il lui avait demandés pour l'entretenir dans sa solitude, et l'a entretenu souvent, à ce qu'il m'a dit. Son esprit est dans la prison comme il était dehors. Vous avez su qu'il a été interrogé deux fois, depuis quoi l'on ne lui a rien dit. J'ai un déplaisir si extrême de son malheur que je ne saurais l'exprimer. Je suis bien marri que M. de Thil [conseiller d'État] ait écrit à M. son frère, à Paris, une chose que l'on lui avait dit de M. de Thou, laquelle il croyait véritable. Je l'ai prié d'empêcher que la lettre ne fût donnée, s'il y a moyen. En cas qu'elle passe ne prenez point d'alarme, s'il vous plaît, car ce qu'il mande n'a point été fait. » (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *Du Puy*, t. CMXV, lettre aut.).

pitula le 9 septembre. A cette date, Richelieu était à Lyon. Le procès qu'il y faisait instruire contre Cinq-Mars, de Thou et le duc de Bouillon, tous les trois enfermés au château de Pierre-Encize, touchait à sa fin. En effet, le 12 septembre, un arrêt de mort fut prononcé contre le grand écuyer et son ami de Thou. Le même jour, les condamnés passèrent de la sellette à l'échafaud. Le plus coupable des conjurés, le duc d'Orléans, obtint sa grâce au prix de la dénonciation de ses complices. Quant au duc de Bouillon, malgré les aveux compromettants de ses intelligences avec Gaston, Cinq-Mars et de Thou, son nom ne figura pas dans le jugement. Aussitôt après son arrestation, sa femme Éléonore de Bergh, la duchesse Élisabeth de Nassau sa mère, son frère le vicomte de Turenne, et son oncle le prince d'Orange, s'étaient entremis auprès de Richelieu, afin qu'on lui laissât la vie sauve. Le cardinal n'eut pas de peine à se rendre à leurs instances; il tenait moins à la tête de Frédéric-Maurice qu'à sa principauté de Sedan. Dans le cours du procès, le duc, poursuivi par la crainte du dernier supplice ou d'un emprisonnement perpétuel, s'était montré d'ailleurs disposé à racheter sa vie et sa liberté par l'abandon de ses États. Le cardinal Mazarin, envoyé auprès de lui par Richelieu à Pierre-Encize, le prépara habilement à ce sacrifice, en déguisant sa mission sous l'offre volontaire et spontanée de ses bons offices personnels. A la nouvelle de la fin tragique de Cinq-Mars et de de Thou, Frédéric-Maurice, moins rassuré que jamais sur le sort qui l'attendait,

sollicita, dans des termes suppliants, du chancelier Séguier la remise qu'il désirait faire au roi de la place de Sedan, « cause de tous ses malheurs ». Il renouvela cette offre à Richelieu, sous la condition qu'on lui restituerait sa liberté, et qu'en échange de la perte de ses domaines, on lui céderait d'autres terres[1]. Tel était le point où l'on avait voulu amener le prisonnier, afin qu'il parût s'exécuter de son propre gré. On s'empressa donc d'agréer l'accommodement qu'il proposait. Le 15 septembre, Louis XIII lui accorda des lettres de grâce et d'abolition. Le même jour, Frédéric-Maurice écrivit de sa propre main au sieur de Briquemault, gouverneur du château, l'ordre de remettre la ville et le château au cardinal Mazarin[2]. Celui-ci lui délivra de son côté, au nom de Richelieu malade et ne pouvant signer, la permission de sortir de prison dès que le roi aurait pris possession de la place[3].

Richelieu n'avait pas attendu la fin du procès instruit contre le duc de Bouillon pour s'occuper du choix du gouverneur de Sedan. Dès le 3 septembre,

1. *Procès-verbal* (cop.) *de monsieur le Chancelier, des propos à luy tenus par le duc de Bouillon, prisonnier au château de Pierre-Encise, sur la remise qu'il désirait faire au Roy des ville et château de Sedan, du 13 septembre* 1642. (*Bibl. du ministère de la guerre*, manuscrit ayant pour titre : *Mémoire de Bouillon*, A²g, 98.) Suit la lettre (cop.) au cardinal de Richelieu, du même jour. On trouve les mêmes pièces (cop.) à la *Bibliothèque nationale*, *Ms.*, *Du Puy*, 625.

2. L'original de cette lettre appartient à M. le sénateur Cunin-Gridaine.

3. « Lettre d'abolition (min.), 15 septembre, pour le duc de Bouillon, et promesse du cardinal Mazarin, pour Richelieu malade et qui ne peut signer, pour l'asseurance de sa liberté. » (*Arch. D. G.*, t. LXXI.)

à la nouvelle que le duc demandait grâce de la vie au prix de la remise à la France de la principauté sedanaise, il s'était empressé d'aborder ce sujet avec Chavigny et de Noyers, qui se trouvaient alors auprès de Louis XIII, revenu à Fontainebleau depuis cinq ou six semaines. S'inspirant des avis que Frédéric-Maurice donnait lui-même du fond de sa prison, sur les moyens de faire réussir « le dessein de la remise de Sedan », il écrivait de Condrieux aux secrétaires d'État[1] : « Le duc estime qu'il faut aucunement tromper sa mère et le peuple de Sedan, se conduisant en sorte qu'ils croient qu'on ne doit faire aucun changement en ce qui est du gouvernement politique de la ville, ni des prêches, écoles et séminaires qui sont pour les huguenots ;..... il estime qu'il faut mettre là-dedans un gouverneur merveilleusement sage pour se bien conduire avec les habitants, ministres et sa mère[2], qu'il ne croit pas qui en veuille sortir sa vie durant ;... il croit qu'il y faut d'abord une garnison forte.

» Si j'ajoutais foi aux impostures par lesquelles M. le Grand avait débauché les esprits qu'il a révoltés contre le roi et ses créatures, je ne dirais point mon avis sur ce sujet, ce misérable leur ayant persuadé, au-

1. Cette lettre figure dans la correspondance de Richelieu publiée par M. Avenel, comme appartenant à la collection *France* (année 1642, de septembre à décembre) des *Archives des affaires étrangères ;* nous ne l'avons pas trouvée dans le tome CII, où sont réunies les lettres écrites pendant cette période.

2. Élisabeth de Nassau, fille aînée de Guillaume, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, veuve de Henri de la Tour-d'Auvergne, prince de Sedan. Elle mourut à Sedan, le 3 septembre, et y fut enterrée la veille de la prise de possession de cette place par le roi.

tant qu'il a pu, que Sa Majesté avait une telle aversion de moi que depuis que je lui nommais ou présentais quelques-uns pour des emplois, leurs affaires étaient faites dans son cœur. Mais, pour faire voir la confiance que j'ai en Sa Majesté, j'userai de la même liberté qu'il a toujours approuvée, sans laquelle on ne saurait servir un maître, lui disant franchement ce que je pense, en suite de quoi il fera librement ce qui lui plaira.

» J'estime donc que l'homme le plus propre qu'on puisse mettre en cette charge est Fabert, ayant, à mon avis, toutes les qualités requises pour adoucir les aigreurs d'une femme et d'un peuple qui d'abord seront affligés de se voir soumis à une domination sous laquelle ils appréhenderont du changement pour leur religion.

» ..... Si le roi approuve le sieur Fabert, il me commandera de l'envoyer quérir, et je l'enverrai en poste trouver M. le cardinal Mazarin.... Cette affaire doit être secrétissime, car on n'en peut commencer l'exécution qu'après le jugement de M. le Grand... »

Le 7 septembre, de Noyers annonça que le roi agréait la proposition faite en faveur de Fabert[1].

1. Lettre à Richelieu, *Arch. aff. étr.*, *France*, année 1642 (de septembre à décembre), reproduite par M. Avenel.

On lit ce qui suit dans une lettre de Chavigny, du 11 septembre, de Livry (aut., *Arch. aff. étrang.*, *France*, t. CII) : « Je me charge de toute l'obligation que vous a M. Fabert, et je la ressens comme si vous l'aviez acquise sur moi ; je m'assure, Monseigneur, que vous ne vous repentirez pas d'avoir servi un aussi homme d'honneur que lui. » Il est possible qu'il s'agisse ici de l'intervention de Mazarin auprès du roi et de Richelieu, pour obtenir à Fabert le gouvernement de Sedan. Cependant, nous ne voulons rien affirmer, aucun autre document ne nous fournissant de lumière sur ce point.

Celui-ci, dans l'intervalle qui sépare la chute de Perpignan de la transaction survenue entre le roi et le duc de Bouillon, avait quitté le Roussillon avec sa compagnie pour se rendre à la cour. Un courrier lui apporta, à son passage à Montpellier, une lettre qui l'appelait auprès de Richelieu. Le jour et à l'heure où Cinq-Mars avait comparu pour la dernière fois devant ses juges, le cardinal s'était éloigné de Lyon pour se diriger sur Paris. Fabert l'ayant rejoint au château de Marcigny, entre Roanne et Digoin (19 septembre), il le prit à l'écart, afin de ne pas être entendu de ceux qui les entouraient, et lui annonça, avec des marques d'une vive satisfaction, que le roi, en récompense de ses bons services, l'appelait au gouvernement de Sedan. « Je veux prendre soin, ajouta-t-il, de ce qui concerne l'utile de votre charge, car je vous connais si désintéressé que si nous vous laissions faire, vous garderiez si peu de chose de vos émoluments, qu'il ne vous resterait pas de quoi vivre en gouverneur. Nous enverrons à Mme de Fabert mille écus par mois, afin qu'elle entretienne votre table. Je réglerai le reste sans vous consulter, et comme je crois que vous n'avez pas de meubles ni de vaisselle d'argent, Sa Majesté vous fera donner dix mille écus pour être employés à cela. Le roi vous dira la résolution qu'il a prise, lorsque vous aurez une fois réglé toute chose à Sedan, que vous continuiez de le servir, comme vous faites à la cour et dans ses armées. Je ne vous parle point de la manière dont vous aurez à vous conduire avec les gens de la reli-

gion[1], qui sont en grand nombre à Sedan, et qu'il est nécessaire de ménager. Vous êtes trop bon politique pour avoir besoin de mes avis sur ces choses, et je suis parfaitement persuadé que pour les intérêts et le service du roi, il suffit que M. de Fabert soit gouverneur de Sedan.

» Partez en sortant d'ici pour aller recevoir votre nomination de la bouche du roi, qui s'en fait une joie. Adieu, monsieur de Fabert, retirez-vous sans me faire aucun remercîment[2]. »

De bonne heure Richelieu avait jeté les yeux sur Fabert pour le gouvernement de Sedan. Après l'arrestation de Cinq-Mars, alors qu'on ignorait encore au camp devant Perpignan si l'ordre de se saisir du duc de Bouillon avait été mis à exécution, le bruit s'était répandu parmi les officiers que le roi réservait à Fabert le gouvernement du Roussillon[3]. Là-dessus, Turenne était venu trouver le capitaine aux gardes et lui avait reproché amicalement de ne lui en avoir rien dit. Fabert n'eut pas de peine à avouer les démarches tentées en sa faveur par le cardinal pour lui faire obtenir cette charge[4]; mais, selon ce qu'il assura, le choix du roi s'était déjà arrêté sur un autre officier[5]. Il ajouta qu'en revanche il avait quelque

1. Les réformés.
2. Saint-Jory.
3. Dès la fin d'avril, le nom de Fabert avait été mis en avant, ainsi que nous l'avons dit précédemment.
4. Nous avons rapporté ci-dessus les démarches auxquelles il est fait allusion ici.
5. M. de Vaubecourt.

espoir d'être pourvu du gouvernement de Sedan, si le duc de Bouillon consentait à livrer ses États, seul moyen qui lui restât, pensait-il, de sauver sa vie. Après avoir révélé sans détour à Turenne le danger qui menaçait son frère, un louable scrupule de conscience le porta à lui demander conseil sur la conduite qu'il devait tenir, dans le cas où ce gouvernement lui serait offert. La réponse de Turenne fut digne de ce témoignage de confiance. « Si ma maison, lui dit-il, est contrainte de renoncer à Sedan, je préfère voir cette place entre vos mains qu'entre celles d'aucun autre officier [1]. »

Tandis que Richelieu continuait lentement son voyage vers Paris, Fabert s'y rendait en poste; il y arriva le 24 septembre. Dès qu'il eut appris du roi lui-même sa promotion à la charge de gouverneur de la ville, du château et de la principauté de Sedan [2], il se mit en route pour cette place. Mazarin le précédait [3]; le 27, il était à Donchery; le lendemain, il s'a-

1. Saint-Jory.

2. Le brevet de nomination de Fabert, daté de Livry, 21 septembre, se trouve dans le recueil (Ms. in-folio, orig.) des actes enregistrés au conseil souverain de Sedan, ayant pour titre : *Registre du greffe du conseil souverain du roi, à Sedan*, et conservé aux *Archives du tribunal* de cette ville.

Pour remplacer les provisions, que l'absence du chancelier Séguier, à ce que l'on prétendit, ne permettait pas d'établir, on rédigea, d'après les instructions de Richelieu, un « simple pouvoir en forme de commission », destiné à mettre Fabert immédiatement en possession du droit au commandement sur les capitaines des gardes françaises plus anciens que lui, qui devaient entrer à Sedan. Il est fait mention de ce pouvoir dans le brevet. (*Registre du greffe du conseil souverain*.)

3. Mazarin s'était lui-même fait précéder à Sedan par le comte

vança jusqu'à Fresnois, à trois quarts de lieue de Sedan, où il eut une entrevue avec la duchesse Éléonore [1]. Ensemble ils réglèrent les dispositions exécutoires de l'acte de cession du 15 septembre. Les gouverneurs ennemis, voisins de la principauté, furent prévenus sans retard de l'intention du roi de France de continuer à faire jouir les Sedanais du bénéfice de la neutralité stipulée par les traités antérieurs. Le 29 septembre, au matin, M. de Briquemault, M. de Réal, bailli de la ville, premier conseiller et président du conseil souverain, et Abraham Rambour, un des ministres les plus éminents de l'Église réformée de Sedan [2], furent mandés à Donchery. L'entretien se passa en protestations de bienveillance d'une part et d'obéissance de l'autre. Mazarin promit de respecter les privilèges et les libertés de la cité. Vers le milieu de l'après-midi, la princesse Éléonore sortit de la ville,

d'Estrades. Dès le 24 septembre, celui-ci lui écrivit : « J'ai trouvé madame de Bouillon très-disposée à satisfaire à la volonté de M. de Bouillon en tous points.... Il ne se peut rien ajouter à l'adresse dont elle a usé pour remettre l'esprit de ses peuples, dont l'appréhension de quelque changement dans leur religion et leurs privilèges faisait prendre des résolutions extravagantes.... » (Lettre aut., *Arch. nat.*, KK, 1071.)

1. *La réduction de la ville et château de Sedan à l'obéissance du roi*, à Orléans, chez la veuve Gilles Hotot, imprimeur ordinaire du roi.

Mazarin avait si bien joué son rôle de sauveur, qu'il s'étaita ttiré jusqu'aux remerciements reconnaissants de la princesse. (Lettre (aut.) à Mazarin, du 25 septembre, *Arch. nat.*, KK , 1071.)

2. Abraham Rambour (1590-1651), pasteur, élève de Tilenus, professeur de théologie et d'hébreu à l'académie de Sedan, personnage « aussi propre aux affaires qu'aux lettres ». (Bouillot, *Biographie ardennaise.*) Nous le verrons plus d'une fois seconder les desseins de Fabert dans son gouvernement.

accompagnée de ses enfants, au milieu des démonstrations de regret de la population consternée. Quatorze compagnies des gardes françaises et suisses, parties de Réthel et faisant à peu près douze cents hommes, vinrent ensuite se ranger en bataille sur la place. « Tôt après (c'est Rambour qui parle[1]) arriva le cardinal; il fut harangué aux portes de la ville par M. de Réal; on lui présenta les clefs; pour lors, il ne voulut pas les prendre. Les gardés entrèrent au château, puis après eux le cardinal y monta. Là, nous allâmes lui faire la révérence en corps, avec harangue que je lui fis[2]. Comme la porte se fermait, M. Fabert, que nous n'attendions que sur la fin de la semaine, arriva en poste si las, que nos devoirs furent remis au lendemain, comme aussi il en pria ceux qui remarquèrent son arrivée. »

Le lendemain de cette journée mémorable, des salves d'artillerie annoncèrent aux Sedanais que le nouveau gouverneur entrait en fonctions. Les formalités de la prise de possession des domaines de Sedan, Raucourt et Saint-Menges une fois terminées, Mazarin expédia des ordres à Lyon pour qu'on ouvrît au duc

1. Lettre (cop.) du 30 septembre, sans nom de destinataire. (*Bibl. nat., Ms., F. FR.*, 20607.)

2. *Harangue faite à monseigneur l'illustrissime cardinal Mazarin a son entrée à Sedan, le* 29 *septembre* 1642, par A. Rambour, Charenton, 1642, in-8. (*Bibl. nat., pièce imp.*, LK[7], 9256.)

Dans cette circonstance, Rambour prit la parole à la place du célèbre ministre réformé Pierre Du Moulin; il affirma « les affections toutes françaises » de ses coreligionnaires et demanda le maintien des privilèges de la souveraineté. Sa conclusion fut que « les lys ne seraient point à Sedan entre les épines ».

de Bouillon les portes de sa prison. Lui-même partit de Sedan le 1er octobre, escorté, jusqu'au delà de Donchery, par Fabert et quelques officiers des gardes françaises. A sa rentrée à la cour, il se prononça pour la réunion du gouvernement de Sedan à celui de Champagne, le premier étant subordonné au second. Mais Fabert combattit avec force cet avis dans un mémoire sur la question. Il sut tirer parti de l'assurance qui lui avait été donnée par Richelieu que son pouvoir relèverait uniquement de celui du roi, et finit par obtenir gain de cause [1].

Quoique Richelieu n'eût pas trouvé trop lourde pour Fabert la responsabilité attachée à une autorité indépendante, il ne lui avait pas laissé ignorer de combien d'obstacles il aurait à triompher pour accomplir sa mission. C'est qu'il ne s'agissait pas ici d'oisives ou de pacifiques fonctions, telles qu'en exerçaient certains gouverneurs. Pour garder cette place, ouverte du côté de l'ennemi et sans cesse exposée aux coups de main des soudards espagnols, pour déjouer les intrigues que les Bouillon dépossédés ne pouvaient manquer d'ourdir contre le nouveau régime, enfin pour gagner au roi ce peuple de zélés calvinistes habitué à la domination paternelle et libé-

1. Il existe à la *Bibliothèque nationale, Ms., Du Puy*, 625, une copie, sans date, des provisions de capitaine et gouverneur de Sedan, sous *l'autorité du gouverneur de la province de Champagne*, pour Fabert, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes ; ce sont probablement celles dont il demanda la modification à son avantage. Nous ne les avons pas trouvées dans le *Registre du greffe du conseil souverain*. En tout cas, elles ne furent remplacées par d'autres, conformes aux vœux de Fabert, qu'en janvier 1644.

rale de ses souverains héréditaires, et aussi jaloux de ses privilèges politiques que de sa liberté religieuse, il fallait une sentinelle vigilante et sûre, un soldat courageux, un administrateur prudent et ferme. Un tel commandement était bien fait pour le fils du maître-échevin de Metz; mais aussi, que de fois avant d'arriver à ce poste d'honneur il avait senti la fortune se dérober sous ses pas [1] !

1. Voy. à l'*Appendice* (X) une *notice historique sommaire sur la principauté de Sedan et le duché de Bouillon.*

LIVRE II

SEDAN SOUS L'ADMINISTRATION DE FABERT.

CAMPAGNES : CATALOGNE, ILE D'ELBE.

FABERT ET CHAVIGNY.

FABERT PENDANT LA FRONDE.

Octobre 1642 — 1652.

CHAPITRE PREMIER.

Octobre 1642 — 1644.

Richelieu étend les pouvoirs de Fabert comme gouverneur. — Opposition du conseil souverain. — Mesures de répression. — Mort de Richelieu ; regrets de Fabert, il redoute une disgrâce, le roi le rassure (1643). — Menace de troubles ; supplice de quelques mutins. — Fabert dispose les réformés à la tolérance à l'égard des catholiques. — Rétablissement du culte public catholique. — Nouvelle agitation à Sedan. — La cure de Sedan concédée aux Lazaristes ; legs de Louis XIII à la Mission sedanaise. — Fabert félicite le prince de Condé sur la victoire de Rocroi. — Mazarin remplace Richelieu à la tête du conseil. — Mouvements séditieux à Sedan. — Rapports de Réal, président du conseil souverain, avec Frédéric-Maurice ; conduite de Fabert à l'égard de Réal. — Fabert craint de perdre sa charge ; Mazarin et la régente lui écrivent pour le tranquilliser. — Fabert amène le conseil souverain à se soumettre à la volonté royale. — Renseigne, sur l'ennemi, l'armée devant Thionville. — L'échange de Sedan proposé au duc de Bouillon. — Fabert reçoit les provisions de gouverneur de Sedan (1644). — Mazarin se met d'accord avec Fabert sur les réformes à introduire dans le gouvernement de Sedan. — Il le consulte pour se constituer une garde particulière. — Frédéric-Maurice se retire à Rome. — Les Sedanais prêtent le serment de fidélité au roi ; deux conseillers le refusent. — Apaisement des anciennes dissidences entre réformés et catholiques. — Hommage rendu à l'esprit de tolérance de Fabert par le ministre Pierre Du Moulin. — Députations sedanaises à la cour. — Édit de Rueil. — Exécution capitale, à Sedan, du nommé Fournier. — L'archevêque de Reims visite Sedan, règle l'administration des cures de la principauté, loue la conduite de Fabert dans son gouvernement.

Nous avons vu Fabert à l'œuvre comme administrateur, à Nancy dès 1633, et à Metz en 1635, ainsi

que pendant l'hiver de 1637 à 1638, au milieu des circonstances les plus difficiles créées par l'état de guerre en permanence ; mais alors la gestion des intérêts civils ne rentrait pas dans les devoirs de sa charge, ou du moins ne s'y rapportait que d'une manière indirecte, et sa passion de servir l'État, inspirée par un amour profond de l'ordre et du bien public, dut souffrir d'être enchaînée aux obligations étroites d'un commandement militaire subalterne et temporaire. Le gouvernement de Sedan, sous la seule autorité du roi, allait enfin lui permettre de donner carrière à ses talents administratifs, et d'exercer, sur une large échelle, son initiative et son dévouement personnels.

Comme il était facile de le prévoir, ses premiers actes furent entravés par la mauvaise volonté de la population et des fonctionnaires sedanais. Au lieu de répondre aux récalcitrants par des mesures répressives, il les encouragea avec douceur à la soumission, ce qui ne l'empêcha pas de demander à Richelieu d'élargir le cercle de ses attributions, et de lui fournir les moyens de mettre Sedan à l'abri d'une surprise à main armée. Le cardinal accéda à sa prière ; il le prévint que trente mille livres seraient affectées à la construction de nouvelles fortifications, et lui fit accorder le droit de nommer à toutes les charges militaires ainsi qu'aux offices de judicature ; de plus, il l'autorisa à introduire, de son propre chef, dans son gouvernement les innovations qu'il jugerait utiles au service du roi.

Des pouvoirs aussi étendus soulevèrent une vive opposition parmi la grande majorité des habitants; le conseil souverain en refusa l'enregistrement, et une députation de notables, ayant à leur tête Daniel de Guillon, sieur de Réal, fut envoyée au roi pour solliciter la continuation des privilèges et immunités dont Sedan avait joui jusque-là. Louis XIII ayant répondu favorablement à leur requête[1], Fabert se plaignit à Richelieu des graves embarras qu'allait lui susciter cette concession prématurée. Encouragé par le cardinal, il résolut de faire respecter son autorité, et se prépara à réprimer toute manifestation séditieuse. Le conseil et les fonctionnaires municipaux s'étant réunis sur son injonction, il leur remontra avec force les suites funestes que leur désobéissance, en se prolongeant, entraînerait inévitablement pour les libertés qui leur restaient. Cependant, comme il croyait pouvoir encore, sans paraître faiblir, user d'indulgence à l'égard de ceux qui lui tenaient tête, il leur promit, s'ils se montraient plus dociles, de défendre lui-même auprès du roi et du premier ministre leurs anciennes et chères franchises. Mais la défiance des Sedanais à l'égard du nouveau régime les rendit sourds à la voix de leur gouverneur; dans leur exaltation, ils allèrent jusqu'à vouloir que leur protestation contre ses pouvoirs fût consignée dans les registres du conseil souverain.

1. Lettre (orig.) du 13 novembre, adressée aux officiers et habitants de la ville de Sedan. (*Arch. de la mairie de Sedan.*)

Dès lors, Fabert perdit tout espoir de les amener, par les voies de la persuasion, à se désister de leur opposition, et se décida à sévir. Il ordonna aux membres du conseil de s'assembler, les contraignit à enregistrer sa commission, destitua les magistrats les plus obstinés, cassa quelques autres officiers rebelles, et pourvut sur-le-champ à leur remplacement. Ensuite, il écrivit au roi pour lui exposer les motifs qui lui avaient commandé ce coup d'autorité, et le prévenir contre les insinuations malveillantes de ceux qu'il savait intéressés à le décrier.

Sa lettre arriva à la cour le jour même où Richelieu rendait le dernier soupir (4 décembre). Lorsqu'il apprit à Sedan la mort du cardinal, il trouva de nobles paroles pour exprimer à Louis XIII les regrets qu'il en éprouvait. A cette occasion, il crut devoir rappeler au roi les avances qu'il avait reçues autrefois de Richelieu, et lui donner l'assurance que le zèle infatigable dont il savait ce ministre animé pour le bien de l'État, l'avait seul porté à se dévouer à son service. C'était peut-être se hâter un peu trop de mettre à découvert le côté personnel de ses impressions. En tout cas, s'il y eut quelque faiblesse de sa part à mêler des préoccupations d'avenir à ses condoléances, dans un moment qui paraissait devoir être exclusivement réservé par les amis du cardinal à la manifestation de leur douleur, il en faut rendre responsable le roi, dont le caractère inspirait si peu de confiance à ses meilleurs serviteurs. La crainte d'une disgrâce imminente, commune aux créatures de l'ancien minis-

tère, s'était emparée de Fabert. La lettre par laquelle Louis XIII annonçait (5 décembre) aux parlements et aux gouverneurs des provinces sa résolution de conserver leurs charges aux hommes qui avaient secondé Richelieu dans la conduite des affaires, n'avait pas calmé chez lui ce légitime souci du lendemain. Il se sentait peu disposé à partager, sous ce rapport, la sécurité que semblait montrer Chavigny[1]. Cependant, on doit le reconnaître, Louis XIII ne justifia pas cette fois la défiance dont il était l'objet. Il répondit à Fabert (3 janvier 1643) par une lettre où il ne lui ménageait pas les témoignages de son affectueuse estime. On sait d'ailleurs que, plein de respect pour la mémoire du grand cardinal, et fidèle aux promesses qu'il lui avait faites à son lit de mort, le roi étendit sa protection sur ses parents et ses amis. Le secrétaire d'État de la guerre, Sublet de Noyers, celui des affaires étrangères, le comte de Chavigny, ainsi que Bouthilier, surintendant des finances, conservèrent leurs charges; Mazarin vint s'asseoir dans le conseil à la place de Richelieu.

Fort de l'appui de Mazarin, dont il avait déjà eu

1. « Sa Majesté vous écrit, comme par tout son royaume, la résolution qu'elle a prise de continuer la même conduite dans l'administration de l'État, et, pour cet effet, de se servir des mêmes personnes qu'elle employait. Elle a mis M. le cardinal Mazarin dans son conseil; elle veut désormais s'appliquer plus que jamais à soutenir les affaires de son État, de sorte qu'il y a tout sujet d'espérer, dans le malheur qui nous est arrivé, que toutes choses iront bien, avec l'aide de Dieu.... » (Lettre (aut.) de Chavigny à Fabert, du 6 décembre, *Bibl. nat.*, *Recueil Cangé*, t. LXVI.)

des preuves[1], Fabert redoubla d'ardeur et de vigilance pour assurer l'ordre dans Sedan, ce qu'il espéra obtenir par l'établissement d'une police sévère. Toutefois, les mesures auxquelles il eut recours ne répondirent pas à son attente. Malgré le bon accueil que rencontra à la cour une députation sedanaise comptant parmi ses membres le pasteur Rambour, et recommandée par Fabert à la bienveillance de Mazarin ; malgré les assurances écrites données par le cardinal aux ministres, aux officiers et aux habitants, que le roi était prêt à seconder leurs bonnes dispositions par un traitement favorable[2], la rébellion s'aggrava encore. Le bruit répandu par quelques meneurs, et qui avait rapidement pris consistance, que Sedan était aux mains du roi à titre de dépôt, et que par l'entremise du prince d'Orange et de la landgrave de Hesse[3] la place ne tarderait pas à être rendue à son ancien prince[4], avait singulièrement contribué à augmenter l'effervescence[5]. Une catastrophe était

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 16 novembre 1642. (*Collection* de M. Michel Chasles, de l'Institut.)

2. Lettres (cop.), du 22 janvier 1643, de Mazarin à Fabert, aux ministres, aux officiers et aux habitants de la ville de Sedan. (*Bibl. maz.*, *Ms.*, *Correspondance de Mazarin*, H, 1719, t. 1.)

3. Amélie-Élisabeth de Hanau, veuve de Guillaume V, landgrave de Hesse. Cette princesse, alliée de la France, avait intercédé précédemment auprès du roi en faveur du duc de Bouillon.

4. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 18 février. (*Collection* de M. Jean-Baptiste Brincourt, à Sedan.) Dans cette lettre, Fabert dit de M. Rambour : « C'est une personne qui a plus de sens et de crédit qu'aucune qui soit ici. »

5. Par une déclaration (aut., *Arch. nat.*, K, 114) du 10 janvier, Frédéric-Maurice établissait que « la contrainte seule avait pu l'obliger à faire l'abandon de sa principauté ».

imminente : Fabert la prévint en envoyant au supplice quelques-uns des plus coupables. Cet acte de rigueur répugnait à son caractère, mais il le crut nécessaire pour éviter de plus grands malheurs. « Dans un nouveau gouvernement, c'est une clémence, écrivait-il quelque temps après à Chavigny, que de faire d'abord des exemples qui diminuent le nombre des séditieux ou arrêtent le cours de leur révolte ; un peu de sang répandu à propos en épargne beaucoup. »

Aussitôt que le calme succéda à ces agitations politiques, Fabert songea à aborder le côté religieux de sa mission. Le moment lui parut propice pour relever, au milieu des Sedanais, la religion catholique de l'état d'humiliante infériorité où l'avait fait descendre vis-à-vis du calvinisme l'apostasie (1560) de Henri-Robert de la Marche, et auquel n'avait pu la soustraire la récente conversion (1636) du duc de Bouillon. Il ne s'agissait rien moins que d'arriver à soumettre sans secousse les réformés des Terres souveraines aux mêmes lois que leurs coreligionnaires du reste du royaume. La tâche était délicate. Fabert conseilla fort adroitement aux magistrats, aux ministres et aux membres du consistoire de ne pas attendre qu'on leur imposât un sacrifice digne de leurs sentiments de tolérance, et qu'ils avaient tout avantage à consentir librement. « Tenir la religion catholique dans l'avilissement, c'est, leur dit-il, avilir le roi lui-même, c'est l'insulter dans ses propres États..... ; laissez aux autres, dans l'exercice de leur culte, la liberté dont vous jouissez vous-mêmes ; vos droits,

en matière de religion, seront sauvegardés; je m'en porte garant au nom du roi. » Il crut devoir aussi leur remettre en mémoire l'édit de 1638, où leur dernier prince souverain avait déjà formulé, en faveur des catholiques persécutés, de sérieuses garanties. Toutes ces raisons, présentées avec une grande modération de langage, ainsi qu'un sermon prononcé par M. Rambour sur le même sujet, achevèrent d'entraîner les convictions de la majorité des notables et des fidèles, confiante dans la parole de Fabert; ils déclarèrent qu'ils étaient prêts à se conformer à la volonté royale. Un des points sur lesquels l'accord s'était établi, concernait les marques extérieures de respect à donner au Saint-Sacrement, transporté publiquement dans les processions ou chez les malades. Quelques notables eurent ordre de faire connaître à leurs concitoyens la conduite à tenir à cet égard pour seconder les intentions du gouverneur.

Un des premiers effets de cette entente fut la réintégration des religieux du couvent de Saint-Hubert des Ardennes dans la jouissance des dîmes indûment prélevées par les ministres du culte réformé sur le village de Noyers, dépendant de la souveraineté de Sedan, ainsi que du droit de nomination à la cure de cette paroisse[1]. Mais ce n'était là qu'un acte de réparation isolé. L'ordonnance rendue le 23 février par Fabert « pour le rétablissement de l'entière liberté et exercice de la religion catholique dans la ville et

1. Lettre (min.) du roi à Fabert du 10 février. (*Arch. D. G.*, t. LXXIII.)

les souverainetés de Sedan et Raucourt », est le véritable prélude du dessein de restauration religieuse qu'il avait conçu, et dont nous allons lui voir poursuivre sans relâche l'exécution jusqu'à la fin de sa carrière. Elle édictait l'amende ou la prison, selon les cas, contre ceux qui entraveraient l'exercice des rites catholiques, prescrivait la fermeture des magasins les jours de fête célébrés par l'Église, et défendait toute controverse religieuse en place publique ou dans les réunions. Les parents y étaient déclarés responsables des contraventions que commettraient leurs enfants. Avant la promulgation de cette ordonnance, Fabert avait fait porter solennellement le Saint-Sacrement à un malade sous un dais escorté de soldats en armes, et qu'il suivait lui-même une torche à la main (24 février) [1].

1. Ce fait est rapporté, ainsi qu'il suit, dans l'*Avertissement* placé en tête de l'*office* [composé par un docteur en Sorbonne, chanoine de Reims] *que l'on célèbre à Sedan le jour de saint Mathias* [24 février], *en mémoire du rétablissement du culte public du Saint-Sacrement dans cette ville;* à Reims, chez Barthélemy Multeau, imprimeur de Son Altesse Monseigneur l'archevêque duc de Reims, 1745, avec approbation et privilège du Roi :

« En 1644, jour de saint Mathias, le religieux gouverneur vit passer devant lui le curé, lequel ne lui donna aucune marque du respect dû à son rang; mais bientôt il en apprit la cause. Il sut qu'il était chargé du saint viatique qu'il portait secrètement à un malade, pour éviter les insultes et les profanations des calvinistes. A l'instant, il s'avança vers le pasteur et lui demanda si l'infirme ne touchait point au dernier moment, et si la cérémonie pouvait se différer d'une demi-heure. L'état du malade se trouva conforme aux inspirations de son zèle. Il pria le ministre du Seigneur de retourner à l'église; il l'accompagna, et lui-même ordonna l'appareil de la pompe qu'il voulut qu'on rendît publiquement au corps adorable de J.-C. Les lévites du temple ne se cachèrent plus, et, portant chacun un flambeau, ils

Cependant l'échange, convenu avec le duc de Bouillon, de la principauté de Sedan contre d'autres domaines, n'était pas encore réglé ; le retard apporté à l'évaluation des revenus des Terres souveraines, sur laquelle reposait l'exécution de la promesse faite à Frédéric-Maurice, fut un nouveau prétexte dont se servirent quelques-uns de ses partisans pour insinuer à la majorité des Sedanais que leur souverain allait leur être rendu, et que des châtiments exemplaires attendaient les déserteurs de sa cause. Une fois les esprits impressionnés par cette sorte de menace, les réformés se laissèrent facilement persuader que les récentes dispositions arrêtées par le gouverneur portaient atteinte à leur liberté de conscience, bien plus, que l'on était résolu en haut lieu à effacer toute trace de leur religion. La malignité continuant son œuvre, le bruit se propagea dans Sedan que le roi avait ordonné un massacre général des protestants. Une femme avait inventé cette odieuse nouvelle, de nature à affoler le peuple toujours crédule, et à le précipiter

précédèrent le Saint-Sacrement ; le maréchal lui-même crut que sa main, dans cette occasion, serait aussi honorée d'en porter un que lorsqu'elle était chargée de l'épée qui défendait la gloire de son roi. Tous les braves d'Israël, sur ses pas, grossirent le religieux cortège, et Jésus-Christ parut publiquement dans les rues de la ville, comme autrefois dans celles de Jérusalem, lorsqu'il allait visiter les malades et les guérir. »

La fête dont il s'agit ici fut célébrée, la première fois, le 24 février 1743, époque anniversaire de la manifestation organisée par Fabert, et donna lieu à un déploiement de pompe imposant. D'après Peyran (*Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, Sedan, 1826), on s'était contenté jusque-là de solenniser par un simple service religieux le retour annuel de cette journée.

dans d'affreux excès. Fabert la fit traduire à la barre du conseil souverain, qui la condamna à la peine dérisoire d'un an de bannissement. Il ne put même pas obtenir qu'on obligeât cette misérable à demander pardon au roi. En rapportant à Mazarin (23 avril) ce qui s'était passé [1], il le prévint que, dans l'intérêt de la conservation de Sedan, il s'était vu dans la nécessité d'y retenir provisoirement les deux compagnies des gardes suisses, qu'il avait reçu l'ordre d'en faire sortir. Avant ces graves événements, le roi, dans le but de rendre fructueuses les mesures prises par Fabert, avait ordonné (9 avril) le maintien à Sedan, dans l'exercice de leur saint ministère, des capucins irlandais qui étaient venus s'y établir en 1639 à la prière du duc de Bouillon [2]. Il avait également demandé au fondateur et supérieur général de la congrégation de Saint-Lazare, le vénérable Vincent de Paul, d'envoyer dans les Terres souveraines quelques-uns de ses disciples. Guillaume Gallais, chef désigné de la nouvelle mission, arriva en effet à Sedan le 7 mai, avec quatre religieux, auxquels on en adjoignit bientôt trois autres de la même maison. Louis XIII leur conféra, sous l'autorité de l'archevêque de Reims, Léonor d'Estampes [3], et avec le consentement de l'abbé de Mouzon, la desserte de la cure de

1. Lettre aut. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)
2. *P. Norbert.*
3. Léonor d'Estampes de Valençay (1589-1651), évêque de Chartres en 1620, nommé à l'archevêché de Reims en 1641, prit possession de ce siège en 1642.

Sedan [1]. Ce fut un des derniers actes de sa volonté royale. Il mourut le 14 mai, au moment où ces fervents apôtres de la foi catholique se préparaient à inaugurer en terre sedanaise leur œuvre de catéchisation [2]. Par son testament, il « donnait et aumônait soixante-quatre mille livres pour être employées en missions, savoir vingt-quatre mille en la ville de Sedan, tant pour y travailler et affermir les catholiques que pour essayer de ramener au giron de l'Église quantité d'âmes que l'hérésie en avait détournées, et les quarante mille livres restant pour vaquer en autres missions, ès lieux dont il serait avisé par les Révérends Pères Dinet, provincial de la Compagnie de Jésus, confesseur de Sa Majesté [3], et Vincent de

1. Avant le triomphe de la réforme dans la principauté, les abbés de Mouzon étaient présentateurs de la cure de Sedan.

L'acte de concession de cette cure aux prêtres de la Mission, par René-Louis de Fiquelmont, abbé de Mouzon, est du 6 septembre 1643 (*Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, par Le Long; Histoire manuscrite de Mouzon, par le P. Fulgence*); il fut confirmé par lettre de l'archevêque de Reims, du 21 octobre. (*Arch. nat.*, S, 6710, pièce originale sur parchemin.)

Guillaume Gallais ne prit possession de la cure de Sedan (église Saint-Laurent) que le 8 septembre. (*Mairie de Sedan, Reg. des baptêmes des enfants catholiques. — P. Norbert.*)

L'église Saint-Laurent, ayant été démolie à la fin du dix-septième siècle, fut remplacée par l'ancien temple protestant, qui devint l'église Saint-Charles. Dans le chœur de cette dernière, sous le vitrail latéral de droite représentant saint Vincent de Paul en vêtements sacerdotaux, la main appuyée sur la tête d'un enfant trouvé, on lit l'inscription suivante : *Saint Vincent de Paul reçoit à perpétuité la cure de Sedan*, 6 *septembre* 1643.

La paroisse de Sedan fut administrée par des Lazaristes jusqu'à la Révolution.

2. On sait que Louis XIII fit appeler Vincent de Paul auprès de lui pendant sa dernière maladie.

3. Le P. Dinet avait succédé, depuis un an environ, au P. Sirmond,

Paul, supérieur général des prêtres de la Congrégation. » Nous ajouterons, dès à présent, que ce legs de Louis XIII ne tarda pas à être modifié dans sa forme et son affectation. D'après les lettres patentes de son successeur, en date du 14 juin 1644, le capital de soixante-quatre mille livres devait être transformé, par les soins du supérieur général des Lazaristes, en une rente qui serait appliquée à perpétuité à l'entretien, à Sedan et dans le reste des Terres souveraines, de six prêtres et de deux frères de la Mission. Conformément à la volonté royale, la somme dont il s'agit fut consacrée par Vincent de Paul à l'achat à Paris, dans le faubourg Saint-Denis, de treize maisons voisines de Saint-Lazare, d'un rapport annuel de deux mille deux cents livres[1].

A la nouvelle de la mort de Louis XIII, Fabert fit célébrer un service solennel dans l'église paroissiale de Sedan. Presque en même temps, un *Te Deum* y était chanté en actions de grâces de la victoire remportée devant Rocroi par le duc d'Enghien sur l'armée espagnole. Dans la lettre de félicitation qu'il envoya au jeune général par le chevalier de Pelle-

comme confesseur du roi ; il était, avec Mazarin et Chavigny, un des exécuteurs testamentaires nommés par Louis XIII.

1. Un acte notarié du 20 septembre 1645 (original signé Vincent de Paul, appartenant à la *Collection* de M. le sénateur Cunin-Gridaine) constate l'acquisition de ces maisons et l'engagement pris par Vincent de Paul, en son nom propre et au nom de ses successeurs au généralat, d'en faire servir le revenu à l'entretien, à Sedan et lieux circonvoisins, de six prêtres et de deux frères de la Mission.

En tête de cette pièce sont reproduites les lettres patentes du 14 juin 1644, collationnées sur l'original.

port [1], lieutenant au château de Sedan, Fabert disait : « Jamais bataille ne s'est donnée plus à propos, ni victoire acquise avec plus d'honneur [2]. » Ajoutons qu'au moyen des rapports que lui fournissaient ses émissaires, répandus dans le Luxembourg, il avait contribué à éclairer l'armée de Picardie sur les forces et les mouvements de l'ennemi, à la fin d'avril et, pendant le mois de mai, jusqu'à la veille de la bataille [3].

Dès que la veuve de Louis XIII, déclarée régente du royaume, eut pris en main les rênes du gouvernement au nom de l'enfant de cinq ans qui succédait à son père sous le nom de Louis XIV, elle appela Mazarin à la tête du conseil, et conserva au comte de Chavigny la place qu'il occupait. D'autre part, le ministère resta composé, comme il l'était avant la mort de Louis XIII, de Michel Le Tellier, secrétaire d'État de la guerre, nommé récemment à la place de Sublet de Noyers, dont la démission avait été acceptée ; de Chavigny, secrétaire d'État des affaires étrangères; de Bouthilier, surintendant des finances, et du chancelier Séguier; mais à peine quelques semaines s'é-

1. Le chevalier de Pelleport devait épouser, en septembre 1644, Anne Richard de Clevant, la plus jeune des sœurs de Mme de Fabert.

2. Lettre (aut.) du 22 mai, *Archives de Condé*, *Recueil de lettres manuscrites*, t. CCXCVI.

3. Le tome XIV, *Pays-Bas*, *Archives des affaires étrangères*, contient plusieurs de ces bulletins dans lesquels Fabert résumait les renseignements recueillis sur l'ennemi. Nous avons remarqué celui où il annonce, comme devant s'effectuer les 15 et 16 mai, un mouvement du corps du général Beck, par Givet, vers Rocroi. On sait que le duc

taient-elles écoulées, que la régente retirait à Bouthilier la surintendance, pour la partager entre Le Bailleul, président au Parlement, et le comte d'Avaux, et que Chavigny, entraîné par la disgrâce de son père, vendait sa charge au comte de Brienne.

Dans son gouvernement de Sedan, Fabert continuait à être aux prises avec les calvinistes, encore plus difficiles à contenir depuis qu'ils savaient leur ancien prince souverain revenu à la cour et en instance pour rentrer en possession de ses États.

A la suite de la fête du Saint-Sacrement (4 juin), pour laquelle il avait voulu que l'on déployât publiquement toutes les magnificences du culte catholique, des plaintes et des murmures s'étaient fait entendre. Toutefois, le mécontentement ne se traduisit en émeute que le jour de la fête de saint Pierre (30 juin). Dès trois heures du matin, les boutiques furent ouvertes dans la ville, contrairement à l'ordonnance du 23 février. En vain, le bailli, les échevins, et, après eux, le major de la ville, au nom du roi, adjurèrent-ils les habitants de les fermer : ceux-ci s'y refusèrent opiniâtrément, alléguant qu'ils ne devaient obéissance qu'au duc de Bouillon. Devant l'attitude de plus en plus menaçante des séditieux, dont quelques-uns allèrent jusqu'à proposer

d'Enghien hâta sa marche sur cette place, afin de livrer bataille avant que Beck eût rejoint Francisco de Mello.

D'après un mémoire (aut.) de Fabert à Mazarin, du 31 mai (*Arch. nat.*, KK, 1071), 7660 hommes d'infanterie, dont 1960 blessés appartenant aux troupes espagnoles qui avaient combattu à Rocroi, parvinrent à s'échapper après la défaite et se rallièrent à Philippeville.

de se jeter sur la garnison, Fabert n'hésita pas à faire procéder en sa présence à plusieurs arrestations. L'emploi de la force armée et la publication immédiate d'une ordonnance qui enjoignait, sous peine de la vie, de fermer sans délai les boutiques, intimidèrent les mutins et amenèrent enfin leur soumission. Dès le lendemain, Fabert rendit compte à Mazarin de cette crise, et l'avertit qu'en attendant les ordres de la reine, il avait pris toutes les mesures commandées par la prudence [1].

A supposer que la restauration du duc de Bouillon dans sa principauté fût dans les intentions de la régente, ce qui n'est rien moins que douteux, ces mouvements populaires n'étaient pas faits pour l'y disposer. De semblables excès ont généralement pour conséquence de compromettre les intérêts de ceux qui s'y abandonnent. Dans le camp des vaincus, les gens sensés et prudents tiennent d'ordinaire une autre conduite. Appuyés sur les souvenirs du passé, toujours prêts à profiter des moindres circonstances favorables à un retour de fortune, ils attendent avec patience du temps ce que d'autres, prompts à semer la confusion partout, se hâtent de rechercher par la violence. Le premier des magistrats sedanais, le sieur de Réal, était précisément de ces hommes réfléchis et modérés qui, pour la défense de la cause qu'ils servent, ont le courage de répudier les manifestations bruyantes et les désordres de la rue. Son

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin du 1er juillet. (*Arch. nat.*, KK, 1071). — *P. Norbert.*

attachement à la personne du duc de Bouillon le mettait au-dessus de la crainte du blâme et des menaces des brouillons, sans l'aveugler sur l'imminence de certains changements qui se préparaient dans la constitution politique et religieuse des Terres souveraines. L'important pour lui était que les réformes dont l'introduction était inévitable, fissent le moins de tort possible au repos et à la prospérité des Sedanais. Toute agitation, tout tumulte lui semblait devoir créer des obstacles à la rentrée éventuelle de son ancien maître dans ses États, en lassant la bienveillance du gouverneur et provoquant le mécontentement de la régente.

Les sentiments dont de Réal était animé trouvaient libre cours dans la correspondance qu'il entretenait avec Frédéric-Maurice[1]. Fabert n'ignorait pas ces rapports intimes; mais loin d'avoir à en souffrir pour l'affermissement de son pouvoir, il ne pouvait qu'y gagner, son but, à lui aussi, étant d'obtenir l'ordre à l'intérieur et la paix à l'extérieur. Avec Réal pour conseiller, le duc de Bouillon, exactement informé de tout ce qui se passait à Sedan, ne céderait pas, selon toute vraisemblance, aux conseils de la minorité exaltée qui le poussait à un coup de force pour recouvrer sa souveraineté. De plus, l'aide de

1. Il reste de cette correspondance sept lettres (aut.) de Réal au duc de Bouillon, appartenant à la *Collection* de M. le sénateur Cunin-Gridaine; la première est du 24 avril, la dernière du 4 août 1643. Elles jettent un jour des plus intéressants sur les débuts de l'administration de Fabert dans la principauté de Sedan, et nous font vivement regretter celles qui n'existent plus.

Réal était précieuse à Fabert pour la continuation des bons rapports à entretenir entre les Sedanais et les Luxembourgeois. Au moment où le roi de France, par l'épée du vainqueur de Rocroi, se rendait maître de plusieurs places du Hainaut sur le chemin de Bruxelles, et où ses troupes traversaient la principauté pour se rendre devant Thionville, les propositions de paix particulière de son représentant à Sedan avaient peu de chance d'être accueillies. Seul, Réal, parlant au nom de Frédéric-Maurice, pouvait porter le baron de Beck, gouverneur du Luxembourg [1], à observer vis-à-vis des Sedanais les conventions de neutralité stipulées sous les Bouillon [2]. Il

1. Le baron de Beck était gouverneur et capitaine-général, pour S. M. catholique, du duché de Luxembourg et du comté de Chiny.

2. Réal prenait grand soin de ne soulever aucune réclamation de la part du baron de Beck, quant à la manière dont les Sedanais se conformaient de leur côté à ces conventions. Le récit suivant (lettre (aut.) du 7 juin à Frédéric-Maurice, *Collection* Cunin-Gridaine) de l'arrestation d'un espion luxembourgeois à Sedan, lors du séjour du duc d'Enghien dans cette place, avant le siège de Thionville, témoigne des ménagements excessifs dont il usait à l'égard du gouverneur du Luxembourg, dans l'intérêt de ses concitoyens : « Le passage de Monsieur le duc d'Enghien me bailla appréhension pour une rencontre d'une femme d'Herbeumont, envoyée par l'officier du lieu au temps du passage du dit seigneur duc. On la prit d'abord pour espionne, et je crois qu'on ne se trompait point. Et pour ce qu'on ne voulait point qu'elle pût rapporter des nouvelles de la marche, on m'apporta commandement de la faire resserrer. Je ne la pus mettre en ma maison parce que mon dit seigneur y était ; et c'eût été lui montrer ce qu'on voulait cacher. Je l'envoyai à Bataille, concierge, avec ordre de la tenir dans sa chambre et lui faire bonne chère sans la mettre parmi les prisonniers. Le lendemain, M. Fabert me dit que je la fisse mettre dehors, et me donna ordre de lui dire que c'était Monseigneur le duc qui l'avait fait mettre prisonnière. Je crus que cela ne satisferait point cette femme ni les Bourguignons [Espagnols], qui le pourraient interpréter contre notre neutralité. J'en usai

n'était pas de moindre conséquence pour Fabert d'empêcher les courses des Lorrains sur les villages de la souveraineté, surtout celles qui partaient de Longwy : ici encore l'intervention de Réal était des plus utiles pour disposer Beck à ne pas considérer comme une violation de territoire le passage de la garnison de Sedan sur les terres luxembourgeoises dans ses expéditions contre les partis lorrains [1].

Confiant dans le caractère parfaitement droit de

autrement et lui dis qu'elle avait eu grand tort de venir pendant qu'une armée française était à la ville, et qu'on avait dessein de la tuer, et qu'on n'eût jamais pu empêcher des soldats de lui faire tort, que pour cela je l'avais fait serrer chez Bataille, mais à l'heure que l'armée était passée, qu'elle pouvait aller faire ses affaires en sûreté, et qu'elle ne vînt point une autre fois quand il y avait des troupes, de peur de hasard. Elle nous en sut grand gré et les Bourguignons, et dis à M. Fabert comme j'en avais usé, qui l'approuva.

» Il y a eu un plus grand mal pour quelques guides qu'il fallut donner et quelques pains, mais cela a été en partie dénié et déguisé.... »

Voy. aussi une lettre (aut.) de Réal à Beck, du 27 juin. (*Collection* Cunin-Gridaine.)

1. Lettre (aut.) de Réal à Beck, du 15 mai. (*Collection* Cunin-Gridaine.)

Réal alla jusqu'à solliciter le duc de Bouillon (lettre du 7 juin) de s'employer auprès du duc Charles et de sa sœur Madame d'Orléans (la princesse Marguerite de Lorraine, mariée au duc d'Orléans, et nouvellement reçue en grâce par la famille royale), pour en obtenir que les Lorrains missent fin à leurs incursions sur le territoire sedanais.

Dans une de leurs audacieuses expéditions, dirigée sur le village de Pouru-Saint-Remy, dépendant des Terres souveraines, les coureurs de Longwy avaient emmené trois habitants et s'étaient emparés d'une partie du bétail. Lorsque l'armée du roi fut rassemblée sous les murs de Thionville, Fabert écrivit au duc d'Enghien (lettre aut. du 2 juillet, *Arch. de Condé, Recueil de lettres manuscrites*, t. CCXCVI) pour lui demander d'imposer au gouverneur de la petite place lorraine la mise en liberté des prisonniers et la restitution du butin.

Réal, Fabert ne craignait pas de prendre fréquemment son avis sur ce qui touchait aux affaires dont le soin lui incombait au nom du roi. Au besoin, il savait lui faire certaines concessions. C'est ainsi qu'à la suite des scènes de mutinerie survenues le jour de la fête de saint Pierre, il lui avait accordé la liberté de plusieurs Sedanais détenus comme otages, et la remise d'amendes dont quelques-uns d'entre eux étaient frappés [1]. Dans une autre occasion, toujours à la prière de Réal, il n'avait pas été donné suite aux poursuites dirigées contre une femme coupable d'avoir tenu des propos outrageants sur les catholiques, à la condition qu'elle rachèterait sa faute par une aumône [2].

Aux soucis de la lutte que Fabert soutenait avec une énergie si persévérante contre les calvinistes sedanais, pour conserver au roi la forteresse dont il avait la garde, dernier cadeau de Richelieu à la France, se joignaient de graves préoccupations personnelles. La réaction qui s'était produite au début de la régence contre le système politique du cardinal défunt et avait amené la chute de de Noyers, puis celle de Chavigny, ne laissait pas de l'inquiéter. Les deux victimes étaient ses protecteurs et ses amis. Quoiqu'il n'eût pas participé comme eux au maniement direct des affaires de l'État, il avait joui publiquement de la confiance de Richelieu, et avait été

1. Lettres (aut.) de Réal au duc de Bouillon, des 5 et 7 juillet.
2. Lettre (aut.) de Réal au duc, du 7 juin.

associé maintes fois à ses vues et à ses travaux. Il n'en fallait pas davantage pour le dénoncer aux vengeances des « Importants ». Le bon accueil fait par la régente au duc de Bouillon, après la mort du roi, en laissant entrevoir à Fabert la possibilité de la réintégration de ce prince dans ses domaines souverains, ajoutait encore à ses appréhensions.

Ce fut à Mazarin, menacé comme lui par la cabale réactionnaire, mais dont l'autorité s'étayait de celle de la reine, qu'il confia ses craintes d'avenir. Le cardinal s'efforça de le tranquilliser. « Je ne vois rien ici, lui écrivit-il (30 juin), qui vous puisse nuire, et, tant que j'aurai quelque crédit à la cour, on vous conservera ce que votre mérite et vos services vous ont acquis [1]. » A cette assurance, Anne d'Autriche joignit bientôt la sienne, encore plus précieuse ; elle écrivit à Fabert, le 24 juillet : « Je ne sais point qui sont les mauvais esprits qui ont voulu faire croire que j'eusse méfiance de votre fidélité. Je la tiens à l'épreuve de toutes sortes de choses, voire du mépris, et je vous considère comme un bon serviteur, étant obligé à la mémoire du feu roi mon seigneur, que je ne pourrais confier Sedan à personne qui, plus loyalement, le gardât au roi son fils. » La reine ajoutait

1. Voy. lettres (cop.) de Mazarin à Fabert, des 26 mai, 14, 30 juin et 8 juillet. (*Bibl. maz.*, *Ms.*, *Correspondance de Mazarin*, H, 1719, t. I.)

Mazarin écrivait, à la même époque, dans ses notes secrètes : « Discorsi che artificiosioramente se fanno correre sopra il cambiamento di Fabert, cio è contro il servitio di S. M. » (2e carnet de Mazarin, p. 31, *Bibl. nat.*, *Ms.*)

qu'elle ne pouvait ni ne voulait rendre cette place au duc de Bouillon, mais qu'elle se proposait de régler prochainement et d'une manière « libérale », en sa faveur, l'échange des Terres souveraines contre d'autres domaines. Enfin, elle approuvait la conduite du gouverneur au milieu des troubles récents, et l'engageait à user de ménagements envers une population à laquelle il devait, disait-elle, apprendre, par sa modération, à aimer la domination du roi, sans cesser d'user de la fermeté nécessaire pour la faire respecter [1].

La missive d'Anne d'Autriche, accompagnée d'une lettre où le comte de Brienne revenait sur la résolution, bien arrêtée en haut lieu, de maintenir la cession de Sedan à la couronne [2], arriva à Sedan le 2 août. Fabert en donna immédiatement communication à Réal, en le prévenant que Frédéric-Maurice était instruit personnellement de cette fin de non-recevoir formelle opposée à ses prétentions. Déjà Mazarin avait annoncé au prince d'Orange, qui sollicitait l'aide de son crédit pour obtenir le rétablissement du duc, la détermination prise par la reine [3]. Les échevins sedanais, ayant été informés à leur tour de la décision qui fixait d'une manière irré-

1. Lettre (cop.) d'Anne d'Autriche à Fabert, du 24 juillet. (*Bibl. de l'Arsenal, Ms., Recueil Conrart*, t. VII.)

2. Lettre (cop.) du comte de Brienne à Fabert, du 27 juillet (même source).

3. Lettre (orig.) du prince d'Orange à Mazarin, du 10 juin. (*Arch. nat.*, KK, 1071.) Lettre (cop.) de Mazarin au prince d'Orange, du 17 juillet. (*Bibl. maz.*, *Ms.*, H. 1719, t. I.)

vocable les destinées de la cité, se rendirent en corps auprès du gouverneur avec Réal, Jacques de Moranvillé, sieur de la Hautonnerie, procureur général, et Jean Trouillart, procureur syndic de la ville, pour lui faire connaître qu'ils s'inclinaient respectueusement devant la volonté royale. « Il [Fabert] nous reçut fort favorablement, dit Réal dans une lettre écrite deux jours après au duc de Bouillon, nous ajouta que notre condition et nos devoirs nous étant devant les yeux, nous n'avions plus que nos seuls respects à Votre Altesse, en quoi il ne céderait pas même à un de nous; mais que tous nos devoirs, nos obéissances et nos fidélités étaient au roi, qui ne les partageait avec personne, n'ayant plus d'autre qualité que des sujets; que c'était à nous à bailler cette connaissance à tout le peuple et leur montrer le chemin, et nous en chargeait pour en rendre compte à l'avenir à nous autres vos officiers ; qu'il aiderait à toutes nos affections à vos intérêts, et que, s'il y avait quelque chose que nous connussions vous être agréable, il en faciliterait tous les moyens; qu'il ne nous blâmait point d'aimer une personne que nous avions si longtemps servie, que le roi en espérait autant de nous. »

Depuis que Fabert gouvernait la principauté au nom du roi, il avait saisi toutes les occasions qui se présentaient à lui de sanctionner par des actes le langage modéré et conciliant qu'il tenait aux Sedanais. Il venait tout récemment de leur donner une nouvelle preuve de sa bienveillance en les faisant

décharger du payement de vingt-deux mille rations de pain, avancées par lui aux troupes du duc d'Enghien, lorsqu'elles avaient passé à Sedan, s'acheminant vers Thionville. En outre, il avait réussi à leur éviter la dépense et les incommodités du logement de cinq régiments de cavalerie envoyés du camp de Thionville à l'armée du duc d'Angoulême, qui était chargée de couvrir les frontières de Picardie et de Champagne[1]. Ajoutons que, pendant le siège de cette place, il ne négligea rien pour tenir l'armée royale au courant des mouvements des Espagnols sur la frontière. Les agents qu'il employait à ce service d'espionnage allaient prendre parfois leurs informations jusque dans le camp ennemi, auprès des officiers et des généraux eux-mêmes[2]. Après la reddition de la forteresse espagnole, pour célébrer ce grand succès des armes du roi, il fut invité à faire chanter un *Te Deum* dans l'église catholique de Sedan et à assister en personne à la cérémonie[3].

Cependant, le duc de Bouillon avait paru accepter sans arrière-pensée la décision prise à la cour contre ses intérêts. L'on vit bientôt qu'il dissimulait. L'abbé de la Rivière étant venu le trouver, au nom de la reine et du duc d'Orléans, pour s'informer de ses intentions, il lui déclara ne vouloir traiter de l'é-

1. Lettre de Réal au duc de Bouillon, du 30 juillet.

2. *Arch. aff. étr.*, *Pays-Bas*, t. XIV, *passim*; lettre (aut.) de Fabert au duc d'Enghien, du 10 août. (*Arch. de Condé*, *Recueil de lettres manuscrites*, t. CCXCVI.)

3. Lettre (cop.) du roi à Fabert, du 15 août. (*Bibl. de l'Arsenal*, *Ms.*, *Recueil Conrart*, t. VII.)

change de Sedan que dans la place même, après qu'on la lui aurait rendue. Mazarin, on le conçoit sans peine, repoussa cette proposition; mais il crut politique de prévenir une rupture définitive avec Frédéric-Maurice, qu'il ne considérait pas comme seul en cause. La maison de Bouillon avait un autre représentant, le vicomte de Turenne, dont le mécontentement, parfaitement connu du cardinal, pouvait être exploité par le parti protestant contre le gouvernement de la régente[1]. Celle-ci satisfit fort à propos la légitime ambition du jeune lieutenant général en lui accordant le bâton de maréchal de France, récompense de ses brillants services, et surmonta sa défiance par la promesse faite à son frère d'attacher de nouveaux avantages à l'échange resté en suspens.

Avant de prendre d'autres arrangements avec le duc de Bouillon, Mazarin songea à consulter Fabert. Il l'appela à Paris, dans ce but, vers la fin de l'année 1643[2]. Dès qu'il eut recueilli de sa bouche les renseignements désirables, il amena la régente à proposer à Frédéric-Maurice de lui donner l'équivalent des Terres souveraines en terres démembrées du domaine royal, avec titre de duché-pairie, et de lui

1. Lettre (cop.) de Mazarin à Turenne, du 21 août (*Bibl. maz.*, *Ms.*, II, 1719); *Carnets de Mazarin* (3e carnet), fin août (*Bibl. nat.*, *Ms.*).

2. Quelque temps auparavant, Mazarin avait signalé à Fabert le duché de Bouillon, dans le voisinage des Terres souveraines, comme étant le foyer de sourdes agitations entretenues par quelques partisans de Frédéric-Maurice, de concert avec les habitants du pays. (Lettre (cop.) du 26 septembre, *Bibl. Maz.*, II, 1719, t. I.)

conserver « les honneurs, dignités, rangs et séances » dont il avait joui jusque-là, dans le royaume, comme prince de Sedan et duc de Bouillon. En attendant la réponse à cette offre, le cardinal fit délivrer à Fabert (15 janvier 1644) les provisions de « gouverneur des ville, château et principauté de Sedan et de Raucourt[1] ».

Lorsqu'il eut prêté pour cette charge, entre les mains du chancelier Seguier, le serment d'usage (23 janvier), Fabert présenta à l'examen de Mazarin (2 février) un mémoire détaillé des mesures qu'il croyait opportun d'introduire dans son gouvernement[2]. Le cardinal se mit d'accord avec lui sur presque tous les points. En premier lieu, au sujet de l'augmentation du nombre des prêtres de l'Église de

1. Ces provisions sont reproduites dans le t. XVI de la *Collection des ordonnances militaires* (*Bibl. du ministère de la guerre*). On les trouve dans le *registre du greffe du conseil souverain* de Sedan. La date à laquelle elles ont été enregistrées est restée en blanc.

Le gouvernement de Sedan était un de ceux que le duc d'Orléans aurait voulu avoir pour lui. Il l'avait demandé avec instance à la reine, après la dispersion des *Importants*. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *Dispacci degl' ambasciatori Veneziani*, t. XCIX, dépêche de Gierolamo Giustiniani, du 29 septembre.)

2. Nous avons découvert ce mémoire autographe de Fabert parmi des liasses de papiers manuscrits conservés dans les armoires de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le titre en est : *Mémoire pour Sedan, présenté et lu à Monseigneur le cardinal Mazarin, le jour de la Chandeleur* 1644, *apostillé en marge selon la résolution prise par Son Eminence sur chacun article.* De même que les *Campagnes du maréchal de Fabert*, par le chevalier de Saint-Jory, et le *Journal des campagnes* de 1635 à 1639, il a fait partie du dossier des pièces confiées au P. Barre, vers le milieu du dix-huitième siècle, par les descendants de Fabert. Il porte, du reste, des annotations de la main du savant génovéfain.

Sedan, et du remplacement des curés ignorants ou indignes nommés par le duc de Bouillon, il annonça à Fabert son projet d'instituer un évêché à Sedan. Il lui promit ensuite : 1° la participation du gouvernement royal à l'édification de deux temples destinés aux réformés sedanais, dont on espérait obtenir, par ce moyen, l'abandon volontaire des églises aux catholiques ; 2° les pouvoirs nécessaires pour employer à la défense de la place, en cas de besoin, les habitants des villages de France limitrophes des Terres souveraines ; 3° la réunion de Donchery au gouvernement de Sedan ; 4° l'établissement, dans le château, de logements militaires ; 5° l'envoi prochain de fonds pour continuer les travaux de fortification. Le cardinal s'engagea aussi à mettre à la disposition de Fabert, pour la levée d'un régiment de treize cents hommes à douze compagnies, dont celui-ci offrait de se charger, la somme consacrée jusqu'alors à l'entretien de six cents hommes formant trois compagnies suisses de la garnison. De plus, il l'autorisa à laisser, pendant un à deux ans, en possession de leurs offices les magistrats calvinistes dévoués au service du roi ; quant à ceux chez lesquels on soupçonnerait quelque parti pris d'hostilité, ils devaient être révoqués. Mazarin voulut également que le gouverneur concourût à l'avenir, dans une large mesure, au choix des officiers du corps de ville. Sur la question de savoir s'il y avait lieu de renouveler avec les Espagnols le traité conclu à une époque antérieure par Frédéric-Maurice, afin d'affranchir les Terres souve-

raines des levées de contributions de guerre, il se prononça pour l'affirmative, à la condition que l'on n'accepterait que des clauses honorables. Enfin, l'ordre fut donné à Le Tellier de préparer pour Fabert le brevet de maréchal de camp; c'était la réponse du cardinal à un article du mémoire constatant les inconvénients de l'état de subordination où le gouverneur de Sedan se trouvait placé vis-à-vis des gouverneurs des places voisines, tous pourvus de cette charge, chaque fois qu'il avait à s'occuper, de concert avec eux, des affaires de l'État. Deux jours après (4 février), le sergent de bataille Fabert prenait rang parmi les maréchaux de camp [1].

Après avoir réglé avec Fabert les affaires d'État qui intéressaient Sedan, Mazarin lui demanda, pour son propre compte, l'aide de ses bons offices. Il s'agissait d'une garde particulière dont il voulait s'entourer, ainsi que l'avait fait Richelieu. L'idée de cette mesure personnelle paraît lui avoir été suggérée, en septembre 1643, peu de jours après la chute des Importants, par le maréchal de la Meilleraye [2], qui n'avait pas été sans connaître les trames ourdies

1. « Brevet (min.) de maréchal de camp pour le sieur Fabert », 4 février 1644. (*Arch. D. G.*, t. LXXXVI.) Mazarin avait eu connaissance par Richelieu, deux ans auparavant, de l'intention du roi de conférer à Fabert le brevet de maréchal de camp, et croyait qu'il y avait été donné suite. C'est ce que Fabert lui-même nous apprend dans le mémoire du 2 février, cité plus haut.

Fabert s'était démis, en août 1643, de sa charge de capitaine aux gardes. (Pinard, *Chronologie militaire.*)

2. Lettre (cop.) de Mazarin à la Meilleraye, du 9 septembre, en réponse à une lettre du 6. (*Bibl. maz.*, *Ms.*, II, 1719, t. I.)

contre la vie du cardinal par le duc de Beaufort et quelques-uns de ses affiliés. Mazarin avait d'abord repoussé le charitable avis du grand maître [1], avec quelque air de dignité où perçait ostensiblement le respect humain; mais, presque aussitôt, il s'était ravisé et avait cru devoir prendre certaines précautions [2]. On le vit bientôt accompagné, à la mode italienne, d'un certain nombre de valets de pied portant des armes cachées [3]. Vers la fin de février 1644, il chargea Fabert et un autre maréchal de camp, le baron de Noailles, de lui soumettre un mémoire sur la garde de sa personne et de son logis [4].

1. D'après une dépêche du 8 septembre 1643, de l'ambassadeur Giustiniani (*Ambassadeurs vénitiens*, *Bibl. nat.*, *Ms.*, t. XCIX), citée par M. Chéruel (*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, Paris, 1879, t. I), la régente avait aussi offert une garde à Mazarin, qui l'avait refusée.

2. Lettre (cop.) de Mazarin à M. de Campi, lieutenant-colonel du régiment italien, du 10 septembre 1643 (*Bibl. maz.*, *Ms.*, II, 1719, t. I); Grotius (*Epistolæ ineditæ*), passages rapportés en note par M. Chéruel dans les *Lettres du cardinal Mazarin*.

3. Lettre de Giustiniani (*Amb. vénit.*, t. XCIX), passage reproduit par M. Chéruel (*Minorité de Louis XIV*); Grotius (*Epistolæ ineditæ*) cité par M. Chéruel.

4. Le 18 février 1619, Fabert écrivait à Mazarin (aut., *Arch. nat.*, KK, 1071) : « MM. de Bussy [gouverneur de Mézières] et d'Aigueberre [gouverneur de Charleville] feront leur possible pour trouver des hommes propres à servir de gardes; je travaillerai aussi de mon côté à cela. Je n'ai point encore de réponse de M. de Marolles [gouverneur de Thionville], y ayant loin d'ici à Thionville. » Dans une lettre du 10 mars suivant (cop., *Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial des lettres de Mazarin*, t. XXV), le cardinal invitait Fabert à presser ces mêmes gouverneurs de fournir les gardes qu'il leur avait demandés.

Le *Journal* de Fabert, cité par le P. Barre, est le seul de ses écrits où il soit fait mention de cette garde particulière. D'après le génovéfain, elle ne serait autre que la compagnie de mousquetaires donnée au roi par Mazarin en 1660, cassée en 1664, et rétablie immédiatement après par Louis XIV.

Tandis que Mazarin s'efforçait de consolider le pouvoir royal dans les Terres souveraines, le duc de Bouillon, retiré à Turenne, ne se pressait pas d'accéder aux dernières propositions qu'on lui avait soumises. Il laissait sa femme et sa sœur s'engager avec le cardinal dans des négociations où il n'intervenait qu'indirectement, sans révéler ses véritables desseins. Aussi, vers la fin de février, Mazarin se plaignait-il au maréchal de Turenne qu'un délai d'un mois, accordé au prince sur les instances de sa famille, pour lui permettre de se décider en connaissance de cause, n'eût pas encore abouti [1]. Le mois de mars et les premiers jours d'avril s'étaient écoulés de même dans une vaine attente de la solution, quand on apprit (14 avril) brusquement à la cour que le duc s'était réfugié en Suisse. Il avait en effet quitté Turenne, le 22 mars, avec sa femme et ses enfants, au moment où il s'y croyait menacé dans sa liberté, et s'était mis en route pour Genève par l'Auvergne et le Vivarais [2]. Arrivé à Nyon au commencement d'avril, il écrivit de là à la reine, à Mazarin et à Brienne, pour protester de son dévouement au roi et témoigner de ses bonnes intentions soi-disant méconnues; au duc d'Orléans, pour lui reprocher amèrement de l'avoir abandonné;

1. Lettre de Mazarin à Turenne, du 22 février 1644. (*Bibl. Maz.*, *Ms.*, II, 1710, t. I).

2. *Discours sur la vie de Frédéric-Maurice de la Tour, prince de Sedan*, à la suite des *Mémoires de la vie de Théodore-Agrippa d'Aubigné*, Amsterdam, 1731.

Lettre (cop.) de Mazarin à Baltazar, intendant en Languedoc, du 15 avril (*Bibl. maz.*, *Ms.*, II, 1719, t. I.)

enfin à Turenne et à sa sœur, pour attester qu'il n'éprouvait aucun regret d'avoir refusé de prêter les mains à un traité dont les clauses consacraient la déchéance de sa maison [1]. En se retirant de Nyon, il se dirigea par le Saint-Gothard sur Milan et Gênes, d'où il fit voile pour Rome, où il devait prendre le commandement des troupes pontificales d'Urbain VIII contre le duc de Parme. A son passage à Milan, il s'était abouché avec le gouverneur de cette ville, et à Gênes il avait eu plusieurs conférences avec les ministres et les partisans de l'Espagne, particulièrement avec le marquis de Spinola. Aucune de ces menées ne resta ignorée de Mazarin, qui en profita pour redoubler d'instances auprès de Turenne, afin de l'amener à rompre ouvertement avec son frère [2].

La fuite de Frédéric-Maurice ne laissait plus de doute sur son dessein de se soustraire définitivement à l'obligation de tenir la parole qu'il avait donnée en prison, la tête sous le glaive. On pouvait aussi, avec quelque raison, sachant ses antécédents, le soupçonner d'aller chercher aide à l'étranger, afin de rentrer dans ses États, de connivence avec ses anciens sujets. En tout cas, Mazarin jugea prudent d'inviter Fabert à revenir au plus vite dans son gouvernement, pour en finir avec les formalités de la prise de posses-

1. Lettres (cop.) du duc de Bouillon à la reine, au duc d'Orléans, à Mazarin et à de Brienne du 4 avril, à Turenne (sans date), et à la princesse Charlotte du 7 avril. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *Du Puy*, t. DCXXV.)

2. Lettre (cop.) de Mazarin à Turenne, du 3 mai. (*Bibl. maz.*, *Ms.*, H, 1719, t. I.)

sion des Terres souveraines. Il lui remit, en conséquence, une commission royale, en date du 18 avril, portant ordre de recevoir le serment de fidélité des habitants et des fonctionnaires, et de faire rendre à l'avenir la justice au nom du roi de France, dans toute l'étendue de la principauté, tant en première instance que souverainement[1]. A ces prescriptions s'ajoutait la recommandation de veiller au maintien des libertés et des privilèges acquis par les Sedanais, sans y apporter d'innovation, « même en l'exercice de la religion prétendue réformée ». Deux jours après, le roi écrivit à Fabert, au conseil souverain et aux échevins, et enfin aux habitants de Sedan et Raucourt, des lettres conformes à cette commission[2].

1. Cette commission est rapportée en tête du *procès-verbal* de la réception du serment de fidélité, qui figure dans le *Registre du greffe du conseil souverain*. Elle a été imprimée dans le *Recueil d'édits, déclarations*, etc., servant de preuves aux faits rapportés dans la troisième partie de l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'édit de Nantes*, par Benoît, in-4, t. III, Delft, 1693.

Fabert s'était empressé, dès le mois d'avril 1643, d'appeler l'attention de Mazarin sur la nécessité de faire prêter le serment de fidélité aux Sedanais. De plus, il avait rédigé un mémoire sur la question de la substitution de la justice du roi à celle des princes. (*Mémoire* [cop.] *touchant la religion et ordre pour la justice à établir dans la ville de Sedan lorsqu'on déclarera les habitants sujets du roi, portant que les rentes de biens d'Église se montent à vingt mille livres, desquels les habitants tirent douze mille livres ; que pour la justice, il faut laisser jouir tous les habitants de leurs privilèges, plutôt que de les faire venir plaider à Paris.*) (*Bibl. de l'Institut, Collection Godefroy*, t. CCCXXX.)

2. La première de ces lettres est reproduite par Pregnon (*Pièces justificatives*) ; il est fait mention de la seconde dans un ouvrage imprimé, in-4, de la *Bibliothèque de Sedan*, intitulé : *Mémoire servant de réponse pour la ville et principauté de Sedan contre l'adju-*

De retour à Sedan, le 24 avril, Fabert se hâte de faire procéder à la prestation de serment. Le 28, accompagné d'officiers de la garnison et de membres du corps de la noblesse, il se rend du château à l'église Saint-Laurent, où il reçoit le serment des prêtres lazaristes et des curés des villages. Aussitôt après, une messe est célébrée en sa présence par le supérieur de la Mission, curé en titre de l'église paroissiale. De là, il s'achemine vers l'hôtel de ville, à l'entrée duquel l'attendent les membres du conseil souverain et les échevins. Déjà les officiers du corps de ville et des habitants en grand nombre se sont réunis dans la grande salle de cet édifice, magnifiquement ornée de tapisseries et décorée des armes du roi. Là, à genoux devant le gouverneur, les mains placées sur l'Évangile, prêtent serment successivement : le sieur de Réal, président du conseil souverain, Jacques de Moranvillé, Pierre de Chadirac et Pierre Petizon, conseillers. Les mêmes magistrats s'engagent ensuite à rendre à l'avenir la justice souveraine au nom du roi; puis Fabert désigne Réal comme bailli, Petizon comme avocat général, et Moranvillé comme procureur général au bailliage, ce qui donne lieu à un nouveau serment. A leur tour, les échevins, les conseillers de ville et les consuls prêtent le serment requis; après quoi, un discours de Petizon sur l'importance du grand acte qui vient de

dicataire général des fermes, 1776; la troisième est une copie qui se trouve dans le tome CCCXXX de la *Collection Godefroy*, à la *Bibliothèque de l'Institut*.

s'accomplir, est prononcé au milieu des cris de vive le roi! vive la régente! et des démonstrations d'allégresse du peuple.

Le gouverneur, escorté des magistrats de la cité, rentre alors au château pour faire prêter le serment au corps de la noblesse, représenté par Daniel de Jouvence, écuyer, sieur de Broussy et de Lamécourt; René Foucquet, écuyer, sieur de Mézières; Jacques de Vansay, écuyer, sieur de Tansu et de la Malmaison, etc. Le même jour, à l'hôtel de ville, où il revient, accompagné des membres du conseil souverain, il reçoit le serment des ministres et anciens de la religion calviniste, parmi lesquels se trouvent Pierre Du Moulin, un des plus ardents champions de la Réforme[1], Abraham Rambour et le savant Louis Le Blanc, sieur de Beaulieu[2]. A leur suite, les régents du collège, ayant à leur tête Jean Brazy, les professeurs de l'Académie, Jean Stasquin, secrétaire, et Pierre Jannon, imprimeur de l'Académie[3],

1. Pierre Du Moulin (1568-1658), « l'un des plus célèbres ministres, dit Bayle, que les réformés de France aient jamais eu ». Professeur de philosophie à Leyde, puis ministre à Charenton, il se fit remarquer au premier rang des adversaires de Tilenus dans la lutte des Gomaristes contre les Arminiens. Après le synode d'Alais qu'il présida (1620), il se retira auprès d'Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, partisan des Gomaristes. Il est connu par de nombreux écrits.

2. Le Blanc de Beaulieu (1614-1675), auteur de *thèses théologiques* que Nicole estimait. Il comptait parmi ses ancêtres deux secrétaires de Louis XII, hommes de lettres distingués, l'un et l'autre nés à Sedan.

3. Le nom de Jannon mériterait d'être plus connu. Quelques-uns des nombreux ouvrages sortis de ses presses peuvent rivaliser, sous le rapport de l'exécution typographique, avec les chefs-d'œuvre des imprimeurs les plus renommés de la première moitié du dix-septième siècle.

viennent jurer obéissance et fidélité au roi. Cette formalité remplie, Du Moulin prend la parole au nom de tous ceux qui sont présents, pour « remercier très humblement le roi, dans la personne du gouverneur, des grâces et faveurs particulières qu'il leur fait et à ceux de sa profession ».

De l'hôtel de ville, Fabert se transporte sur la place principale de la ville, où sont rassemblées les compagnies bourgeoises et celle de la *Jeunesse*, commandée par Daniel de Jouvence. A son arrivée, les tambours battent aux champs, les piques et les drapeaux s'abaissent, et tous, officiers revêtus de l'écharpe blanche et soldats dans le rang, jurent, la main levée, obéissance au roi. Un *Te Deum*, chanté dans l'église paroissiale et le temple protestant, clôt la cérémonie officielle. Le soir, les cris de vive le roi ! vive la régente ! font écho aux salves d'artillerie tirées du château.

Trois jours après (1er mai), Fabert alla recevoir le serment des capucins de la mission d'Hibernie à l'entrée de leur couvent, celui des maires et des officiers de justice et de police des bourgs et villages à l'hôtel de ville, et celui des capitaines et des officiers de la milice des villages dans la plaine de Balan. Les officiers et les habitants de la souveraineté de Saint-Menges, qui était indivise entre les ducs de Bouillon et de Mantoue, prêtèrent serment en conséquence. Enfin, le 10 mai, le gouverneur ayant fait solennellement ouvrir en sa présence l'audience du conseil souverain, déclara « vacantes par désertion et refus

de prêter serment » les charges de Berthélemy Aubertin, lieutenant général, et Henri Dauber, assesseur au bailliage [1], l'un et l'autre membres du conseil souverain. Seuls, au milieu de l'empressement général des calvinistes à déférer aux ordres du gouvernement de la régente, ces fonctionnaires, qui avaient déjà excité, dans d'autres circonstances, la défiance du gouverneur, s'étaient signalés par leur opposition. Sans attendre leur destitution, ils avaient quitté d'eux-mêmes les Terres souveraines. Afin d'éviter que la malveillance attribuât leur éloignement à des dispositions hostiles de l'autorité à l'égard des réformés, Fabert crut devoir les remplacer par des magistrats de la même religion. L'un, Daniel d'Ozanne, sieur de la Hamardière, qui venait de Metz, où il s'était acquis une grande renommée de science et de probité, reçut la charge de lieutenant général ; l'autre, nommé Jérémie Gommeret, celle d'assesseur ; de plus, tous les deux furent appelés à siéger au conseil souverain [2]. Après la séance, qui se termina par une harangue de Réal, le gouverneur se rendit à un festin préparé avec grand apparat à l'hôtel de ville, et où les notables des différents ordres étaient conviés [3].

1. Dauber était de nationalité allemande.

2. Lettres (aut.) de Fabert : 1° à Chavigny, du 10 mai (*Arch. nat.*, K, 117 A) ; 2° au chancelier Seguier, du 11 mai (*Bibl. de l'Institut, Collection Godefroy*, t. CCLXXIII). Un septième siège était vacant depuis quelque temps au conseil souverain ; Fabert le réservait à un catholique.

3. Les détails qui précèdent sont tirés en grande partie du *Procès-*

Cette cérémonie avait revêtu le caractère d'une fête publique. A part quelques turbulents incorrigibles et quelques esprits prévenus contre le nouveau régime, les Sedanais semblaient accepter avec joie d'entrer sous l'obéissance du roi. Il est vrai que l'opposition religieuse, passée des rangs de la minorité catholique dans ceux de la majorité protestante, ne désarmait pas; mais elle avait dépouillé toute violence. Il soufflait comme un vent de concorde et de paix sur les anciennes dissidences. La pratique de l'équité par le gouverneur, tel était le secret de la révolution qui s'était accomplie dans les esprits après dix-huit mois d'administration. Ici, nous laissons la parole à un contemporain peu suspect de partialité envers le représentant du roi, au plus illustre des calvinistes de Sedan, à celui dont l'éloquence véhémente passionnait depuis vingt ans la petite Genève, à Pierre Du Moulin. Voici en quels termes il rendait hommage à la conduite de Fabert, quelques jours après la solennité de la prestation du serment, dans une épître

verbal (orig.) *de la prestation de serment*, enregistré au *greffe du conseil souverain*. Cette pièce porte, avec les signatures du gouverneur, des membres du conseil souverain et de quelques notables, celles de Mme de Fabert, de Gabriel de Myon, son beau-frère (marié à Chrétienne-Richard de Clevant), plus tard lieutenant de roi à Sedan, et du chevalier de Pelleport.

On trouve aussi, dans le *Registre du greffe*, les lettres royales confirmatives des actes auxquels donna lieu la prestation de serment; elles sont datées du 30 juin, comme l'édit de Rueil dont il est question ci-après. Le conseil souverain les enregistra, à la requête du procureur général du roi, dans l'audience du 15 juillet suivant.

dédicatoire d'un de ses ouvrages[1] : « J'ai cru, Monsieur, que vous n'auriez pas désagréable si, pour honorer mon ouvrage, je lui mettais votre nom sur le front, afin qu'il serve de témoignage public de l'honneur que je porte à votre vertu. Car Dieu vous a doué d'un esprit excellent et d'une débonnaireté et droiture, laquelle vous conduisez par une singulière prudence. Nul ne s'adresse à vous qui n'en sorte grandement satisfait, et avez en peu de temps gagné les affections de tout le peuple. Cet État, après divers mouvements, par votre sage conduite, jouit de tranquillité. Ayant pour but le service de Leurs Majestés, vous vous y comportez en sorte que les deux religions logent ensemble en paix, et que les uns et les autres ont de l'émulation à vous aimer et honorer. Votre vigilance fait que nous dormons sûrement. Vous subvenez à nos craintes par votre pourvoyance. Ayant un esprit au-dessus des affaires, par un doux divertissement vous vous occupez à la lecture des bons auteurs, laquelle vous a acquis une grande connaissance ès affaires du monde et ès œuvres de Dieu. Toutes ces perfections, jointes avec votre valeur et vertu militaire, qui vous a acquis tant de louanges,

1. *La philosophie, divisée en trois parties, savoir :*
Eléments de la Logique,
La Physique ou science naturelle,
L'Ethyque ou science morale,
par Pierre Du Moulin, à Rouen, chez Jean et David Berthelin, rue aux Juifs et dans la cour du Palais, in-12, 1661. Cet ouvrage est fort rare ; l'exemplaire que nous avons consulté appartient à M. J. B. Brincourt, à Sedan. La dédicace est datée de Sedan, 18 mai 1644.

fait que, parmi les agitations de la guerre et la multitude d'affaires, vous agissez avec facilité et conservez la tranquillité de votre esprit. Bref, Dieu vous a mis pour un exemple qui fait voir ce que peut un excellent naturel joint à une grande expérience. Ces considérations nous obligent à vous aimer et à vous rendre obéissance, et à prier Dieu pour votre prospérité et conservation. J'y apporterai mes vœux et prières pendant qu'il me restera quelque respiration. »

Dans les derniers jours de mai, deux députations sedanaises se tenaient prêtes à partir pour la cour. L'une était composée de Réal et d'Augustin de Santeuil, membre récemment nommé du conseil souverain[1]; l'autre, d'Abraham Rambour et Pierre de Chadirac. Chacune d'elles devait confirmer, de vive voix, le serment de fidélité prêté par les Sedanais entre les mains du gouverneur, et demander le maintien des franchises de la principauté[2]; les membres de la seconde avaient en outre pour mission de porter à la régente les assurances du dévouement de leurs coreligionnaires, et de solliciter la continuation des libertés dont ils jouissaient. Sur ces entrefaites, Fabert leur annonça que l'intendant du duc de Bouillon

1. Augustin de Santeuil était avocat au parlement de Paris. Sa commission de conseiller au conseil souverain et assesseur au bailliage est du 10 mai. (*Registre du greffe.*)

2. Déjà, à la requête de Fabert, Mazarin avait donné l'ordre à Le Tellier d'accorder aux habitants de Sedan l'exemption du logement des gens de guerre. (Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 26 mai, *Bibl. maz., Ms*, H, 1719, t. I.)

voulait attribuer à ce prince les revenus du domaine de ses anciens États souverains et des biens ecclésiastiques, qui avaient servi jusque-là au payement du traitement des conseillers du conseil souverain, des curés, des ministres et des professeurs de l'Académie. Comme il importait de ne pas laisser la reine autoriser les prétentions de Frédéric-Maurice, ils se rendirent en toute hâte à Paris. La protection de Chavigny [1] et du chancelier Seguier, que Fabert avait su gagner à ses administrés, ménagea aux délégués sedanais un accueil plein de bienveillance, dont le cardinal fit les principaux frais [2].

L'édit de Rueil (30 juin), fruit de l'esprit de tolérance religieuse dont Mazarin, à l'exemple de Henri IV et de Richelieu, n'avait cessé de donner des preuves depuis qu'il dirigeait les affaires de la France, fut la réponse de la régente à l'acte de soumission des Sedanais et à la requête de leurs députés [3]. Il confirmait aux

1. Lors de la dispersion des Importants, Chavigny était rentré au conseil comme ministre d'État (septembre 1643).

2. *Requête* (cop. sans date) *présentée au roi par ceux de la religion de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, contenant plusieurs articles, afin d'être conservés en leurs libertés et priviléges.* (*Bibl. de l'Institut, Collection Godefroy*, t. CCCXXX.) — Lettre (orig.) des pasteurs et anciens de Sedan à Chavigny, du 30 mai ; lettre (aut.) de Fabert au même, du 31 mai. (*Arch. nat.*, K, 117 A.) — Lettres (orig.) du conseil souverain, des échevins, des officiers de la maison de ville, des pasteurs et anciens à Seguier, du 30, et lettre (aut.) de Fabert au même, du 31 mai. (*Bibl. de l'Institut, Collection Godefroy*, t. CCLXXIII.) — Lettres (cop.) de Mazarin aux habitants de Sedan, aux ministres et anciens de la religion P. R., du 11 juin. (*Bibl. maz., Ms.*, H, 1719, t. I.)

3. *Lettres patentes en forme d'édit portant confirmation de tous les priviléges.... de l'une et l'autre religion de ceux de la souveraineté*

Terres souveraines les franchises accordées par les rois de France, les chartes et coutumes concédées par les anciens seigneurs de Sedan, les juridictions et institutions d'enseignement existantes, et l'immunité des tailles, taillons, aides, gabelles, droit d'aubaine, etc. L'article concernant les réformés leur garantissait la liberté dans l'exercice particulier de leur religion, et les maintenait en possession de leurs anciens droits, privilèges, etc., à la réserve des biens et revenus ecclésiastiques, qui devaient être rendus à ceux auxquels ils appartenaient. Non seulement le roi leur conservait leurs temples de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, mais il s'engageait à en faire construire deux autres à Givonne et Francheval ; de plus, il leur promettait les fonds nécessaires pour l'achat de terrains destinés à servir de cimetières séparés de ceux des catholiques.

De si grands bienfaits cimentèrent la concorde des partis et assurèrent au gouverneur, dont la généreuse initiative les avait provoqués, la reconnaissance de tous les citoyens. Il aurait pu dire dès lors : « Je suis ici le roi de France. » Aussi quand, peu de temps après (juillet), il eut découvert qu'un nommé Fournier, dévoué au duc de Bouillon, avait tenté de con-

de Sedan. (Orig. sur parchemin, *Arch. de la mairie de Sedan*, imprimé chez Jannon.) L'expédition originale de la lettre adressée au conseil souverain de Sedan, le 6 juillet 1644, pour lui annoncer l'envoi de l'édit, se trouve aussi aux *Archives de la mairie*. Les lettres patentes furent enregistrées au conseil le 15 juillet (*Registre du greffe*) ; dès lors, il ne manqua rien à la perfection du contrat qui liait le roi à ses nouveaux sujets.

certer avec les Espagnols un coup de main sur la place[1], les magistrats du conseil et les ministres de la religion réformée s'empressèrent-ils unanimement de renouveler au roi leurs protestations de fidélité[2]. D'Ozanne fut envoyé par eux à la cour pour porter à Mazarin l'expression des regrets que cet acte de trahison leur inspirait, ainsi qu'au peuple de Sedan[3]. Le procès, instruit par ordre du gouverneur dans la première quinzaine de juillet, se dénoua par un jugement (27 août) qui déclarait Fournier coupable du crime de lèse-majesté, et le condamnait au supplice de la roue. Il fut exécuté le 17 septembre. « Cet exemple, écrivit Fabert, en rendant compte de la mort du criminel, empêchera que personne ose jamais penser à

1. Fournier était brasseur. Après avoir été expulsé de Sedan, par ordre du gouverneur, comme partisan exalté du duc de Bouillon, il y était rentré sur la recommandation du duc d'Orléans. Cet homme avait formé le dessein d'introduire dans les caves du château un certain nombre de ses amis en les cachant dans des tonneaux vides. Huit cents hommes de l'armée de Beck devaient, suivant son plan, coopérer à l'entreprise. Celle-ci fut découverte au moment où Fournier s'apprêtait à faire le voyage de Rome pour en proposer l'exécution à Frédéric-Maurice. (*Extrait* (original avec notes en marge de la main de Fabert) *du procès de Jean Fournier, Arch. nat.*, KK, 1071.)

2. Adresse (cop.) des pasteurs et anciens à Mazarin, du 20 juillet (*Bibl. de l'Arsenal, Recueil Conrart*, t. VII); réponse (cop.) de Mazarin, le 29 juillet (même source et *Bibl. maz.*, *Ms*, H, 1719, t. I).

Lettre (cop.) de Mazarin à MM. de la ville et souveraineté de Sedan, du 29 juillet. (*Bibl. maz.*, *Ms*, H, 1719, t. I.)

Lettre (cop.) du roi aux pasteurs et anciens, du 6 août. (*Bibl. de l'Arsenal, Recueil Conrart*, t. VII.)

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 20 juillet. (*Arch. nat.*, K, 117 A.)

Discours (cop.) de d'Ozanne à la reine. (*Bibl. de l'Arsenal, Recueil Conrart*, t. VII.)

entreprendre contre cette place, si quelqu'un était encore ici en volonté de servir M. de Bouillon. Je n'ai pas jugé à propos, pendant cette exécution, d'observer la coutume que l'on a de faire fermer les portes et armer la garnison; j'ai mieux aimé qu'il n'y ait eu nulle marque de force ni de contrainte, ce qui a plu au peuple, qui a témoigné aussi de sa part grande détestation de ce crime, et personne ne plaint le criminel[1]. » Un avocat nommé Neaulme, auquel Fournier s'était ouvert de ses projets, et qu'il avait ensuite dénoncé comme un de ses complices, obtint sa grâce à la requête du gouverneur[2].

A la suite de l'édit de Rueil, l'accord des protestants et des catholiques apparut au grand jour, lorsque l'archevêque de Reims arriva à Sedan (13 août), en qualité de commissaire du roi, pour régler les affaires religieuses sur les bases de la déclaration royale. Fabert lui envoya une escorte d'infanterie qui alla le prendre jusqu'à la chartreuse du Mont-Dieu. Il se porta en personne au-devant de lui avec les gouverneurs des places voisines, les gentilshommes du pays et trois cents bourgeois à cheval[3]. Le conseil souverain tout entier. réuni en corps, reçut

1. Lettre (aut.) de Fabert, du 23 septembre, sans nom de destinataire (*Arch. nat.*, KK, 1071); elle est probablement adressée à Le Tellier.

2. Neaulme était le neveu d'Aubertin, le magistrat qui avait refusé de prêter serment de fidélité au roi.

3. *Sedan sous le gouvernement du maréchal Fabert* (1642-1662), par Henry Rouy, Sedan, 1877.

Léonor d'Estampes aux portes de la ville, et le conduisit solennellement à l'église Saint-Laurent, sous un dais porté par des membres des deux commissions[1]. L'archevêque s'occupa surtout de faire restituer aux cures et aux autres bénéfices les biens et revenus dont ils avaient été dépouillés[2]. Il pourvut de titulaires les cures de la principauté et en érigea de nouvelles jugées nécessaires. Celle de Sedan et Balan fut confirmée aux lazaristes, au nombre de sept, y compris le curé de Saint-Laurent[3]. Le revenu de deux mille deux cents livres, qui provenait de l'achat fait par Vincent de Paul, avec les fonds légués par Louis XIII, de plusieurs maisons voisines du prieuré de Saint-Lazare, ne suffisant pas pour assurer l'entretien de ces prêtres, l'archevêque leur en concéda d'autres, dont une partie des dîmes de Sedan et Balan. Enfin, une portion des revenus ecclésiastiques fut affectée par lui à l'entretien, dans le château, d'une chapelle

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 21 août. (*Arch. nat.*, K, 117 A.)

2. Le *procès-verbal* de l'archevêque de Reims, constatant la restitution des biens ecclésiastiques, en date du 23 août 1644, se trouve dans le *Registre du greffe du conseil souverain.*

3. Quelque temps après, l'archevêque de Reims et Vincent de Paul apportèrent, d'un commun accord, quelques changements à ces dispositions. Il fut décidé que quatre prêtres lazaristes demeureraient à Sedan « pour y remplir les fonctions curiales, prêcher, catéchiser et y faire la mission » ; quatre autres devaient être employés « à faire la mission dans les souverainetés de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, et autres lieux du diocèse de Reims ». (Lettre de Vincent de Paul à l'archevêque de Reims, du 21 septembre, et procès-verbal complémentaire du 24 septembre, dans le *Registre du greffe*) : lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 25 août (*Arch. nat.*, K, 117 A). *P. Norbert. — P. Fulgence. — Mercure français*

placée sous le vocable de la Sainte Vierge et destinée à la garnison. En rendant compte à Mazarin de sa mission, ce prélat apprécia en ces termes, dignes d'être cités, la manière dont Fabert répondait aux obligations de sa situation de gouverneur : « Je ne saurai assez vous représenter avec combien d'honneur et d'acclamations j'ai été reçu tant par les catholiques que par ceux de la religion prétendue réformée, que j'ai trouvés également prêts à obéir ponctuellement aux volontés de Sa Majesté. Véritablement, il ne se peut rien ajouter à leur affection, non plus qu'à celle de M. Fabert, qui sait, par sa douce conduite, tenir ce peuple dans toute l'obéissance que Votre Éminence saurait désirer. Cette place ne pouvait être confiée à une personne plus intelligente et plus sage, et qui, par sa vertu et ses bons exemples, fût plus capable de faire du fruit dans sa religion. Il ne manque, Monseigneur, ni de soins pour sa charge, ni de zèle pour l'Église, ni de fidélité pour Sa Majesté, et je puis assurer Votre Éminence qu'elle n'a jamais eu un meilleur serviteur, ni plus affectionné. Je n'ai rien fait en cette ville que par ses avis[1]. » De son côté, Mazarin témoigna à Fabert sa satisfaction pour l'aide dévouée qu'il avait prêtée à Léonor

1. Lettre (aut.) de Léonor d'Estampes à Mazarin, du 24 août (*Arch. nat.*, KK, 1071). Le procès-verbal cité plus haut contient, à peu près dans les mêmes termes, l'éloge de Fabert.

Lettre (min.) de Mazarin à l'archevêque, du 10 septembre (*Arch. nat.*, KK, 1075) en copie à la *Bibliothèque mazarine*, II, 1719, t. I. D'après le P. Fulgence, l'archevêque de Reims fit, en 1645, un deuxième voyage à Sedan « pour y aller visiter son ami M. de Fabert ».

d'Estampes[1]. Il s'empressa ensuite de faire ratifier par des lettres patentes toutes les dispositions arrêtées par le prélat[2].

1. Lettre (min.) de Mazarin à Fabert, du 3 septembre (*Arch. nat.*, KK, 1075), en copie à la *Bibliothèque mazarine*, *Ms.*, H, 1719, t. I.

2. Ces lettres patentes, datées de novembre (sans indication du quantième), furent enregistrées, le 16 décembre, au greffe du conseil souverain ; elles sont rapportées dans le *Registre du greffe*, à la suite des procès-verbaux des 23 août et 24 septembre.

CHAPITRE II.

(1644 — 1648.)

Fabert met sur pied un régiment d'infanterie; recrutement, solde et logement de ce régiment, nouveaux principes d'organisation militaire qui lui sont appliqués, ses premières campagnes. — Fabert surveille les mouvements de l'ennemi sur la frontière. — Le siège de Roses est décidé sur sa proposition. — Voyage de Fabert à Narbonne, Montpellier et Agde pour préparer le siège (1645). — Il est fait prisonnier sur la route de Figuières. — Émotion que cause à la cour la nouvelle de sa captivité. — Échec des pourparlers engagés pour sa délivrance. — Du Plessis-Praslin met le siège devant Roses. — Fabert seconde les combinaisons des assiégeants. — Rédige la capitulation. — Revient à Sedan. — Sa conduite lui suscite des envieux. — Témoignage de confiance que lui accorde Mazarin. — Pamphlet dirigé contre Mazarin et Fabert. — Fabert entre dans les conseils du roi. — Mesures qu'il prend pour la sûreté de Sedan (1646). — Mazarin le consulte sur la campagne à rouvrir en Italie. — Départ de Fabert pour l'Italie avec la Meilleraye. — Au siège de Porto-Longone, dans l'île d'Elbe. — Cesse d'entretenir son régiment d'infanterie, faute d'argent. — Aide aux progrès de l'industrie sedanaise des draps. — Rapports de Fabert avec Chavigny (1647). — Fabert projette d'acquérir Plancy. — Se rend à Bourbonne, en Berry et dans le Blaisois. — Est en butte aux accusations du duc de Bouillon — S'oppose à la suppression du conseil souverain. — Amène les bourgeois de Sedan à coopérer aux dépenses pour les fortifications. — Belles paroles qu'il prononce en réponse à ceux qui veulent le détourner du projet de fortifier Sedan à ses frais. — Refuse à Mazarin de l'argent pour des levées; aide aux opérations de recrutement. — Rappelle à Mazarin les promesses de remboursement qu'il en a reçues. — Entre en négociations pour l'achat de Larrey (1648). — Premiers troubles civils à Paris; rôle de Fabert. — Intelligences du duc de Bouillon avec

les Sedanais. — Arrestation de Chavigny; Fabert contribue à l'élargissement du prisonnier.

La paix et l'ordre intérieurs n'appelaient pas seuls les soins de Fabert. Il se préoccupait aussi de la sûreté extérieure de son gouvernement, sans négliger les intérêts de la défense générale du royaume. Dès le 6 mai, il avait renouvelé, pour trois ans, avec le général Beck, un traité conclu quelques mois auparavant, par lequel les terres de Sedan et du Luxembourg se trouvaient mutuellement garanties contre les courses de leurs partis armés, et les réquisitions d'argent qui en étaient la suite[1]. De plus, en vertu d'une commission de mestre de camp, en date du 10 janvier[2], selon les offres formulées dans son mémoire du 2 février, et dans un autre du 5 mars, adressé au comte de Brienne[3], il avait mis sur pied, en peu de mois, un régiment d'infanterie de mille deux cents hommes répartis en douze compagnies (deux tiers de mousquetaires et un tiers de piquiers), dont un certain nombre devaient être affectées, à tour de rôle, au service de garnison, tandis que les autres, tenues en haleine par des revues et des exercices incessants, étaient destinées à servir en campagne. Le recrutement de cette troupe, limité au territoire de la principauté, avait eu lieu par l'intermédiaire d'officiers recruteurs, chargés de procéder à l'enrô-

1. Un premier traité avait été négocié, le 29 décembre 1643, entre Beck et les officiers du conseil souverain; l'original en existe aux *Archives de la mairie de Sedan.*

2-3. *Bibl. nat., Recueil Cangé,* t. XXVI.

lement des volontaires. Chaque homme de recrue était conduit à Sedan où, après avoir signé librement son engagement sur le livre du major (sergent-major[1]), il recevait, avec une prime d'enrôlement en argent, des effets d'habillement et des armes. Ce mode de recrutement entraînait la suppression du racolement par fraude ou par violence, dont la pratique scandaleuse amenait sous les drapeaux des enfants escamotés à leurs parents, des gens contrefaits, de pauvres paysans brutalement arrachés à leurs champs, etc.; de plus, appliqué à une population aux instincts guerriers comme celle de Sedan, il était fait pour attirer des hommes capables de comprendre et de relever la dignité de la profession des armes. Quant aux officiers, Fabert les avait pris parmi des hommes sûrs, dont le mérite militaire lui était connu. Afin de répondre au désir de Mazarin, qui était d'obtenir, pour la répartition de l'argent des montres, un système régulier de payement, facile à généraliser dans les garnisons comme dans les armées en campagne, il avait institué une solde fixe, que les officiers touchaient le premier de chaque mois, et les soldats le jeudi de chaque semaine; ceux-ci la recevaient des mains d'un officier préposé aux fonctions de comptable. Le nombre d'hommes de

1. D'après une ordonnance royale du 4 mars 1644, les sergents-majors des places frontières avaient, entre autres devoirs, ceux de rechercher les passevolants, d'empêcher les fraudes qui se commettaient dans les revues, et de distribuer les logements dans les garnisons. (*Bibl. du ministère de la guerre, Collection des ordonnances militaires*, t. XVI.)

service, par jour, dans chaque compagnie, rigoureusement contrôlé, servait de base à cette allocation[1]. Enfin, la police des logements était confiée à des inspecteurs, ayant mission de visiter les soldats chez les habitants, de s'enquérir de leur conduite, et de constater les délits dont ils se rendaient coupables vis-à-vis de leurs hôtes.

Le petit corps sedanais formait, on le voit, une sorte de milice volontaire, constituée d'après des règles d'ordre, de justice et d'économie qu'aucun gouverneur ou chef militaire n'avait réussi à faire prévaloir ailleurs, bien que, depuis longtemps, les ordonnances militaires, le code Marillac, entre autres, eussent prescrit quelques-unes d'entre elles. Si, dès lors, l'application de ces règles à tous les régiments eût été praticable, elle aurait, selon toute apparence, hâté les progrès de l'organisation des armées, si lents à suivre ceux de la tactique. Mais, au nombre des mesures adoptées par Fabert, il s'en trouvait plusieurs, telles que l'attribution à des agents spéciaux des levées de recrues, et le choix des officiers exercé en dehors de toute vue de spéculation, qui visaient un abus inhérent à l'état social, et par cela même aussi difficile que dangereux à déraciner : la vénalité des compagnies et des régiments. C'était assez pour rendre la réforme réalisée dans le gouvernement de Sedan, impuissante à se propager au delà[2].

1. Les dispositions relatives à la solde furent approuvées sous forme de règlement par le conseil de régence.

2. Le principe de la propriété des compagnies par les capitaines

D'ailleurs, Mazarin n'était pas homme à ruiner une industrie qui n'avait rien d'ouvertement gênant ni de périlleux pour l'autorité royale, et grâce à laquelle il pouvait, sans trop d'inconvénients, et suivant les besoins du moment, créer des régiments nouveaux ou réformer ceux qui existaient déjà. L'essentiel pour lui devait être que le fisc eût le moins possible à souffrir des voleries des capitaines, et c'est sans doute à ce point de vue qu'il s'était placé, quand il avait demandé à Fabert un règlement sur la solde.

Quoi qu'il en soit, Fabert, heureusement secondé dans ses efforts d'initiative personnelle par les inclinations militaires des Sedanais, se trouva en état d'envoyer, dès le milieu de l'année 1644, la portion active de son régiment à l'armée rassemblée en Champagne, où sa composition de choix et sa discipline exemplaire lui valurent d'être distinguée par le duc d'Enghien [1]. La même année, ce contingent

a reçu une forte atteinte avant la Révolution, par l'ordonnance du 10 décembre 1762 (*Collection des ordonnances militaires*, t. L), rendue sous le ministère du duc de Choiseul, et par celle du 25 mars 1776 (même collection, t. LX), qui date du ministère de M. de Saint-Germain. Il est intéressant de rapprocher les dispositions adoptées par Fabert, en matière de recrutement, de l'ordonnance de 1762 (particulièrement de l'article 55). Celle-ci confiait à des officiers de recrutement, aidés d'employés subalternes à la solde de l'État, l'enrôlement abandonné jusque-là au trafic des capitaines et des chefs de corps.

1. Lettre (min.) du roi à Fabert, du 19 juillet. (*Arch. D. G.*, t. LXXXIII.)

Lettre (cop.) de Mazarin au duc d'Enghien, du 25 juillet. (*Bibl. maz.*, *Ms.*, II, 1719, t. II.) On lit dans cette dernière : « Pour ce qui est de la recommandation que vous me faites des intérêts de M. de Fabert, comme elle ne pouvait venir d'une main plus puissante en mon endroit, *ni pour une personne que j'affectionne davantage*, vous pou-

prit part en Allemagne aux sanglantes journées de Fribourg, où il perdit un tiers de son effectif; quinze officiers sur seize furent blessés [1]. Le vainqueur de Rocroy eut à cœur de rendre témoignage à Fabert lui-même de la bravoure de ses soldats [2].

vez aussi vous assurer que j'en prendrai tout le soin imaginable, et déjà les ordres ont été donnés pour le remboursement de ce qu'il a avancé pour la levée. »

Dès le mois d'avril (30), Fabert avait reçu de la cour l'ordre (min., *Arch. D. G.*, t. XII) d'envoyer au duc d'Enghien six ou sept cents hommes de son régiment.

Le succès de l'organisation du régiment sedanais reposait, en grande partie, sur l'exactitude apportée à l'envoi, chaque semestre, des montres destinées au payement de la solde. Tel était le point sur lequel Fabert avait cru devoir insister avec force auprès de Mazarin, avant de mettre son projet à exécution, et il pouvait croire que le cardinal ne pensait pas autrement que lui sous ce rapport, car il en avait reçu les promesses d'assistance matérielle les plus formelles. Cependant le passage cité plus haut de la lettre de Mazarin au duc d'Enghien, du 25 juillet, prouve que le montant des dépenses du premier semestre n'était pas encore, à cette date, remboursé à Fabert. Malgré ce retard, le gouverneur de Sedan parvint à toucher, la première année, la totalité des fonds qui lui étaient dus, ce qui lui permit de porter l'effectif du corps sedanais à 1300 hommes, au commencement de l'année 1645. A l'issue de cette deuxième année, pendant laquelle le régiment fut cruellement éprouvé à Nordlingen, Fabert avait reçu seulement les deux tiers des montres. En 1646, on ne mit à sa disposition que la moitié de la somme nécessaire. C'était le temps où Mazarin faisait succéder les expédients aux expédients pour remédier à la détresse croissante du trésor public. Fabert, réduit à prendre sur son propre bien ce que le cardinal lui refusait, et même à emprunter de l'argent à ses amis, finit par être délié (à partir du 1er janvier 1647) de l'obligation d'entretenir son régiment, dont une partie alla se fondre à Courtray dans celui que le roi donnait au maréchal de Gassion. (Lettre (cop.) du roi à Fabert, portant réforme de son régiment, du 30 décembre 1646, et extrait d'une lettre de Le Tellier à Fabert, du 28 janvier 1647, à la *Bibliothèque nationale*, *Recueil Cangé*, t. XXVII des *Ordonnances militaires;* lettre (min.) de Mazarin à Fabert, du 5 février 1647 (*Arch. nat.*, KK, 1075.)

1. Lettre de Fabert à Chavigny, du 25 août, déjà citée.

2. Lettre du 27 août, citée par le P. Barre.

Tout en poursuivant activement l'organisation et l'instruction du régiment sedanais, Fabert continuait à remplir avec diligence les devoirs de gouverneur de place frontière, en ce qui concernait la surveillance des mouvements de l'ennemi. Nous avons vu qu'il excellait dans cette tâche. Aussi, le duc d'Enghien, pendant le séjour qu'il fit en Champagne, sur les confins du Luxembourg, avant de se porter au secours de Fribourg, lui dut-il d'être exactement informé de l'état des forces et de la marche des troupes du général Beck et du duc de Lorraine[1]. Dans le même temps, Fabert s'employa, suivant l'ordre et les instructions de Mazarin, auprès du maréchal de camp Thiébault, pour obtenir de ce dernier qu'il remît Stenay, où il commandait, entre les mains du duc d'Enghien, récemment pourvu du gouvernement de cette place[2].

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 9 et 30 juin et 25 juillet (*Arch. nat.*, K, 117 A); lettre (min.) au duc d'Orléans, du 8 juin (*Arch. D. G.*, t. LXXXII); lettres (aut.) de Fabert au duc d'Enghien, des 28 juin et 25 juillet (*Arch. de Condé*, *Recueil de lettres manuscrites*, t. CCII).

L'ordre avait été donné aux gouverneurs des places de la frontière de Champagne d'assister le duc d'Enghien de tout ce dont il aurait besoin. (Lettre (cop.) du roi, du 19 juillet, *Bibl. nat.*, *Ms. Le Tellier*, *F. FR.*, 4170.)

2. Lettre (aut.) du comte de Bourlemont et de Fabert à Mazarin, du 17 mai, et de Fabert au même, du 2 juillet (*Arch. nat.*, KK, 1071); lettres (cop.) de Mazarin : 1° au duc d'Enghien, des 27 mai et 9 juillet; 2° à Fabert, des 9 juin, juin [sans quantième] et 8 juillet; 3° à Thiébault, du 28 juin et de juin [sans quantième] (*Bibl. maz.*, *Ms.*, H, 1719, t. I et II); lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 4 juillet (*Arch. aff. étr.*, *Lorraine*, t. XXXIII).

Le duc d'Enghien avait remplacé, le 16 mai, comme gouverneur de la Champagne, le maréchal de l'Hôpital (marquis du Hallier).

Vers la fin de 1644, Fabert fut mandé à Paris par Mazarin, qui voulait conférer avec lui de la direction à donner à la guerre au delà des Pyrénées, pour réparer les échecs subis à Lérida et devant Tarragone par le maréchal de la Mothe-Houdancourt. Il représenta au cardinal qu'il était urgent d'engager avec vigueur les hostilités en Catalogne, et que l'on pouvait, sans inconvénient, dégarnir de troupes le Piémont, où la guerre faite au profit du prince Thomas se bornait à des prises de places de peu de conséquence. D'après son conseil, plusieurs régiments reçurent l'ordre de quitter l'Italie pour se rendre en Catalogne, et le comte d'Harcourt fut placé à la tête des troupes de cette province avec le titre de vice-roi, en remplacement du maréchal de la Mothe, enfermé au château de Pierre-Encize.

Parmi les places restées aux mains de l'ennemi, celle de Roses fixa l'attention de Fabert, qui en proposa le siège à Mazarin. Assise au fond d'une rade immense et bien abritée, défendue par un château fort et une bonne citadelle, elle servait de retraite aux Espagnols pour leurs vaisseaux de guerre et leurs galères marchandes. En s'y maintenant, ils conservaient une porte ouverte sur la Catalogne, du côté de la mer, et une autre sur le Roussillon, du côté des Pyrénées[1]. De là, ils continuaient à entretenir des

1. On lit dans un *Mémoire* de Richelieu au roi, des derniers jours de juin 1642 (cop., *Bibl. nat.*, *Ms.*, *Saint-Germain-Harlay*, 351), rapporté par M. Avenel (*Lettres de Richelieu*) : « Il est à considérer que jamais la Catalogne et le Roussillon ne seront entièrement assu-

intelligences avec les mécontents, faisaient des courses jusqu'au cœur de la Catalogne, et tenaient sous le coup d'une menace incessante les provinces arrachées à leur domination.

Ce n'était pas la première fois que les conseillers de la royauté étaient conviés à mettre à exécution le projet d'attaque de Roses ; mais à Fabert appartient l'honneur d'avoir su décider Mazarin à ouvrir la campagne par l'attaque de cette importante place maritime. Le comte d'Harcourt devait contenir les Espagnols sur la frontière d'Aragon, tandis qu'un corps de troupes séparé, placé pour la forme sous son commandement en chef, et confié au comte du Plessis-Praslin, lieutenant général, était chargé des opérations de siège. Des mesures étaient prises en même temps pour l'investissement de Roses, du côté de la mer.

Fabert, désigné pour servir sous les ordres de du Plessis-Praslin, en qualité de maréchal de camp[1],

rés au roi qu'on n'ait pris Tortose, Tarragone et Roses. » Dans la même pièce, il est question d'une reconnaissance des environs de Roses, exécutée par Turenne. D'après le passage suivant d'une lettre de Chavigny à de Noyers, du 28 avril 1642 (cop., *Arch. aff. étr.*, *France*, t. C), Fabert aurait été associé à Turenne pour cette opération : « J'ai dit à Son Éminence [Richelieu] l'ordre que le roi donna à M. de Turenne et à M. Fabert d'aller visiter Roses, quand le régiment de Boissac sera arrivé » On se rappelle que Chavigny était alors à Narbonne avec Richelieu, et de Noyers au camp de Perpignan, auprès du roi.

1. On lit dans les *Mémoires de du Plessis-Praslin* (collection Petitot) : « On avait donné Fabert au comte du Plessis pour servir de maréchal de camp sous lui, parce qu'il avait quelque connaissance de la place [Roses]. » Ce passage est à rapprocher de celui que nous venons de citer d'une lettre de Chavigny à de Noyers, du 28 avril 1642.

et muni d'une instruction détaillée du roi [1], partit de Paris le 1er février 1645, s'acheminant vers Narbonne. Il avait ordre de s'entendre avec les intendants Imbert [2], Bosquet [3] et Baltazar [4], avec le maréchal de Schomberg, gouverneur du Languedoc [5] et les gouverneurs des places fortes du Roussillon [6], pour assurer le cantonnement et la subsistance des troupes destinées au siège, tout en gardant le secret sur le but réel des préparatifs, jusqu'au moment où les régiments, concentrés sur un seul point, seraient prêts à entrer en Catalogne [7]. Il devait aussi mettre en état le matériel d'artillerie, organiser les charrois de transport des canons et de leurs affûts, et se procurer, de concert avec l'intendant Imbert, les barques

1. Lettre (cop.) du roi à Fabert, et *Instruction* (cop.) *donnée au sieur de Fabert s'en allant à Narbonne*, du 29 janvier 1645. (*Arch. D. G.*, t. XCIII; *Bibl. nat.*, *Ms. Le Tellier*, *F. FR.*, 4171.)

2. Imbert, intendant de justice et finances en Roussillon, avait envoyé à Le Tellier, dès le 16 novembre 1644, un mémoire des plus circonstanciés « sur l'attaque de Roses », accompagné d'un plan de la place et des environs. Ces documents, d'un intérêt réel, se trouvent aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, *Correspondance générale*, n° 253.

3-4. Bosquet et Baltazar, intendants en Languedoc.

5. Lettre (cop.) du roi au maréchal de Schomberg, du 29 janvier, pour l'inviter à faciliter à Fabert les moyens de remplir sa mission. (*Arch. D. G.*, t. XCIII.) Voy. aussi lettres (cop.) à du Plessis-Praslin et au maréchal de la Meilleraye, même date, même source.

6. Comte de Noailles, de Tilly, de Prouville, gouverneurs de Perpignan, Collioure et Salces.

Lettre (cop.) du roi à M. de Prouville, du 29 janvier. (*Arch. D. G*, t. XCIII.)

7. Le projet d'attaque de Roses fut tenu assez secret, du moins pendant la période des préparatifs. Le marquis de Chouppes, lieutenant général de l'artillerie de l'armée de Catalogne, prétend que du Plessis-Praslin, le commandeur des Gouttes, chef de l'armée navale, Fabert et lui furent les seules personnes mises dans la confidence.

nécessaires pour faire passer en Catalogne les munitions de guerre.

Arrivé à Narbonne, Fabert exécuta ponctuellement les ordres de la cour. Après plusieurs voyages à Montpellier, où il trouva l'assistance empressée du maréchal de Schomberg, et à Agde, où il présida, avec son activité accoutumée, à l'embarquement de cinq mille hommes pour Barcelone, il vint enfin rejoindre à Narbonne le comte d'Harcourt et du Plessis-Praslin[1]. La manière dont il s'était acquitté de sa mission lui valut, de la part de la régente, des témoignages d' « extrême satisfaction[2] ».

Cependant, la nouvelle du débarquement à Roses d'un corps de renfort important, fit craindre à du Plessis-Praslin que les défenseurs de la place, se voyant en nombre, ne se portassent le long des montagnes jusqu'au col de Pertus, pour se jeter sur les détachements français à mesure qu'ils déboucheraient dans la plaine du Lampourdan, et pour inquiéter, sinon empêcher leur mouvement de concentration. Il se hâta de commander à Fabert d'ouvrir la marche, et de rassembler à la Junquière (Junquera), au pied des Pyrénées, les différents corps de l'armée après leur passage. L'avis de l'entrée dans Roses de troupes

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 5 mai, de Montpellier. (*Arch. nat.*, K, 117, A.)

2. Lettre du 17 mars. (*Arch. aff. étr.*, en minute dans le t. XXIII, *Espagne*, en copie dans le t. CCCXXII, *Roussillon.*)

Le même jour, le roi écrivait au comte d'Harcourt (mêmes sources), au sujet de Fabert : « C'est une personne que j'aime extrêmement, c'est vous dire que je m'assure que vous le considérerez. »

de secours n'ayant pas été confirmé, Fabert crut pouvoir négliger toute mesure de précaution. Avec une brigade de la compagnie de chevau-légers de la reine[1] pour toute escorte, il se dirigea droit sur Figuières, où l'attendait le comte de Chabot, maréchal de camp[2].

Chemin faisant, un parti de cavalerie ennemie, sorti de Roses, fondit à l'improviste sur sa petite troupe, entre la Jonquière et Hostalnou, et la mit en fuite. Resté presque seul, il tua raide d'un coup de pistolet le commandant espagnol. Après une résistance désespérée qui faillit lui coûter la vie, il se rendit et fut conduit à Roses avec plusieurs chevau-légers, un parent de sa femme, nommé Darry, et La Rivière, un de ses domestiques[3].

Ce fâcheux incident affecta vivement le comte d'Harcourt[4], ainsi que du Plessis-Praslin, qui n'appréciait pas moins, dans son maréchal de camp, les qualités de l'homme privé que les lumières et l'expérience du chef militaire[5]. On s'émut à la cour, où

1. A sa compagnie de gendarmes, levée sous Louis XIII, Anne d'Autriche avait ajouté, le 18 juin 1643, une compagnie de chevau-légers. Elle était commandée, à l'époque qui nous occupe, par Jacques Stuart de Caussade, marquis de Saint-Maigrin, maréchal de camp. Comme les gendarmes, elle disparut en 1666. (Susane, *Histoire de la cavalerie française*.)

2. Charles, comte de Chabot.

3. *Mémoires de du Plessis-Praslin*. — *Mémoires du marquis de Chouppes*, Paris, 1861, Techener. — *Gazette* du 8 avril.

4. Lettre (orig.) du comte d'Harcourt à Mazarin, de Barcelone, 29 mars. (*Arch. aff. étr.*, *Roussillon*, t. CCCXXII.)

5. Lettre (aut.) de du Plessis-Praslin à Mazarin, de Figuières, 26 mars. (*Arch. aff. étr.*, *Roussillon*, t. CCCXXII.)

l'on comptait beaucoup sur Fabert pour la réussite du siège[1]. Le bruit courut même, à Paris, qu'il était victime d'une trame ourdie pour lui soustraire Sedan, que Mazarin voulait avoir pour place de sûreté[2]. Mais il ne suffit pas d'une rumeur sans fondement sérieux, et dont un seul homme s'est fait l'écho, pour imputer au cardinal un acte de si odieuse duplicité. Nous préférons voir dans cet événement un accident ordinaire, indépendant des prévisions et des calculs, et tel que l'histoire des guerres en offre à chaque page des exemples.

Dès que la nouvelle de la captivité de Fabert fut connue à la cour, du Plessis-Praslin reçut l'ordre de faire juger en conseil de guerre les cavaliers de la compagnie de la reine qui avaient lâché pied et abandonné leur chef[3], et d'entrer en pourparlers avec le gouverneur de Roses, Diego Cavallero, pour obtenir la délivrance du prisonnier[4].

Déjà Diego Cavallero avait fait des ouvertures à Fabert, auquel il proposait de le rendre en échange de don Pedro d'Arragon, marquis de Povare, détenu

1. Lettre (min.) du roi à du Plessis-Praslin, du 4 avril. (*Arch. aff. étr., Espagne*, t. XXII.)

Dans une lettre (aut.) du 3 avril à Chavigny (même source), l'archevêque de Narbonne, Claude de Rebé, déplore la prise de Fabert dans les termes les plus flatteurs pour lui.

2. *Mémoires de Lefevre d'Ormesson*, publiés par M. Chéruel

3. Lettre (cop.) du roi, du 10 avril. (*Arch. D. G.*, tome XCIII.)

4. Instruction et lettre (cop.) du roi à du Plessis-Praslin « pour moyenner la délivrance de Fabert », du 6 avril. (*Arch. D. G.*, t. XCIII.) L'instruction se trouve aussi en copie à la *Bibliothèque nationale*, (*Ms. Le Tellier, F. FR.*, 4171.)

alors à Montpellier[1]. Conformément aux instructions royales, du Plessis-Praslin mit en avant le rang élevé du marquis, ancien commandant en chef, pour demander que la rançon de Fabert, simple maréchal de camp, ne fût payée qu'en déduction de celle du prisonnier espagnol, convenue l'année précédente avec le maréchal de la Mothe[2]. Mais le gouverneur de Roses se montra intraitable; on ne put s'entendre avec lui sur le chiffre des rançons respectives. Après avoir espéré, un instant, recouvrer la liberté, grâce aux démarches pressantes de la régente, qui prenait un vif intérêt à son sort, Fabert finit par rester confiné dans Roses[3].

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, de Roses, 28 mars. (*Arch. aff. étr.*, *Roussillon*, t. CCCXXII.)

« Je n'ai contribué, dit Fabert dans cette lettre, à l'accident de ma prise, que de l'opinion que j'ai eue que les gens avec lesquels j'étais faisaient les choses que le commun de la cavalerie a accoutumé de faire, à quoi j'ai été entièrement trompé. »

2. D'après un traité passé le 29 septembre 1641 entre le maréchal de la Mothe et un délégué de la duchesse de Cardone, mère du marquis de Povare, la rançon de ce dernier avait été fixée à 34 500 pièces de huit réaux. (Min., *Arch. D. G.*, t. XCIII.)

Lettres (cop.) du roi au comte d'Harcourt, du 6, et à du Plessis-Praslin, du 11 avril (même source).

La régente demandait 7000 pistoles (environ 70 000 livres) pour la mise en liberté du marquis de Povare. La rançon de Fabert était évaluée à 3000 pistoles.

En Espagne, les maréchaux de camp marchaient immédiatement après les capitaines-généraux commandants en chef, et il n'y en avait généralement qu'un par armée, tandis qu'en France, entre le commandant en chef et les maréchaux de camp, prenaient rang un ou plusieurs lieutenants généraux. En Flandre, en 1643, le duc d'Orléans avait sous lui trois lieutenants généraux et plusieurs maréchaux de camp.

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, de Roses, 18 avril (*Arch*

Du Plessis-Praslin, ayant perdu Fabert, se rendit en toute hâte à Figuières, et, de là, devant Roses, où il fut rejoint par les autres détachements de l'armée. D'Argencourt [1], les marquis d'Huxelles [2], de la Trousse [3] et de Saint-Maigrin, ainsi que le comte de Vaubecourt, servaient sous ses ordres comme maréchaux de camp. La Vallière et d'Alvimar étaient sergents de bataille. Le marquis de Chouppes commandait l'artillerie. L'ingénieur Courteilles devait diriger les travaux de siège.

Pour se rendre maître de Roses, il fallait s'emparer de la citadelle, ouvrage bastionné dont le front le plus étendu bordait la mer, et du château de la Trinité, fortin perché, comme un nid d'aigle, au sommet d'un énorme rocher, à portée de canon de Roses.

D'Alvimar fut détaché avec un petit corps d'infanterie pour s'emparer de la Trinité, et du Plessis-Praslin, avec le reste des troupes, commença l'investissement de la citadelle. On ouvrit la tranchée le 7 avril. Le 13, une sortie des assiégés venait d'être vigoureusement repoussée, lorsque se déchaîna sur

nat., K, 117 A). — Lettres (min.) du roi à du Plessis-Praslin et à Fabert, du mois d'avril (le quantième n'est pas indiqué), et au comte d'Harcourt, du 10 avril; lettre (aut.) de Ricardelle à Chavigny, du 20 avril (*Arch. aff. étr.*, *Espagne*, t. XXII). Le capitaine Ricardelle (ou Richardelle, ou Richardière) est souvent nommé dans les *Mémoires* et la *Correspondance* de Richelieu, qui l'employait à des missions diverses.

1. Pierre de Conty d'Argencourt.

2. Louis Châlon du Blé, marquis d'Huxelles.

3. François le Hardy, marquis de la Trousse, plus tard gouverneur de Roses.

18

le camp un ouragan impétueux, accompagné d'une pluie d'une violence inconnue dans nos climats, qui, en un clin d'œil, inonda les tranchées, entraîna les huttes des soldats, emporta trois redoutes avancées, et submergea les munitions de guerre jusque dans le parc. Le lendemain, les torrents des montagnes, gonflés par la pluie qui continuait à tomber à flots, transformèrent le camp en un vaste lac. Ce fut alors un véritable sauve-qui-peut. Les soldats se réfugièrent sur les hauteurs.

Un petit nombre d'hommes se groupèrent autour de du Plessis-Praslin, qui, entouré de ses officiers, demeura dans le camp. Dans un conseil de guerre rassemblé par le commandant en chef, les uns opinèrent pour la levée du siège, et les autres, regardant l'inondation comme une barrière qui les mettait à l'abri des sorties de l'ennemi, furent d'avis d'attendre la fin de ce déluge. Peut-être du Plessis-Praslin aurait-il, dans ces circonstances critiques, renoncé à continuer le siège, si le comte d'Harcourt ne s'était rendu à Roses et n'avait décidé la reprise des travaux. Enfin, le 16 avril, les eaux commencèrent à s'écouler, et les soldats, abandonnant leurs abris dans les montagnes, revinrent au camp.

On répara promptement les désastres de l'inondation. La tranchée fut ouverte devant la place, le 19 avril. Après que l'on eut gagné le chemin couvert du bastion voisin de la mer, il fallut sept jours pour rompre la contrescarpe du fossé, solidement maçonnée. C'est alors que Diego Cavallero fit inonder

les fossés, pour empêcher qu'on n'attachât le mineur. Fabert, à qui il alla se vanter de ce qu'il avait imaginé dans le but de déjouer les combinaisons des assiégeants, feignit d'entrer dans ses vues, tout en prévoyant un résultat opposé aux espérances du crédule gouverneur. En effet, le mineur fut attaché et mis à l'abri de toute atteinte par une estacade jetée en travers du fossé ; telle était sa sécurité, que les dames catalanes venaient curieusement le visiter dans son logement ; elles se faisaient gloire de montrer ensuite, comme des reliques, les pierres arrachées par elles aux remparts de cette forteresse réputée imprenable.

Tandis que l'on travaillait à la mine, deux felouques espagnoles tentèrent d'entrer dans Roses. L'une fut capturée par l'armée navale. On apprit que l'autre avait apporté à Diego Cavallero l'assurance d'un prochain renfort. Du Plessis-Praslin, vaguement renseigné, eut recours à un stratagème pour connaître la vérité ; il écrivit à Fabert, le chargeant de prévenir le gouverneur de Roses qu'il ne devait pas être secouru, et que le roi de France était décidé à traiter la garnison assiégée avec la dernière rigueur, si elle attendait d'être forcée dans la place pour capituler. En même temps, il invitait Fabert à offrir adroitement à Diego Cavallero les témoignages de son estime. Celui-ci répondit résolument qu'il ne se rendrait que lorsqu'il serait fait brèche à ses bastions[1].

1. *Mémoires de du Plessis-Praslin.*

Enfin, le mineur, après avoir travaillé pendant neuf jours dans une muraille « plus dure que le diamant », réussit à faire un petit fourneau. Vingt-quatre heures après, trois grands fourneaux emportaient toute la face attaquée. La nuit même qui suivit l'effet de cette mine, et avant qu'il y eût brèche à un second bastion, Diego Cavallero, après avoir consulté Fabert, offrit de se rendre.

Le 28 mai, dans la soirée, fut signée la capitulation rédigée par Fabert lui-même, et dont une des clauses stipulait sa liberté [1]. Le lendemain, un bastion fut remis entre les mains des Français, avec une des portes de la place [2]. Le gouverneur demanda quatre jours pour pouvoir s'embarquer avec sa garnison, réduite de deux mille trois cents à huit cents hommes [3]. Le siège avait duré trente-huit jours depuis la réouverture de la tranchée. En vingt-cinq jours, d'Alvimar s'était rendu maître du château de la Trinité.

Quand le comte d'Harcourt apprit la capitulation de Roses, il écrivit à Le Tellier : « Il faut que je vous

1. *Le P. Barre.* — Lettre (aut.) de Ricardelle à Chavigny, du 29 mai. (*Arch. aff. étr.*, *Espagne*, t. XXII.) Le 30 mai, Ricardelle écrivit à Chavigny : « Le malheur de Fabert n'a pas été inutile au service du roi, car don Diego avait pris confiance en lui, et il a hâté dans son esprit la reddition de la place. » (Min., même source.)

2. Roses a encore été prise par les Français en 1693, 1703, 1794 et 1808. L'ancienne colonie rhodienne n'est plus aujourd'hui qu'une pauvre bourgade de pêcheurs, au milieu de mares d'eau croupissante.

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, de Roses, 28 mai, à onze heures du soir. (*Arch. nat.*, K, 117 A.)

Dépêche (cop.) aux gouverneurs des provinces sur la prise de Roses, du 10 juin. (*Arch. D. G.*, t. XCIV.)

avoue que la considération de la liberté de M. de Fabert a augmenté la joie que j'ai reçue du succès du siège de Roses. Vous savez, Monsieur, que j'ai besoin, par deçà, de gens faits comme lui. C'est pourquoi je m'en servirai, si ce n'est que je reçoive de votre part quelque ordre contraire[1]. » Mais, au début de la campagne, une lettre du roi avait enjoint à Fabert de retourner en France à l'issue du siège, « sans attendre de congé ni d'ordre[2] ». Quant à du Plessis-Praslin, l'heureux vainqueur de Roses, il alla recevoir des mains du roi, au commencement de juillet, le bâton de maréchal de France.

En s'éloignant de Roses, Fabert se dirigea par Narbonne et Perpignan sur Antibes, où il arriva le 10 juin. Il en repartit le 16, après avoir établi, de concert avec MM. de Campels et de Saint-Sauveur, un projet d'organisation défensive de la place.

Le 1er juillet, il rentrait à Sedan. Quelques jours après, il dépêcha à la cour le chevalier de Pelleport, son beau-frère, lieutenant au château, porteur de renseignements écrits, destinés à Mazarin, sur l'état de la garnison et la composition du personnel d'officiers. Il dressa ensuite un mémoire détaillé des revenus du roi dans l'étendue de son gouvernement. A cette occasion, il fit valoir que la nécessité où il était de s'éloigner de temps en temps de Sedan pour

1. Lettre (orig.). (*Arch. D. G.*, t. XCVIII.)
2. Lettre (cop.) à Fabert, du 29 janvier 1645. (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 4171.)

se rendre à l'armée, ne lui permettait pas de sauvegarder convenablement les intérêts du domaine royal. La régente décida, sur cette observation, que les membres du conseil souverain seraient tenus, à l'avenir, de veiller directement sur les officiers administrateurs, sans préjudice de l'autorité que le gouverneur conservait sur ces derniers. Un autre acte de Fabert, qui suivit de près son retour parmi les Sedanais, atteste le prix qu'il attachait à maintenir la population dans la voie des bonnes mœurs : c'est une mesure concernant la police des cabarets, et particulièrement des établissements où l'on prenait du tabac; par une ordonnance du 1er août, il interdisait aux taverniers de donner à boire chez eux après la retraite sonnée, sous peine d'amende[1].

Cependant, le zèle que Fabert ne cessait de déployer pour le service du roi, et la légitime influence qu'il s'était acquise, tant à la cour que dans son gouvernement, par sa conduite aussi habile que désintéressée, ne pouvaient manquer de lui susciter des envieux. Où trouver un homme public qui n'ait jamais subi les atteintes de la jalousie ou de la haine? Heureux ceux qui, comme Fabert, ont vu la calomnie déversée sur leurs actes servir à rehausser l'éclat de leur renommée de probité et d'honneur ! L'intrigue qui visait à ruiner sa réputation reposait sur l'impu-

1. *P. Norbert.* — L'administration vigilante de Fabert multipliait les mesures d'ordre et de police. On trouve aux *Archives du tribunal de Sedan* un grand nombre de pièces de 1644 et 1645, émanant du *conseil de police.*

tation la plus perfide, du moins sur celle qui semblait devoir lui être le plus nuisible auprès de gouvernants assez disposés à écarter tout sujet d'ombrage : il était dépeint à la régente et au cardinal comme ne mettant aucun frein à l'exercice de son autorité dans Sedan. L'inébranlable fermeté avec laquelle il tenait la main à ce que la volonté royale fût rigoureusement obéie, tel était son crime. Lorsque l'on sut que l'appui de la reine mère lui était acquis, on se mit à le décrier auprès de Mazarin. Mais l'odieuse machination fut réduite à néant, après que l'on eut entendu le premier ministre rendre hommage en ces termes à la pureté de ses intentions : « S'il faut se défier de M. de Fabert, il n'y a plus d'amis en qui l'on puisse mettre sa confiance. » Le crédit dont il jouissait auprès du cardinal était d'ailleurs assez notoire pour qu'un libelliste du temps, détracteur de la France, ait songé à associer leurs noms dans un de ses écrits diffamatoires. Le pamphlet dont il s'agit était intitulé *Bibliotheca Gallo-Suecica*, et contenait plusieurs titres de livres supposés. L'un de ces titres faisait allusion aux mesures prises par Mazarin et Fabert pour l'accroissement des fortifications de Sedan et des places frontières[1].

1. Voici ce titre : *Avertissement touchant la bienveillance du Roi très chrétien envers les villes impériales et libres, par un flatteur faux-fourbe, avec les plans des mêmes villes et les formes en plans des citadelles qu'on doit y faire en forme d'airain, à Metz, par l'industrie d'Abraham Fabert, architecte royal des machines et gouverneur des ville et citadelle de Sedan.* (*P. Barre.*)

D'après le P. Bougeant (*Histoire des négociations*), cité par le

L'année 1645 est encore marquée pour Fabert par son entrée dans les Conseils du roi [1]. Ce nouveau témoignage de la confiance de la reine dut avoir d'autant plus de prix à ses yeux, que les gens d'épée étaient très rares alors dans le Conseil d'État et le Conseil privé [2].

Fabert ne se laissa ni émouvoir ni décourager par ces attaques. La conscience en repos, il continua à donner tous ses soins aux intérêts du peuple sedanais, conciliés avec ce qu'il devait au service du roi. Une ordonnance du 1er janvier 1646 confirma les privilèges de la *Compagnie de la Jeunesse* [3]. Par un règlement du 1er février suivant, il coupa court aux

P. Lelong dans sa *Bibliothèque historique* (t. II), Mazarin soupçonnait Antoine Brun, procureur général du parlement de Dôle, et plénipotentiaire pour l'Espagne au congrès de Munster, d'être l'auteur de la *Bibliothèque gallo-suédoise*. Le P. Barre fait les mêmes conjectures, et dit qu'elle fut condamnée au feu le 15 novembre 1645. Olivier d'Ormesson (*Mémoires* publiés par M. Chéruel, t. Ier) attribue cet écrit à M. de Longueil, frère du président de Maisons, et rapporte qu'il fut brûlé par la main du bourreau. Jacques Du Puy, dans une lettre à M. de Grémonville, du 5 décembre 1645, citée en note par M. Chéruel, l'impute au même personnage, et ajoute qu'il fut imprimé à Bruxelles ou Anvers, que le libraire et l'imprimeur furent condamnés, et qu'enfin, l'affaire ayant été portée dans le conseil d'en haut, la reine pardonna à M. de Longueil à cause des services de son frère.

1. « Louis..., à notre cher et bien-amé le sieur de Fabert [sic], maréchal de camp en nos armées, gouverneur des ville, citadelle et souveraineté de Sedan, salut. Mettant en considération les grands et recommandables services que vous nous avez rendus et à cette couronne, en diverses occasions, et les bonnes qualités qui sont en votre personne, ensemble la capacité et expérience que vous avez acquise en la conduite des affaires importantes, nous avons jeté les yeux sur vous pour nous servir dorénavant dans nos Conseils. A ces causes, » etc.... (Min. non datée, *Arch. aff. étr.*, *France* (1645), t. CX.)

2. Conseil d'État ou des finances, et Conseil privé ou des parties.

3. *P. Norbert*.

abus qui s'étaient produits jusque-là à Sedan et dans les Terres souveraines, à l'occasion de la sortie hors de France des marchandises telles que vins, grains, sel, etc.[1]. Grâce aux arrangements qu'il prit à cette époque avec le duc Charles IV, la principauté fut mise à l'abri des ravages des bandes lorraines[2]. Les incursions que les Luxembourgeois faisaient en territoire sedanais, au mépris des conventions de 1644, cessèrent sur la plainte qu'il adressa à ce sujet au gouverneur du duché[3]. Afin d'empêcher les allées et les venues des espions de l'ennemi, et de procurer le plus de sécurité possible aux sujets du roi dans son gouvernement, il enjoignit par ordonnance (19 juin) aux capitaines, maires, échevins et habitants, d'arrêter et de mener à Sedan toutes les personnes de nationalité étrangère qui seraient rencontrées aux environs de la place, en dehors de la grande route y aboutissant, et qui chercheraient à franchir la Meuse au bac de Bazeilles, ou le Chiers sur le pont de Douzy[4]. A l'intérieur de la place, les précautions les plus minutieuses étaient prises relativement aux gardes de jour et de nuit, à l'ouverture et à la fermeture des portes, aux patrouilles, etc.[5].

1. *P. Norbert.*
2. Lettres (orig.) de confirmation de neutralité, accordées, le 28 mars, par le duc de Lorraine à la principauté de Sedan. (*Arch. de la mairie de Sedan.*)
3. *P. Norbert.*
4. Cette ordonnance existe en original (sig. Fabert) aux *Archives du tribunal de Sedan.*
5. « Ordre qui sera observé, pour la garde de Sedan, par les compagnies du régiment de Fabert qui y sont présentement en garni-

La première moitié de l'année 1646 s'était écoulée pour Fabert dans le paisible exercice de ses fonctions de gouverneur, lorsque Mazarin songea à l'envoyer servir en Italie. On sait comment l'hostilité du pape Innocent X contre la France avait amené le cardinal à porter la guerre au centre de la Péninsule. La conquête des *présides* espagnoles de Toscane devait ouvrir aux armes du roi le chemin de Naples [1]. Mais l'incapacité du prince Thomas, commandant en chef des forces de terre, et l'insalubrité du climat avaient fait échouer l'expédition. Une armée espagnole était venue délivrer Orbitello (18 juillet), une des présides devant laquelle les Français avaient mis le siège deux mois auparavant, à la suite d'une victoire navale. Mazarin, bien décidé à réparer ce revers mortifiant, qui tendait à la ruine de ses desseins, fit équiper une seconde flotte. Le 16 août, il annonçait à Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, un de ses agents diplomatiques à Rome, sa résolution d'embarquer quatre mille hommes de pied en Provence et autant en Piémont, de donner le commandement en chef de cette armée aux maréchaux de la Meilleraye et du Plessis-Praslin, et de placer sous leurs ordres Fabert, le comte de Manicamp [2] et le marquis de Reffuges [3], comme maréchaux de camp, avec

son » (1646). (Cop., *Bibl. nat.*, *Recueil Cangé*, t. XXVII des *Ordonnances militaires*.)

1. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, par M. Chéruel.

2. Achille de Longueval, comte de Manicamp.

3. Claude, marquis de Reffuges.

« quantité d'autres officiers de jugement », les meilleurs qu'il pût employer[1]. Son choix s'arrêta principalement sur ceux qui étaient réputés les plus habiles dans l'art des sièges[2].

Mazarin, désireux d'avoir au plus tôt l'avis de Fabert sur la campagne qui allait se rouvrir en Italie, l'avait invité, vers la fin de juillet, à se rendre à la cour. Le 12 août, Fabert arrivait à Fontainebleau. Dans ses entretiens avec le cardinal, il ne lui dissimula aucune des fautes commises par le prince Thomas, qui avaient amené le désastre d'Orbitello. Il rappela que, lors de la première expédition, les troupes venues du Piémont sous les ordres de du Plessis-Praslin n'avaient pas été en état de secourir à temps celles que commandait le prince de Savoie, parce qu'elles étaient trop éloignées les unes des autres. Par là, il voulait mettre en évidence les avantages à retirer de la concentration sur les côtes toscanes de toutes les forces disponibles en Italie. Mazarin prétendit avoir déjà donné des ordres pour la formation d'une armée unique. En tout cas, cette mesure ne pouvait être fructueuse qu'à la condition d'une entente parfaite entre les généraux appelés à se partager le commandement en chef. La tâche délicate de maintenir l'union entre la Meilleraye et du Plessis-Praslin fut confiée à Fabert. A ce sujet, le cardinal lui adressa, de vive voix, au moment de son départ pour la Provence, des

1. Lettre (min.). (*Arch. aff. étr.*, *Rome*, t. XCIV.)
2. Instruction (cop.) de du Plessis-Praslin, du 20 août. (*Arch. D. G.*, t. C.)

recommandations précises qu'il lui renouvela un peu plus tard dans les termes suivants : « Je vous conjure d'appliquer tous vos soins principaux à ce point-là, et de les étendre aussi à tout ce qui peut favoriser la bonne issue de nos projets. Je sais que le désir que vous avez de m'obliger ne sera pas un petit motif pour vous faire faire des choses extraordinaires ; je les attends de votre amitié et de votre adresse[1]. »

Le grand maître de l'artillerie, accompagné de Fabert, arriva à Toulon dans les premiers jours de septembre. Le 16, la flotte mettait à la voile[2]. Fabert avait envoyé la veille à la cour, sur l'effectif et l'état des troupes embarquées, ainsi que sur les approvisionnements emportés pour la subsistance à terre, un mémoire fort soigné, qui lui valut les félicitations de Mazarin[3].

A Oneglia, la flotte recueillit en passant les troupes commandées par du Plessis-Praslin. Un petit corps, dont étaient Fabert et le baron de Courcelles[4], fut débarqué à l'île d'Elbe, et chargé d'investir la place

1. Lettre du 18 septembre (*Arch. aff. étr., Turin*) en minute dans le tome XLII, en copie dans le tome XXXIX.

Le manque d'accord entre le duc de Brézé, grand amiral de France, et son subordonné le comte du Daugnon, vice-amiral, et la division qui s'était mise après la victoire d'Orbitello et la mort du duc entre les chefs de l'armée navale, n'avaient pas été sans influence sur l'insuccès de la première expédition.

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 15 septembre. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

3. Lettre du 24 septembre. (*Arch. aff. étr., Turin*, en minute dans le tome XLII, en copie dans le tome XXXIX.)

4. Louis-Charles de Champlais, baron de Courcelles, maréchal de camp.

espagnole de Porto-Longone[1], tandis que le reste de l'armée allait assiéger celle de Piombino, également au roi d'Espagne, et située en face de l'île, sur la côte italienne. Pendant que les maréchaux attaquaient Piombino, Fabert fit la reconnaissance de Porto-Longone. Du côté de la terre, il se glissa audacieusement jusqu'à la contrescarpe, et blessa une sentinelle qui avait tiré sur lui. La nuit suivante, avec un certain nombre d'hommes montés dans des chaloupes, il alla se saisir, à peu de distance du port, de plusieurs barques espagnoles.

Après la prise de Piombino, la Meilleraye et du Plessis-Praslin se rendirent devant Porto-Longone. Suivant le conseil de Fabert, la tranchée fut ouverte le 10 octobre au soir. Dans la nuit du 13 au 14, malgré les sorties répétées des jours précédents, les troupes royales atteignirent la contrescarpe. La descente du fossé commença le 14[2]. Fabert, constamment à la tête des travailleurs, marchait droit aux obstacles sans considérer le danger. Plusieurs officiers furent tués ou blessés à ses côtés, et lui-même reçut un coup de pierre à la tête. La place se rendit le 29 octobre, après dix-sept à dix-huit jours de résistance. De l'aveu du grand maître, Fabert était

1. Dans une lettre (aut.) à Chavigny, datée de l'île d'Elbe, 30 octobre (*Collection* appartenant à la famille Bixio), Fabert, après avoir décrit Porto-Longone, ajoutait qu'il considérait ce poste comme important, principalement « pour incommoder à l'ennemi le trajet de Naples en Espagne ».

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, de Porto-Longone, 14 octobre. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

pour beaucoup dans ce rapide dénouement. Loin de s'en vanter, il écrivit à Chavigny, le lendemain de la capitulation : « L'expérience et les soins de MM. nos généraux ont donné cette place à la France ; il n'est pas croyable le travail qu'ils ont pris. Le pauvre M. le grand maître, accablé de goutte et de douleurs, n'a pas laissé de faire ce qui eût fait malade l'homme du monde le plus sain [1]. »

Suivant les ordres donnés par Mazarin, Fabert devait revenir à la cour immédiatement après la chute de Porto-Longone [2]. Il arriva à Paris, le 6 décembre, avec le maréchal de la Meilleraye. Après s'être entretenu avec le cardinal de l'heureux événement qui effaçait l'échec d'Orbitello et avait déjà déterminé le pape à changer d'attitude envers la France, il lui représenta la situation gênée où il se trouvait en raison des avances qu'il faisait depuis deux ans pour l'entretien du régiment sedanais. Ses démarches pour recouvrer les trois cent mille livres qui lui étaient dues n'ayant amené aucun résultat, il demanda et obtint l'annulation du traité qui l'obligeait à entretenir son régiment d'infanterie [3]. Quatre compagnies seulement furent conservées sur pied. En présence de cette notable diminution de la garnison, il jugea urgent de procéder à la réparation et à l'extension des fortifications de Sedan. Antérieurement, et à plusieurs

1. Lettre à Chavigny, du 30 octobre, citée plus haut.
2. Lettre (cop.) de Mazarin à la Meilleraye, du 29 octobre. (*Arch. aff. étr.*, *Turin*, t. XXXIX.) — Mémoire (cop.) aux maréchaux, du 30 octobre. (*Arch. D. G.*, t. C.)
3. Voir ci-dessus, à l'année 1644.

reprises, Mazarin s'était engagé à fournir des fonds pour ces travaux, mais ses promesses étaient restées sans effet. Fabert ne tarda pas à comprendre que sa nouvelle requête aurait le sort des précédentes : les coffres de l'épargne étaient vides. Cependant, il ne renonça pas à son projet. Nous verrons bientôt comment il suppléa à l'impuissance de l'État par les ressources de son initiative particulière.

L'année 1646 est marquée pour Fabert non seulement par de hauts faits militaires, mais par des services administratifs signalés. Ce n'est pas trop dire que la ville de Sedan doit une forte part de la prospérité industrielle dont elle jouit encore, après plus de deux siècles, aux mesures qu'il prit pour aider à l'extension et au perfectionnement de la fabrication des draps. Quelques mots sur l'origine et les premiers développements de cette branche de l'industrie à Sedan, nous paraissent ici à leur place.

La première manufacture de draps établie dans cette ville date de 1618, la seconde de 1630. Ces maisons ne confectionnèrent d'abord que des étoffes de laine communes[1]. Peu à peu, elles améliorèrent leurs procédés, mais sans pouvoir réussir, à l'égal de celles de Leyde, dans la fabrication des draps fins. L'émigration leur enlevait d'ailleurs un grand nombre d'ouvriers, attirés en Hollande par l'appât de salaires plus élevés. En 1644, trois fabricants de Paris, Nicolas Cadeau, Jean Binet et Jacques de Marseille,

1. L'industrie des serges avait pris naissance à Sedan vers le milieu du seizième siècle.

encouragés par des lettres patentes de privilèges [1], fondèrent à Sedan, sous les auspices de Fabert, une manufacture de draps façon Hollande. Quand ils eurent approfondi la fabrication par des essais multipliés, ils demandèrent à Fabert (1646) un emplacement plus spacieux que celui dont ils disposaient. Le corps de ville, assemblé par ordre du gouverneur, examina la requête des trois associés, et leur concéda, pour dix-huit cents livres, les bâtiments du Dijonval et les terres attenantes ; il leur accorda en outre, moyennant un faible cens annuel, un terrain destiné à l'installation d'une foulerie ; enfin, il leur permit de s'approvisionner de bois dans les magasins de la ville ou dans les coupes de l'année, et de pierre dans les carrières voisines [2]. La société du Dijonval ne tarda pas à s'adjoindre un Sedanais du nom d'Abraham Chardron, habile dans l'art de fabriquer des draps ; elle l'envoya dans les Pays-Bas visiter les manufactures, acheter des machines et des outils et recruter de bons ouvriers. Dès lors, elle commença à rivaliser, pour la beauté et la finesse des tissus, avec les fabricants des pays voisins. La ville fit aussi de sérieux

1. Lettre du 27 juin 1644. (*P. Norbert.*)

2. Le passage suivant d'une lettre de Mazarin à Fabert, du 29 juillet 1646 (en minute aux *Archives nationales*, KK, 1075, en copie aux *Archives des affaires étrangères, Recueil spécial des lettres de Mazarin*, t. XXII), prouve qu'il seconda Fabert dans ses efforts pour développer la principale industrie du pays. « Dès que j'ai reçu votre lettre sur le sujet de la fabrication des draps à Sedan, j'ai recommandé à Messieurs du conseil le marchand qui me la rendit, et lui ai offert tout ce qui dépendait de moi. »

Les immunités accordées à Cadeau et à ses associés furent étendues à tous les établissements sedanais par un édit de 1666.

avantages à un nommé Gilles Niset, qui s'offrait à fabriquer, comme les directeurs du Dijonval, des draps façon Hollande; elle lui accorda, à vil prix, le terrain d'exploitation, une somme de quatre cents francs, à titre d'avance, pour l'achat des matériaux nécessaires et le logement gratuit, pendant trois ans, pour les ouvriers, dans les bâtiments dépendant des fortifications [1].

Moins de deux mois après son retour à Sedan (5 janvier 1647), les démarches de Chavigny, plus sérieuses que les promesses répétées du premier ministre, valurent à Fabert d'être remboursé de soixante mille livres sur les avances personnelles qu'il avait faites, avec le plus grand désintéressement, pour l'entretien de son régiment [2]. L'ancien secrétaire d'État, rentré au conseil en septembre 1643, y occupait encore une place importante. Quoiqu'il existât entre Mazarin et lui une sourde rivalité, il était loin d'avoir perdu tout crédit. Par son entremise, Fabert obtenait à peu près tout ce qu'il sollicitait en faveur des Sedanais, ou pour l'affermissement de son autorité de gouverneur. Leurs rapports avaient pris, depuis plusieurs années, un caractère d'intimité assez prononcé. Chavigny tenait Fabert régulièrement au courant des vicissitudes de sa situation à la cour. Il ne paraît pas, cependant, lui avoir révélé avec une entière franchise toutes les cabales dont il était l'âme, et qui

1. *P. Norbert.*
2. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 31 janvier et 31 mars. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

visaient au renversement de Mazarin ; la crainte d'être désapprouvé dans sa conduite politique, passablement ténébreuse, devait sans doute le porter à être sobre de confidences à l'égard de son ami. En revanche, il ne lui ménageait pas les preuves du dévouement qui l'animait pour la protection de ses intérêts particuliers. Vers la fin d'avril, malgré le déplorable état des finances, il parvint à lui faire payer la moitié de ce que le surintendant lui devait, soit cinquante mille écus[1].

Cette restitution, accompagnée du don de certains revenus du domaine de Sedan, acheva de décider Fabert à faire l'acquisition de la terre de Plancy, en Champagne[2]. Ce n'était point par hasard qu'il avait porté ses vues de ce côté, plusieurs mois auparavant, pour le choix d'une retraite des champs. A quelques lieues de là, à Pont-sur-Seine, la famille Bouthilier possédait un magnifique domaine, château et parc[3], où Chavigny venait souvent se reposer, au milieu des

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 28 avril. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

2. Plancy, actuellement canton de Méry-sur-Seine, arrondissement d'Arcis-sur-Aube, département de l'Aube.

3. La châtellenie de Pont appartenait à Claude Bouthilier, qui l'avait acquise, en 1632, des ducs de Guise et de Chevreuse. Le château, construit en 1630 d'après les dessins du célèbre architecte Lemuet, sur une terre voisine de Pont, et apportée en dot par Marie de Bragelogne à l'ancien surintendant des finances, a été décrit par Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*. Il passait pour un des plus beaux de France.

maison de Chavigny conserva ce domaine jusqu'en 1773. En 1814, était aux mains de la princesse Lætitia Ramolino, mère de l'empereur Napoléon Ier, quand le château fut brûlé par les Wurtembergeois. Aujourd'hui, la terre de Pont est la propriété de M. Casimir Périer, sénateur. (*Histoire de la ville et de la châtellenie de Pont-sur-Seine*, par Thévenot, Nogent-sur-Seine, 1873.)

siens, de la fiévreuse existence qu'il menait à la cour ; non seulement il approuva le dessein de Fabert, mais il s'occupa activement de négocier, en son nom, l'achat de la baronnie de Plancy avec le seigneur du lieu, qui n'était autre que le secrétaire d'État du Plessis-Guénégaud [1].

Sur ces entrefaites, Fabert, dont la santé avait été très ébranlée par les fatigues de la campagne de 1646, partit pour les eaux de Bourbonne (10 mai). Il laissait à Sedan, pour y commander en son absence, le baron de Mygène, lieutenant de roi [2]. Avant de se rendre à destination, il se détourna un peu de son chemin pour visiter le château de Plancy, dont il était impatient d'être le maître [3]. Environ trois semaines après, au sortir de Bourbonne, il alla voir, dans le Berry, les domaines de Buzançais [4] et d'Argy [5], et, dans le Blaisois, celui de Villesavin [6], qui appartenaient aux

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, de janvier, mars et avril, *passim*. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

Henri de Guénégaud, seigneur du Plessis, secrétaire d'Etat en 1643, garde des sceaux en 1656, mort en 1676.

2. Claude de Bérard, baron de Mygène, avait été nommé lieutenant de roi par commission du 25 mai 1643. (*Reg. du greffe du conseil souverain.*) On voit par le *Registre manuscrit des baptêmes des enfants catholiques* de Sedan (*Arch. de la mairie*), que Fabert et sa femme tinrent sur les fonds baptismaux, le 20 janvier 1647, un fils du baron de Mygène.

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, de Troyes, 14 mai. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

4.-5. Buzançais, sur l'Indre, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteauroux; Argy, canton de Buzançais.

6. Le hameau de Villesavin fait partie actuellement du canton de Bracieux, département de Loir-et-Cher.

Chavigny avait épousé, en 1627, Anne Phélypeaux, fille unique de Jean, seigneur de Villesavin, comte de Buzançais.

familles Bouthilier et Villesavin[1]. Enfin, le 16 juin, il quitta Paris pour rentrer dans son gouvernement.

Il y fut suivi de près (22 juin) par trois commissaires royaux, nommés, le 16 avril précédent, pour évaluer les revenus du domaine de Sedan, de concert avec trois délégués de la princesse Charlotte de la Tour[2]. Celle-ci agissait au nom de son frère, le duc de Bouillon, en vertu d'une procuration du 10 août 1646, datée de Rome, l'autorisant à négocier l'échange de la souveraineté. Le procès-verbal d'estimation qui devait servir de base aux nouveaux arrangements ne tarda pas à être établi[3]. On était pourtant encore loin de s'entendre. Frédéric-Maurice, revenu d'Italie, ne renonçait pas à l'espoir de recouvrer sa principauté. Vainement Fabert pressa Mazarin de lui faire signer le traité qui devait mettre fin à toute prétention de sa part : le cardinal persista à en ajourner la conclusion. En attendant, quelques Sedanais récalcitrants, encouragés, pendant l'absence du gouverneur, par la faiblesse ou la complicité de M. de Mygène, ne craignaient pas de se relâcher des obligations que leur imposait le serment de fidélité. De son côté, le duc, à l'occasion de l'expulsion de la ville de plusieurs magistrats dépossédés de leurs offices, préluda, par de perfides insinuations dirigées contre le gouverneur

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 7 et 12 juin. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)
2. *Domaine de Sedan.* (*Bibl. nat.*, *Ms.*, *F. FR.*, 4833.)
3. Nous avons trouvé, dans les *Archives de Condé* (t. CCI), un mé-

de Sedan, à l'exécution de ses desseins. Il le représenta comme ayant pris des mesures d'extrême rigueur sans motifs sérieux. Le danger auquel cette accusation exposait Fabert était d'autant plus grand, que la reine mère, effrayée du nombre grossissant des ennemis d'un ministère déjà détesté, n'osait pas déjouer ouvertement les coupables manœuvres du prince. Dans cette conjoncture, Mazarin, redoutant une manifestation que semblait rendre imminente l'effervescence des esprits dans Sedan, se décida à supprimer le conseil souverain de la ville, à lui substituer un conseil présidial du ressort de Paris ou de Metz, et à envoyer des troupes de cavalerie en cantonnement dans les villages. Pour convaincre le cardinal qu'une semblable innovation, contraire aux solennels engagements du roi, allait inévitablement jeter dans les bras de ses anciens maîtres une population à peine affermie dans la soumission, et pour le faire revenir sur son imprudente résolution, il fallut le bon sens, l'adresse et toute la fermeté du gouverneur.

Mais, de quel prix pouvait être pour les Sedanais leur indépendance politique et religieuse, s'ils restaient, avec des ouvrages fortifiés insuffisants, à la merci de l'ennemi du dehors? Depuis que la ville était devenue, au nord, le poste avancé du royaume sur l'extrême frontière, son château ne suffisait plus à sa protection. Richelieu avait promis quatre-vingt mille

moire (cop. sans date) du duc de Bouillon « pour prouver l'injustice et la fausseté de l'évaluation, faite par les commissaires du roi, des revenus des principautés de Sedan et Raucourt ».

livres pour répondre à ce nouveau besoin[1], de bonne heure signalé par le gouverneur, mais n'avait jamais rien sorti de ses coffres. Mazarin, nous l'avons déjà dit, suivait, sous ce rapport, les traces de son prédécesseur. Fabert, après la campagne d'Italie de 1646, ne lui avait pas laissé ignorer la nécessité pressante de garantir la place contre toute éventualité d'attaque. Il reconnut bientôt que le mieux était de prendre sur lui de hâter la solution de ce qu'il désirait. A son retour à Sedan, il assembla les bourgeois et sollicita d'eux, directement, l'argent nécessaire pour les ouvrages à réparer et à construire, en vue d'une prompte mise en état de défense; il leur parla surtout de l'épuisement du trésor, des frais immenses qu'allait occasionner la guerre civile grondant déjà, selon lui, aux portes de Sedan, et réussit à obtenir l'établissement d'un droit d'octroi, dont les revenus devaient permettre de subvenir aux dépenses[2]. Toutefois, il avait commencé à donner aux sujets du roi l'exemple du dévouement aux intérêts de l'État, en s'engageant à faire élever, de ses propres deniers, une grande partie des nouvelles fortifications. Mazarin se hâta d'approuver des dispositions qui secondaient si

1. *P. Norbert.*

2. *Mémoire sommaire concernant la ville de Sedan*, imp. in-4°. Ce mémoire, établi par ordre du maréchal de Belle-Isle, gouverneur de Metz, est cité par le P. Barre. Nous en avons trouvé un exemplaire dans la bibliothèque de M. Brincourt, à Sedan.

L'imposition fut consentie par tous les Sedanais; elle portait sur les vins, eaux-de-vie, bières, etc. (*P. Norbert. — Courtilz de Sandras.*)

bien ses intentions sans obérer davantage le trésor, et les travaux furent aussitôt entamés sous la direction de celui qui en avait pris l'initiative. Ils étaient déjà assez avancés au milieu du mois de janvier 1647, pour que le gouverneur jugeât à propos d'en rendre compte au cardinal [1]. Celui-ci lui répondit, à ce sujet, le 5 février : « M. de Campels m'a dit le détail des travaux que vous avez fait faire, qui, bien que pratiqués avec une épargne bien rare et un ménage extraordinaire, ne m'ont point pourtant surpris, parce que je sais, il y a longtemps, de quelle façon vous avez accoutumé d'agir en toutes les choses qui regardent le service du roi, et qu'enfin il n'y a rien qu'on ne se puisse promettre d'un zèle effectif comme le vôtre [2]. »

1. Lettre (aut.) du 20 janvier. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

2. Lettre en minute aux *Archives nationales*, KK, 1075, en copie aux *Archives des affaires étrangères*, *Recueil spécial des lettres de Mazarin*, tome XXII.

Le château de Sedan, avec ses tours, places et plates-formes, a été bâti, vers le milieu du quinzième siècle, par Évrard III et Jean de la Marck. Les bastions qui le flanquent (bastions du Gouverneur, Fourchu, du Fer à cheval, des Dames et du Roi) sont du seizième siècle.

Jean de la Marck commença à fortifier la ville. Vers le milieu du seizième siècle, l'enceinte qu'il avait fait construire existait encore. Françoise de Bourbon et Henri de la Tour lui en substituèrent une autre (bastions de la Marck, de Bourbon, du Moulin, de Floing, de la Tour (ou Sillery), de Nassau, de Turenne et de la Maquette). Les vingt-cinq premières années du dix-septième siècle virent s'élever des défenses extérieures (cornes de la Rochette, du Grand-Jardin, des Écossais, du Palatinat et de Floing). Ce sont ces ouvrages avancés, et particulièrement les deux derniers, que Fabert entreprit, en 1646, d'agrandir et de perfectionner ; il y avait déjà fait travailler en 1642.

Pendant les vingt années du gouvernement de Fabert, c'est-à-dire de 1642 à 1662, le château de Sedan reçut quelques prisonniers de marque, que l'on y transférait de la Bastille. Le nom d'un sieur de

Ce fut inutilement que les amis et les parents de Fabert tentèrent de le détourner du projet de restauration des fortifications de Sedan, en lui représentant que la charge qu'il s'était imposée absorberait peut-être sa fortune, c'est-à-dire celle de ses enfants. Rien ne put l'ébranler dans sa détermination. A ceux qui le gênaient ainsi dans ses vues patriotiques, il répondait « que si pour empêcher qu'une place que le feu roi lui avait confiée ne tombât au pouvoir des ennemis, il fallait mettre à une brèche qu'il verrait faite, sa personne, sa famille et tout son bien, il ne balancerait pas un moment à le faire [1]. » Nobles paroles, expression sublime du sentiment du devoir poussé jusqu'aux dernières limites humaines, et qui ne peut animer que les grands cœurs !

Meer, détenu en premier lieu dans la prison de Sedan, et plus tard dans le château, revient assez souvent dans la correspondance de Fabert et de Mazarin. Nous ne savons quel est ce personnage. Son compagnon de captivité en 1646 et 1647, dans la prison de ville, nous est, au contraire, parfaitement connu : c'est un ancien oratorien nommé Hersent. Un audacieux pamphlet, dirigé par lui contre Richelieu, avait été brûlé en 1640 par arrêt du parlement. A la suite d'un voyage à Rome, en 1645, il s'était mis au service du pape Innocent X pour faire réussir auprès de la reine et du duc d'Orléans, par l'entremise de l'abbé de la Rivière, un projet de paix avec l'Espagne. Mais le confident de Gaston ayant éventé la mèche, Hersent avait été jeté à la Bastille. C'est peut-être lui que concerne un ordre de transfèrement de la Bastille à Sedan, en date du 24 janvier 1646, d'un prisonnier dont le nom a été laissé en blanc. (Min. *Arch. D. G.*, t. XCV.) Voir, au sujet de Hersent, une lettre de Mazarin à Fabert, du 25 janvier 1646 (en minute aux *Archives nationales* KK, 1075, en copie aux *Archives des affaires étrangères, Recueil spécial*, t. XXII). et la lettre (aut.), citée plus haut, de Fabert à Mazarin, du 20 janvier 1647.

1. Ces paroles sont gravées sur le socle de la statue que les Messins ont élevée en 1842 à leur compatriote. Elles ont été mises dans la bouche de Fabert par Courtilz de Sandras. Le P. Barre ne les a pas

Cependant Mazarin se débattait au milieu d'embarras financiers de jour en jour grossissants. Les revenus de l'année courante et ceux de 1648 et 1649 étaient absorbés; on avait entamé jusqu'à ceux de 1650. Le cardinal cherchait partout de l'argent. Comme il songeait alors à faire recruter, du côté de Sedan et de la frontière de Champagne, quelques compagnies de cavalerie et trois cents hommes de pied destinés à renforcer son régiment, il osa demander à Fabert de lui avancer les fonds nécessaires pour payer les nouveaux enrôlés. Celui-ci s'excusa en ces termes, auprès de Chavigny, de ne pouvoir souscrire au désir du cardinal : « Je suis dans un pays où il ne se trouve pas un seul homme qui veuille tâter de la guerre, et la saison est la pire de l'année pour en débaucher. Si ma garnison de la ville eût été bonne et que j'eusse eu beaucoup de villages dépendant de mon gouvernement, j'aurais pris des soldats ici pour les envoyer à Son Éminence, et, dans les villages, des hommes pour les remplacer; mais la garnison est ruinée, et je n'ai que dix-sept villages de nouvelle acquisition. Pour ce qui est de l'argent, mon crédit et ma vaisselle d'argent, que j'ai voulu mettre en gage, ne m'ont pu faire donner que quatre mille cinq cents

reproduites. Il se borne à dire que Fabert répliqua à ceux qui lui adressaient des remontrances « qu'étant dévoué au service du roi, il ne devait s'attacher qu'à mériter son estime et à lui donner des marques de sa fidélité, en lui conservant une place que le feu roi lui avait confiée; qu'il espérait que Louis XIV, héritier du trône et de la justice de Louis XIII, n'oublierait jamais le zèle du gouverneur de Sedan pour son service, et qu'il récompenserait un jour, dans les enfants, l'ardeur que le père témoignait pour servir l'État. »

livres[1], que M. de Penacors[2] a refusées, cela ne pouvant servir pour les levées qu'il a à faire. Ainsi, je suis dans le déplaisir que vous pouvez imaginer de ne pouvoir en aucune chose témoigner à Son Éminence la reconnaissance des obligations que je lui ai[3]. » Fabert n'en était pas moins prêt à seconder de toute son activité les agents de Mazarin chargés de l'organisation des levées. De son côté, reconnaissant la justesse des motifs qui mettaient le gouverneur de Sedan hors d'état de lui donner satisfaction, le cardinal s'empressa d'envoyer un peu d'argent et deux lettres de change de dix mille livres chacune, pour servir au payement des recrues. En même temps, il s'engagea, une fois de plus, à faire rembourser à Fabert ce qui lui était dû[4]. Quelques semaines après, trois compagnies de cavalerie étaient sur pied. On échoua pour le recrutement de l'infanterie. En informant Mazarin des résultats obtenus, et en lui exprimant de nouveau, à cette occasion, le regret de n'avoir pu y contribuer de ses propres deniers, Fabert lui remit sous les yeux les vaines promesses

1. Au moment où Fabert écrivait cette lettre, les négociations relatives à l'achat de Plancy n'étaient pas encore terminées. Les fonds qu'il réservait pour cette acquisition, et ceux qu'il consacrait aux fortifications de Sedan, composaient à peu près tout son bien.

2. M. de Penacors avait pour mission de diriger les levées sur la frontière de Champagne.

3. Lettre (aut.) du 18 juillet. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

4. Lettre de Mazarin à Fabert, du 23 juillet, en minute aux *Archives nationales*, KK, 1075, en copie à la *Bibliothèque Mazarine*, H, 1719 B, t. III.

Lettre (cop.) de Mazarin à M. de Penacors, du 24 juillet. (*Bibl. Maz.*, H, 1719 B, t. III.)

qu'il en avait si souvent reçues. « Je sais, Monseigneur, lui écrivit-il, vous avoir promis ma vie et mon bien ; mais, en vérité, il ne me reste que le premier, et, hors la détresse où je suis par l'appréhension que j'ai que Votre Éminence ne me croie moins abandonné à son service que je suis, jamais il ne m'arriverait de vous parler du second, quoique j'y sois obligé par la bonté que Votre Éminence témoigne vouloir avoir pour moi envers Messieurs des finances, qui payent plus volontiers ceux qui prêtent au roi à gros intérêt qu'ils n'ont de volonté de me rendre ce que j'ai déboursé, sans autre considération que celle de la satisfaction que j'ai essayé de donner à Votre Éminence, et de celle que j'avais moi-même de lui pouvoir donner des marques que je suis absolument à elle[1]. » Bientôt, poursuivi par la crainte de voir dépérir entre ses mains, faute d'argent, l'importante place dont il avait la garde, Fabert annonça à Chavigny son intention de traiter de sa charge de gouverneur, si le surintendant des finances continuait à l'abandonner à ses seules ressources privées[2]. Cet accès de découragement ne fut que passager et ne l'empêcha pas d'assister, au prix de nouveaux sacrifices personnels, le maréchal de Turenne dans les opérations militaires dirigées contre les Espagnols, du côté du Luxembourg[3].

1. Lettre (aut.) du 7 août. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 15 septembre. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

3. Lettres (aut.) du 8 septembre, de Fabert à Mazarin (*Arch. nat.*, KK, 1071), et à Chavigny (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

Dans les premiers mois de 1648, Fabert est occupé avec Chavigny à des négociations pour l'acquisition de la terre de Larrey[1], voisine de Laignes, en Bourgogne, appartenant au maréchal de Gramont[2]. Dès le mois de septembre 1647, il avait renoncé à l'achat de celle de Plancy[3].

Au moment de la reprise des opérations militaires, il fut demandé à son insu par le maréchal de Gramont, pour servir en Flandre, dans l'armée du prince de Condé. Mais sa santé, qui se ressentait encore des épreuves de l'expédition de 1646 en Italie, ne lui permettait pas d'affronter les fatigues d'une campagne de longue durée. Aidé de Chavigny, il obtint de rester à Sedan, dont il ne s'éloigna que pour aller, comme l'année précédente, prendre les eaux de Bourbonne[4].

A quelques semaines de là, des événements d'une gravité exceptionnelle se déroulaient à Paris. De son gouvernement, Fabert les suivait avec une anxieuse attention. Déjà, au milieu de la confusion générale

1. Larrey, aujourd'hui canton de Laignes, arrondissement de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or).

2. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 29 mars, 9 et 22 avril et 6 mai. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

3. Fabert écrit à Chavigny le 15 septembre (lettre citée plus haut) : « Vous approuverez, s'il vous plaît, que je rompe le traité de Plancy, puisque l'on n'a pas voulu le donner à 283 000 livres, qui est près du denier trente-cinq. » On est d'autant plus en droit de conclure de là, contrairement à l'assertion du P. Barre, que Fabert n'acheta pas Plancy, qu'à partir de cette époque le nom de cette terre n'est plus prononcé dans sa correspondance avec Chavigny ni ailleurs.

4. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 15 mars. (*Arch. nat.*, K, 117 B.)

qui allait exciter toutes les ambitions, favoriser toutes les intrigues, et faire déchoir l'autorité royale en laquelle seule résidait le salut public, il songeait à prévenir les calamités de la guerre civile prête à fondre sur la France. On était à la veille de cette sanglante comédie de la Fronde, dont le cardinal de Retz devait jouer, pour ainsi dire masqué, le premier rôle, et, tandis que l'on verrait la plupart des grands personnages du royaume et les membres des compagnies souveraines, tous soutiens naturels du trône, descendre au rang d'agitateurs vulgaires et déchaîner contre Mazarin le torrent des imprécations du peuple, un petit groupe de serviteurs dévoués de l'État, entre lesquels se distinguerait Fabert par la droiture de ses intentions et l'activité de son zèle, serviraient de bouclier à la royauté en péril dans la personne du premier ministre.

Le duc de Bouillon fut un des premiers qui entrèrent dans le mouvement frondeur. L'occasion dut lui paraître propice pour ressaisir sa principauté. Il se promettait beaucoup des intelligences nouées par sa femme, Éléonore de Bergh[1], avec les habitants de Sedan et de Saint-Menges, et habilement dissimulées sous les dehors d'une assistance charitable. Fabert, tenu au courant de ce qui se passait, en informa le cardinal, et lui demanda des ordres pour éteindre « un feu duquel le progrès, disait-il, obligerait à en venir

1. Parlant du duc de Bouillon, Fabert disait : « C'est un homme duquel la femme est l'âme. »

à des remèdes extrêmes et violents », alors qu'il était temps encore de le combattre par des moyens « assez doux[1] ». Sur ces entrefaites, l'arrestation, au château de Vincennes (18 septembre), du comte de Chavigny[2], qui passait, à tort ou à raison, aux yeux de la cour, pour un des plus dangereux inspirateurs du parti des frondeurs, vint lui causer une pénible surprise. Ses relations suivies avec l'ancien confident de Richelieu et les nombreux services qu'il en avait reçus, lui imposaient le devoir d'user de son crédit pour le sauver, ou du moins pour lui épargner de nouvelles disgrâces. Il n'y manqua pas. Lui seul pouvait, sans doute, intervenir en faveur du prisonnier sans paraître trop suspect au cardinal. Dans ce but, il partit en toute hâte pour Saint-Germain, où il arriva le 7 octobre.

Là, il apprit de Mazarin lui-même que le duc de Châtillon[3], ayant été chargé d'apporter à la reine la nouvelle de la victoire de Lens, s'était abouché avec Chavigny, auquel il avait révélé, non seulement le mécontentement qu'il éprouvait de n'avoir pas été élevé au maréchalat[4], mais aussi les dispositions peu favorables dont le prince de Condé se montrait animé

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 8 juillet. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)
2. Chavigny était gouverneur de Vincennes depuis 1633.
3. Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, fils du maréchal de ce nom.
4. Le duc de Châtillon commandait à Lens le corps de bataille. Il fut blessé mortellement, le 8 février suivant, au siège de Paris, et reçut le bâton de maréchal, le lendemain, sur son lit de mort.

à l'égard de la cour[1]. Toujours d'après le cardinal, Chavigny s'était empressé de profiter de cette circonstance pour exposer ses vues politiques; il avait réussi à y rallier le duc de Châtillon, qui, à son tour, s'était engagé à en conférer avec le prince. Directement menacé par ces menées, Mazarin avait espéré conjurer le péril en mettant son rival en lieu de sûreté[2]. Nous n'oserions pas affirmer qu'en cette délicate conjoncture Fabert se porta caution pour son ami malheureux[3]; en tout cas, les efforts qu'il fit auprès du cardinal pour excuser sa conduite contribuèrent, non moins que les instances du parlement, à amener son élargissement (27 octobre)[4].

1. On sait que Mazarin tint pendant quelque temps éloigné de la cour le vainqueur de Lens, dont il redoutait l'influence dans le conseil.

2. D'après Olivier d'Ormesson (*Mémoires*), on accusait Chavigny « d'avoir donné à la reine et au cardinal des conseils violents contre le parlement, et d'en avoir averti quelques particuliers pour qu'ils tinssent ferme, et d'avoir ainsi porté le parlement à faire ce qu'il faisait. »

3. Suivant Courtilz de Sandras, Fabert demanda à être caution de Chavigny, et fit placer auprès de lui, pour observer sa conduite, un capitaine de son régiment. D'après le P. Barre, Fabert se borna à excuser Chavigny.

4. Chavigny eut ordre de se retirer dans ses terres. Quand M[me] de Fabert apprit sa mise en liberté, elle s'empressa de l'en complimenter. (Lettre aut. du 31 octobre, aux *Archives nationales*, K, 117 B.)

CHAPITRE III.

(1649-1650.)

Fabert emmène à Sedan les nièces de Mazarin (1649). — Appréhende que les Espagnols ne profitent de la confusion générale pour entrer en France. — Extension de ses pouvoirs de gouverneur. — Mesures de sûreté intérieures. — Milices bourgeoises ; organisation de la défense locale dans la principauté. — Communication avec l'extérieur. — Fabert fait connaître à Mazarin son opinion sur la défection de Turenne. — Paix de Saint-Germain. — Fabert ramène à la cour les nièces de Mazarin. — Découvre la trahison du baron de Mygène, lieutenant de roi ; le bannit de Sedan. — Mazarin promet l'assistance de Fabert à d'Erlach, chef de l'armée allemande au service de la France. — Fabert s'inquiète du voisinage des Allemands ; demande en vain que leur itinéraire soit modifié. — Il reproche à Mazarin d'exposer Sedan à être ruiné. — Confirmation des privilèges de la souveraineté. — Fabert désapprouve les intentions de retraite de Chavigny ; cherche à le ramener aux affaires. — Craint que la France ne puisse soutenir la guerre étrangère. — Se rend auprès de Mazarin (1650). — Arrestation des princes ; Chavigny sort de Paris. — La Fronde militaire. — Défection du comte de Grandpré. — Fabert épie les mouvements des frondeurs et des Espagnols. — Mazarin demande à Fabert de lui faire livrer Turenne. — Les soldats de Turenne mettent la principauté à feu et à sang. — Réflexions que suggère à Fabert le traité de Stenay. — Alarme donnée à Sedan par les troupes de Turenne. — Mesures prises par Fabert à l'égard des habitants des villages. — Il fait entrer un convoi de munitions dans Mouzon. — Les villages de la principauté sont ruinés par l'ennemi. — Selon les avis de Fabert, du Plessis-Praslin investit Rethel ; reddition de cette place. — Défaite de Turenne à Sommepy. — Rivalité de Mazarin et de

Chavigny; intervention de Fabert en faveur de Chavigny. — Récriminations de Mazarin contre Chavigny; refus de le laisser rentrer à Paris. — Fabert engage Chavigny à venir à Sedan; Chavigny renonce à ce voyage. — Fabert s'efforce de justifier auprès de Mazarin la conduite de Chavigny; confiance qu'il témoigne à Chavigny dans l'intimité. — Mazarin expose à Fabert ses griefs contre Chavigny. — Chavigny s'en remet à Fabert du soin de présenter sa défense. — Fabert s'ouvre à Chavigny de ses projets de retraite. — Le sentiment du devoir retient Fabert à son poste. — Le domaine de Larrey érigé en marquisat en faveur de Fabert. — Fabert reçoit les provisions de lieutenant général.

Les concessions par lesquelles la reine mère aux abois tenta de diminuer le nombre des ennemis du ministère restèrent, on le sait, sans effet. Au moment où l'orage amoncelé sur la tête de Mazarin allait atteindre le jeune roi lui-même, une fuite nocturne vers Saint-Germain (6 janvier 1649) déroba la cour à la fureur des factieux. Avant que les opérations du blocus de Paris commençassent, et dans l'incertitude de ce qui allait se passer, le cardinal, préoccupé du sort de son neveu, Paul Mancini, et de ses nièces, Anne-Marie Martinozzi, Laure et Olympe Mancini[1], demanda à Fabert, qui se trouvait à la cour depuis la fin de 1648, de les emmener avec lui à Sedan[2]. Le voyage s'effectua (du 11 au 17 janvier) sans accident, mais non sans danger, par des chemins détournés :

1. Elles étaient venues en France en mai, et à Paris en septembre 1647.

2. Ce fait témoigne de la confiance que Mazarin mettait en Fabert, et rend invraisemblable l'assertion de Courtilz de Sandras, d'après laquelle le cardinal, suspectant la fidélité du gouverneur de Sedan, aurait songé, peu auparavant, à le faire arrêter.

car déjà les frondeurs avaient des partisans en Champagne, et la capture des Mazarinettes (c'est sous ce nom que les pamphlets du temps désignaient les nièces de Mazarin) eût été pour eux une véritable action d'éclat, dont ils n'auraient pas manqué de tirer parti autant que d'une victoire remportée sous les murs de Paris.

Fabert se montrait très inquiet sur les suites de la lutte qui venait de s'engager, sous ses yeux, entre l'autorité royale et le parlement. Un peu avant la retraite de la cour à Saint-Germain, Mazarin lui avait confié que, « sans la mauvaise conduite du parlement, le comte de Piñeranda avait ordre de conclure la paix[1] ». Non seulement la rébellion de Paris menaçait d'anéantir les chances de pacification; mais en obligeant la reine à employer, pour la réduire, la plus grande partie des forces militaires disponibles, elle livrait pour ainsi dire la France désarmée à l'invasion des Espagnols. En proie à la tristesse patriotique que lui inspiraient les événements, Fabert écrivit à Chavigny, huit jours après son retour à Sedan : « Je ne puis supporter la pensée des avantages que les Espagnols tireront de nos désordres, et si la nouvelle que l'on vient de me dire est véritable, qui est que l'archiduc[2] aura son armée en corps, dans deux jours, entre Mons et Cambrai, pour marcher dans la France, je ne doute

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 15 février. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Léopold, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand II, commandait l'armée espagnole des Pays-Bas.

point qu'ensuite je n'apprenne tous les jours de très fâcheux progrès que ces gens-là feront[1]..... Ma famille est en assez bon état, Dieu merci, et j'aurais sujet d'être content si j'avais moins que je n'ai d'affection pour le bien de l'État. Dieu nous peut donner accommodement; mais, sans miracle, il ne peut plus être qu'au détriment de l'autorité du roi, et, par conséquent, il y aura bien de la peine à éviter qu'il ne soit à l'avantage de la maison d'Autriche[2]. »

C'était armé d'un nouveau pouvoir que Fabert rentrait dans son gouvernement. Une commission royale, du 27 décembre précédent, lui avait confié le droit de pourvoir aux vacances des offices de judicature, tant du conseil souverain que des autres juridictions[3]. Dès son arrivée à Sedan, à la nouvelle que Frédéric-Maurice, Éléonore de Bergh et sa sœur, Catherine de la Tour, s'obstinaient à entretenir correspondance avec quelques habitants, il fit sortir de la ville dix familles compromises par ces menées, et

1. Ce mouvement de l'armée ennemie ne se dessina qu'un peu plus tard. Vers la fin de mars, les Espagnols s'approchèrent de Guise. A cette époque, Fabert écrit à Chavigny que l'archiduc a deux raisons de ne pas pousser plus avant dans le royaume : « l'une, qu'il n'a nulle croyance en son armée, de laquelle la cavalerie ne vaut rien, et craint horriblement Mgr le Prince, l'autre qu'il voudrait avoir une place de sûreté pour sa retraite, ce qu'on ne lui a pu donner ». Il ajoute : « Je crois aussi qu'il n'a pas trop de confiance au duc de Lorraine, sans lequel je crois qu'il est fort faible ». (Lettre aut. du 30 mars, *Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 24 janvier. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Cette commission est consignée dans le *Registre du greffe du conseil souverain* de Sedan.

observer celles qui étaient suspectes[1]. Une ordonnance rendue le 24 janvier défendit, sous peine de la vie, à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, de communiquer par lettres ou autrement, directement ou par des intermédiaires, avec le duc et la duchesse, leurs serviteurs et les habitants expulsés[2]. Les précautions les plus minutieuses furent prises à la même époque (ordonnance du 29 janvier)[3], pour qu'aucun étranger n'entrât dans la place et n'y séjournât, et qu'aucun soi-disant soldat, venant pour s'enrôler, n'y logeât sans y être dûment autorisé. Les amendes infligées aux habitants qui contreviendraient aux ordres du gouverneur, en donnant un gîte aux étrangers, sans en avoir reçu la permission, devaient être appliquées aux travaux de fortification. De plus, toutes les personnes qui ne jouissaient pas du droit de bourgeoisie et n'étaient ni compagnons de boutique ni apprentis régulièrement inscrits sur les registres du major de place, étaient prévenues d'avoir à « vuider la ville et le pays » dans le délai de trois jours.

A ces mesures, approuvées par Mazarin[4], en succédèrent d'autres (ordonnance du 23 mars)[5], desti-

1. Lettre de Fabert à Chavigny, du 15 février, citée p. 306.
2. Expédition originale, écrite et signée de la main de Fabert. (*Arch. de la mairie de Sedan.*)
3. Ordonnance orig. de la main de Fabert et signée de lui. (*Arch. du tribunal de Sedan.*)
4. Lettre de Mazarin à Fabert, du 10 mars (en min. aux *Archives nationales*, KK, 1075, en copie aux *Archives des affaires étrangères*, *Recueil spécial des lettres de Mazarin*, t. XXV).
5 *P. Norbert.*

nées à empêcher les habitants de communiquer, par lettres ou messages, avec les frondeurs, ou de leur envoyer de l'argent et des vivres. En même temps, Fabert exigea la rigoureuse exécution de ses instructions relatives au service de garde, d'après lesquelles les officiers et les soldats étaient astreints à tirer au sort, chaque jour, les portes du château et de la ville, afin qu'il n'y eût pas d'entente possible entre eux pour conspirer.

En outre, un règlement de discipline militaire (31 mars) [1], renouvelé d'une ordonnance de Frédéric-Maurice de 1633, fit participer, d'une manière directe et active, les milices bourgeoises de la principauté, fortes de cinq mille trois cent cinquante hommes [2], à la défense locale. Tous les quinze jours, le dimanche, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, les miliciens s'assemblaient pour l'exercice. Il était prescrit que les armes seraient tenues en bon état. Les maires et les capitaines des bourgs et villages avaient à veiller à ce que les forts situés dans leurs paroisses respectives reçussent les approvisionnements nécessaires. En cas d'alarme, les milices devaient se réunir

1. *P. Norbert.*

2. Sedan avait six compagnies de miliciens, dont une de *mousquetaires*, une de *sergers* et celle de la *jeunesse*. La compagnie des sergers portait un drapeau où était figurée une carde avec cette inscription : *Hac dente feriet leonem.*

La milice sedanaise, après avoir échappé à l'édit de 1694, qui supprimait toutes les anciennes milices bourgeoises du royaume, se maintint, en subissant diverses transformations, jusqu'à la Révolution ; en 1790, elle devint la garde nationale sedanaise, qui mit à sa tête le colonel La Fayette.

sur des points convenus. L'ordre était donné d'allumer, à l'approche des partis ennemis, des signaux de feu dans les clochers. En résumé, tout était prévu pour repousser les surprises du dehors. Au moment où l'on pouvait craindre avec raison, et où Fabert craignait effectivement que le duc de Bouillon ne vînt mettre lui-même le siège devant Sedan, à la tête des soldats de l'archiduc[1], on reconnaîtra qu'il y avait quelque habileté à associer ainsi à la mission de préserver la place contre les entreprises de l'ennemi les habitants armés en masse. C'était, comme l'a dit un des historiens de la principauté sedanaise, leur donner l'option entre la gloire et l'infamie[2]. Ils répondirent unanimement à l'appel du gouverneur.

Tout en s'occupant, au dedans, de la sûreté de la place, Fabert s'attachait à conserver ses communications avec l'extérieur. Il transmettait régulièrement à la cour des renseignements précieux apportés par de nombreux courriers, sur les projets, les marches et les positions des troupes espagnoles et lorraines[3].

1. « Le dépit que doit avoir Mme de Bouillon d'avoir réduit son mari au point où il est dans Paris, m'a fait croire que, ne pouvant plus rien espérer en France des choses qui peuvent la contenter, elle est capable de désirer que Sedan soit à l'Espagne, et de se satisfaire de quelque établissement de faste en son pays. Ce qu'étant, elle n'aurait pas peine à faire passer M. de Bouillon dans l'armée ennemie, et j'en pourrai avoir à porter le peuple à prendre les armes contre lui. » (Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 28 février, *Arch. nat.*, KK, 1071.)

2. *Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*, par J. Peyran, pasteur de l'Église réformée de cette ville, Sedan, 1826.

3. Quoique les troupes lorraines se missent alors à la remorque de celles de l'archiduc, la régente était en pourparlers avec Charles IV

Il s'entendait avec les gouverneurs de places, ses voisins, en vue d'entraver, par leur union solidaire, les desseins de l'ennemi. Enfin, et ce n'était pas là le moindre service qu'il rendait à la régente et à Mazarin, il faisait imprimer et ensuite répandre, en Champagne et sur la frontière, des bulletins de nouvelles destinés à rétablir la vérité, odieusement défigurée dans les relations des frondeurs parisiens et de leurs partisans [1].

Tandis que Fabert donnait tous ses soins à l'organisation défensive de Sedan, le duc de Bouillon poussait vivement les négociations entamées sous ses auspices avec les Espagnols, pour conclure la paix en dehors d'Anne d'Autriche. Fort heureusement, les princes et les généraux qui menaient la campagne contre la régente et son premier ministre, ne se trouvèrent pas d'accord avec les parlementaires sur la question du concours à demander à l'archiduc. La défection de Turenne, que son frère rallia alors, on ne sait trop comment, à la cause des frondeurs, n'ajouta aucune force nouvelle à la résistance ; mais elle surprit ceux qui connaissaient le caractère réservé du maréchal, Fabert entre autres. « J'avais su quelque chose de la mauvaise disposition de M. de

pour lui restituer une partie du duché et lui « donner récompense » du reste.

Sedan fut le rendez-vous des négociateurs de la cour et du duc. (Lettres de Fabert à Chavigny, *passim*, *Arch. nat.*, K, 118 A.)

1. Lettre de Fabert à Mazarin, du 28 février, citée ci-dessus.

Lettres aut. de Fabert à Chavigny, mars 1649, *passim*. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

Turenne, écrivit-il à Mazarin le 28 février [1], et l'on m'avait dit qu'il ne perdrait pas d'occasion de la faire paraître ; mais le croyant prudent, et voyant le bon état où Votre Éminence met les affaires du roi, je n'eusse pas pensé qu'il se fût déclaré si légèrement qu'il a fait...... Il est certain qu'il ne prendra jamais intérêt dans les affaires du duc de Bouillon que quand il voudra feindre un mécontentement qu'il ne pourra prétexter sur les siens. J'ai un extrême regret qu'il soit prêt d'en user de la sorte, pour le déplaisir que Votre Éminence recevra de voir la bonté qu'elle a eue pour lui si mal reconnue. » Dans sa réponse à Fabert, le 10 mars suivant [2], Mazarin s'exprima en ces termes sur le compte de Turenne : « Il est déjà assez puni par le remords de sa conscience et par le misérable état où son imprudence l'a réduit, auquel je vous avoue que je ne saurais m'empêcher de compatir, quoiqu'il n'ait payé que d'ingratitude tant de tendresses que j'ai eues pour lui. » Le cardinal savait, dès cette époque, que Turenne, abandonné de ses soldats de l'armée d'Allemagne, s'était rendu justice à lui-même en cherchant asile auprès de la landgrave de Hesse-Cassel, au lieu de rentrer en France.

La paix de Saint-Germain (1er avril), espèce d'entr'acte de la Fronde, qui vit le simulacre de réconciliation des seigneurs et des magistrats avec la régente, suivit de près les événements que nous venons de rapporter. Ses effets se firent sentir jusqu'à Sedan.

1. Lettre citée p. 310.
2. Lettre citée p. 308.

Frédéric-Maurice reçut la promesse que l'échange de son ancienne principauté contre de nouveaux domaines serait réglé au plus tôt. Conformément aux ordres de la régente, tous ceux qui, à l'occasion des récents mouvements, avaient été expulsés de Sedan ou jetés en prison, devaient être, ceux-ci rendus à la liberté, ceux-là autorisés à rentrer dans la ville. Fabert fut même mis en demeure d'aider le duc à obtenir satisfaction pour les intérêts particuliers qu'il débattait avec quelques-uns de ses débiteurs sedanais [1].

Après l'accommodement de Saint-Germain, la cour vint résider à Compiègne. C'est de là que Mazarin annonça (27 mai) à Fabert l'alliance projetée entre Laure Mancini, l'aînée des demoiselles Mancini, et le duc de Mercœur, fils du duc de Vendôme, un des mécontents tardivement ralliés au roi [2]. En même temps, M[lle] de Mézières et M. de Survie, qui avaient, à Sedan, la garde des nièces et du neveu du cardinal, furent invités à les ramener à la cour [3]. Fabert eut ordre de leur fournir une escorte qui devait être re-

1. Lettres (cop.) de Le Tellier à Fabert, du 25 avril (*Arch. D. G.*, t. XCIV); du 3 septembre (même source, t. CXIX); du 25 octobre (même source, t. CXVII), et du 26 octobre (même source, t. CXV).

2. Lettre (min.) (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXIII). Il est déjà question de ce mariage dans une lettre de Fabert à Chavigny, du 9 mai.

3. Lettre (cop.) de Mazarin, du 27 mai. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial des lettres de Mazarin*, t. XXV.)

Dans le tome CXXIII des *Archives des affaires étrangères*, on trouve une lettre (min.) à M[me] de Fabert, également du 27 mai, où Mazarin la remercie des bons soins qu'elle a prodigués à ses nièces. « Si vous les avez trouvées, dit-il, disposées à profiter de vos instruc-

levée à Reims par une autre, envoyée de Compiègne à leur rencontre. La direction du voyage était confiée à M. de Survie; mais Fabert, prévoyant que les chemins seraient peu sûrs, préféra s'en charger lui-même[1]. Parti de Sedan le 1er juin, il arriva le 3 à Compiègne, et rendit aussitôt à Mazarin le précieux dépôt qu'il en avait reçu cinq mois auparavant[2].

Pendant le séjour qu'il fit à Compiègne (du 3 au 7 juin), Fabert apprit, de la bouche de Le Tellier, l'existence de relations nouées à Paris entre le baron de Mygène et le duc de Bouillon[3]. Il fut amené ainsi à s'expliquer avec le secrétaire d'État de la guerre sur un fait des plus graves, dont les circonstances, comme on va le voir, confirmaient le soupçon d'infidélité qui s'élevait contre le lieutenant de roi de Sedan. A la suite d'un voyage de ce dernier à la cour, vers la fin de 1648, Fabert fut invité (23 février) à régler, après examen d'un mémoire communiqué à la reine par le prince de Condé, les conditions auxquelles il croirait utile d'accepter la proposition faite au roi par plusieurs colonels liégeois de lever dans

tions et de votre exemple, je ne doute pas que vous ne leur ayez déjà donné une forte teinture de sagesse et de vertu, et que cela ne double la satisfaction que j'aurai de les revoir. »

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 30 mai. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) du même au même, du 4 juin, même source.

Il est question, dans cette lettre, d'un autre projet de mariage du duc de Candale, fils du duc d'Épernon (marquis de La Valette), avec Anne-Marie Martinozzi.

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny du 12 juin. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

leur pays et de mettre au service de la France, pendant toute la durée de la guerre contre l'Espagne, cinq ou six régiments d'infanterie et autant de cavalerie, avec un train d'artillerie de six canons et les voitures de vivres nécessaires[1]. Faute de connaître ces officiers, Fabert ne put se conformer aux instructions de la cour. On lui enjoignit, peu après (8 mars), d'avoir à accélérer la conclusion du traité. Mygène, auprès duquel il insista vivement pour obtenir les renseignements sans lesquels aucune négociation n'était praticable, finit par déclarer que le colonel liégeois Jammart était le seul qui lui eût adressé des offres de service. Aussitôt Fabert avisa cet officier de son intention de se mettre en rapport avec lui ; mais la lettre qu'il lui écrivit dans ce but fut soustraite par Mygène, qui lui en substitua une autre de sa main. Par bonheur Fabert, qui avait déjà des motifs de défiance à l'égard de son lieutenant, s'était précautionné contre toute tromperie. Il avait expédié à Jammart, par la voie de Mézières, un duplicata de sa lettre. La réponse au message du baron de Mygène, arrivée à Sedan le 10 avril et envoyée aussitôt à Le Tellier, fut suivie, le 22, de la réponse au duplicata. Celle-ci mettait à nu les mensonges et la perfidie du baron. Aucune ouverture ne lui avait été faite par Jammart. Les propositions que contenait le mémoire des colonels étaient une pure fiction, à laquelle il avait eu recours dans l'espoir de

1. Lettre (cop.) de Le Tellier à Fabert. (*Arch. D. G.*, t. CXIV.)

cacher son dessein, qui était de recruter, pour le compte du duc de Bouillon, un petit corps facile à introduire dans Sedan par surprise. Quoique la trahison fût manifeste, Mygène tenta de se justifier. Il ne ménagea pas Fabert dans les explications qu'il donna pour se dérober aux charges qui pesaient sur lui[1]. A l'en croire, l'animadversion qu'il s'était attirée de la part du gouverneur, venait de ce qu'il avait usé de l'entremise du prince de Condé pour faire tenir à la reine le mémoire concernant les levées, sans en rien dire au cardinal[2].

Fabert crut devoir aux liens d'amitié qui l'unissaient à Chavigny, dont le baron de Mygène était le parent[3], de se montrer indulgent à l'égard de ce grand coupable. Il consentit à le maintenir dans son poste, à la condition qu'il changerait de conduite. Mazarin ne s'opposa pas à cette mesure de générosité, bien qu'elle s'adressât à un protégé des Bouthilier; mais Mygène lui-même en rendit bientôt la prolongation impossible par son attitude de plus en plus hostile au roi. Peu de temps après son retour de Compiègne, Fabert lui signifia l'ordre de sortir de la place. Dépossédé de ses fonctions, Mygène se

1. Tous les détails de cette affaire sont consignés dans des minutes des notaires du temps, Sperlette et Ducloux, signées Fabert et de Mygène, et dont Me Gibert, notaire à Sedan, a bien voulu nous permettre de prendre connaissance.

2. Lettre de Fabert à Chavigny, du 12 juin, citée p. 314.

3. Voir dans la correspondance de Richelieu (t. VII), publiée par M. Avenel, une lettre du cardinal au surintendant de Bouthilier, du 27 octobre 1641, au sujet de Mygène.

retira à Stenay[1]. L'ancienne forteresse lorraine appartenait, depuis quelques mois, au prince de Condé[2], qui, déjà, par ses allures peu respectueuses envers la reine, et les propos railleurs qu'il tenait sur le cardinal, préludait à sa brouille ouverte avec la cour[3].

Le repos des Sedanais avait d'autres ennemis que le baron de Mygène, sur lesquels Fabert tenait l'œil ouvert. Nous voulons parler des soldats de l'armée d'Allemagne au service de la France. En juin 1648, Mazarin avait appelé leur chef, le lieutenant général d'Erlach[4], avec un petit corps, dans le Luxembourg[5].

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 27 mai, 21 et 24 juin. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

Après l'expulsion du baron de Mygène, M. de Mion, beau-frère de Fabert, cumula la lieutenance de la place avec celle du château ; il ne reçut que le 5 février 1652 la commission de lieutenant de roi. (*Registre du greffe du conseil souverain.*) Mygène en appela plus tard à la juridiction des maréchaux de France de la mesure d'expulsion prise contre lui par Fabert. On lit, en effet, dans une lettre (aut.) de ce dernier à Chavigny, du 13 juillet 1651 (*Arch. nat.*, K, 118 A) : « Je crois que la reine a bien fait de ne pas m'obliger à répondre devant MM. les maréchaux de France de ce qui s'est passé à la sortie de M. de Mygène de cette ville. Il me semble que c'est à Leurs Majestés seulement que je dois compte de mes actions, et j'aurais eu beaucoup de peine de me soumettre à d'autres. » On sait que le tribunal des maréchaux de France jugeait les affaires d'honneur.

2. Les lettres patentes du roi qui concédaient au prince les « comtés, terres et seigneuries de Stenay, Dun, Jametz et Clermont » sont de décembre 1648.

3. Le P. Barre rapporte que Fabert assista, le 6 juin, à Compiègne, à un dîner offert par le cardinal au roi et au duc d'Anjou ; les autres convives étaient les maréchaux de Villeroy et du Plessis-Praslin, le commandeur de Souvré, etc. « On fut surpris, ajoute-t-il, de n'y pas voir M. le prince de Condé. »

4. Jean-Louis d'Erlach, né à Berne (1595-1650), passa au service de la France avec les troupes weymariennes après la mort de leur chef, le duc Bernard, gouverneur de Brisach.

5. Lettres du roi et de Mazarin à d'Erlach, dans les *Mémoires his-*

Au moment de l'arrivée de ces troupes dans le duché, en prévision du siège de Montmédy, auquel il eut un instant la pensée de les attacher, le cardinal avait promis à d'Erlach l'assistance des gouverneurs de la frontière de Champagne, principalement celle de Fabert. « Il vous sera fort avantageux, lui écrivit-il, de tenir grande correspondance avec le gouverneur de Sedan, et, s'il est possible, de vous aboucher avec lui, pour conférer ensemble. Il est fort intelligent, a grande pratique du pays, est très zélé et mon ami particulier ; vous y pouvez prendre confiance [1]. » Mais le projet d'attaque de Montmédy n'ayant pas reçu de suite, les Allemands étaient allés grossir les troupes royales opérant en Flandre. A la fin de 1648, ils avaient regagné leurs quartiers en Alsace et dans le gouvernement de Brisach. En mars 1649, après avoir abandonné le maréchal de Turenne, ils étaient revenus en France, d'Erlach à leur tête, sur un nouvel appel de Mazarin, pour se joindre à l'armée française opposée à l'archiduc, vers la frontière de Picardie. Au commencement d'avril, ils se répandaient en Champagne. Bientôt, sous les yeux de leur chef impuissant à les retenir, ils livrèrent à un pillage effréné le pays compris entre Rethel, Reims, Châlons et Sainte-Menehould [2].

toriques concernant M. le général d'Erlach (Yverdon, 1784), publiés par un de ses petits-neveux, Albert d'Erlach, baron de Spiez.

1. Lettre (cop.) du 4 juillet 1649. (*Arch. aff. étr.*, *Nord et Allemagne*, t. VI.)

2. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 7, 19 et 25 avril, et du 7 mai. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

On trouvera le récit détaillé et émouvant des misères inouïes dont la Champagne fut le théâtre à cette époque, dans *La misère au temps*

Le voisinage de ce fléau, dont les ravages se prolongèrent pendant plusieurs mois [1], excita à un haut degré les appréhensions de Fabert. Un véritable accès de désespoir s'empara de lui, lorsqu'il apprit que les « d'Erlachs » devaient franchir la Meuse à Mézières, pour se jeter ensuite dans le Luxembourg par la route de Bouillon ou celle d'Yvois, et de là passer les quartiers d'hiver qu'on leur assignait en Barrois, en Lorraine, en Alsace et dans le Bassigny. A la nouvelle que cette armée de brigands, où le duc de Bouillon et le maréchal de Turenne avaient, prétendait-on, conservé quelques partisans, allait passer aux portes de Sedan, les échevins et les principaux officiers se rendirent auprès du gouverneur pour lui représenter le péril que ferait courir à la place l'exécution des ordres venus de la cour [2]. Fabert écrivit sur-le-champ à Mazarin pour le supplier de modifier l'itinéraire prescrit. Il demandait que le passage eût lieu vers Mouzon, afin que les colonnes allemandes ne pussent s'approcher de Sedan, et que les villages de la rive droite, les plus prospères des Terres souveraines, fussent soustraits à la ruine qui les menaçait [3]. Le cardinal s'efforça de calmer les angoisses de Fabert. Il ne fallait pas, selon lui, s'exagérer le

de la Fronde et saint Vincent de Paul, par Alphonse Feillet, Paris, 1862.

1. Les Allemands allèrent servir en juin, sous le comte d'Harcourt, au siège de Cambrai, puis retournèrent en Champagne.

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 17 octobre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 13 octobre. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

crédit de Turenne auprès des chefs de l'armée allemande; de plus, si dans les localités destinées à être traversées on faisait aux soldats la part du pillage, le reste étant mis à couvert dans Sedan, on serait promptement délivré d'eux. Enfin, le cardinal s'engageait à assurer la fourniture du pain aux troupes pendant la marche. Le chevalier de Clerville fut chargé de ce soin[1].

Tout soucieux des conséquences que pourrait avoir la détermination de Mazarin, Fabert se dégagea en ces termes (30 octobre), vis-à-vis de lui, de la responsabilité dont il se sentait chargé: « J'avais cru, Monseigneur, que vous voudriez contenir les peuples nos voisins par les places qui sont à la frontière assurées à Sa Majesté, et que, pour cet effet, vous en prendriez du soin; mais puisque vous jugez qu'il faut que les bons pâtissent pour soulager les autres, je n'aurais rien à dire si je n'étais obligé à vous représenter l'importance de cette place et le péril où la met l'abandonnement qu'en fait Votre Éminence, à quoi elle aura la considération qu'elle jugera nécessaire[2]. » Ensuite, comme si ses regards, arrêtés d'abord sur ses chers Sedanais, s'étendaient jus-

1. Lettres (cop.) de Mazarin à Fabert, aux *Archives des affaires étrangères*, 1° du 23 octobre (*Recueil spécial*, t. XXV); 2° du 6 novembre (*France*, t. CXXV). La première de ces lettres se trouve en minute aux *Archives nationales*, KK, 1075.

Clerville (Nicolas, chevalier de) (1610-1677), sergent de bataille, servait comme ingénieur. Nommé maréchal de camp en 1652. Vauban lui succéda comme commissaire général des fortifications de France.

2. Lettre aut. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

qu'aux plaines champenoises, toujours inondées de soldats allemands, et de là jusqu'à Paris, où il suffisait d'une étincelle pour rallumer la guerre civile, il écrivit à Chavigny (31 octobre) : « Nous sommes en un temps auquel les gens de bien pâtissent, et ils sont obligés de faire des efforts que Dieu rendra utiles, s'il lui plaît; il me semble que c'est de lui qu'on doit attendre le remède aux maux qui nous menacent, n'étant plus au pouvoir d'aucun homme d'y en apporter[1]. »

Cependant les Allemands ne se pressaient pas d'abandonner leurs quartiers; leurs chefs voulaient être sûrs du lendemain. Sur les instances du maréchal de camp du Tôt[2] et du chevalier de Clerville, ils finirent par se décider à partir[3]. Mais, au lieu de se diriger, par la route de Mézières, sur le point où un pont de bateaux avait été préparé d'avance pour eux[4], ils allèrent passer la Meuse en amont de Sedan, sur un autre pont jeté au dernier moment, à l'endroit même que Fabert avait signalé à Mazarin[5]. Cette opération et la marche qui la précéda à travers les villages de la souveraineté de Raucourt, ne furent

1. Lettre (aut.). (*Arch. nat.*, K, 118 A.)
2. Du Tôt servait à l'armée d'Allemagne.
3. Lettres (aut.) de Clerville à Le Tellier, du 13 novembre (*Arch. D. G.*, t. CIX), à Mazarin, des 13 et 14 novembre (*Arch. nat.*, KK, 1071).
4. Lettre (min.) du roi à Fabert, d'Aigueberre, gouverneur de Mont-Olympe et Charleville, et Bussy-Lamet, gouverneur de Mézières, du 28 octobre. (*Arch. nat.*, KK, 1070.)
5. Lettre (aut.) de Dosny, intendant en Champagne, à Le Tellier, du 15 novembre. (*Arch. D. G.*, t. CXVI.)

marquées d'ailleurs par aucun excès de la part des troupes allemandes[1]. La Meuse franchie, elles prirent le chemin du gouvernement de Verdun.

Quelque temps après, Mazarin fit confirmer, dans leur intégrité, aux habitants des Terres souveraines les privilèges et franchises dont ils jouissaient, et particulièrement l'exemption du logement des gens de guerre[2]. Au mois de décembre, des instructions furent envoyées à Fabert au sujet des démarches à faire, de concert avec M. de Lumbres, résident du roi à Liége, auprès des États de ce pays, pour en obtenir la stricte observation de leur neutralité. Au préjudice des conventions antérieures, les Liégeois recevaient, depuis deux ans, en quartiers d'hiver, les troupes espagnoles et lorraines[3].

La plupart des événements auxquels nous avons trouvé Fabert mêlé pendant l'année 1649, font l'objet de la correspondance qu'il entretenait avec Chavigny. Celui-ci continuait à vivre confiné dans ses terres, loin de Paris, où il lui était interdit de se rendre, et toujours en butte aux vexations de Mazarin. Soit dégoût de l'agitation stérile à laquelle il se livrait pour ressaisir le ministère, soit esprit de détachement philosophique, il songeait à une retraite défi-

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 14 novembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 21 novembre. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

3. Deux lettres (cop.) du roi à Fabert, du 17 décembre. (*Arch. aff. tr.*, *Liége*, t. II.)

nitive[1]. Fabert, à qui il communiqua ses intentions, ne les approuva pas. S'il se fût agi uniquement de l'attitude politique de Chavigny, la haute idée qu'il avait de son mérite comme homme d'État, eût suffi à lui commander les plus grands ménagements à son égard[2]. Mais, lorsqu'il le vit prendre une détermination égoïste qui le menait à sacrifier les affaires publiques à sa tranquillité personnelle, et allait peut-être causer la ruine de sa famille, dès lors privée comme lui de tout crédit, il ne se serait jamais pardonné de mettre à l'expression de son jugement des restrictions de pure condescendance. En homme de cœur bien persuadé que l'on vit autrement avec un ami qu'avec un tyran, il lui écrivit tout franc : « J'au-

1. En août 1649, Chavigny écrivait à Mazarin : « .....Si vous n'aviez fait que m'éloigner de la cour et me séparer de vos intérêts, je n'aurais nul sujet de me plaindre de vous, car vous savez que j'ai toujours souhaité la retraite....

» ....Vous savez ce que je puis dire, et que je suis très bien informé de votre enfance, de votre entrée dans les affaires, de ce que vous avez fait dans le service du cardinal Anthoine, de ce qui vous a mis dans les intérêts de la France, et de ce que vous y avez fait dans les actions les plus indifférentes. Ne m'obligez pas à faire l'histoire de votre vie et à découvrir aux hommes ce que vous voudriez pouvoir cacher à Dieu. Je suis prêt à me taire pourvu que vous changiez de procédés envers moi, et il me semble que rien ne vous en doit détourner puisque je renonce à la cour de tout mon cœur, que je n'ai nul dessein de me servir des occasions pour me venger de vous, et que je n'en formerai jamais d'autre que celui de vivre en repos. » (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXV, min. de la main de Chavigny.) Le reste de la lettre est sur ce ton.

2. A notre avis, le caractère et le rôle politique de Chavigny n'ont pas encore été bien définis. Cet homme d'État est de ceux qui mériteraient d'être étudiés à part. On pourrait tirer des lettres que lui adressait Fabert des indications précieuses, de nature à jeter quelque lumière sur la lutte ténébreuse qu'il engagea contre Mazarin.

rais un regret immortel, si les choses se disposaient à vous rapprocher de la reine, si vous n'usiez de cette force avec laquelle vous vous êtes toujours porté à préférer l'intérêt de l'État au vôtre particulier. Considérez, Monsieur, combien il est plus agréable à Dieu d'assister toute une nation qu'un particulier, et après avoir eu pour le général les considérations qui vous doivent faire perdre l'envie de la retraite, pensez encore combien il serait ruineux à votre maison, si vous vous jetiez dans une vie privée, et à combien de déplaisir cela vous exposerait par la malice de ceux qui cherchent à se mettre bien avec ceux qui gouvernent, en inquiétant les personnes qui les fuient. Enfin, Monsieur, j'espère que vous considérerez Dieu, la France, le Roi et votre famille, et que vous voudrez mériter la récompense que doivent espérer ceux qui renoncent à leurs sentiments pour faire le bien d'autrui[1]. »

La décision à laquelle Chavigny s'était arrêté, ne pouvait manquer de lui susciter des ennemis dangereux parmi ceux qui avaient compté sur le retour de son influence dans le conseil ou sur sa rentrée au ministère pour la satisfaction de leurs intérêts particuliers. C'était ce dont Fabert aurait voulu convaincre son ami. « Ce que j'ai souffert, lui disait-il, et vu souffrir à d'autres durant le temps de ma vie, me fait considérer les hommes comme les pires de tous les animaux ; j'ai remarqué qu'il semble qu'il n'y en ait

1. Lettre aut. du 6 octobre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

de bons que pour donner moyen aux autres d'exercer leur malice[1]. » Nous ne saurions dire si cette boutade de misanthrope disposa Chavigny à changer d'avis, et surtout à se rapprocher de la reine et de Mazarin, ce qui était au fond le désir de Fabert; toujours est-il que sa situation se modifia quelque temps après. Le cardinal, se relâchant un peu de la dureté avec laquelle il le traitait depuis qu'il l'avait rendu à la liberté, l'autorisa à revenir à Paris (novembre).

Vers la fin de cette année 1649, si tristement tourmentée, tout semblait annoncer de nouvelles et terribles agitations. En présence d'une catastrophe prochaine, Mazarin envoya à Sedan des meubles, des bijoux et de l'argent[2]. Quant à Fabert, il se montrait préoccupé de savoir quand le retour de jours meilleurs permettrait au cardinal de donner aux traités de 1648 un digne pendant, en imposant la paix à l'Espagne. La crainte que la France, en proie à l'anarchie, fût impuissante à soutenir la guerre étrangère, l'obsédait sans cesse[3]. Une tentative de meurtre, dirigée contre le prince de Condé par les frondeurs (décembre), lui ayant paru devoir fournir à la cour « un merveilleux avantage pour rétablir l'autorité du roi, » il écrivit à Chavigny : « Il faut demander à Dieu qu'on en sache bien user, la paix avec l'Es-

1. Lettre aut. du 17 octobre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)
2. Lettres déjà citées de Mazarin à Fabert, du 6, et de Fabert à Mazarin, du 21 novembre.
3. Lettres de Fabert à Chavigny, de la fin de 1649, *passim*.

pagne et le repos du royaume dépendant de cela[1]. »

Dans les premiers jours de 1650, Fabert était à Paris auprès de Mazarin. Sollicité à plusieurs reprises de faire ce voyage, à la fin de 1649, il avait éludé jusque-là les ordres de la cour[2]. La crainte d'être mêlé de trop près aux intrigues compromettantes des partis aux prises avait peut-être contribué à inspirer sa conduite; mais, surtout, il s'était imposé le devoir de ne pas quitter son gouvernement au moment où les soldats d'Erlach, d'une fidélité douteuse, s'apprêtaient à traverser la principauté, et où il redoutait d'être amené à recevoir leurs chefs dans Sedan. Plus tard, délivré des Allemands, il s'était vu dans l'obligation de ne pas interrompre les négociations qu'il avait entamées depuis quelque temps, au nom de Mazarin, avec le chevalier d'Aigueberre, pour régler le prix auquel cet officier consentait à donner sa démission de gouverneur de Charleville[3].

Dans ses entretiens avec Fabert, Mazarin témoigna de ses intentions bienveillantes à l'égard de Chavigny. Déjà il méditait, de concert avec la reine, le coup d'éclat qui devait le rendre maître, à peu de temps de là, de la personne du prince de Condé et des ducs de Conti et de Longueville. Seulement, ce n'était pas assez pour lui que ses desseins fussent tenus secrets :

1. Lettre (aut.) du 19 décembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)
2. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 24 octobre et 21 novembre 1649 (*Arch. nat.*, K, 118 A) et *passim*.
3. Lettre de Fabert à Mazarin, du 21 novembre 1649, déjà citée.

il voulait donner le change à ses ennemis. En laissant croire qu'il se montrerait favorable à Chavigny, il induisit en erreur les adhérents politiques de cet homme d'État, et avant tout le prince de Condé, qui, n'ayant rien à craindre, resta désarmé. On peut dire que, dans cette circonstance, Fabert, en se faisant auprès de Chavigny l'écho des bonnes dispositions apparentes de la cour, servit à son insu les vues du premier ministre. L'arrestation des princes eut lieu le 18 janvier.

Quant à Chavigny, il fut traité moins sévèrement qu'on n'aurait pu le croire ; le cardinal lui fit signifier par Fabert d'avoir à quitter Paris pendant six semaines ; il tenait, semble-t-il, à ne pas démentir trop brusquement les assurances qu'il avait tout d'abord données à ce dernier.

A la nouvelle de la détention de Condé, la noblesse de province se souleva, et alors commença une nouvelle Fronde, la Fronde militaire, avec le maréchal de Turenne pour généralissime des frondeurs alliés aux Espagnols du comte de Fuensaldagne, la duchesse de Longueville comme aide de camp improvisé du chef des rebelles, et la place forte de Stenay pour quartier général. Les chefs des anciens frondeurs bourgeois, le coadjuteur de Paris et le duc d'Orléans, restèrent neutres.

Au commencement de février, Fabert reprit le chemin de Sedan. Les bourgeois qui avaient des chevaux se mirent à battre la campagne aux environs de la place, pour lui éviter de tomber dans les embus-

cades que Turenne avait fait semer sur sa route[1]. A peine arrivé, il eut à donner ses soins à la conservation de Mouzon dont le gouverneur, le comte de Grandpré, était allé rejoindre, à Stenay, le camp des factieux[2]. Tandis que la mère et les parents du coupable, dans l'espoir de disposer Mazarin à l'indulgence, chargeaient Fabert de lui exprimer leur douleur, on apprit qu'il avait mis le comble à sa félonie en y ajoutant un acte de trahison à main armée : il s'était emparé de Beaumont. Mazarin se montra inexorable dans la résolution qu'il avait prise de punir ce double crime[3]. Quant à la tâche imposée à Fabert, elle lui fut rendue facile par le bon vouloir qu'il trouva chez les habitants de Mouzon[4]. En outre, grâce à sa vigilante activité, Mazarin, Le Tellier, le marquis de la Ferté-Senneterre, gouverneur de Lor-

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 9 février 1650. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (cop.) du roi au marquis de la Ferté-Senneterre, du 30 janvier. (*Arch. D. G.*, t. CXX.)

Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 9 février, déjà citée.

Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 18 février. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

Quelque temps avant sa défection, de Grandpré avait protesté de ses sentiments de fidélité au roi. Médiocrement confiant dans les assurances données par cet officier, Mazarin s'était empressé d'écrire à Le Tellier : « Il faudra tâcher de le gouverner, et le conduire par le moyen de M. Fabert, en qui il a confiance ». (Cop. du 7 février, *Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXI.)

3. Lettres (aut.) de Fabert à Mazarin, des 13 février et 2 mars (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

Lettre (min.) de Mazarin à Fabert, du 23 février. (*Arch. nat.*, KK, 1075.)

4. *P. Fulgence.*

Lettres de Fabert à Chavigny (*Arch. nat.*, K, 118 A), *passim.*

raine et commandant un corps d'armée dans la province, n'ignorèrent rien de ce qui passait à Stenay, sur la frontière et jusque chez les Espagnols. Il informa la cour des difficultés que les frondeurs trouvaient à recruter des soldats, entrava les levées conduites par les émissaires de Turenne, et retint dans le devoir, par son exemple, quelques gouverneurs de place irrésolus[1].

Quoique Mazarin prétendît que Turenne verrait bientôt son parti réduit à sa personne, il ne laissa pas de demander à Fabert de lui procurer un moyen expéditif de le mettre absolument hors d'état de nuire. Ce n'était pas tout pour lui d'avoir fermé sur les princes les portes du château de Vincennes; leur sort devait aussi atteindre celui qui s'était annoncé comme leur libérateur[2]. Il écrivit à Fabert : « Si vous trouvez quelque homme assez zélé et assez hardi pour entreprendre de nous mettre entre les mains M. de Turenne, outre la gloire que ce lui serait d'avoir fait un coup si important à l'État, on lui donnerait telle somme d'argent ou telle récompense dont vous seriez convenu avec lui. Vous vous y pouvez engager librement sur la parole que je vous donne,

1. L'ordre fut donné à Fabert, à cette époque, de recevoir comme prisonnier, au château de Sedan, le chevalier de la Rochefoucauld, frère du duc, à qui les sergents et les soldats de la garnison de Damvilliers, dévoués au roi, n'avaient pas laissé le temps de gagner Stenay (Lettres (cop.) du roi à la Ferté-Senneterre et à Fabert, du 12 février, *Arch. D. G.*, t. CXX.)

2. Turenne avait pris la qualité de « lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes ».

de la part de la reine, que l'on approuvera tout ce que vous ferez; et si même, pour ne pas perdre de temps, vous faisiez quelque avance pour cela, je vous réponds que vous en serez aussitôt ponctuellement remboursé [1]. » Nous ignorons la réponse que Fabert fit à cette requête, et par conséquent s'il se prêta à ce que Mazarin désirait de lui. Dans ses lettres au cardinal comme dans celles à Chavigny, de mars et d'avril, il est muet à ce sujet [2]. En tout cas, il continua à renseigner la cour sur les moindres mouvements de Turenne [3]. Il s'attacha surtout à ruiner l'influence du maréchal auprès de ses partisans. Aux appels à la révolte, aux mensonges de toute sorte répandus par les frondeurs pour attirer des recrues dans leurs rangs, il opposa des bulletins de nouvelles, semés partout sur la frontière, et qui annonçaient les récents succès des armes du roi en Normandie, dans le Berry et en Bourgogne [4]. Turenne lui ayant demandé d'assurer la subsistance de ses troupes, en lui promettant, s'il y consentait, de ne pas fouler les terres du gouvernement de Sedan, il lui répondit par

1. Lettre (cop.) du 23 février. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

2. Fabert fait allusion à la lettre de Mazarin, du 23 février, dans celle qu'il adresse à Chavigny, le 14 mars. On voit par cette dernière et une autre du 2 mars, de Fabert à Mazarin, que la lettre du 23 était chiffrée.

3. Les lettres de Fabert, de 1650, à Chavigny et à Mazarin, contiennent de nombreux détails qui intéressent, d'une manière directe, l'histoire de la Fronde.

4. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 2 mars. (*Arch. nat.*, KK. 1071.)

un refus catégorique[1]. Quelques-uns des régiments wallons et allemands que l'Espagne prêtait à Turenne, entrèrent alors dans les villages de la souveraineté, sur les deux rives de la Meuse. Les Croates qui faisaient partie de ces troupes, se signalèrent entre tous par leur cruauté. « Un de leurs plus grands plaisirs, dit Fabert à Chavigny, dans une lettre du 20 mars, est celui de brûler les enfants dans les maisons où ils mettent le feu ; ils ont tué, près de la ville, des gens qui y venaient avec passe-port de celui qui les commande[2]. » Les ressources du pays avoisinant Sedan une fois épuisées, les soldats de Turenne « se mirent à crier contre lui avec des imprécations horribles[3] » ; il fallut les conduire dans le Luxembourg[4]. En même temps, les frondeurs de Stenay se débandaient petit à petit[5]. Menacé d'un abandon complet, il se tourna vers les Espagnols. Le 20 avril, il signait à Stenay, avec le représentant du roi d'Espagne, un traité pour la liberté des princes. Cet acte de haute trahison inspira à Fabert les réflexions suivantes, adressées à Chavigny : « Vous êtes si sage que vous jugerez en

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, des 14 et 16 mars. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.). (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 29 mars. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

Lettre (cop.) de Mazarin à Le Tellier, du 13 avril. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

4. Lettres (aut.) du 3 avril, de Fabert : 1° à Chavigny (*Arch. nat.*, K, 118 A) ; 2° à Mazarin (*Arch. nat.*, KK, 1071).

5. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 20 avril. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

quel dessein M. de Turenne peut avoir signé un traité que, s'il l'exécutait, il ne serait plus en aucune considération des Espagnols, ni aurait aucun crédit dans l'armée qu'ils lui bailleraient, et ne verrait plus de moyen de se raccommoder du côté de la France, ni de retraite pour lui hors du royaume que comme un fugitif. Je ne sais si en donnant la crainte à la cour par ce qu'il a promis, il pense en tirer quelque avantage qu'il n'aurait pas autrement, car de penser l'effrayer du nombre d'hommes qu'il prétend tirer des ennemis [1], ce serait chose mal fondée, puisque, quand il ne les aurait pas, ils n'en seraient pas moins employés contre la France [2]. » Nous croyons à propos d'ajouter que lorsque Fabert écrivait ces lignes, il ne savait pas encore, d'une manière positive, si la remise de Stenay était une des clauses du pacte conclu avec l'étranger [3].

Pendant les six semaines suivantes (20 avril-fin mai), Fabert ne parvint pas à pénétrer les desseins de Turenne et de son allié l'archiduc Léopold. Il observait, cependant, avec une anxieuse attention toutes leurs manœuvres [4]. L'ennemi, faisant mine à chaque instant de se mettre définitivement en marche,

1. D'après les rapports faits à Fabert, l'Espagne devait fournir à Turenne 10 000 hommes avec le canon.

2. Lettre (aut.) du 24 avril. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Bulletin de nouvelles envoyé par Fabert à la cour, le 24 avril. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

Turenne avait refusé au comte de Fuensaldagne de livrer Stenay.

4. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 28 avril et 29 mai, (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

Lettres (aut.) de Fabert à un destinataire inconnu, du 6 mai, et à

donnait l'alarme aux places de la frontière qui, tour à tour, se croyaient menacées. Enfin, au moment où Fabert, informé par une lettre de Bridieu, gouverneur de Guise, que Sedan allait être investi, demandait des renforts au maréchal de camp du Tôt, pour être en mesure de soutenir un siège, l'archiduc, alors à Aubenton, à douze lieues de là, prenait le chemin de Ribemont[1]; ses troupes, jointes aux régiments wallons que l'attitude pleine de fermeté de Fabert n'avait pas peu contribué à éloigner de la Champagne, s'emparèrent successivement du Câtelet, de la Capelle, de Vervins, de Rethel et de Château-Porcien. Leur avant-garde atteignit Dammartin. Turenne songeait à pousser encore plus loin, quand les Espagnols, on ne sait trop pourquoi, demandèrent à rebrousser chemin. La cour n'avait pas attendu cet instant pour mettre les princes à l'abri d'un coup de main dans le château de Marcoussis, à six heures de Paris.

Lors de l'entrée en France des troupes espagnoles, les bourgeois sedanais s'étaient empressés d'offrir au gouverneur d'entretenir de leurs deniers le supplément de garnison qu'il estimerait nécessaire pour une bonne défense de la place en cas d'attaque[2]. Non

Mazarin, du 26 mai; bulletins (aut.) des 15 et 22 mai; lettre (aut.) de Montégu, gouverneur de Rocroi, à Fabert, du 28 mai. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

1. Lettres (aut.) de Fabert à du Tôt, du 29 mai, et à Mazarin, du 1er juin. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 5 juin. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

seulement Fabert ne trouvait pas les mêmes dispositions chez les habitants des villages de la souveraineté, mais il était presque certain d'en être abandonné au moment du danger[1]. Aussi les surveillait-il sans cesse. Vers le milieu d'août, ayant été informé du retard qu'ils mettaient à battre leurs grains, malgré l'ordre donné de procéder au plus vite à cette opération, afin de sauver la moisson des mains de l'ennemi, il leur enjoignit de se faire aider par des manœuvres[2]. Il était prescrit aux maires de répartir ces derniers entre les laboureurs, proportionnellement à la quantité de gerbes que chacun d'eux avait à recueillir. Les journées des manœuvres non employés devaient être payées par les contrevenants, sans préjudice de la confiscation des grains leur appartenant. L'opportunité de cette mesure était évidente ; néanmoins, il se rencontra assez de paysans récalcitrants pour que Fabert fût obligé d'envoyer des soldats achever le battage dans les villages[3]. A la fin d'août, le voisinage de l'ennemi lui donna à craindre l'investissement prochain de la place. Il manda aussitôt de Rocroi le régiment de Navarre, auquel les bourgeois, selon leur promesse, fournirent la solde, sans cesser de contribuer aux dépenses nécessitées par les travaux de fortification, bien qu'elles atteignissent un

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 12 juin. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Ordonnance imp. du 15 août. (*Arch. du tribunal de Sedan.*)

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 5 octobre. (*Collection de M. La Caille, juge au tribunal de la Seine.*)

chiffre deux fois plus élevé que les années précédentes[1].

Cependant Turenne, un instant déconcerté dans ses plans par le transfèrement des princes à Marcoussis, continua ses opérations par le siège de Mouzon (27 septembre). Fabert avait signalé de bonne heure cette place à Le Tellier comme un des objectifs de l'ennemi[2]. Aucune circonvallation n'ayant été construite, il put faire passer aux assiégés, au moyen de bateaux qui remontèrent la Meuse, des munitions de guerre et de bouche[3]. Malgré la détresse des troupes espagnoles, dépourvues de vivres, et les fautes commises dans la conduite du siège[4], malgré la vaillante défense de la garnison, bien secondée par les habitants, Mouzon succomba au bout de sept semaines. L'ennemi y entra le 5 novembre; les pertes qu'il avait essuyées l'affaiblissaient assez pour lui rendre impossible d'attaquer Donchery, qui n'était pas en état de résister longtemps, et dont la

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 26 août. (*Collection* de M. le sénateur Cunin-Gridaine.)

2. Lettres (aut.), 1° des 8 et 18 septembre (*Arch. D. G.*, t. CXIX); 2° du 11 septembre (*Arch. nat.*, KK, 1071).

3. *P. Norbert.*

D'après les *Mémoires de du Plessis-Praslin*, le marquis de Villequier et Fabert se seraient concertés pour introduire dans Mouzon un secours en hommes; mais les embarcations qui portaient le détachement n'ayant pu arriver jusqu'à la place, avant le jour, l'opération avait été manquée. Fabert dit cependant, dans une lettre (aut.) à Chavigny, du 13 novembre (*Arch. nat.*, K, 118 A), que le marquis de Villequier, lieutenant général, a « très heureusement jeté quelques hommes » dans Mouzon.

4. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 23 octobre et 2 novembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

prise aurait donné à Fabert un voisin gênant. Pendant toute la durée du siège, les villages du gouvernement de Sedan avaient cruellement souffert; la plupart d'entre eux, Raucourt particulièrement, étaient ruinés. Les Espagnols confièrent le gouvernement de la place conquise au gendre du général Beck, en dépit des efforts de Mme de Longueville et de Turenne pour en faire gratifier le comte de Grandpré. Les cinq compagnies du régiment de Mazarin allemand, qui avaient soutenu glorieusement le siège, allèrent remplacer à Sedan le régiment de Navarre, que Fabert prit sur lui d'envoyer au marquis de Villequier pour servir en campagne[1].

La résistance prolongée de Mouzon donna au maréchal du Plessis-Praslin, qui avait, depuis la fin de mai, le commandement en chef des troupes royales sur la frontière du Nord, le temps d'être renforcé par les régiments ramenés de Guyenne. Selon les avis de Fabert à Mazarin, l'armée du roi investit Rethel, qui se rendit cinq jours après (13 décembre). Turenne, arrivé trop tard pour sauver ce poste important, se mit en retraite, fut atteint par le maréchal du Plessis du côté de Sommepy, où il subit un terrible échec (17 décembre), et se retira seul vers Montmédy. Mme de Longueville l'accusa de précipitation et de témérité; elle écrivit à l'abbesse de Juvigny : « Nous voilà sans aucune ressource[2]. » Le bruit de la mort

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 9 novembre. (*Arch. nat.*, KK, 1071.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 23 décembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

de Turenne courut un instant à Paris, sur un avis erroné que Mme de Fabert paraît avoir donné la première [1]. Plus d'un fuyard tomba sous les coups des paysans, exaspérés par les mauvais traitements qu'ils avaient reçus [2]. Château-Porcien se rendit aussitôt après. Par les soins de Fabert, Beaumont reçut une petite garnison, et le château de Buzancy fut occupé au nom du roi. A la fin de l'année, il ne restait plus que Mouzon, sur la frontière de Champagne, au pouvoir des Espagnols.

Dans l'intervalle qui sépare l'arrestation des princes de la victoire de Rethel [Sommepy], Mazarin n'avait pas cessé de surveiller l'attitude de Chavigny et de contreminer son influence. Il continuait à le poursuivre de son inimitié, ainsi qu'un dangereux rival encore capable de se relever de l'extrémité de la disgrâce pour reconquérir le premier rang. Dans cette lutte, arrivée à l'état aigu, le rôle d'apaisement et de conciliation joué par Fabert mérite d'être mis en lumière.

On se rappelle le coup d'État du 18 janvier. Mazarin avait fixé alors à six semaines la durée du séjour de Chavigny hors de Paris [3]. Ce laps de temps écoulé, il ne s'était pas montré pressé de lui accorder la per-

1. « Le bruit a fort couru ici [Paris] de la mort de M. de Turenne; mais comme tous les avis qui ont donné occasion à cela viennent de Reims, l'on croit que c'est le même qu'a donné Mme de Fabert, et l'on croit savoir qu'il est arrivé en bonne santé à Stenay. » (Lettre orig. sign., de Le Tellier à Mazarin, du 22 décembre, *Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXX.) Mazarin était alors à Reims.

2. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 1er janvier 1651. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)

3. Chavigny était venu résider dans son domaine de Pont-sur-Seine.

mission d'y revenir. Sous la menace de nouvelles vexations, Chavigny avait songé à se retirer à Sedan. Fabert, sans vouloir le contrarier absolument dans son désir, le prévint qu'il y aurait péril à s'aventurer de ce côté pendant que les soldats de Turenne occupaient la principauté[1]. Il était encore question de ce voyage, quand le bruit se répandit que Chavigny allait être privé du revenu du gouvernement de Vincennes. Les assurances que Fabert avait reçues précédemment de Mazarin, l'autorisaient à ne pas croire à un pareil acte de spoliation. Toutefois, il jugea à propos de lui demander des explications à cet égard[2]. Pour se défendre d'avoir manqué à sa parole, le cardinal n'eut qu'à démentir la rumeur propagée par les ennemis de Chavigny; on ne saurait dire qu'il le fit de mauvaise grâce, mais il profita de la circonstance pour se plaindre, une fois de plus, de celui qui ne manquait, prétendait-il, « aucune occasion de suggérer et fomenter toutes choses qui pouvaient lui être nuisibles[3] ». A peu de temps de là, il accentua encore davantage son mécontentement dans une nouvelle lettre à Fabert : « Je veux bien vous dire que M. de Chavigny continue dans sa manière d'agir, qui ne saurait être plus désobligeante pour

1. Lettres déjà citées de Fabert à Chavigny, des 16 et 20 mars.

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 27 mars. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Extrait (de la main de Fabert) d'une lettre de Mazarin à Fabert, du 6 avril. (*Arch. nat.*, K, 118 A.) — Lettre (cop.) de Mazarin à Le Tellier, du 24 mars. (*Arch aff. étr.*, *France*, t. XXXI.) — Lettres, déjà citées, de Fabert à Chavigny, des 20 et 24 avril.

moi et plus remplie d'animosité. Néanmoins, j'ai toujours patience, mais à la fin elle se peut épuiser[1]. »

Un procès que Chavigny avait avec le président Le Coigneux rendant nécessaire sa présence à Paris, Fabert s'efforça de décider Mazarin à lui donner l'autorisation d'y rentrer[2]. A l'appui de sa requête, il invoqua la conduite de Chavigny, irréprochable selon lui. Le cardinal lui fit la réponse suivante : « Je suis persuadé que l'amitié que vous avez pour M. de Chavigny n'est pas capable d'altérer le moins du monde celle que vous m'avez promise, et je sais aussi très bien que, quelque confiance qu'il vous ait témoignée, il s'en faut beaucoup qu'elle ait été entière, et qu'il s'est bien gardé de vous mettre ni de son conseil ni de son secret dans aucune des choses qu'il a faites, qui pourraient déplaire à la reine et me porter quelque préjudice...... Il suffirait, pour juger qu'il n'est pas dans les sentiments qu'il devrait, de voir que ses plus intimes amis, et avec qui il entretient une plus entière correspondance, sont ceux qui tâchent de nous faire le plus de mal et qui font paraître le plus de partialité pour les princes, étant bien évident que s'il désapprouvait leur manière d'agir, ou qu'il les obligerait à la changer, ou qu'il se départirait au moins de cette étroite liaison avec eux. J'en parlais nettement à la personne qui me vint trouver de votre part à Nogent, et lui ai dit qu'il n'avait plus à faire à

1. Lettre (min.) du 24 avril. (*Arch. nat.*, KK, 1075.)
2. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 28 avril. (*Collection* de M. le vicomte Elzéar de Quelen.)

Paris, *puisque le dessein de Mme la princesse était avorté* [1]. » Après avoir ainsi glissé, sous un trait d'ironie, le refus de faire cesser l'espèce d'exil de Chavigny, il continuait en ces termes : « Ce n'est pas peu que j'ai d'assez de modération pour le souffrir ; je puis bien vous dire que vous avez beaucoup de part à me donner ce sentiment. » Il n'en finissait pas moins par déclarer derechef que sa patience n'était pas inépuisable [2].

En rapprochant ce langage des renseignements que M. de Termes avait eus à la cour, Fabert se persuada que de nouvelles mesures de rigueur allaient atteindre Chavigny. Sans rien lui celer de ses appréhensions, il l'engagea à venir à Sedan. Il ne croyait pas, toutefois, à cause du peu de sûreté des chemins, que Chavigny dût le rejoindre avant que Mazarin eût approuvé son voyage. « Vous savez que personne n'ignore votre disgrâce, lui écrivit-il, et ce serait un merveilleux avantage pour vos ennemis si, étant arrêté sur le chemin de Sedan, ils pouvaient persuader que vous auriez été pris voulant aller trouver Mme de Longueville à Stenay [3]. » Il se chargea lui-même de demander à Mazarin le consentement qu'il jugeait

1. De Chantilly, où la reine l'avait reléguée, la princesse douairière de Condé (Henriette-Charlotte de Montmorency) était venue, en avril, à Paris, où elle avait adressé, sans succès, au parlement, une requête pour la délivrance des princes.

2. Lettre, en min., aux *Archives des affaires étrangères*, *Recueil spécial*, t. XXVIII, avec la date du 9 mai, en copie (de la main de Fabert) aux *Archives nationales*, K, 118 A, avec celle du 6 mai.

3. Lettre (aut.) du 6 mai. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

prudent d'obtenir. Les documents dont nous disposons sont muets sur le sort qu'eut cette démarche auprès du cardinal. Quant à celui qui aurait dû, ce semble, en désirer le plus vivement le succès, il ne se soucia pas qu'il y fût donné suite. Après avoir instamment prié Fabert, deux mois auparavant, de le recevoir à Sedan, Chavigny avait changé d'avis. Il est vrai que tout d'abord son intention était de se rendre dans cette place sans en prévenir Mazarin, ce qui lui aurait permis d'y vivre dans une certaine indépendance vis-à-vis de la cour, tandis qu'en acceptant d'y séjourner avec l'attache du cardinal, il serait rigoureusement tenu de soumettre ses actes au contrôle de Fabert [1]. Il ne paraît pas, cependant, que Fabert se soit préoccupé de savoir de Chavigny les motifs qui l'avaient poussé à renoncer au voyage de Sedan. Dès qu'il apprit sa décision, il lui écrivit avec une confiante simplicité : « Je ne doute pas que vous n'ayez raison d'avoir pris un autre sentiment que le mien [2]. » En même temps, il lui envoya la copie d'une lettre (15 mai) qu'il adressait à son sujet à Mazarin, se déclarant prêt à en modifier la rédaction sur ses observations. Cette lettre est un véritable plaidoyer en faveur de Chavigny. Après l'avoir défendu contre l'accusation d'être allé s'aboucher en Poitou avec le duc de la Rochefoucauld, un des par-

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 17 mai 1651. (*Arch. nat.*, K, 118 A).
2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 15 mai 1650. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

tisans les plus influents des princes prisonniers, Fabert s'exprimait ainsi : « J'ai toujours assuré à Votre Éminence que les intentions de M. de Chavigny étaient sincères, parce que je les ai crues telles. M. de Survie sait que, durant la révolte de Paris, je ne doutai jamais qu'il ne prendrait nul engagement avec le parlement. Il ne paraît pas qu'il ait rien fait contre ce que je dis dernièrement à Paris à Votre Éminence, et je ne puis penser pourquoi une personne aussi éclairée que lui voudrait périr toute seule dans un temps auquel l'on peut bien espérer de se sauver étant en compagnie. Cependant, Monseigneur, il n'a jamais pris de part dans aucun des deux partis qu'avec tant de gloire Votre Éminence a détruits, et [il a] ramené dans les sentiments de leur devoir les principaux de ceux qui s'y étaient intéressés ; ceux-là pourraient convaincre M. de Chavigny s'il n'était innocent, et il leur serait aussi honteux d'attendre cela que la peine qu'il aurait eue de se contraindre en mille actions pour me tromper lui serait inutile. La liberté avec laquelle Votre Éminence a trouvé bon que je lui parlasse sur ce sujet, me donne celle de la supplier très humblement de considérer ces choses, et de lui représenter que je donnai parole à M. de Chavigny que Votre Éminence le laisserait jouir du repos qu'il cherche, qu'il rentrerait à Paris six semaines après qu'il en serait sorti (dont néanmoins je crois qu'il ne se soucie pas qu'au cas que M. Le Coigneux le poursuive), et que, durant son absence, mon dit sieur Le Coigneux ne ferait nulle poursuite

contre lui. Si M. de Chavigny a contrevenu à la parole qu'il m'a baillée, je suis quitte de la mienne envers lui ; autrement, Monseigneur, je suis obligé de supplier très humblement Votre Éminence de se ressouvenir qu'elle m'a commandé de dire à mondit sieur de Chavigny ce que je lui ai dit, et que, dans cette rencontre, je ne lui ai parlé qu'en qualité de votre serviteur[1]. »

On voit que Fabert, s'adressant à Mazarin, apportait une certaine réserve dans l'expression de la confiance qu'il avait en Chavigny. Toute contrainte disparaissait dès qu'il se trouvait en face de son ami. Il lui écrivit le 18 mai : « Je crois bien avec vous que quand Son Éminence n'aura plus de prétexte de se plaindre de vous, qu'il en recherchera d'autres; mais l'on peut croire aussi qu'il le fera avec moins d'ardeur, et il me semble qu'il aide bien souvent à ne pas se fâcher. S'il pouvait mettre son esprit un peu en repos sur votre sujet, le vôtre l'aurait entier, et c'est ce que vous désirez il y a si longtemps, et ce que vous ne pouvez espérer durant que l'on croira que vous travaillerez sous main contre Son Éminence, parce que la tranquillité de l'État lui donnant tout pouvoir, et le trouble une grande appréhension de vous, en l'un et l'autre cas je vous vois en péril.

» Voilà, Monsieur, parler en homme à qui l'on

1. Lettre (aut.) (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXIX) ; même lettre en copie aux *Archives nationales*, *Mélanges*, III, *Documents généalogiques*, M, 401.

aurait bien de la peine de persuader qu'il n'a pas l'honneur d'être de votre conseil. Plût à Dieu que ceux qui sont de celui de Son Éminence, eussent pour son repos autant de passion que j'en ai pour votre service [1]. »

Cependant, la lettre du 15 mai de Fabert à Mazarin appelait une réponse. Celle-ci se fit un peu attendre [2], mais elle fut catégorique ; nous l'appellerions volontiers un réquisitoire. Le cardinal arrache le masque à son ennemi :

« J'ai reçu votre dernière lettre, dit-il à Fabert, et pour y répondre nettement et avec la franchise que je veux toujours garder avec vous, je suis obligé de reprendre ce qui s'est passé depuis quelque temps sur le sujet de M. de Chavigny.

» Il est vrai que dans la conjoncture que MM. les princes furent arrêtés, lorsque le bien de l'État eut obligé Sa Majesté à prendre une pareille résolution sur la personne de M. de Chavigny, pour la conduite qu'il avait tenue avec M. le Prince et pour les cabales qu'il pouvait faire en leur faveur, et qu'il fit, en effet, pendant le peu de temps qu'il séjourna dans Paris, votre considération fut cause que je détournai le coup, et

1. Lettre (aut.) du 18 mai. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. A la fin de cette lettre, datée du 31 mai, Mazarin prévient Fabert du retard qu'il a mis à la lui expédier ; elle n'arriva en effet à Sedan que le 18 juin. Le lendemain, Fabert en envoya une copie de sa main à Chavigny ; c'est celle que possèdent les *Archives nationales* (K, 118 A). Une autre copie, datée de juin, sans indication de jour, se trouve aux *Archives des affaires étrangères*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.

que, mettant à part tout l'intérêt particulier que je pouvais avoir à laisser pousser avec raison une personne qui n'avait rien oublié pour me perdre, et qui en conservait plus que jamais le désir, je portai Sa Majesté à ne faire donner aucun ordre pour ce qui le regardait, et vous priai seulement de moyenner qu'il s'éloignât de Paris, et de lui dire qu'il y pourrait revenir pour ses affaires dans quelque temps, pourvu que dans son absence il quittât toutes sortes de cabales, et se conduisît en sorte que Sa Majesté n'eût aucun sujet de plainte de lui.

» Voilà la pure vérité du fait, dont je suis certain que vous ne disconviendrez pas; il est maintenant question de voir s'il a accompli la condition qui lui avait été imposée pour obtenir son retour pour quelque temps. Or, il est certain que, bien loin de s'être gouverné en sorte de ne donner à la reine aucun sujet de plainte, jamais il n'a montré plus de mauvaise volonté ni plus agi pour susciter, autant qu'il était en lui et en ses amis, de trouble dans l'État.

» Vous êtes trop clairvoyant, et l'affection que vous avez pour M. de Chavigny ne vous empêchera pas de pénétrer à quel dessein il faisait la belle harangue que vous savez à chacun de Messieurs du parlement, lorsqu'il eut prétexte de les voir tous pour la réception de son fils dans la compagnie. Je vous laisse à juger sans passion si l'explication qu'il y a voulu donner depuis, ne pouvant désavouer la chose qui est trop publique, peut être admise, et si une personne de son esprit eût tenu de tels discours, à

moins que d'avoir de très mauvais sentiments contre l'État, et à moins de vouloir inspirer au parlement qu'on trouvait étrange qu'il eût fait davantage pour un particulier comme lui qu'il ne faisait aujourd'hui pour des princes du sang qui étaient dans le même malheur.

» Je ne vous marque cette particularité, qui se passa avant son départ de Paris, que pour vous faire avouer, par une chose qui vous est connue, que ses intentions ne sont pas si sincères que vous le croyez Mais, depuis cela, que n'a-t-il point fait pour mettre des affaires sur les bras à la reine ? Je sais de science certaine qu'il a été le promoteur et le principal conseil de tout ce que Mme la Princesse fit dernièrement à Paris, dont vous savez la conséquence si elle eût pu réussir en son projet [1]. Toute l'affaire avait été concertée à Pons [2], avant qu'elle vînt éclore à Paris ; j'en ai des preuves certaines, et il ne faudrait même en cela, pour en être assuré, que considérer comment s'y conduisit le président Viole, et ce qu'il tâcha de faire, les chambres assemblées.

» Jamais M. de Chavigny n'eut tant de liaison ni commerce si continuel avec ledit président Viole et avec Fontrailles [3] ; cela est trop su et trop facile à être vérifié pour qu'il le puisse désavouer.

1. Après l'avortement de la démarche tentée par la princesse de Condé auprès du Parlement, la reine était revenue à Paris (2 mai), et avait fait renouveler entre Turenne, le duc de Bouillon, le duc de la Rochefoucauld et la duchesse de Longueville la déclaration rendue au mois de février précédent.

2. Pont-sur-Seine.

3. Le vicomte de Fontrailles excitait la noblesse de province à convoquer les états généraux.

» Tirez, je vous prie, vos conséquences de là, et, joignant ce que je vous marque que Mme la Princesse n'a point de conseil dont elle fasse plus de cas, ou qu'elle consulte plus souvent que celui de Pons, voyez s'il n'a point contrevenu à la parole qu'il vous avait donnée de ne se mêler de rien et de ne point fâcher la reine, et jugez si, ayant manqué en tant de façons, vous êtes encore obligé à parler pour son retour à Paris. Je passe bien au delà, et je vous assure que quand aujourd'hui il serait en votre pouvoir de le lui procurer, vous lui rendriez un très mauvais service de le faire, parce qu'il est impossible, ayant ce qu'il a dans l'âme et qu'il prend grand soin de vous cacher, qu'il ne se mît dans quelque plus grand embarras que ceux dont il est sorti. Enfin, il ne le doit pas souhaiter lui-même s'il est bien conseillé, et fera bien mieux de ne songer qu'à se tenir en repos et y laisser les autres, à qui il ne donnerait déjà que trop de sujet de troubler le sien, si on ne préférait votre satisfaction à beaucoup d'autres considérations bien puissantes. »

Quoique l'amitié loyalement pratiquée soit parfois la source d'illusions tenaces, il est difficile d'admettre que Fabert ait été complètement aveugle sur le compte de son ami. Mazarin pouvait bien grossir certaines charges relevées contre son ennemi personnel, mais il ne les inventait pas toutes. On remarquera du reste que, dans ses lettres au cardinal, Fabert proteste surtout de la pureté des intentions de Chavigny, sans nier d'une manière absolue ses rapports avec les per-

sonnages qui passaient pour suspects. Lorsqu'il reçut la lettre que l'on vient de lire, il la lui communiqua en l'invitant à dicter lui-même, s'il le jugeait à propos, la réponse à y faire[1]. Comme d'ordinaire, Chavigny s'en remit à Fabert du soin de présenter sa justification. Mais, de l'avis de celui-ci, il n'y avait plus de longs discours à tenir au cardinal ; il fallait se borner à insister auprès de lui sur la nécessité pour Chavigny d'aller presser lui-même à Paris le dénouement du procès Le Coigneux, où étaient engagés ses intérêts particuliers[2].

Sur ces entrefaites, Chavigny tomba gravement malade (fin juin), ce qui lui procura, pour quelque temps, un repos forcé[3]. De son côté, Mazarin, s'acheminant avec la cour vers la Guyenne, laissa, à Paris, le champ à peu près libre aux ennemis du ministère. La lutte engagée entre les deux rivaux paraît n'avoir été marquée, en l'absence du cardinal (4 juillet — 7 novembre), par aucun redoublement d'intrigue de la part de Chavigny. Pendant cette période, Fabert continua à se préoccuper des suites de la confusion générale, toujours croissante, où s'agitaient les partis ; il n'y voyait pour ainsi dire plus de remède. Tristement impressionné par les événements, et obéissant d'ailleurs aux mouvements de son humeur

1. Lettre (aut.) du 19 juin. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 26 juin. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Chavigny eut une rechute et n'entra en convalescence que vers la fin de novembre.

solitaire, il songea à se réfugier dans le calme de la vie privée. Il écrivit, à ce propos, à Chavigny : « Les choses de l'État sont en un point qui empêche qu'on puisse avoir grand contentement de s'en mêler, et je suis si persuadé qu'on ne peut avoir de satisfaction que dans une retraite, que j'ai impatience de faire la mienne. Il est vrai qu'en celle-là, il n'y a rien à craindre de ce que peuvent appréhender ceux qui ne sauraient persuader à ceux qui les craignent et qui sont puissants, qu'ils sont contents de ne se mêler de rien ; en cela, Dieu fait payer à ces grands hommes les grâces qu'il leur a faites par-dessus les autres qui, ayant moins de bien et moins de mal, se trouvent également partagés [1]. » Ses intentions de retraite n'étaient cependant pas très arrêtées. De peur de s'abuser sur ses propres aspirations, il voulut, avant de prendre une décision, mettre à l'épreuve le penchant qu'il se sentait pour une existence retirée. Comme sa charge l'empêchait de s'éloigner de son gouvernement pour faire cette expérience à la campagne, il la tenta à Sedan même en se livrant à des travaux de jardinage, à l'exclusion de toute autre distraction. L'essai, si imparfait qu'il dût être, lui sembla concluant en faveur de ses goûts ! Il lui resta pourtant « un scrupule » dont il s'ouvrit à Chavigny : il n'était pas bien sûr de pouvoir vivre avec ses voisins « sans les scandaliser » ou sans en être importuné. « Je vous confesse, disait-il, ma plus

1. Lettre, déjà citée, du 5 octobre.

grande infirmité, du moins celle qui me fait le plus de peine : je ne trouve point d'homme dont la manière d'agir ne me fâche à la longue, et je ne suis pas capable de me gêner chez moi, ainsi que je fais dans le monde, où l'habitude donne facilité à faire les choses que je ne pourrais faire étant retiré pour vivre en liberté [1]. »

Sous l'empire d'un autre sentiment, celui du devoir, qui l'animait en toute circonstance, Fabert faisait suivre sa confidence de cette réflexion : « Il faut aussi que le roi soit le maître et parle de lui-même avant qu'abandonner un lieu capable de faire bien du mal, tombant entre les mains d'un mal intentionné. » Devant cette considération, le soldat resta à son poste ; mais toute velléité de retraite ne s'était pas encore évanouie dans son esprit [2].

Lorsque Fabert annonçait à Chavigny son intention de rompre avec le monde, il venait de recevoir de la faveur royale de quoi y figurer avec plus d'éclat, c'est-à-dire un titre honorifique et le brevet de la charge militaire la plus élevée après celle de maréchal de France. Par lettres patentes du mois de mai, enregistrées à la chambre des comptes de Dijon, le

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, du 4 décembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, des 29 janvier et 13 février 1651. (*Arch. nat.*, K, 118 A.) Il dit dans celle du 13 février : « Je quitterais avec joie mon emploi, si je croyais le pouvoir faire en conscience et mettre la place en main aussi assurée pour le roi que la mienne. » A ce moment Fabert se montrait très affecté de la mort d'Abraham Rambour ; il perdait dans ce ministre un précieux auxiliaire.

1er juillet, le roi avait érigé en marquisat, au profit de Fabert et de ses enfants, les terres de Larrey, Cerilly, Poinçon et Bissey[1], situées dans le bailliage de la Montagne[2], en Bourgogne, acquises par lui, le 26 avril précédent, du maréchal de Gramont, au prix de cinquante-sept mille écus, soit cent soixante et onze mille livres[3]. Le 20 septembre suivant, il lui avait

1. Ces quatre localités appartiennent aujourd'hui au canton de Laignes (arrond. de Châtillon-sur-Seine), dans la Côte-d'Or.

2. Châtillon-sur-Seine était le siège de ce bailliage.

3. Ces lettres patentes figurent dans les registres de la chambre des comptes de Dijon. (*Arch. gén. de la Côte-d'Or*, B, 46). L'original en a été communiqué à la *Société de l'Histoire de France* (*Bulletin* de l'année 1853) par M. Chevreul fils. Il en existe un exemplaire imprimé à la *Bibliotheque Sainte-Genevieve*. Le tome CXXII des *Archives du Dépôt de la Guerre* contient la minute du préambule des mêmes lettres.

La création était faite en faveur de Fabert et de ses enfants mâles, et, à défaut de ces derniers, au profit des enfants mâles de ses filles.

Plusieurs lettres (aut.) de 1649 et de 1650, de Fabert à Chavigny (*Arch. nat.*, K, 118 A), une lettre déjà citée de Fabert à Mazarin, du 13 octobre 1650, et enfin un acte notarié (min. orig. signée Fabert et Claude de Clevant), de l'étude de Ducloux, notaire, du 9 septembre 1650 (actuellement étude de Me Gibert, à Sedan), contiennent quelques détails sur es négociations auxquelles donna lieu la cession de Larrey. Fabert ne put payer d'abord, sur sa fortune personnelle, qu'une faible part du prix d'achat. M. de Roquepine et un bourgeois de Sedan lui prêtèrent 25 000 écus. Il prit des arrangements, pour le reste, avec les créanciers du maréchal de Gramont.

La reprise de fief eut lieu le 5 juillet 1650. Le 10 décembre de la même année, Fabert présenta le dénombrement de Larrey. L'original de cette déclaration, qui porte la date du 24 octobre 1650, est signé de Fabert et de deux notaires de Sedan, Jean Ducloux et Toussaint Berchet; il appartient à S. A. R. Mgr le duc d'Aumale, et fait partie des *Archives de Condé*.

D'après des documents conservés aux *Archives de la Côte-d'Or*, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Garnier, Fabert vendit, le 29 décembre 1661, le marquisat de Larrey, au prix de 255 000 livres, à Pierre Lenet, ancien procureur général au par-

accordé les provisions de « lieutenant général en l'armée de Flandre, en l'absence et sous l'autorité du maréchal du Plessis-Praslin [1] ». Lettres et brevet constataient que, depuis l'âge de dix-huit ans, Fabert avait assisté à cinquante-neuf sièges de places con-

lement de Dijon, conseiller d'État, l'auteur bien connu des *Mémoires contenant l'histoire des guerres civiles des années* 1649 *et suivantes*. Le 15 mai 1662, la chambre des comptes de Dijon procédait à l'entérinement des lettres patentes, données à Paris, par lesquelles le roi confirmait l'aliénation faite à Lenet par Fabert, et l'autorisait à substituer le nom de Larrey-Lenet à celui de Fabert. Le 7 juin, Lenet était admis à remplir ses devoirs de fief.

Par actes des 27 juin et 16 avril 1675, les héritiers de Lenet s'engagèrent à vendre Larrey par décret aux princes de Conti et de la Roche-sur-Yon En 1736, Monsieur le Duc (Louis-Henri, duc de Bourbon, prince de Condé et premier ministre de Louis XV à la mort du duc d'Orléans) abandonna une notable partie du domaine de Larrey à l'hôpital de Chantilly. (*Arch. de Condé.*)

Le château de Larrey existe encore, mais en ruine et inhabité ; il appartient à M. Le Moine, banquier à Bar-sur-Aube.

1. *Archives du Dépôt de la Guerre* (min.), t. CXXII.

On voit par la lettre rimée, ci-après, du gazetier Jean Loret (*Muse historique*), du 1er janvier 1651, adressée à la duchesse de Longueville, que le bruit de la mort de Fabert dut courir à Paris vers la fin de 1650.

« On tient Fabert mort dans Sedan,
Mais s'il est mort, c'est à son dan *,
Car c'est une triste aventure
Que d'entrer dans la sépulture.
De Navaille, par grand bonheur,
En est aujourd'hui gouverneur.
Comminge espérait cette grâce,
Mais quand il demanda la place,
On lui dit d'un cœur assez dur :
« Mon ami, vous avez Saumur. »
Mais, ô parents du sieur Navaille,
Je ne dis ici rien qui vaille ;
Rengaînez donc le doux plaisir
Qui vous était venu saisir.

* Dommage, de *damnum*.

quises par les armes du roi, ainsi qu'à plusieurs batailles, rencontres et combats.

Cette nouvelle est apocriphe,
Et point du tout sur le tarife,
Fabert lui-même ayant mandé
Qu'il n'est pas encor décédé. »

On sait que Loret était le thuriféraire en titre de Mme de Longueville. Le vicomte de Navailles, qui venait d'épouser Suzanne de Neuillan, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et M. de Comminges étaient très dévoués à Mazarin ; la raillerie à leur adresse est transparente.

CHAPITRE IV

(1651-1652.)

Misérable état de la Champagne. — Ce qu'on nommait autrefois des *courses*. — Tours défensives sur la Meuse. — Fabert traite avec les délégués de l'évêque de Liège. — Proteste contre les excès des Allemands (1651). — Ordonnance royale en faveur des Lazaristes de Champagne et de Picardie. — Mazarin délivre les princes; sa fuite. — Il mande Fabert à Rethel. — Détresse à laquelle il est réduit. — Accueil qu'il reçoit de Fabert à Sedan. — Arrive à Brühl. — Chavigny rentre au conseil; trouve Fabert trop déférent pour Mazarin fugitif. — Fabert explique sa conduite à Chavigny; se réjouit de son retour aux affaires. — Avances de Mazarin à Chavigny par l'intermédiaire de Fabert. — Mazarin se plaint à Fabert des procédés que Chavigny emploie pour le discréditer. — Traité d'échange de la principauté. — Fabert fait supprimer la clause qui place Sedan dans le ressort du parlement de Paris. — La reine veut s'approprier le domaine de Sedan. — Retraite de Chavigny. — Fabert engage Chavigny à revenir à la cour. — Correspondance active de Fabert avec Mazarin. — Mazarin fait part à Fabert des alarmes que lui causent les discordes civiles. — Défection du prince de Condé. — Fabert presse en vain Chavigny de venir à Sedan. — Prévient Mazarin contre l'ambition du coadjuteur; l'engage à rentrer en France à la tête d'une armée. — Mazarin décide d'amener des troupes au roi. — Fabert dirige les levées. — Sert de diverses manières les projets de Mazarin. — Ressentiment du duc d'Orléans contre Fabert. — Nouveau soupçon élevé par

Mazarin contre Chavigny. — Mazarin et Fabert échangent leurs impressions. — Mazarin entre à Sedan. — Projet de M. Olier de réprimer la fureur croissante des duels. — Fabert est des premiers à faire partie de l'association contre les duels. — Rapports de Fabert avec les Lazaristes; déférence que lui témoigne Vincent de Paul. — Mazarin rejoint la cour à Poitiers. — Négociations pour l'accommodement des princes (1652). — Répugnance de Chavigny à traiter avec Mazarin ; il voudrait recevoir des instructions du roi lui-même. — Fabert le dissuade de jouer un rôle double. — Mazarin fait avorter les négociations ; il se retire à Sedan, puis à Bouillon. — Fabert chargé de veiller à la sûreté des places de la Meuse. — Mort de Chavigny. — Mazarin part de Sedan. — Fabert éclaire Turenne sur les mouvements du prince de Condé et de Fuensaldagne.

La retraite de l'armée espagnole et la dispersion des soldats de Turenne allaient-elles enfin laisser respirer les habitants de la Champagne ? Aucune province, peut-être, n'avait eu plus à souffrir, et depuis plus longtemps, du désordre et des exactions des gens de guerre, soit soldats du roi, soit troupes étrangères, tant amies qu'ennemies ; pour aucune d'elles, le repos n'eût été plus désirable. Déjà avant la Fronde, la frontière champenoise était ouverte à toutes les entreprises de l'ennemi, surtout à celles que l'on nommait autrefois des *courses*. Il paraît utile de dire ici quelques mots de ces dernières.

Les gens de guerre faisaient irruption dans un village, s'emparaient de l'argent et des vivres et se sauvaient avec leur butin. Quand le roi ou des gouverneurs de place vigilants, éclairés par les rapports des espions et des déserteurs, avertissaient à temps les localités menacées, chacun se réfugiait en toute

hâte dans la ville fortifiée la plus voisine, où il mettait à couvert ses meubles, ses bestiaux et ses grains ; mais si les habitants étaient surpris, ils n'avaient d'autres moyens, pour échapper au pillage et au feu, que de composer avec l'ennemi. De ces hardis coups de main naissait le droit, pour ceux qui les pratiquaient, de lever des contributions, et, comme on usait de représailles, ce droit ne tardait pas à s'exercer entre deux ou plusieurs États voisins, suivant une sorte de convention mutuelle qui consacrait la ruine en permanence des populations des frontières. Aussi loin que pouvaient atteindre, dans leurs incursions, les partis sortant des villes de garnison, et quelquefois les armées elles-mêmes, aussi loin s'étendait le pays sujet à contributions. Quelquefois, il est vrai, on neutralisait, de part et d'autre, par un contrat d'échange, des portions de territoire correspondantes ; mais ces traités, qui n'étaient pas toujours respectés, n'empêchaient pas la guerre de place à place et entre gens de guerre. En France, les intendants des places frontières réglaient le montant des contributions à lever en pays ennemi ; les taxes variaient suivant l'importance des localités auxquelles elles s'appliquaient. Les intendants délivraient, après payement et en guise de reçus, des sauvegardes portant exemption des courses des troupes du roi, et droit de débit et de transport des marchandises dans les seuls lieux contribuables [1].

1. *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. CIII.

En 1644, les contributions que la Champagne payait au Luxembourg et au Hainaut, ne se montaient pas à moins de cent mille écus par an. Mazarin avait approuvé, à cette époque, un projet de construction de tours avec toits en mâchicoulis et fossés palissadés, le long de la Meuse, pour fermer les passages guéables de cette rivière[1]. Des travaux avaient été commencés dans ce but en août 1646, selon les dessins et devis du sieur de Châtillon, ingénieur ordinaire du roi, sous la direction de l'intendant Dosny, qui fit concourir les villes et villages intéressés, et particulièrement les populations riveraines, aux dépenses de construction et à l'entretien des garnisons des tours[2]. Le même intendant avait eu ordre, en 1647, d'imposer Verdun et le pays verdunois de la somme de vingt mille livres, pour payer les frais de levée de trois compagnies de cavalerie légère destinées à couvrir la frontière et les passages de la Meuse contre les courses de l'ennemi, et à faciliter les moyens d'étendre les contributions le plus loin possible[3]. Mais la Fronde était venue empêcher les bons effets de ces mesures en transformant la Champagne en une vaste arène, où Français, Lorrains, Espagnols

1. « Mémoire (orig.) de M. de Tibaud (Thiébault). Le contenu d'icelui fut résolu, le 12 février 1644, par Mgr le Cardinal dans son lit. » (*Arch. nat.*, KK, 1069.)

2. « Commission (du 18 avril 1646) à M. Dosny, conseiller en notre conseil d'État, intendant des finances et fortification de notre frontière de Champagne, pour construire des bacs le long de la Meuse. » (Cop., *Arch. D. G.*, t. MMMDCCLXXXVI.)

P. Fulgence.

3. *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. CIII.

et Allemands se ruaient à l'envi sur les malheureux habitants. A ceux que les calamités de la guerre semblaient avoir épargnés jusque-là, il ne resta bientôt plus que le triste espoir d'être dévorés les derniers.

Il n'est pas jusqu'aux gens de guerre des pays neutres, comme ceux du duché de Bouillon [1], qui ne se mirent à courir sur les terres françaises des gouvernements limitrophes. Un parti espagnol, sorti de Montmédy et qui avait trouvé libre passage sur le pont de Bouillon, vint piller la principauté de Château-Regnault [2]. Il y eut représailles. Les difficultés soulevées à cette occasion furent réglées, le 7 décembre 1649, par un traité conclu à Sedan entre Fabert et l'intendant Dosny, au nom du roi, et deux délégués de l'évêque de Liège. Il y fut stipulé que le pont de Bouillon resterait toujours ouvert aux troupes des garnisons françaises se rendant à la guerre ou en revenant sans prisonniers ni butin [3].

L'heure de la délivrance, qui paraissait avoir sonné, dans les derniers jours de 1650 (après la bataille de Rethel), pour la Champagne, si cruellement éprouvée, était encore bien éloignée.... L'œuvre de dévastation à laquelle cette province servait fatalement de théâtre depuis tant d'années, trouva à cette époque de terribles instruments dans les troupes allemandes au service de la France, sous les ordres

1. Le duché de Bouillon relevait de l'électeur de Cologne, évêque de Liège.

2. Cette principauté avait été cédée au roi de France, en 1629, par la princesse de Conti.

3. Copie originale du traité. (*Arch. aff. étr.*, *Liége*, t. 11.)

du lieutenant général Rosen[1]. En face des ruines déjà accumulées et sous la menace de nouveaux malheurs[2], Fabert ne put retenir un cri de détresse. Quelques gouverneurs de places[3] s'unirent à lui pour presser Mazarin d'employer son autorité à mettre un frein aux brigandages des Allemands[4]. Le cardinal sembla ne pas vouloir donner tort ouvertement à Rosen, qui pouvait rompre, si on le mécontentait, le traité conclu avec le roi; il lui expédia de l'argent, l'invita à dédommager les habitants qui avaient le plus souffert des excès de ses soldats, et enfin envoya servir auprès de lui le maréchal de camp Montdevergues, qui avait ordre de correspondre avec Fabert[5]. Quoiqu'il reprochât aux gouverneurs de la

1. Rosen (Reinhold), ancien lieutenant du duc de Weimar, avait succédé, dans le commandement de ces troupes, au lieutenant général d'Erlach, mort à Brisach le 26 janvier 1650.

Mazarin retenait les Allemands entre Aisne et Meuse, en attendant le moment de les faire passer dans le Luxembourg pour empêcher l'ennemi de s'y réorganiser.

M. Alph. Feillet (*La misère au temps de la Fronde*, etc.) a fait le récit détaillé des épouvantables souffrances qu'endurèrent, à cette époque, les populations champenoises.

2. « L'affaire des troupes de M. Rosen s'en va à s'échauffer. L'on m'a dit qu'il est résolu de faire piller tous les villages entre l'Aisne et la Meuse, lesquels il disait, avant-hier à souper, lui être abandonnés pour cela... Il est certain que les places frontières succomberont si la culture du pays ne les soutient. » (Lettre déjà citée de Fabert à Mazarin, du 1er janvier 1651.)

3. Bussy-Lamet à Mézières, Montégu à Rocroi et Noirmoutiers à Charleville.

4. Lettre (orig.) datée de Charleville, 3 janvier. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)

5. Lettre de Mazarin à Fabert, du 10 janvier, en min. aux *Archives nationales*, KK, 1075, en copie aux *Archives des affaires étrangères, Recueil spécial*, t. XXVIII.

François de Lopis de Montdevergues était mestre de camp-lieutenant du régiment de cavalerie Mazarin.

frontière d'avoir traité les auxiliaires allemands comme ils eussent fait des Espagnols[1], il ne resta pas sourd à leur appel. L'ordonnance rendue le 14 février 1651 prouve d'une manière éclatante que, pendant son séjour en Champagne, au mois de décembre 1650, il avait sondé d'un œil clairvoyant une des plaies qui rongeaient les populations de la frontière. Cette ordonnance portait défense, au nom du roi, à tous officiers, commandant des troupes françaises ou étrangères, de loger leurs gens dans les villages de Champagne et de Picardie pour lesquels les prêtres de la Mission de Vincent de Paul obtiendraient une sauvegarde, en vue d'assister les pauvres et les malades; en outre, elle plaçait sous la protection spéciale du roi ce grand apôtre de la charité et toutes les personnes associées à son œuvre[2]. De semblables dispositions étaient bien préférables à des mesures de répression directe, et il n'est que juste d'en partager

1. Ce que Mazarin aurait voulu, et ce qu'il était impossible d'obtenir des populations exaspérées par une longue oppression, c'est qu'elles vinssent en aide aux troupes allemandes pour leur subsistance, au lieu de les affamer en leur refusant des vivres, même à prix d'argent, et de noyer les bacs qui pouvaient servir à leur passage. (Lettre de Mazarin à Fabert, du 20 janvier, en min. aux *Archives nationales*, KK, 1072, en copie aux *Archives des affaires etrangeres*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

2. Cette ordonnance, que M. Alph. Feillet a relevée le premier dans les *Ordonnances militaires* (t. XXVIII) du *Recueil Cangé*, est en copie aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, t. CXXVI, et à la *Bibliotheque nationale*, *F FR.*, 4224 (*Ms. Le Tellier*). Il fut enjoint à Rosen de la faire exécuter. D'après d'autres ordres du roi, on ne devait plus laisser séjourner de troupes dans les localités de la Champagne où avaient été établis des hôpitaux. (Lettre (cop.) du roi à du Plessis-Besançon, *Arch. D. G.*, t. CXXVI.)

le mérite entre les hommes de cœur qui les provoquèrent et le ministre qui en prit l'initiative.

Cependant, l'heureux dénouement des opérations militaires, tant en Champagne que dans les autres provinces soulevées par les partisans de Condé, n'amena pas le résultat qu'en attendait Mazarin pour relever son prestige et fortifier son autorité. Sans tenir compte des succès remportés par les armées royales, le parlement, d'accord avec le parti des seigneurs, le duc d'Orléans et le coadjuteur de Retz, recommença ses déclamations contre le cardinal et demanda impérieusement à la reine son éloignement immédiat, avec la liberté des princes.

Devant l'attitude menaçante des deux Frondes réconciliées, devant l'orage grossissant de la colère publique, habilement excitée par les chefs des partis coalisés, Mazarin effrayé renonce à la résistance. Il s'éloigne de Paris en secret, et, tandis que le parlement fulmine contre lui et sa famille un arrêt de bannissement, il se rend au Havre et ouvre lui-même aux princes captifs les portes de leur prison (13 février). Ensuite, il revient sur ses pas, et, par Doullens, Péronne, où le maréchal d'Hocquincourt lui amène son neveu et ses nièces, et la Fère, se dirige vers la Champagne, dont il sait les gouverneurs dévoués au roi[1]. Arrivé à Rethel, il donne l'ordre au

1. « Pour la Champagne et la Lorraine, hors Stenay, tout ce qu'il y a de places et de troupes sont au roi, si MM. de Noirmoutier et de Bussy persistent dans la déclaration qu'ils ont faite à M. Fabert dans le château de Sedan, et qui me l'a envoyé dire par un exprès, [qu'ils] périront

sieur Millet[1] d'aller s'informer à Sedan si rien ne s'oppose à ce qu'il se retire à Bouillon. Cet agent apprend de Fabert que la ville, étant ouverte, n'offre aucune sûreté, et que l'autorisation de l'évêque et du chapitre de Liège est indispensable pour entrer dans le château; il va lui-même contrôler ce renseignement auprès du comte de Wagnée, gouverneur de Bouillon, et le rapporte à Mazarin[2]. Aussitôt Fabert est mandé à Rethel. Après l'avoir consulté, le cardinal se décide à fixer sa résidence à Schelestadt, ville impériale d'Alsace. Au moment où il s'engage sur la route de Nancy (6 mars), il a auprès de lui, outre un certain nombre de valets, une vingtaine de ses gardes particuliers, restant des quatre-vingts qui composaient la compagnie au moment du départ de Paris, et deux cents cavaliers, dont cinquante dragons, envoyés par Rosen[3]. Le lendemain, après avoir échappé

pour le service du roi et pour le mien particulier, nonobstant l'amitié de l'un et la parenté de l'autre pour le coadjuteur. » (Lettre (cop.) de Mazarin à Servien, de la Fère, 1er mars, *Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

1. Millet [ou Milet] de Jeure, un des agents les plus actifs de Mazarin; devint, dans la suite, un des sous-précepteurs du dauphin.

2. « Le sieur Millet me voulut obliger à écrire cela au cardinal [que Mazarin ne serait pas en sûreté dans le château], ce que je crus devoir éviter, de peur que ceux qui le suivaient avec le dessein de le quitter à sa sortie de France, ne prissent sujet de là pour dire que je lui aurais refusé le passage ici; et je crois que la chose aurait été ainsi, sans ce que j'obligeai ledit sieur Millet d'aller visiter Bouillon, et d'apprendre du gouverneur s'il recevrait dans le château le cardinal. » (Lettre aut. de Fabert à Chavigny, du 9 mars, *Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Valets et gardes se débandaient au fur et à mesure que l'on avançait.

« Il n'est pas croyable le mauvais traitement qu'il recevrait de ses

à la poursuite d'un parti sorti de Stenay sur l'ordre de Turenne, il gagne Robert-Espagne, aux environs de Bar[1]. De là, il écrit à Servien et de Lionne qu'il a renoncé à se rendre dans les États de l'électeur de Cologne, afin de n'avoir pas à demander de passeport aux Espagnols, et qu'il s'avance du côté du Rhin par la Lorraine. « Je marche, lui dit-il, plutôt en bohémien et en postillon qu'en cardinal qui est forcé d'emmener ses nièces[2]. » A Bar, où il est parfaitement reçu par le maréchal de la Ferté, il est prévenu que l'électeur est disposé à lui faire bon accueil dans ses États[3]. Alors il rebrousse chemin et s'achemine vers Bouillon. Le 11, étant de passage à Clermont-en-Argonne, il se plaint avec amertume, dans une lettre à de Lionne et Servien, de l'extrémité à laquelle il est réduit. « C'est une étrange condition que la mienne, dit-il, d'avoir consommé ma vie en servant utilement et avec la dernière fidélité et passion la France, et que cela ne m'ait servi que pour me faire perdre la liberté que, sans cela, j'eusse eue de pouvoir aller et demeurer partout avec une entière

gens, si quelque peu de honte ne les retenait. J'en ai que les hommes soient animaux si imparfaits, et je suis confirmé dans l'opinion qu'on ne peut guère avoir de plus rudes ennemis ou de plus faibles consolations que de ses propres gens. » (Lettre aut. de Fabert à Chavigny, du 6 mars, de Rethel, *Arch. nat.*, K, 118 A.)

1. Fabert dit à Chavigny dans une lettre, déjà citée, du 9 mars: « Je crois que s'il [Turenne] l'avait vu en l'équipage que je l'ai vu partir de Rethel, qu'il n'aurait pas de volonté de lui faire du mal. »

2. Lettre (cop.) du 7 mars. (*Arch. aff. étr.*, *Rec. spécial*, t. XXVIII.)

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, des 12 et 13 mars. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

sûreté ; peut-être cela est sans exemple. J'eusse été mille fois plus heureux si la reine eût trouvé bon qu'on m'arrêtât prisonnier [1]. » Le 12, accompagné du maréchal de la Ferté, qui lui amène deux cents chevaux d'escorte pour remplacer ceux de Rosen, retournés dans leurs quartiers, il entre à Sedan, où le dévouement du gouverneur lui a ménagé une réception digne de son rang et de son infortune [2]. Le lendemain, il quitte la place avec une trentaine de gentilshommes qui n'ont pas voulu se séparer de lui. Fabert l'escorte jusqu'auprès de Bouillon. Quelques jours après, des coureurs français et espagnols de la garnison de Stenay se ruent sur le village de Corbion, qu'ils mettent au pillage, et annoncent par des billets semés sur leur parcours que pareil traitement sera appliqué aux villages du duché, si l'on souffre que Mazarin séjourne à Bouillon. Déjà le cardinal a reçu, du comte de Brienne, une lettre qui l'autorise, au nom de la reine, à se pourvoir d'un passe-port auprès des Espagnols, pour se retirer sur les bords du Rhin. Il envoie demander ce passe-port à Bruxelles, et, dès qu'il l'a reçu, se met en route pour Brühl [3].

1. Lettre (cop.). (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

2. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 12, 15 et 29 mars. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 19 et 22 mars, et à M. de Termes, du 22 mars. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

Pendant son séjour à Bouillon (du 14 au 19 mars), Mazarin reçut deux fois la visite de Fabert.

D'après Amédée Renée (*Les Nièces de Mazarin*, Paris, 1858), Mazarin aurait laissé son neveu et ses nièces à Sedan, lors de son passage dans cette ville, en attendant d'être fixé sur le lieu où il se reti-

En passant à Huy-sur-Meuse, le 1er avril, il apprend, par une lettre de Fabert, les démarches tentées par le duc d'Orléans pour porter les habitants de Liège à lui refuser asile dans leur ville[1]. Il arrive enfin le 6 avril à Brühl, et s'installe dans une maison que l'électeur de Cologne lui a fait offrir par un de ses officiers venu au-devant de lui à Juliers[2].

rerait définitivement. Nous n'avons rien trouvé dans la correspondance de Mazarin, ni dans celle de Fabert, qui justifiât cette assertion. Au moment où le cardinal s'éloignait de Bouillon, Fabert écrivit à Chavigny : « Les nièces seront dans un couvent avec deux femmes qui leur restent ». (Lettre du 29 mars citée plus haut.)

1. Lettre (cop.) de Mazarin à Servien et de Lionne, du 1er avril. (*Arch. aff. étr*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.)

« Je fais état, dit le cardinal dans cette lettre, d'être dans deux jours sur le Rhin. Je ne sais pas ce que l'on désirera encore, et si l'on voudra que je passe jusques au Danube. »

2. Lettre (cop.) de Mazarin à de Lionne et Servien, du 11 avril, de Brühl. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXVIII.) — Fabert manda à ses amis l'accueil que Mazarin avait reçu à Juliers et ailleurs. Il dit, à ce propos, dans une lettre (aut.) du 17 avril (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXIII) au cardinal : « Cela doit faire honte aux Français qui le sauront. »

Environ trois semaines après l'arrivée de Mazarin à Brühl, le parlement envoya à Sedan deux de ses membres [Pitou et Bitaut] pour s'informer des circonstances qui avaient marqué le passage du cardinal dans cette ville. Voici en quels termes Fabert rapporte dans une lettre à Ondedei *, du 26 avril (Lettre aut., *Arch. de Condé*, *Section historique*, carton 100), l'accueil qu'il fit aux enquêteurs. « Les conseillers du parlement arrivèrent ici dimanche dernier [23 avril] ; ils furent arrêtés à la porte de la ville, où je leur mandai que s'ils n'avaient pas une commission de LL. MM. pour agir ici, que je ne pourrais leur en permettre l'entrée, Sedan n'étant pas du ressort du parlement [de Paris]. Ils dirent qu'ils avaient commission et qu'outre cela nous étions de leur ressort ; mais enfin, pour ne pas s'en retourner sans dîner et voir la place, ils convinrent d'y entrer comme

* Giuseppe Zongo Ondedei, parent de Mazarin, et l'un de ses confidents les plus intimes; plus tard, évêque de Fréjus.

Tandis que Mazarin se dirigeait de Bouillon sur Brühl, la régente appelait Chavigny dans le conseil d'en haut. Sept semaines (16 février-1er avril) séparent cet événement de la mise en liberté des princes. Les rapports de Fabert avec Chavigny sont intéressants à connaître pendant cette période. Aussitôt après le retour des princes à Paris, Fabert avait pressenti le changement de fortune qui se préparait pour son ami. Dès lors, il aurait voulu l'arracher à la vie retirée où il se tenait comme enseveli au fond de la province, et lui voir prendre, auprès de la reine, la place pour laquelle il semblait naturellement désigné depuis le départ de Mazarin[1]. « Quand je pense, lui écrivit-il, aux services que vous avez

particuliers ; après quoi je mandai qu'on leur ouvrit les portes. Mais, de crainte qu'ils ne fissent quelque acte dans l'hôtellerie, je m'y rendis quasi aussitôt qu'eux, et les obligeai à venir dîner au château ; après quoi je leur fis voir la place, et les mis dans leur carrosse pour s'en retourner à Mézières, d'où ils étaient venus. Ils me demandèrent, plusieurs fois, d'ouïr quelques personnes sur le fait de leur mission, ce que je ne voulus pas leur permettre qu'en me montrant une commission particulière pour cela, scellée du grand sceau, laquelle ils n'avaient pas.

» Je leur dis sur le sujet de S. E. et de son passage ce que je crus être obligé de leur dire. Ils ne résistèrent à rien, et témoignèrent encore à d'autres qu'à moi qu'ils n'avaient rien trouvé ni mis dans leur procès-verbal qui ne fût contraire à l'intention de ceux qui avaient fait donner l'arrêt du 11e de mars, pensant nuire beaucoup à Mgr le cardinal. »

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, de février et mars, *passim*. (*Arch. nat*, K, 118 A.)

« Je ne saurais pas vous voir chargé du principal emploi ni dans la première place que je tiens périlleuse à merveille, jusques à ce que le roi sera en âge, mais je souhaiterais être certain que vous ne refuseriez pas de vous rapprocher des affaires jusque seulement y avoir quelque part. » (Lettre du 9 mars.)

rendus à la France en un temps très différent de celui-ci, j'ai sujet de croire que vous l'assisterez, maintenant qu'elle en a tant besoin. Dieu m'est témoin que le désir que j'ai de votre retour à la cour ne procède que de celui que j'ai pour le bien de l'État[1]. » Lors de son séjour à Rethel, Mazarin avait confié à Fabert qu'au mois de décembre précédent, il s'était ouvert au comte d'Estrades de son désir de se rapprocher de Chavigny[2]. Plus tard, sur le chemin de Sedan à Bouillon, et pendant son séjour à Bouillon, il avait abordé de nouveau ce sujet pour déclarer qu'il persistait dans ses intentions; il n'avait pas cherché, alors, à se défendre du reproche que Fabert lui faisait de s'être montré injuste envers Chavigny; il s'était même déclaré partisan de son retour aux affaires[3]. Mais Chavigny devait se soucier médiocrement du patronage de Mazarin pour rentrer au conseil. Il sut assez mauvais gré à Fabert de l'instruire des dispositions du cardinal à son égard, et, de plus, prit ombrage des ménagements pleins de déférence dont il le vit user envers lui. Le dépit qu'il en éprouva n'échappa point à Fabert, qui se crut obligé de lui donner sur sa conduite les explications suivantes : « J'ai toujours été si persuadé que le cardinal ne pourrait s'empêcher de tomber, que j'ai cru

1. Lettre (aut.) du 19 février. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)
2. Lettre, déjà citée, de Fabert à Chavigny, du 9 mars.
3. Dès son passage à Doullens, Mazarin avait écrit à la reine de faire venir Chavigny à la cour ; il le dit dans une lettre (aut.) à Fabert, du 19 mai. (*Arch. aff. étr.*, *Rec. spécial*, t. XXIX.)

que c'était un effet de la bonté de Dieu qui vous séparait de l'amitié qui avait été entre vous deux, et vous pouvez, Monsieur, vous souvenir qu'il y a plusieurs années que je vous en ai parlé ainsi. Si j'ai cru qu'il ne pourrait se maintenir, j'aurais grand tort, maintenant, de me persuader qu'il soit capable de reprendre la place qu'il a perdue, et rétablir une autorité fondue entre ses mains. Quant à ce que je l'ai reçu ici, je n'ai pas cru devoir user d'autre manière. Vous-même, autrefois, m'avez fait l'honneur de me conseiller de vivre avec grand respect avec lui ; je l'ai fait à la vue de la cour et de toute la France, et je n'ai pas voulu, après cela, que ceux qui écriront ces disgrâces missent au nombre des plus remarquables celle que ce lui eût été de se voir refuser le passage de la Meuse, pour s'éloigner de France, par une personne qu'on ne manquerait pas de publier lui être fort obligée. Vous-même, Monsieur, auriez peine à me justifier de cela envers ceux qui vous en parleraient, et peut-être envers vous-même aussi. De péril pour moi, je ne crois pas qu'il y en puisse avoir. Je n'ai reçu nul ordre qui dût m'empêcher de faire ce que j'ai fait. Je crois certainement que M. le cardinal a fait tout le mieux qu'il a pu contre les Espagnols, qui étaient perdus sans nos désordres, et j'ai sujet de croire que Leurs Majestés le voient éloigner contre leurs intentions ; Elles ont écrit à des gouverneurs des lettres que j'ai vues, portant qu'il se retire ayant leurs bonnes grâces et assurance de leur protection. Après toutes ces choses,

j'aurais eu grand tort d'empêcher M. le cardinal de passer par ici pour aller où il lui est ordonné. Si ceux qui prennent l'autorité des affaires sont d'humeur à me pousser sur cela, il est croyable qu'ils entreprendront encore d'autres choses qui feront bientôt connaître aux gens de bien la nécessité qu'il y aura de s'opposer à la ruine de l'autorité royale. Mais il est plus à craindre, ce me semble, que ces messieurs ne puissent s'accommoder ensemble, que d'appréhender qu'ils soient si puissants que rien ne puisse leur résister avec justice[1]. »

Lorsque cette lettre arriva à Chavigny, la régente venait de lui rouvrir les portes du conseil. Fabert en reçut une impression de vive satisfaction. « Cette action de la reine, lui écrivit-il, m'a donné pour son service une passion inexprimable[2]. » Aussitôt, il le pressa de s'employer, « pour le bien de sa maison », à recouvrer sa charge de secrétaire d'État et le gouvernement du bois de Vincennes. Au risque de lui déplaire, il le prévint que le cardinal « était aussi bien dans l'esprit de la reine qu'il eût jamais été[3] ». Conseiller de la régente à côté de Servien, Lionne et Le Tellier, Chavigny dut s'apercevoir de bonne heure que Fabert disait vrai. Jamais situation à la cour ne fut plus fausse que la sienne. Il la partageait, d'ailleurs, avec le prince de Condé, détaché depuis peu de la Fronde.

1. Lettre (aut.) du 1er avril. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)
2. Lettre (aut.) du 9 avril. (*Ibid.*)
3. Lettre (aut.) du 13 avril. (*Ibid.*)

Mazarin ne disposait plus des mêmes moyens qu'autrefois pour déjouer les manœuvres de ses adversaires ; mais il continuait à être instruit, par les amis qui lui restaient, de tout ce qui se faisait et se disait contre lui. Grâce à l'appui secret de la reine, il put, sans être obligé de prendre une posture de suppliant, demander à Fabert de cimenter entre lui et Chavigny « une étroite et solide amitié [1] ». Peut-être espérait-il arriver, de cette manière, à lier les mains de son rival, déjà fort gêné dans ses mouvements. Quoi qu'il en soit, ses avances ne lui portèrent pas bonheur. Chavigny s'en servit pour se vanter que le cardinal lui avait fait offrir par Fabert la charge de M. de Brienne et la confiance intime de la régente, en retour des bons offices qu'il sollicitait de lui [2]. Ce propos devint bientôt un bruit public. Mazarin s'en inquiéta. Il prit Fabert à témoin de l'attitude pleine de réserve qu'il

1. Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 27 mai. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX, et *Bibl. nat.*, *Recueil Cangé*, t. LXVI.)

2. Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 28 avril. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.) Cette lettre commence ainsi : « Je vous dirai, dans la dernière confiance, que Penacors est venu ici à la prière de M. de Noirmoutiers pour me faire savoir, de la part de M[me] de Chevreuse, qu'à présent que par la rupture du mariage de sa fille [avec le prince de Conti], elle n'avait plus d'engagement, et s'offrait de me servir si je voulais, dont elle avait des moyens infaillibles, qu'elle et ceux de sa famille s'y emploieraient avec chaleur..... et qu'il fallait seulement que j'écrivisse une lettre à la reine, afin que S. M. prît confiance en la dite dame..... Je lui ai répondu que je ne songeais ici qu'au repos et à la retraite... ne désirant pour toutes choses que la réparation de mon honneur. »

Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 7 mai, chiffrée en partie. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXIII.)

s'était toujours imposée vis-à-vis de Chavigny, et ne manqua pas de faire ressortir la contradiction qui existait entre la démarche qu'on lui prêtait et le respect qu'il avait pour la reine. Il demanda aide à Fabert pour rétablir la vérité. La crainte de perdre la confiance de ses amis ou de refroidir l'ardeur de leur dévouement l'agitait singulièrement. En vain Chavigny prétendit n'être pour rien dans les imputations dont on chargeait sa conduite, Mazarin s'obstina à croire le contraire et à se plaindre à Fabert des procédés que l'on employait pour le discréditer. Faisant allusion à des griefs récents qu'il avait contre le nouveau conseiller de la reine, il écrivit à Fabert, l'humeur échauffée par les mauvais traitements dont il était l'objet : « Il n'y a pierre que M. de Chavigny n'ait remuée contre moi dans le parlement et auprès des princes, dans la crainte qu'il a eue qu'il y eût négociation sur le tapis par le moyen de laquelle on ajustât mon retour en France. Il a sollicité publiquement les malintentionnés du parlement pour les faire fronder contre moi, et je ne sais par quel artifice il a fait que le maréchal de Gramont s'est révolté contre moi, qui ne fait que parler partout à mon désavantage, et vous savez de quelle façon je l'ai servi, et du temps du feu roi et dans la régence.... Il a offert au maréchal d'Estrées de lui montrer des lettres que je lui avais écrites, par lesquelles il pourrait reconnaître que je n'avais aucune estime pour lui. Il a fait tous ses efforts auprès de M. Servien pour lui persuader que c'était moi qui

l'avais fait chasser du temps de feu M. le cardinal, et a fait jouer tous les ressorts imaginables pour obliger M. Servien et M. de Lionne, avec lesquels il est fort bien présentement, à se détacher de mes intérêts.

» Il m'a fait traiter comme un Turc par M. le surintendant, lequel ne m'a pas seulement donné la moindre assistance, mais m'a ôté presque toutes les assignations desquelles il a pu avoir connaissance, qui m'avaient été données par ses prédécesseurs, et vous savez bien qui l'a mis dans la place où il est, qui lui a fait donner les charges de Saint-Germain et de Versailles, une abbaye de trente mille livres de rente, et la survivance pour son fils de la charge de président au mortier.

» .... Je n'en finirais jamais si je voulais dire en détail toutes les pièces que M. de Chavigny me joue, et surtout auprès de la reine, par certains émissaires qu'il a pour insinuer à Sa Majesté que j'ai tout perdu, que je ne suis pas capable de servir, que Sa Majesté ruinera l'État si elle s'opiniâtre à me protéger et vouloir mon retour..... » Il ajoutait ironiquement : « ..... Comme son esprit et ses grandes lumières lui font voir les choses mieux qu'aux plus sensés et clairvoyants, et qu'il a la conscience nette, il sait qu'il n'y a rien de si juste et si propre au maintien de l'autorité royale que de sacrifier un cardinal premier ministre, qui a servi vingt-deux ans la France avec fidélité, sans intérêt et utilement, contre lequel des factieux ont entrepris par voies de fait, sans au-

cune forme de justice, malgré Leurs Majestés, qui les ont tenues longtemps prisonnières pour les contraindre à leur donner tout ce qu'ils ont voulu là-dessus. » Le cardinal terminait par des protestations d'amitié pour Fabert. « Je vous conjure de croire, lui disait-il, qu'en quelque état que je puisse être, vous n'aurez jamais ni serviteur ni ami qui vous aime et vous estime plus que moi [1]. »

Dès sa sortie de France, Mazarin avait commencé à entretenir, principalement par l'entremise de Fabert, avec la régente et les secrétaires d'État une correspondance des plus actives. Grâce à ces rapports incessants, la reine put négocier de bonne heure (20 mars), avec le duc de Bouillon, l'échange des souverainetés de Sedan et Raucourt, et d'une partie du duché de Bouillon, contre les duchés-pairies d'Albret et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne et d'Évreux, etc. Ce traité réservait les droits de Frédéric-Maurice sur le château et la portion du duché détenue par l'évêque de Liège et le roi d'Espagne. Il fut accompagné d'une déclaration du roi, d'après laquelle le duc, son frère le vicomte de Turenne et leurs descendants devaient continuer à jouir, « tant dedans que dehors du royaume, » des mêmes « privilèges, prérogatives, rangs, préséances et dignités » que par le passé [2] ».

Le contrat d'échange était signé depuis près de

1. Lettre (cop.) du 15 juillet. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.)

2. Déclaration (orig. sur parchemin) du mois de mars. (*Arch. nat.*, K, 118 A.) On trouve le même document aux *Archives de la mairie*

trois mois, quand Fabert fut informé qu'une de ses clauses plaçait les Terres souveraines dans la dépendance du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides de Paris. Cette mesure allait droit à ruiner l'Académie[1] et à déposséder de leurs charges les magistrats hors d'état d'en payer la finance. C'était se priver des services d'un grand nombre d'hommes éminents, la plupart protestants, dont le concours n'avait pas peu contribué à faire accepter du peuple la nouvelle domination. Les assurances que Fabert avait données aux habitants, sur la foi des déclarations royales, que leurs antiques immunités seraient respectées, recevaient ainsi un démenti formel. Après les sacrifices prodigieux qu'il avait obtenus des bourgeois pour étendre et améliorer les défenses de la place, n'était-ce pas répondre à leur dévouement par la plus noire ingratitude? Metz avait attendu quatre-vingts ans avant de souffrir aucun changement de ce genre; il fallait au moins laisser mourir sous le régime des anciennes institutions la génération que les princes de Bouillon avaient commencé à façonner. Tels sont les principaux traits du plaidoyer ému que Fabert adressa en même temps à Mazarin et à Chavigny[2]. Il était alors à Bourbonne,

de Sedan, sous forme d'extrait du *Registre du conseil de la police* de la ville. — *P. Norbert.*

1. Une petite partie du revenu du domaine de Sedan servait à l'entretien de l'Académie.

2. Lettre (aut.) de Fabert, de Bourbonne : 1° à Mazarin, du 17 juin (*Arch. nat.*, KK, 1072); 2° à Chavigny, des 17 et 20 juin (*Arch. nat.*, K, 118 A).

où il prenait les eaux. A son retour à Sedan, il trouva les habitants sous le coup d'un abattement profond, causé par la perspective du bouleversement qui menaçait la constitution politique et administrative des Terres souveraines[1]. Un conseiller de ville, avocat au conseil souverain, Jean Billot, fut député à la cour pour solliciter de la régente, au nom de ses concitoyens, la suppression de la clause attentatoire à leurs privilèges[2]. Chaleureusement appuyée par Mazarin, la requête de Fabert eut l'issue qu'il avait souhaitée. Une déclaration du roi (3 juillet) constata « l'erreur » qui s'était glissée, au détriment des Sedanais, dans le contrat du 20 mars, et porta confirmation de la Souveraineté sans innovation de ressort ni de juridiction[3].

Lors des premières démarches de Fabert pour

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 13 juillet. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 14 juillet. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Lettres : 1° (*Arch. aff. étr.*) de Mazarin à de Lionne et Servien, du 30 juin (*Rec. spécial*, t. XXVIII, cop.) : à Fabert, des 4 et 15 juillet, 9 août et 1er septembre (*Rec. spécial*, t. XXIX, cop.), et 4 août (*France*, t. CXXXVI, min.) ; de Fabert à Mazarin, des 9 et 30 juillet (*France*, t. CXXXIV, aut.) ; 2° (*Arch. nat.*, KK, 1072), de Fabert à Mazarin, du 19 août, aut.

Dans sa lettre du 19 août, Fabert disait à Mazarin : « J'aime mieux mourir que d'aller contre la volonté de Leurs Majestés ; mais, cette considération ôtée, je ne voudrais pas vivre, si j'avais abandonné un peuple fidèle au roi, et qui, sur ma parole, a fait des choses pour son service qui mériteraient qu'on lui donnât les privilèges que l'on lui veut ôter, s'il ne les avait pas. »

La dernière en date des lettres relatives à cette affaire est du 1er septembre. Fabert ne savait pas encore, à cette époque, s'il avait été donné suite à sa réclamation. Or, la déclaration royale qui ap-

obtenir de Mazarin la modification du traité conclu avec Frédéric-Maurice, un autre changement, encore ignoré de lui, était en voie d'accomplissement, sinon déjà effectué : il s'agissait du passage, entre les mains de la reine, du domaine de Sedan, dont le revenu avait été employé jusque-là, en grande partie, à l'entretien de la garnison. Or, d'après un bruit ayant cours à Paris, la régente ne s'appropriait Sedan que pour y ménager au cardinal une retraite assurée. Dans la crainte que Chavigny, s'emparant de ce bruit, n'insinuât à Fabert qu'il était victime d'un coup monté sur un mot d'ordre parti de Brühl, Mazarin s'empressa de faire promettre à ce dernier, au nom de la reine, par Servien et Lionne, des ressources équivalentes à celles dont on lui enlevait la disposition[1]. Au dire du cardinal, la mesure était motivée par l'obligation où se trouvait la reine d'abandonner au prince de Condé, pour le dédommager de la perte

porta la solution qu'il désirait, figure, à la date du 3 juillet (le P. Norbert la place au 10), dans le *Registre du greffe du conseil souverain de Sedan ;* elle y est accompagnée d'une lettre du roi aux officiers du conseil et du bailliage. Comme on le voit par les deux lettres de Fabert déjà citées, l'une du 13 juillet à Chavigny, l'autre du 30 juillet à Mazarin, le chancelier Séguier et M. de Brienne se montraient peu favorables ou même hostiles à sa demande. Il est donc possible qu'après avoir été signée le 3 juillet, la déclaration soit restée longtemps en chancellerie avant d'être scellée et expédiée.

1. Lettre du 30 juin, déjà citée. — Lettre du 4 juillet, de Mazarin à Fabert, citée plus haut.

Il n'est pas invraisemblable qu'une certaine connexion ait existé entre la détermination de la reine de prendre pour elle le domaine de Sedan, et la mesure d'après laquelle les Terres souveraines devaient relever du parlement de Paris.

du duché d'Albret donné au duc de Bouillon[1], le domaine du Bourbonnais. Cependant, aucun document ne nous a apporté la preuve qu'Anne d'Autriche ait jamais possédé le domaine de Sedan; il est probable qu'elle revint sur sa résolution dès qu'elle crut possible le retour du cardinal aux affaires.

Le contrat d'échange arriva fort à propos pour porter Frédéric-Maurice à se rallier au roi. Libre d'engagements envers les Espagnols, le maréchal de Turenne se rapprocha de la cour[2]. De son côté, le coadjuteur négocia son accommodement. La reine mère n'en fut pas moins contrainte de céder aux exigences despotiques du prince de Condé, qui réclamait le renvoi de Le Tellier, Servien et Lionne (19 juillet). Chavigny rejoignit dans la retraite les trois secrétaires d'État. La régente ne lui avait pas signifié son congé en termes exprès; mais, alors qu'il la pressait assez maladroitement de lui accorder sa

1. On lit dans une lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 30 juillet (*Arch. nat.*, K, 118 A):

« L'on m'a parlé en façon du monde d'aucune des choses qui se disent contre ma demeure ici, et j'ai sujet de croire que le bruit qu'on en fait n'a de fondement que l'échange fait du domaine du Bourbonnais contre celui de Sedan. »

Le prince de Condé possédait le duché d'Albret, depuis 1641, à titre d'engagement. (*Arch. de Condé, Description et état général du duché de Bourbonnais*, Ms., in-4°, sans nom d'auteur, de la fin du dix-huitième siècle.)

2. Pendant quelque temps encore, Mazarin ne parut croire qu'à demi à la conversion du duc de Bouillon et de Turenne, qui était, en grande partie, comme l'on sait, l'œuvre du procureur général Nicolas Fouquet et de son frère l'abbé. (*Mémoires sur la vie publique et privée de Fouquet*, par M. Chéruel, Paris, 1862.)

« dernière confiance », en ayant l'air de dire : « Ou cela, ou la maison des champs », elle lui avait répondu : « La maison des champs. » Là-dessus, il s'était retiré de la cour, mortifié, et « reconnaissant qu'il avait assez mal pris ses mesures ». C'est du moins sous ce jour que Mazarin présenta à Fabert la disgrâce de Chavigny[1]. Parlant de son rival, il disait avec une satisfaction triomphante : « Il a eu tort de faire un si grand mépris des absents. » Déjà, sans doute, il entrevoyait la récompense que promettait à son attachement passionné pour la France le lendemain des jours d'exil[2].

Fabert ne dissimula pas à Chavigny le chagrin qu'il éprouvait de le voir de nouveau éloigné de la cour. Il aurait voulu le disposer à y revenir. « Je sais, lui écrivit-il, que votre inclination vous porte à la retraite, et qu'elle a des plaisirs que vous préférez à ceux qu'on a d'augmenter ses richesses et sa fortune ; mais les injustices et les mauvais traitements que l'on souffre, lorsqu'on ne peut plus faire ni bien ni mal, ne sont pas supportables à des gens de votre

1. Lettre déjà citée du 9 août.

« Il faut que la reine se débarrasse de M. de Chavigny. Le cardinal de Richelieu déclara, à plusieurs reprises, qu'il ne lui donnerait pas dix poules à gouverner. Le chasser servira en grande partie à gagner le parti de M. de Châteauneuf à la reine. » (Lettre (cop.) de Mazarin à Ondedei, du 18 juillet, *Bibl. Mazarine, Lettres de Mazarin*, t. V, traduction de M. Chantelauze dans *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau*, Paris, 1878, t. II.)

2. « Les persécutions et les persécuteurs n'ont servi qu'à redoubler la passion que j'avais pour la France, et pour le repos, grandeur et satisfaction de Leurs Majestés. » (Lettre du 9 août.)

sorte.... un peu de complaisance, maintenant, vous mettra dans un temps où il en faudra moins [1].» Il aurait voulu, surtout, que son ami ne rentrât au conseil par aucune autre voie « que celle qui tient l'esprit entièrement tourné au service du roi [2] ». Ses avis ne furent malheureusement pas écoutés. Chavigny ne fit rien pour se détacher du parti des mécontents.

Pendant la période (19 juillet-7 septembre) bouleversée qui commence à l'expulsion de Le Tellier, Servien et Lionne, et finit à la proclamation de la majorité du roi, la correspondance de Fabert avec Mazarin est plus active que jamais. Il s'associe à la douloureuse émotion que causent au cardinal les événements de Paris; il déplore avec lui les scènes de désordre et de violence dont le parlement est le théâtre, et les effets de plus en plus désastreux de la lutte coupable engagée contre la régente. Son vœu le plus ardent est que les états généraux, dont la convocation est annoncée, siègent ailleurs qu'à Paris [3]. Il aspire au moment où la reine fera entrer résolument dans le conseil des hommes dévoués au roi [4]. Plus tard, en apprenant (24 août) la déclaration

1. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 30 juillet. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 2 août. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Lettre du 19 août, à Mazarin, citée plus haut.

Il avait été promis à la noblesse et au clergé, au commencement de 1651, que les états généraux seraient convoqués pour le 8 septembre.

4. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 20 août. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)

par laquelle le parlement exclut à jamais Mazarin du royaume, il se demande « s'il ne serait pas plus expédient d'avoir la guerre civile que de voir l'État sans chef et sans conduite et les affaires dans la confusion ». « Il est à croire, dit-il, si nous avions la guerre [civile], qu'elle durerait peu ; il n'en est pas de même des maux que causera la division de l'autorité royale[1]. »

Mazarin, toujours à Brühl, se préoccupe non moins vivement du salut de l'État. Confondant l'intérêt de sa politique avec l'intérêt général, il fait part, en ces termes, à Fabert (22 août) de ses angoisses patriotiques : « Je vous jure devant Dieu que je voudrais être condamné à finir mes jours misérablement en pays inconnu, pourvu que cela pût contribuer au calme de l'État et au rétablissement de l'autorité royale ; mais, ce qui me fâche, c'est de connaître si visiblement qu'on ne se sert de moi que pour prétexte, et qu'on se veut élever aux dépens du roi. Je suis persuadé que cela vous perce le cœur, sachant à quel point vous êtes bon Français[2]. » Dans une autre lettre, du 1er septembre, il dit à Fabert avec effusion : « Nous souffrons, vous et moi, les mêmes peines, voyant que les désordres règnent et que l'État ne saurait se bien porter pendant que tout est dans la confusion, et qu'on travaille incessamment pour anéantir l'autorité royale. Je vous puis jurer devant Dieu que le danger

1. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 24 août. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)
2. Lettre (cop.). (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.)

dans lequel est le royaume, et les maux que le roi et la reine souffrent, ne permettent pas que je ressente les miens particuliers.... Dieu sait les intentions que j'avais pour M. de Chavigny, et vous avez bien pu connaître si elles étaient sincères. Il n'a tenu qu'à lui d'être heureux et en meilleure posture qu'il n'avait jamais été, en attachant, comme il pouvait, M. le Prince entièrement à la reine, et établissant entre ledit prince et moi une parfaite intelligence, de quoi la réunion de la maison royale et le relèvement de l'autorité s'en seraient ensuivis, et la conclusion de la paix, puisque les Espagnols, dans la faiblesse où ils sont, auraient été très heureux d'y donner la main, n'ayant autre fondement, pour continuer la guerre, que nos divisions; car, la France unie, ils auraient plus à craindre que par le passé, voyant bien que leur roi s'en va et que le nôtre vient[1]. » Dans la même lettre, il parle des « instances qu'il poursuit », afin « d'être mis en état de s'en aller à Rome pour délivrer tous ceux qui ont peur de son retour[2] ». Mais il n'entend donner satisfaction à ses ennemis, sous ce rapport, qu'autant qu'il recevra quelques garanties. A ce sujet, il dit à Fabert (22 septembre) : « Je vous laisse à penser si, après avoir été banni par tant d'arrêts ignominieux, je suis capable de

1. Lettre (cop.). (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.)

2. « Il y a tout lieu de croire que ce fut le coadjuteur qui inspira l'idée au duc d'Orléans de demander au conseil du roi que le cardinal Mazarin fût envoyé à Rome pour y représenter les intérêts de la France en qualité de *cardinal national.* » (Chantelauze, *le Cardinal de Retz.*)

prendre le parti de m'en aller au lieu de ma naissance sans aucune sûreté, pour y demander l'aumône[1]. » En même temps, il lui confie qu'il cherche à se faire donner Brisach pour place de retraite.

Tandis que le cardinal, par l'intermédiaire de Bartet, un de ses agents, sollicitait le coadjuteur de l'appuyer dans ses démarches auprès de la reine pour obtenir d'être reçu dans Brisach, le prince de Condé s'acheminait vers Bordeaux. Il avait quitté Paris la veille du jour où la majorité du roi devait être proclamée en lit de justice. Aucune concession n'ayant pu le satisfaire, et une nouvelle composition du conseil[2] s'accordant mal avec ses vues, il s'était décidé à rompre avec la reine. Sur son passage, à sa voix et à celle de ses partisans, la guerre civile s'alluma dans le Berry, dans le Périgord, dans l'Angoumois et en Saintonge. A Bordeaux, il trouva le parlement prêt à le seconder dans ses desseins. Jusque-là, Fabert s'était refusé à croire à sa défection. « Le prince, disait-il, a les qualités qui font les plus grands hommes ; mais il faut je ne sais quelle basse complaisance pour mener les gens contre le nom du roi, dont je le crois incapable[3]. »

1. Lettre (cop.). (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.)

2. La reine avait placé M. de Châteauneuf à la tête du conseil ; la surintendance des finances était donnée au marquis de la Vieuville ; enfin, le premier président Molé avait repris les sceaux ôtés à Séguier.

3. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 13 et 20 septembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

D'après les renseignements communiqués à Fabert, Condé ayant tenu conseil chez lui, avant de se rendre à Trie, Chavigny aurait émis l'avis, avec un autre membre, que le prince devait rester à Paris et aller y visiter le roi et sa mère.

Lorsque Fabert apprit le départ du prince de Condé, il s'empressa d'écrire à Chavigny pour l'engager à se réfugier à Sedan, si les événements se compliquaient, c'est-à-dire si l'accommodement qu'il croyait encore praticable à ce moment entre le prince et la reine, ne se réalisait pas. C'était là sa réponse à certaines plaintes que son ingrat ami, mettant en doute la fidélité de son dévouement, avait osé élever contre lui [1]. Chavigny resta encore quelque temps à Paris [2], puis se retira en province sans accéder à la proposition de Fabert.

La révolte ouverte du premier prince du sang laissait le champ libre, à la cour, à son implacable ennemi le coadjuteur. A tout prendre, Mazarin ne perdait pas au change; il pouvait espérer, jusqu'à un certain point, que pour sauvegarder sa situation auprès de la reine, Retz serait tenu de le ménager. Son plan était de circonvenir son adversaire par tous les moyens possibles, non seulement pour l'empêcher de lui nuire, mais pour se le rendre favorable. Les avis de Colbert avaient déjà excité sa défiance à l'égard du coadjuteur [3]. Ceux qu'il reçut de Fabert durent en-

1. Lettre (aut. sans suscription ni signature) de Fabert à Mazarin, du 10 septembre. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)

2. « Je ne puis assez m'étonner de ce qu'on ait laissé à Paris M. de Chavigny après le traitement que la reine lui fit et le procédé que M. le Prince tenait. » (Lettre (cop.) de Mazarin au marquis de Noirmoutiers, du 22 septembre, *Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.) Noirmoutiers était lié avec le coadjuteur. Le cardinal fait allusion, dans cette lettre, aux rapports de M. de Chavigny avec la duchesse d'Aiguillon.

3. Lettre de Colbert à Mazarin, du 2 septembre. (*Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par P. Clément, t. I.)

core l'augmenter. « C'est beaucoup, lui écrivit celui-ci, le 10 septembre, dans les maux que la France souffre, d'avoir atteint la majorité. Les places et les armées étant au roi, le reste certainement sera soumis, lorsque Sa Majesté voudra agir avec vigueur; mais il est bien croyable qu'ensuite quelqu'un s'insinuera dans son esprit, et que, pour être entièrement maître des affaires, il ne voudra plus dépendre de la reine. Je n'excepte pas le coadjuteur de mon soupçon, si on le laisse agir, quoiqu'il puisse promettre le contraire [1]. » Il exprime de nouveau au cardinal ses craintes à ce sujet, dans une lettre du 1er octobre : « Mon soupçon, dit-il, augmente qu'on se rendra maître de l'esprit du roi, et qu'on voudra ensuite être sans compagnon. C'est à Votre Éminence à prendre ses mesures là-dessus [2]. »

Mazarin n'avait pas attendu jusque-là pour parer à l'éventualité menaçante que ses amis lui signalaient. Le 21 septembre, le coadjuteur avait reçu l'acte officiel par lequel il était désigné à Rome pour le cardinalat. Dès lors, la régente pouvait se rendre dans le

1. Lettre déjà citée ; Fabert, en l'écrivant, ne savait pas encore, mais pressentait sur quels conseillers s'était fixé le choix de la reine. Nous les avons nommés, ils étaient trois : Châteauneuf, la Vieuville, et Molé ; le premier marchait complètement d'accord avec le coadjuteur. Dès le 3 septembre, Fabert disait à Chavigny : « Il est à craindre un favori dont les jeunes princes, ardents dans leurs affections, se passent rarement. » (Aut., *Arch. nat.*, K, 118 A.)

2. Lettre (aut.) (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXV.)

Le but de Fabert était de détourner Mazarin de faire le voyage de Rome, dont il prévoyait que le coadjuteur profiterait pour rendre son influence prépondérante.

Midi, pour y être à portée des troupes royales opposées, sous le comte d'Harcourt, à celles du prince de Condé et de ses adhérents ; elle aurait moins à s'inquiéter de ce qui se passerait à Paris en son absence. Quant à Mazarin, il se donna pour rôle de faire briller aux yeux du coadjuteur fasciné la pourpre du cardinalat, aussi longtemps que ce jeu servirait à dissimuler son véritable dessein, qui était de reprendre, le plus tôt possible, la direction des affaires.

Maintenant, il s'agissait de savoir par quels moyens le cardinal préparerait son retour et l'effectuerait. Suffirait-il d'une déclaration royale pour lui permettre de revenir à la cour et de ressaisir les rênes du ministère, ou était-il à propos d'attendre qu'il eût réussi à conclure la paix avec l'Espagne [1], dans l'espoir que la France, reconnaissante de ce grand service, le rappellerait spontanément au pouvoir ; ou enfin, devait-il reparaître dans le royaume en posture de guerre, ne comptant que sur lui, c'est-à-dire sur une armée lui appartenant, une armée d'élite, assez forte pour défier ceux qui songeraient à entraver sa marche, et avec laquelle il irait rejoindre le roi ?

Après avoir trouvé et passé en revue ces différentes solutions, Fabert se prononça en faveur de la dernière [2]. « Un moindre dessein que celui-là, écrivit-il à Mazarin, vous sera peu utile. » Tel était aussi

1. Mazarin avait reçu du roi pouvoir de traiter avec l'Espagne.
2. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 25 octobre. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)

l'avis du cardinal. Avant même de connaître l'opinion de Fabert, il avait pris la résolution de lever des troupes et de les amener au roi [1]. Le public n'aurait connaissance que des levées et ne serait pas dans le secret du reste. Ainsi qu'il l'écrivit à Fabert, le 22 octobre, de Huy-sur-Meuse, sa nouvelle résidence, il y avait déjà deux à trois semaines qu'il négociait avec le comte de Waldeck, général de l'électeur de Brandebourg [2], l'envoi d'un secours de quatre mille hommes de pied et mille chevaux, destiné au roi [3]. Dans la même lettre, il l'invitait à rechercher, avec le maréchal de la Ferté et le lieutenant général Manicamp [4], s'il y avait lieu de lever des chevaux en Picardie et en Champagne. Il aurait voulu gagner Sedan incognito et y séjourner un à deux jours pour conférer avec Fabert, ainsi qu'avec la Ferté, Manicamp et le chevalier de Montégu ; mais le voisinage des troupes du prince de Condé, logées de Huy à Dinant et au delà, du côté de la frontière, ne lui permit pas ce voyage [5].

Ce n'est pas trop dire qu'à partir de ce moment

1. Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 22 octobre. (*Arch. aff. é tr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.) Cette lettre dut se croiser avec celle de Fabert du 25.

2. Frédéric-Guillaume, dit le Grand Électeur.

3. « Le licenciement des troupes de Brandebourg et Neubourg vous donne le moyen d'avoir de très bons hommes avec peu d'argent. » (Lettre de Fabert à Mazarin, du 25 octobre, citée plus haut.)

4. Le comte de Manicamp commandait, sous le maréchal d'Aumont, un corps séparé.

5. Il s'agit ici des troupes laissées en Picardie par le prince de Condé, lors de son départ pour Bordeaux, et refoulées ensuite par le maréchal d'Aumont sur la frontière luxembourgeoise, ou retirées dans

Fabert est l'âme de l'entreprise de guerre qui doit signaler le retour de Mazarin en France. Le temps presse : il faut répondre à l'impatient désir du cardinal de quitter la terre d'exil. Les offres de service ne manquent pas, l'important est de faire converger les volontés vers un but commun. C'est Fabert qui a mission, au nom du cardinal, de diriger les efforts individuels. Il accueille les propositions de bons offices, stimule les dévouements douteux[1], et sait tirer parti du zèle ardent de quelques transfuges rentrés dans le devoir. Sous son impulsion, des levées, conduites par des officiers aussi bien choisis que possible, s'organisent en Champagne, en Lorraine, dans le duché de Bouillon, l'évêché de Liège et, au delà, dans le pays messin, en Alsace et jusques à Clèves. Les troupes régulières sont les seules qu'il admette à entrer dans la composition de l'armée dont le recrutement lui est confié[2]. Pour subvenir aux dé-

Stenay. Fabert surveillait sans cesse leurs mouvements, et se plaignait de leurs courses dans le nord de la Champagne et aux environs de Sedan. Mazarin, que ces troupes guettaient jour et nuit pour l'empêcher de gagner la frontière, proposa à Fabert de les faire attaquer par surprise, mais il ne fut pas donné suite à son dessein. (Lettre de Fabert à Chavigny, du 13 septembre, déjà citée ; lettres (cop.) de Brienne aux maréchaux de l'Hôpital et d'Aumont, du mois d'octobre (*Arch. D. G.*, t. CXXVII) ; lettre (min.) du roi à l'intendant Dosny, du 4 octobre (*Arch. nat.*, KK, 1070) ; lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 27 octobre (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX).

1. Parmi les gouverneurs dont les protestations de fidélité ne rassuraient pas complètement Mazarin, citons le duc de Noirmoutiers, gouverneur de Charleville, et le comte de Bussy-Lamet, gouverneur de Mézières ; l'un et l'autre étaient en relations avec le coadjuteur.

2. « J'estime peu les paysans qu'on peut mettre sur pied, et ne crois pas que vous puissiez tirer des places de cette frontière rien

penses d'enrôlement et d'armement, il dispose des fonds que le cardinal lui a laissés en dépôt à Sedan. Il est autorisé « à tailler et rogner, comme bon lui semblera[1] ». Généraux, gouverneurs, mestres de camp et gentilshommes se concertent avec lui, les uns pour mettre sur pied de nouvelles compagnies, les autres pour fortifier des corps déjà constitués. Il est amené ainsi à entretenir des rapports directs et incessants avec les maréchaux de la Ferté-Senneterre, d'Hocquincourt et d'Aumont ; avec les lieutenants généraux marquis de Navailles[2], comtes de Manicamp, de Beaujeu[3] et de Broglia[4] ; avec les maréchaux de camp de Bar[5], marquis de Marolles[6] et de Feuquières[7], comte de Grandpré[8] et baron de

de considérable, tant les garnisons y sont misérables et faibles..... Vous avez raison de ne faire nul fondement sur les promesses que vos amis et serviteurs vous font de vous venir trouver, accompagnés de beaucoup de gens. lorsque vous entrerez en France....; pour servir à la campagne et faire quelque siège, il ne se faut fier qu'aux troupes réglées. » (Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 22 novembre, *Arch. nat.* KK, 1072.)

1. Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 21 novembre. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.)

2-3. Servaient à l'armée de Flandre, sous le maréchal d'Aumont.

4. Gouverneur de la Bassée.

5. Capitaine des gardes du cardinal Mazarin, gouverneur de Doullens.

6. Gouverneur de Thionville.

7. Gouverneur de Verdun.

8. En abandonnant le parti du prince de Condé, vers la fin de juillet, le premier acte du comte de Grandpré avait été de se rendre à Sedan, pour faire solliciter son pardon auprès de la régente par l'entremise de Fabert. (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXIV ; lettre (aut. de Fabert à Mazarin, du 30 juillet, t. CXXXVI, et lettre (min.) de Mazarin à Fabert, du 4 août, déjà citée). D'après Pinard, il fut nommé maréchal de camp par brevet du 18 septembre.

Saint-Pé [1]; avec le marquis de Vandy [2], le comte de Bourlemont [3], le chevalier de Montégu, MM. de Tansu [4], de Brinon, de Mespas, etc. Sedan devient bientôt le rendez-vous de la plupart des *mazarins* militants. Dans l'impossibilité d'employer aux opérations de recrutement les officiers de la garnison, sans danger pour la sûreté de la place, il met à la disposition du cardinal le capitaine Bauda [5], « soldat très expérimenté et homme de cœur et d'esprit à la guerre [6] ». Tout en s'occupant des levées, il surveille les mouvements de l'ennemi vers la frontière. Il est l'intermédiaire auquel Mazarin a recours, non seulement pour renseigner les maréchaux d'Aumont et la Ferté sur les préparatifs

1. Gouverneur de Donchery.

2. Absalon-Claude-Jean-Baptiste d'Aspremont, marquis de Vandy.

3. Mestre de camp d'un régiment de cavalerie; maréchal de camp du 12 décembre 1651.

4. Plus tard, lieutenant de roi à Sedan. Le P. Barre le mentionne dans sa préface, comme ayant composé des mémoires sur la vie de Fabert.

5. Esdras Bauda était entré au service du roi dans un régiment étranger et habitait Sedan. Il professait la religion réformée. La brillante conduite du capitaine Bauda dans plusieurs batailles, combats et sièges, principalement à Rocroi, où il avait été grièvement blessé, à Marienthal et à Nordlingen, lui avait valu, en novembre 1649, des lettres d'anoblissement. (*Registre du greffe du conseil souverain.*) Le même officier est désigné sous le nom de colonel Bauda, dans l'extrait de baptême (du 15 décembre 1661) d'Abraham Du Quesne, fils du célèbre chef d'escadre; le baptême eut lieu à Sedan; le colonel Bauda servit de parrain à l'enfant. (*Mairie de Sedan, registre des baptêmes et mariages des membres de la religion réformée.*) Nous retrouverons plus tard le colonel Bauda au lit de mort de Fabert.

6. Lettre (aut.) de Fabert à Mazarin, du 20 novembre. (*Arch. nat.*, KK, 1072.)

militaires de l'archiduc, et pour les éclairer sur les mesures à prendre en cas d'invasion de la France[1]; mais aussi pour faire répandre à Paris le bruit que les levées ne doivent servir qu'à la défense de la province de Champagne, directement menacée[2]. En même temps, suivant les instructions du cardinal, il étudie avec la Ferté, l'intendant Talon et l'ingénieur le Rasle, les moyens d'ouvrir la campagne par l'attaque de la place de Mouzon, aux mains des Espagnols[3].

Malgré les précautions prises par Mazarin pour

1. Un instant, Mazarin craignit l'invasion de la Bourgogne par les Espagnols; voir à ce sujet la lettre citée plus haut, de Mazarin à Fabert, du 22 octobre, et une autre de Brienne (copie de la main de Fabert, *Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXV), datée de Poitiers, 14 novembre, adressée à Fabert, mais destinée à Mazarin. Cette dernière contient des données très importantes pour l'histoire des négociations engagées à cette époque entre le cardinal et le duc de Lorraine. Nous pensons qu'elle a dû échapper à M. le comte d'Haussonville.

2. Mazarin, cherchant à donner le change en ce qui concernait son retour prochain, écrivit à Fabert, le 9 novembre, de Dinant où il était venu se fixer en sortant d'Huy : « Je crois qu'il ne serait pas mal à propos que vous tâchiez de faire écrire adroitement et sans affectation à Paris, qu'il ne paraît pas que j'aie aucune disposition à retourner en France, comme on publie, puisque j'ai fait des provisions, ici et à Huy, comme si j'y devais demeurer tout l'hiver. » (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXXX.) Huit jours plus tard, il recevait de la cour l'autorisation de marcher au secours du roi.

3. Lettres (cop.) de Mazarin à Fabert, des 27 octobre, 3, 13, 18, 21, 23, 24, 25, 26 et 29 novembre, 3, 8, 9 et 12 décembre (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX); lettres (aut.) de Fabert à Mazarin, des 8, 12, 15, 19, 21 et 23 novembre (*Arch. nat.*, KK, 1072), des 6 et 12 décembre (*Arch. aff. étr.*, *France*, t. CXXXV); et lettre (aut.) de Talon à Mazarin, du 7 décembre (même source).

Dans toutes ces lettres, il est question des apprêts de guerre auxquels présidait Fabert, en novembre et pendant la première quinzaine de décembre.

qu'un certain mystère planât sur ses desseins, l'on n'ignorait pas à Paris ce qui se passait à Sedan, et particulièrement l'appui que le cardinal et ses amis y trouvaient auprès du gouverneur de la place. Dans le ressentiment que le duc d'Orléans en conçut contre Fabert, il se laissa aller jusqu'à proférer la menace de faire raser la maison que celui-ci avait à Paris. En envoyant à Mazarin le billet anonyme [1] qui lui dénonçait le misérable propos placé dans la bouche du prince, Fabert en accompagna l'envoi de ces quelques mots railleurs : « Je ne dirai à personne que mon dessein est de faire abattre ma maison qui tombe de tous côtés, crainte que cela ne fasse perdre à Son Altesse Royale l'envie qu'elle a de la faire démolir. » Il tenait beaucoup à ce qu'on ne le crût pas capable de s'émouvoir pour si peu. Le cardinal s'empressa de lui répondre : « Ceux qui vous donnent des alarmes ne vous connaissent pas bien, car, quand vous ne seriez pas de mes amis au point que vous êtes, ils devraient être persuadés que vous ne craindriez pas

1. Fabert connaissait la personne qui avait reçu ce billet et le lui avait fait parvenir, mais non celle qui en était l'auteur. La copie (orig.) qu'il en adressa à Mazarin, le 15 novembre, se trouve aux *Archives nationales*, dans le registre KK, 1072 ; elle n'est pas datée. En voici la teneur : « J'ai été chez vous ce matin, pour avoir l'honneur de vous voir et pour vous avertir qu'il courait hier un bruit au palais d'Orléans que M. de Fabert recevrait M. le cardinal dans Sedan. Son A. R. dit qu'elle lui ferait raser sa maison. Je vous conjure me mander ce que vous en savez et l'avertir de cela. La reine ne lui en saurait sentir bon gré dans une conjoncture si fâcheuse, parce que cela nuirait absolument aux affaires du roi. Vous pouvez lui en écrire, et lui écrire que c'est le sentiment de ses amis et de tous les gens zélés pour le service de la reine et du roi. Ne me nommez pas, s'il vous plaît. »

d'avoir votre maison rasée, lorsque vous assisteriez un homme de bien, protégé du roi, et pour qui Sa Majesté aurait résolu de se déclarer hautement, comme on vous peut avoir dit qu'elle veut le faire. Je ne puis vous celer le soupçon que j'ai que cette charité prenne sa source de M. de Chavigny, qui remue ciel et terre pour empêcher mon retour ; mais si c'est lui, il n'est pas sage, car ceux qui ont de si belles maisons, comme lui, ne devraient jamais parler de rasement. » Ici Mazarin se montrait plus spirituel qu'adroit. Après avoir dit à Fabert : « Ceux qui vous donnent des alarmes ne vous connaissent pas bien, » il insinuait que Chavigny était l'auteur du billet en question : on voit où il voulait en venir. Mais il ne réussit qu'à provoquer le mécontentement de Fabert. En réalité, il ne pouvait justifier par aucun indice sérieux le nouveau soupçon élevé contre son rival, ce que, d'ailleurs, il ne tarda pas à avouer [1].

Cependant, l'organisation de la petite armée à la tête de laquelle Mazarin projetait de rentrer en France se complétait rapidement. Il avait épuisé, pour payer les levées, à peu près toutes ses ressources. Le 9 décembre, tandis que la nouvelle de son retour prochain donnait l'alarme au parlement, il faisait part à Fabert de ses impressions dans les termes suivants : « Si c'est une fatalité que la monarchie reçoive des coups desquels elle ne se relève jamais, quelque peine que je me donne, il me sera

1. Lettres déjà citées de Mazarin à Fabert, des 21 et 26, et de Fabert à Mazarin, des 15 et 23 novembre.

impossible de l'empêcher ; mais, pour ne pas faillir à moi-même et à la passion que j'ai pour l'État, pour Leurs Majestés et pour la nation française, j'agirai de toute ma force, jusques au dernier soupir, pour remédier en partie aux plus grands malheurs dont la France est menacée tous les jours de plus en plus, et, ayant satisfait à mon devoir, il faudra se conformer après à ce qu'il plaira à Dieu d'en ordonner[1]. » Fabert lui répondit, le 12 décembre : « Les sentiments que vous avez pour le service de Leurs Majestés sont si beaux qu'ils sont à admirer. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il bénisse vos desseins[2]. » Il était persuadé que le sort du cardinal se jouait sur cette expédition ; aussi, n'avait-il rien négligé pour la faire réussir. Au moment décisif, Mazarin hésita sur l'itinéraire qu'il devait suivre[3]. La première étape était des plus périlleuses : il s'agissait, à la sortie de Dinant, de tromper la surveillance des Lorrains et des troupes du prince de Condé. Se dirigerait-il sur Bouillon ou sur Château-Regnault[4] ? Après avoir pris là-dessus l'avis de Fabert et du comte de Grandpré, il résolut de passer par Bouillon. Le 20 décembre, il arrivait dans cette ville[5]. Le 24, les

1. Lettre, déjà citée (cop.), de Mazarin à Fabert.
2. Lettre citée plus haut.
3. Lettre (cop.) de Mazarin à Fabert, du 15 décembre. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX.)
4. M. de la Perrière commandait pour le roi dans cette petite place, située sur la rive droite de la Meuse, en aval de Charleville et de Mont-Olympe.
5. D'après les *Mémoires de d'Artagnan*, Fabert serait allé au-devant

Sedanais le virent entrer dans leurs murs, à la tête de trois à quatre mille hommes des nouvelles levées, portant ses couleurs. Le 29, pendant que le parlement criait à la trahison, il repartait de Sedan. Les maréchaux d'Hocquincourt et de la Ferté-Senneterre, ainsi que les lieutenants généraux de Navailles et de Broglia, informés à temps de ses dernières résolutions, par l'intermédiaire de Fabert[1], lui amenèrent successivement d'importants renforts. Un mois après (30 janvier 1652), il rejoignait le roi et la régente à Poitiers et reprenait au grand jour les rênes du ministère. Ses nièces, que don Pimentel avait fort galamment accompagnées de Dinant à Bouillon[2], étaient restées à Sedan sous la garde de Fabert.

Avant d'aller plus loin dans cette étude, arrêtons-nous un instant sur certains détails de la vie de Fabert, qui se rapportent à l'année 1651. Ici, ce n'est plus le représentant du roi, le confident de Mazarin, ce n'est plus le soldat qui est en scène : c'est l'homme, c'est le chrétien. Au moment du bouleversement général dont nous venons de traverser les phases avec lui, la foi religieuse était loin d'avoir déserté les âmes. Si égoïste et frivole que puisse nous paraître

du cardinal jusqu'à Saint-Hubert, à peu près à mi-chemin entre Dinant et Bouillon.

1. Lettres (cop.) de Mazarin à Fabert, des 14 et 20, et lettre (aut. en partie chiffrée,) de Fabert à Mazarin, du 17 décembre. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXIX, et *France*, t. CXXXV.)

2. Priorato, *Histoire du ministère du cardinal de Mazarin*, 1re partie, Amsterdam, 1671.

la société française de cette époque, le sentiment chrétien l'animait encore à un haut degré. Vincent de Paul sut tirer parti de ces volontés tournées vers le bien, mais ne les mit pas toutes en action. Il y eut place, à côté du créateur de la Mission, pour d'autres ouvriers évangéliques. L'amour du prochain, qui débordait de l'âme de M. Olier, curé de Saint-Sulpice, lui inspira la pensée d'une œuvre d'un caractère tout nouveau. On sait que la fureur des duels, sans cesse croissante, faisait alors de nombreuses victimes. En une semaine, et dans la seule paroisse de Saint-Sulpice, on compta jusqu'à dix-sept personnes tuées dans ces rencontres. Comment déraciner une coutume aussi invétérée? Comment détruire parmi les grands le préjugé du faux point d'honneur? Selon l'expression du cardinal de Bausset, M. Olier « imagina de suppléer à l'insuffisance des lois[1] en opposant l'honneur à l'honneur lui-même. » Sous ses auspices, un certain nombre de gentilshommes, tous militaires et d'une valeur éprouvée, s'engagèrent,

1. Les ordonnances, déclarations, édits et ordres des rois, ainsi que de nombreux exemples de sévérité, n'avaient pas désarmé les duellistes. La première ordonnance royale portant défense des duels est de saint Louis. Le premier édit fut donné à Blois, en avril 1602; il déclarait les duellistes criminels de lèse-majesté, et prononçait contre eux la peine de mort et la confiscation des biens. C'est alors, pour la première fois, que furent établis des *juges du point d'honneur*, qui étaient le connétable, les maréchaux de France, et les gouverneurs et lieutenants généraux des provinces. Jusque-là, les personnes lésées ou injuriées devaient se pourvoir devant les juges ordinaires, sous peine de crime de lèse-majesté et confiscation de corps et biens. Les édits postérieurs datent de 1609, 1614, 1623, 1626, 1643 (34 articles). (*Bibl. de l'Institut, Ms., Recueil d'édits contre les duels*, t. CXXIV, CXXV, CXXVI.)

sous la foi du serment, à ne jamais porter ni accepter de défi, et à ne point servir de second dans les duels. La renommée de bravoure que Fabert et le marquis de Fénelon s'étaient acquise sur le champ de bataille, et l'ardeur même qu'ils avaient montrée, dans la fougue de la jeunesse, pour les combats singuliers, les désigna des premiers au choix du fondateur du séminaire de Saint-Sulpice pour faire partie de cette association[1]. Afin de donner le plus d'éclat possible à l'engagement que ces gentilshommes avaient contracté, il reçut des mains de chacun d'eux, dans la chapelle du séminaire, le 28 mai 1651, jour de la Pentecôte, en présence d'une assistance distinguée, la déclaration signée de leur main, par laquelle ils promettaient de refuser toutes sortes d'appels, de ne se battre jamais en duel pour quelque cause que ce pût être, et de rendre toutes sortes de témoignages de la détestation qu'ils faisaient du duel, comme d'une

1. Antoine de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai. C'était de ce marquis de Fénelon que Condé disait « qu'il était également propre pour la conversation, pour la guerre et pour le cabinet. » (*Histoire de Fénelon,* par le cardinal de Bausset, Versailles, 1824.)

Les noms des autres associés n'ont pas été conservés. Peut-être, dit l'auteur de l'*Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle*(Paris, 1824), étaient-ce les mêmes qui, par les conseils du pieux M. Olier, formèrent vers le temps une association [compagnie de la Passion], dont le but était de s'exciter mutuellement à la piété et de travailler à la sanctification du prochain par le bon exemple et par la pratique ouverte et déclarée des devoirs du chrétien. Les principaux membres de cette dernière compagnie, qui avait également pour devoir de s'employer à « abolir les duels », étaient le duc de Liancourt, le baron de Renty, le comte de Brancas et le vicomte de Montbas, maréchal de camp.

chose tout à fait contraire à la raison, au bien et aux lois de l'État, et incompatible avec le salut et la religion chrétienne[1]. »

Cette manifestation solennelle eut un retentissement considérable. Le prince de Condé écrivit au marquis de Fénelon : « Il faut, Monsieur, être aussi sûr que je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier une pareille glace[2]. » Le tribunal des maréchaux de France, qui décidait des questions de point d'honneur, publia, le 1er juillet suivant, un jugement par lequel il donnait son entier assentiment à la déclaration. Le 10 août, cinquante et un docteurs en théologie, et, le 28 du même mois, vingt-trois évêques qui se trouvaient réunis à Paris, l'approuvèrent à leur tour. Dans plusieurs provinces, les gouverneurs, le prince de Conti entre autres, invitèrent la noblesse à suivre l'exemple donné par les associés de Paris. Le roi lui-même en fit autant pour les officiers de sa maison. Il voulut que le marquis de Fénelon recueillît les signatures de la cour[3].

1. On trouvera le texte complet de cette déclaration dans l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, *Pièces justificatives*.

2. Les éloges dont le prince de Condé appuya les gentilshommes qui avaient pris cette courageuse résolution, lui valurent un bref de félicitation du pape.

3. *Remarques historiques sur l'église et la paroisse de Saint-Sulpice*, Paris, 1773. — *Vie de M. Olier*, Versailles, 1818 [d'après les mémoires de M. de Bretonvilliers et les manuscrits de M. Olier]. — *La vie de la révérende mère Madelaine Gautron*, prieure du monas-

Le concours donné par Fabert à l'œuvre de M. Olier ne le détournait pas des soins que commandaient les intérêts religieux dont il avait pris la défense dans son gouvernement. Le zèle qu'il déployait dans l'accomplissement de cette tâche n'avait rien d'intolérant. Il se mettait, avec un grand tact, au-dessus de tout reproche de partialité en faveur du culte et du clergé orthodoxes. Les missionnaires lazaristes étaient pour lui des auxiliaires d'autant plus précieux que, vivant par vocation et par état au milieu du peuple, ils avaient su s'en faire aimer[1]. Dès 1643, les services qu'ils rendaient comme médiateurs au milieu des troubles publics leur avaient mérité l'estime des habitants, sans distinction de culte. Le sieur de Réal, dans une lettre adressée à cette époque au duc de Bouillon, les qualifiait de « personnes de haute probité et modération[2] ». Ces humbles prêtres ne faisaient d'ailleurs que se conformer aux préceptes de Vincent de Paul, qui leur recommandait

tère de la Fidélité de Saumur; Saumur, 1690. — *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, 4e édition, Paris, 1873.

Un édit (en 24 articles) contre les duels fut rendu le 7 septembre 1651.

En 1656, Vincent de Paul écrivit au supérieur de la maison de Rome pour obtenir une bulle papale en faveur de l'association fondée par M. Olier. (*Vie de Vincent de Paul*, par Collet; *Correspondance de Fénelon.*)

1. Depuis septembre 1643, époque à laquelle les Lazaristes avaient commencé à administrer la paroisse de Sedan, jusqu'en 1651, les supérieurs de la Mission avaient été : MM. Gallais (1643-1644), Grimal (1644-1645), Coglée (1645-1648), Charles Bayart (1648-1650) et Coglée (1650-1651). (*Archives de la Mission*, à Paris.)

2. Lettre (aut.) de Réal au duc de Bouillon, du 4 août 1643.

sans cesse de se montrer charitables envers tous, d'éviter les disputes théologiques et de ne pas s'ingérer dans les affaires séculières [1]. Ils ne devaient, disait-il, « rien innover de quelque importance pour l'extérieur de la paroisse [2] » sans l'assentiment du gouverneur. Enfin, il leur donnait, en toute occasion, l'exemple de la déférence envers ce dernier [3].

Reprenons, maintenant, le récit des événements au point où nous l'avons laissé, c'est-à-dire au moment où Mazarin rejoint la cour à Poitiers. Un peu plus d'un mois après, l'armée royale remontait vers

1. Lettre (cop.) de Vincent de Paul à M. Coglée, du 13 février 1644 et *passim*. (*Arch. de la Mission.*)
2. Lettre (cop.) de Vincent de Paul à M. Coglée, de 8 juin 1650. (*Arch. de la Mission.*)
3. Lettre (cop.) de Vincent de Paul à M. Coglée, du 26 avril 1651. (*Arch. de la Mission.*) — « Plût à Dieu, écrivait Vincent de Paul, le 3 mai 1651, à M. Coglée, que les semonces que vous avez faites à M. Fabert fussent à faire! Vous êtes allé un peu trop avant. Je vous prie d'être fort retenu en cette occasion *, car, bien que vous soyez poussé d'un bon motif, il y a néanmoins quelque chose à désirer. Vous savez qu'il est fort sage et devez estimer qu'il fait toutes choses avec considération, poids et mesure. C'est néanmoins le taxer du contraire que de vouloir exiger de lui d'autres usages que ceux où il est. Vous ne devez pas non plus penser qu'il n'agisse pas assez franchement envers la Compagnie, car il le fait autant qu'il le juge expédient. Si nous nous regardons comme indignes d'un bon traitement, nous trouverons que celui qu'il nous fait est trop avantageux pour nous; car, en effet, il exerce beaucoup d'affection et de support en notre endroit, et l'expérience du passé nous en promet la continuation. Selon cela, le meilleur avis que je vous puisse donner et que je puisse prendre, est de respecter grandement sa personne et de déférer fort à sa bonne conduite, de lui témoigner beaucoup de reconnaissance des grâces qu'il nous a faites, et enfin de le congratuler de ses pieuses actions, plutôt que de l'exhorter d'en faire d'autres. » (Cop. *Arch. de la Mission.*)

* Les lettres de Vincent de Paul ne nous ont fourni aucune explication sur les motifs qui amenèrent M. Coglée à se montrer mécontent de Fabert.

la Loire. Le prince de Condé, ayant quitté la Guienne, vint surprendre et battre à Bléneau le maréchal d'Hocquincourt, puis se rendit à Paris. Ici se place la conférence de Saint-Germain (fin avril 1652), dont l'objet était de réconcilier avec la cour le prince de Condé et le duc d'Orléans. Chavigny était l'âme de ces négociations avouées, qui faisaient suite à d'autres démarches, secrètement entamées et depuis longtemps poursuivies, au nom du prince de Condé, pour obtenir un accommodement.

Informé de bonne heure de ces tentatives de rapprochement, Fabert n'avait cessé de les encourager, tant il était persuadé que de l'union de la famille royale dépendaient le rétablissement de l'autorité du trône et la paix générale. Chavigny, par son intelligence élevée, son expérience des affaires et l'influence qu'il avait acquise sur le prince de Condé, lui paraissait plus apte qu'aucun autre à remplir cette difficile mission; mais, en cas d'insuccès, ne serait-il pas entraîné à se déclarer ouvertement contre le cardinal, c'est-à-dire contre le roi? C'est ce que semblait craindre Fabert, et il osa le lui représenter, sans être arrêté par les accès de mauvaise humeur que provoquait parfois sa franchise [1].

Fabert aurait voulu que Chavigny associât ses efforts à ceux de Mazarin pour assurer, au profit du roi, le succès des négociations pendantes. Quoique le

1. Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 17 et 27 décembre 1651 et de janvier 1652. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

cardinal poursuivît le même but, il songeait peut-être encore plus à enlever Chavigny à Condé qu'à utiliser ses services contre le parti des princes. Mais le désir de Fabert s'accordait mal avec les visées de son ami. Chavigny n'entendait pas prêter les mains à l'accommodement pour faire le jeu du cardinal. Il tenait à recevoir du roi en personne des instructions précises, au moyen desquelles il se promettait, non seulement d'éviter le rôle de dupe, mais de prendre celui d'arbitre. L'action du cardinal une fois neutralisée dans les conférences, il serait plus facile de le supplanter dans le conseil, surtout avec l'appui du prince de Condé. Ce n'est évidemment pas sous ce jour qu'il s'ouvrit à Fabert de ses intentions. Comme il avait besoin de lui pour se ménager avec le roi une entente directe, d'où dépendait, à ses yeux, le succès de ses desseins, il chercha à se donner les apparences du désintéressement. Du moins, ne lui dissimula-t-il pas sa répugnance à traiter avec le cardinal. Il s'en explique ainsi dans un mémoire du 17 janvier : « Je n'ai point de plus forte passion que celle de vivre retiré dans ma maison, pourvu que ce soit sans persécution ; mais, s'il faut prendre parti pour l'éviter, j'avoue qu'il n'y a que la dernière extrémité qui me puisse porter à en suivre un autre que celui qui aura le nom du roi. Toutefois, il n'est pas sans exemple que la conscience et l'honneur n'aient souvent permis de se déclarer contre la conduite des favoris dont les intentions étaient moins décriées que celles du cardinal, et que ceux qui l'ont fait

de la sorte n'aient eu l'approbation publique.

» Tous ceux qui ont traité avec le cardinal l'ont fait avec intention de le tromper, et il n'y en a pas un dont, en son cœur, il ne croie avoir sujet de se plaindre. Plusieurs me conseillent de prendre cette conduite; mais je la tiens si indigne d'un honnête homme qu'elle ne m'entre pas seulement dans la pensée; mais aussi ne veux-je pas être trompé par lui, ni que l'envie de faire quelque chose pour moi et pour ma maison me fasse prendre confiance en un homme qui m'a manqué de foi, et qui ne l'a jamais gardée à personne.

» M. Fabert, donc, fera connaître, s'il lui plaît, que je n'ai aucun intérêt particulier, que je ne m'engagerai jamais en rien qu'avec dessein de servir le roi et l'État, que le meilleur moyen de me gagner est de me témoigner de la confiance, et que si le roi est dans le dessein de remettre la paix dans le royaume, et qu'il me juge capable d'y pouvoir contribuer, il n'y a rien que je ne voulusse faire, soit auprès de M. le D. D. [duc d'Orléans], soit auprès de M. le P. [prince de Condé], pour un semblable dessein.

» Pour cet effet, si, agissant sincèrement avec moi, le roi me commandait de l'aller trouver (dont je voudrais M. Fabert garant), et ensuite de voir avec Leurs Altesses ce qu'il faudrait faire pour les accommoder avec Sa Majesté, je m'acquitterais fidèlement de cette commission, et je mettrais tous mes ressentiments sous les pieds pour faire ce qu'un homme d'honneur, et qui ne se laisse pas vaincre de cour-

toisie, est obligé de faire, et, en ce cas, la cour aurait sujet de souhaiter que je conservasse quelque crédit auprès de ces deux princes.

» Je ne voudrais m'engager à faire aucun pas avec le cardinal; il faudrait, avant toutes choses, voir les affaires générales accommodées.

» Je m'assure que M. Fabert jugera que je ne puis avec honneur faire davantage, et qu'il est juste, si le cardinal prend cette occasion de vouloir faire croire au monde que je traite avec lui pour me décrier, qu'il rende le témoignage qui est dû à la vérité, et qu'il fasse connaître comme j'ai été recherché le premier, et avec combien de désintéressement j'y ai répondu[1]. »

Fabert ne pouvait pas, sans trahir la cause royale, suivre Chavigny dans la voie où l'entraînait son ambition. Le rôle que celui-ci s'offrait à jouer, un pied dans le camp des princes, l'autre dans celui de la cour, lui paraissait aussi répréhensible que dangereux. « Ce ne serait pas mon avis, lui écrivit-il, que vous changeassiez votre façon d'agir pour en prendre une double, quoique plusieurs se résolvent à cela maintenant, mais de faire en sorte que l'on n'agisse de la sorte contre vous[2]. » Il ne recula pas devant un

1. Ce mémoire se trouve en expédition originale à la *Bibliothèque Sainte-Geneviève*, et en minute aux *Archives nationales*. (*Mélanges, III, documents généalogiques*, M, 401.) Nous n'en avons reproduit ici qu'une partie. Le P. Barre le rapporte presque intégralement, mais en s'écartant du texte de l'expédition qui, d'ailleurs, diffère aussi un peu de celui de la minute.

2. Lettre (aut.) du 22 janvier. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

voyage à Paris, à Vincennes et à Blois, où était la cour (première quinzaine de mars), dans le but de sonder les dispositions de chacun et de se rendre mieux compte de ce qu'il avait à faire, à la fois pour rendre l'opinion de Mazarin plus favorable à Chavigny, et pour amener Chavigny à se rapprocher de Mazarin[1]. Tous les efforts de son entremise désintéressée furent impuissants à vaincre la défiance mutuelle qui tenait éloignés ces deux hommes d'État depuis plusieurs années[2]. Quand les pourparlers définitifs s'engagèrent, les mandataires des princes étaient décidés à sacrifier le cardinal aux intérêts de la réconciliation projetée. Comment celui-ci l'aurait-il ignoré? Tout d'abord, il affecta des airs de victime résignée; mais, l'heure propice venue, il coupa court en maître aux propositions d'accommodement, et laissa les amis du prince de Condé et de son équivoque allié le duc d'Orléans, em-

1. Lettres (aut.) de Fabert (*Arch. aff. étr.*) : 1° à Mazarin du 28 février (*Lorraine*, t. XXXVI), du 23 avril (*France*, t. CXL) ; 2° à Chavigny, des 15 et 16 mars (*France*, t. CXLVII). — Lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des 14 février et 27 avril. (*Arch. nat.* K, 118 A.)

2. A la veille de l'ouverture des négociations, Fabert comptait encore sur Chavigny pour aider au dénouement des négociations dans des conditions avantageuses pour le roi.

Dans une lettre à Mazarin du 23 avril, citée plus haut, il disait : « Je loue Dieu d'apprendre que ces Messieurs [les princes] continuent dans le dessein de s'accommoder, et le prie pour que ce soit avec avantage pour l'État, et que les progrès de S. A. R. et de Mgr le Prince à Paris ne changent point ces bonnes dispositions. V. E. verra mieux que personne ce qu'il y a à ménager sur les choses que M. le Prince pourrait demander en faveur de ceux qui ont abandonné les emplois importants qu'ils avaient pour le roi, en lui accordant ce que la passion qu'il a contre le cardinal de Retz lui fera

barrassés dans le labyrinthe de leurs combinaisons.

A la suite de ces négociations avortées, une vive agitation régna dans Paris. La victoire de Turenne à Étampes et l'appréhension des rigueurs d'un blocus étroit augmentèrent encore le désordre. Après le combat du faubourg Saint-Antoine, ce fut une complète anarchie, que signalèrent des excès sanglants. La cour en profita pour s'entendre avec les bourgeois. Bientôt la plupart des anciens frondeurs, découragés, se déclarèrent prêts à entrer en arrangements avec la régente. Mazarin, ne voulant pas être un obstacle à la pacification qui s'offrait d'elle-même, reprit, de son propre mouvement, la route de l'exil. Il se rendit par Château-Thierry [1], Damery et Reims, à Sedan (29 août), où il attendit l'autorisation de l'électeur de Cologne pour aller à Bouillon [2], et conféra avec Fabert afin d'assurer, comme l'année précédente, ses communications avec la cour. Ensuite, il s'achemina vers Bouillon (10 septembre) [3]. Quant à Condé, il resta les armes à la main, ne vou-

demander pour l'abattre, à quoi peut-être V. E. gagnera plus que lui. Si M. de Chavigny vous voit, je crois que tout ira bien entre vous. »

1. Dans une lettre (cop.) datée de Château-Thierry, 23 août, Mazarin annonce à Fabert sa prochaine arrivée à Sedan. (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXX.)

2. Lettre (cop.) de Mazarin à Le Tellier, du 4 septembre (*Bibl. maz.*, H, 1719 A, t. II); lettre (aut.) de Fabert à Chavigny, du 1er septembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

3. Lettre (aut.) de Fabert à Chavigny du 12 septembre. (*Arch. nat.*, K, 118 A.)

lant pas accepter la soumission sans condition imposée par édit royal.

Cependant, à la faveur de ces funestes dissensions, les troupes lorraines avaient pénétré dans la Champagne, où elles vivaient de pillage et de vol, sans qu'on pût savoir si Charles IV les destinait au service du roi ou les réservait pour soutenir les princes. Ce fut vraisemblablement pour être prêt à parer de ce côté à toute éventualité, qu'on mit à la disposition de Fabert les troupes de la Champagne, et qu'on lui ordonna de pourvoir, d'accord avec les gouverneurs de la frontière, à la sûreté des places de la Meuse [1]. Après le départ de Mazarin, le duc de Lorraine, renforcé par un détachement de cavalerie espagnole, prit

1. « Lettre (cop.) du roi, du 3 juin, au marquis de Noirmoutiers, à MM. Bussy-Lamet et Montégu, au sujet de l'ordre donné au marquis de Fabert d'agir comme lieutenant général sur la frontière de Champagne. » (*Arch. D. G.* t. CXXXV.).

La lettre royale qui enjoignait à Fabert de veiller à la conservation des places de la Meuse, portant que cette mission lui était confiée sur la proposition du marquis de Noirmoutiers, il la renvoya à Le Tellier : « J'ai cru, lui écrivit-il, ne la devoir point garder, étant conçue en termes honteux pour moi et qui font croire qu'on a bien du mépris pour ceux qu'on sait être fidèlement attachés à leur devoir. » (Aut., 15 juin, *Arch. nat.*, KK, 1072.) A la fin d'août, Mazarin, de passage à Sedan, invita Le Tellier à rédiger une nouvelle lettre, en supprimant le passage qui avait motivé la plainte de Fabert. « Il [Fabert] est si délicat en certaines matières, disait le cardinal, qu'il ne s'en peut mettre en repos, et c'est une personne si fidèle et si capable, et qui a tant de mérite, qu'il faut lui guérir l'esprit par toutes sortes de moyens. » (Cop., 31 août, *Bibl. maz.*, H, 1719 A, t. II.)

Il est probable que Le Tellier n'avait pas encore reçu la lettre du cardinal le 3 septembre. On trouve, en effet, à cette date, aux *Archives du Dépôt de la Guerre*, une de ses lettres (cop., t. CXXXVI) à Fabert, où figure encore la clause en question.

enfin le parti d'aller rejoindre, aux environs de Paris, les soldats de Condé, de Beaufort et du duc d'Orléans.

Tout en se montrant aux Parisiens en posture de guerre, le prince de Condé ne cessait de travailler à traiter, pour son propre compte, avec la cour. En août et septembre, les pourparlers se multiplièrent. Ils donnèrent lieu, entre l'abbé Fouquet, dirigé par Servien et Le Tellier, M. de Goulas, Chavigny et Fabert, à des propositions, à des explications, à des incidents de toute sorte, peu propres à faciliter l'entente des partis. Le rôle de Fabert, dans ces négociations, fut ce qu'il avait été jusque-là : un rôle de conciliation inspiré par le dévouement au roi. Au commencement d'octobre, les voies étaient ouvertes à un accord qui semblait prochain, par suite du consentement que Mazarin donnait à la restitution de Montrond au prince de Condé, lorsque la mort presque subite de Chavigny rompit brusquement l'intrigue. Au dire des contemporains, le comte fut enlevé par un accès de fièvre qui s'empara de lui après une scène violente où Condé s'emporta jusqu'à lui reprocher de l'avoir trahi. Ce qui nous reste de la correspondance de Fabert ne révèle malheureusement aucune des circonstances de cette fin aussi triste qu'imprévue [1].

1. Lettres de Mazarin à Le Tellier (cop.), août, septembre et octobre (*Bibl. maz.*, II, 1719 A, t. II, et B, t. III); lettres (aut.) de Fabert à Chavigny, des mêmes mois (*Arch. nat.*, K, 118 A); lettres (cop.) de Fabert à Mazarin, et de Mazarin à Fabert, d'octobre (*Arch. aff. étr.*, *Recueil spécial*, t. XXX).

« On surprit une des lettres à l'abbé Fouquet, confident de Ma-

Privé de son principal négociateur, Condé quitta la capitale, où les Parisiens se disposaient à recevoir le roi et la reine mère, et alla porter en Champagne l'étendard de la révolte. Joint au comte de Fuensaldagne, qui l'avait précédé sur l'Aisne, il s'empara de Château-Porcien et en fit sa place d'armes. Rethel et Sainte-Menehould se rendirent à leur tour, après avoir résisté quelque temps, grâce à des secours envoyés par Fabert. Ensuite le vainqueur, se détournant de la Meuse, dont les places étaient bien gardées, et de Sedan, où il n'y avait rien à gagner avec le gouverneur, entra dans le Barrois et enleva facilement Bar-le-Duc, Ligny, Void et Commercy. Sur ces entrefaites arriva Turenne. En quelques jours, le prince de Condé, vigoureusement poursuivi par les troupes royales, était réduit, pour échapper à une défaite, à entrer dans le Luxembourg.

Le cardinal n'avait pas attendu ce moment pour répondre au désir du roi, qui était de le voir se remettre au plus tôt à la tête des affaires. Le 23 novembre, il partit de Sedan, où il était revenu depuis quelques semaines sur un ordre exprès de la cour [1],

zarin, dans laquelle il promettait d'ôter au parti l'appui du duc d'Orléans, si M. le Prince refusait de souscrire aux conditions dont il était convenu à son insu. La lettre ne venait que de tomber entre les mains de Condé lorsqu'il reçut une visite du marquis. Un long éclaircissement qu'il eut avec lui, et dans lequel il s'emporta jusqu'à le traiter de traître et de perfide, porta la douleur et le désespoir dans l'âme de Chavigny. Il se retira.... et mourut quelques jours après. » (*Histoire de Louis II de Bourbon, prince de Condé*, par Désormeaux.)

1. « Lettre (cop.) à Mgr le cardinal Mazarin, pour lui dire de

pour rejoindre Turenne dans son camp de Bar, à la tête de quatre mille hommes levés par les soins de Fabert dans le pays de Liège. Les places de Bar-le-Duc, Ligny, Château-Porcien et Vervins furent recouvrées en décembre 1652 et janvier 1653. La rigueur de la saison et la lassitude des troupes, qui demandaient leurs quartiers d'hiver, empêchèrent seules de poursuivre ces succès, auxquels Fabert contribua largement par les renseignements précis qu'il fournit au ministre et aux généraux sur les moindres mouvements de Condé et de Fuensaldagne[1].

retourner à Sedan et de n'en point partir sans avoir les ordres du roi, du 13 septembre 1652. » (*Arch. D. G.*, t. CXXXVI.)

1. Lettres (aut.) de Fabert à Mazarin, de décembre 1652 et janvier 1653 (*Arch. nat.*, KK, 1072, *passim.*)

APPENDICE

I

ASCENDANTS PATERNELS ET MATERNELS DE FABERT.

I. ASCENDANTS PATERNELS.

Isaïe et son frère Philippe Fabert vivaient à Strasbourg au milieu du seizième siècle. Ils acquirent des biens en Lorraine et s'y marièrent.

Isaïe Fabert, écuyer, seigneur de Chonville ou Xonville, épouse Pétronille (ou Pétronelle) de Gorcey, dont il a Mangin Fabert, qui suit.

Philippe Fabert, écuyer, seigneur de Monhairon, épouse Agnès des Colsons; meurt sans laisser de postérité.

Mangin Fabert, écuyer, seigneur de Chonville, épouse, le 21 novembre 1551, au châtel de Chonville, en présence de son père et de son oncle, Florentine de Fullaine, fille du sieur de Fullaine, écuyer, seigneur de Ginvry, et de demoiselle Agathe d'Autecourt. De ce mariage est issu Abraham Fabert, qui suit.

Abraham Fabert, écuyer, seigneur de Moulins, né en 1563 (?), anobli en septembre 1603 par Henri IV, épouse, le 18 février 1585, Anne des Bernards d'Alaumont; meurt le 24 août 1638.

De son mariage avec Anne des Bernards d'Alaumont sont nés :

1. François Fabert;

2. Abraham Fabert ;
3. Anne Fabert,

Et sept enfants (Abraham, Isaac, Jacques, Anne, Élisabeth, Françoise et Mangette), décédés entre 1585 et 1609.

(*Archives de la famille. — Carrés d'Hozier et autres fonds du Cabinet des titres, à la Bibliothèque nationale. — P. Anselme. — P. Barre. — La Chesnaye des Bois.*

II. ASCENDANTS MATERNELS.

Fabert a laissé, de sa main, une filiation généalogique de ses ascendants maternels ; elle se trouve dans les *Archives de la famille*. Nous la reproduisons ci-dessous sans rien changer à l'orthographe des noms propres.

1° FAMILLE D'ALAUMONT.

Pierson d'Alaumont, maître échevin du palais de Verdun, marié à Isabeau de Failly, d'où six enfants :

1. Louise, mariée à Jean de Bechamp, d'où une fille, Georgette d'Alaumont, mariée au sieur de Puxe, capitaine de Conflans [1], d'où sont issus : 1° le sieur de Puxe ; 2° le sieur de Jenlize ;
2. Jean ;
3. Renauldin, marié à N. Deissenarde, d'où deux enfants : 1° Robert, qui épousa la sœur des comtes de Grandpré et de Bandeville et Corna, 2° Didier, père du baron de Bollande ;
4. *Françoise*, qui suit ;
5. Julienne, mariée à Gérard Huguet, de Ville-sous-Cousance [2], d'où est issu Pière Huguet, prévôt de Varennes [3] ;
6. Barbe, mariée au capitaine Ferret, d'où deux enfants : Claude et N. de Ferret.

1. Conflans-en-Jarnisy, arrondissement de Briey (Meurthe).
2. Ville-sur-Cousances, canton de Souilly, arrondissement de Verdun (Meuse).
3. Varennes-en-Argonne, arrondissement de Verdun.

2° FAMILLE DES BERNARDS.

Jean des Bernards épouse *Françoise d'Allaumont*, d'où quatre enfants :

1. Nicolas;
2. Regnaud, qui suit;
3. Jean;
4. Bastienne.

Regnaud des Bernards épouse Nicolle Faillonet, d'où sont issues :

1. Marie des Bernards, mariée, 1° au sieur de Monhayron; 2° à Claude de la Grosse;
2. *Anne des Bernards*, mariée à Abraham Fabert, seigneur de Moulins et maître-échevin de Metz.

II

LETTRES D'ANOBLISSEMENT D'ABRAHAM FABERT LE PÈRE.

Ces lettres sur parchemin sont scellées du grand sceau de France.

« *Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.*

» Entre les gratiffications que doibvent espérer de nous ceulx qui emploient librement leur vye et personne en divers subiectz où nos affaires et le bien de ñre[1] service les appelle, cest de se veoir, ensemble leur postérité, eslevez en tel degré d'honneur et de noblesse que leur vertu et services meritent, affin que ceste marque de prerogative, portée de temps en temps par leurs descendans, ne serve pas seulement à exciter les autres à s'en acquerir autant à leur imitation, mais de rendre leur propre gloire immortelle, ayant acquis à leur nom et par leur propre labeur et vertueux depportemens ce que plusieurs ont sans travail hérité de leurs ayeulx, en quoy gist le vray poinct de louange. *Pour ce est il*, que nous ayans en singuliere recommandation les bons et agreables services que nous a renduz, durant les derniers troubles de notre Royaume, tant en noz armées quen ñre ville de Metz, ñre cher et bien amé Abraham Fabert, S^r de..., commissaire ordinaire de ñre artillerie, ès Gouvernement de Metz, Thoul et Verdun, esquelz endroictz il s'est si vertueusement comporté et tesmoigné laffection qu'il avoit au bien de ñre service, quil en est digne de grande louange et destre honoré de tiltre, grâce et prééminance qui puissent à ladvenir faire foy de ses mérites et luy demeurer et à sa posterité pour perpétuer l'honneur de sa maison, et pour autres grandes, justes et raisonnables considerations à ce nous mouvans. Avons ledit Fabert, réputé yssu de noble race, ensemble ses femme et enffans, posterité et lignée tant masles que femelles, naiz et à naistre, et procréez en loyal mariage, annobly et annoblissons, faisons et desclarons gentil-

1. *ñre*, abréviation de *nostre*.

homme, et du tiltre d'escuyer, décoré et décorons, Voulons et nous plaist quen tous lieux, actes et endroictz, tant en jugement que dehors, il soit doresnavant desnommé et reputé tel, puisse mettre et apposer partout sur ses terres et seigneuries lescusson des armoiries timbrées que nous luy avons données et blasonnées au dedans de ces présentes[1]. Voulons aussi que ledit Fabert, ses dite femme et enffans naiz et a naistre, jouyssent à jamais de tous droictz, privilleges, auctoritez, prerogatives et prééminances de noblesse ; puissent acquerir et posseder tous fiefz, terres et possessions nobles, en jouyr et user sans quils puissent estre constrainctz en vuyder leurs mains pour quelque raison que ce soit. *Si donnons en Mandement* à ñre très-cher et bien amé cousin le duc d'Espernon, Pair et Colonnel Généra de l'Infanterie de France, Gouverneur et ñre Lieutenant general à Metz et Pays messin, et en son absence au sieur Darquian, Gouverneur de nos ville et citadelle de Metz, et tous autres Gouverneurs ou noz lieutenants en la province dudit Metz, Thoul et Verdun, présens et advenir (comme aussi nous prions tous Princes et Seigneurs noz amys) que de tout le contenu cy-dessus ils facent, souffrent et laissent jouyr le dit Fabert, ses dite femme et enffans, posterité et lignée, naiz et a naistre, paisiblement et perpétuellement, en la forme et manière que dessus est dict, faisans cesser tous les troubles et empeschemens au contraire. Mandons au sieur Viart, conseiller en noz conseil destat et privé, et président en nostre justice dudizt Metz et Pays messin, et aultres ses representans en la dite justice, que ces dites présentes il face lire et enregistrer au greffe de ses audiances, et à ñre Procureur general des dits lieux de tenir la main a laccomplissement du contenu en ces présentes. *Car tel est ñre plaisir. En tesmoing* de quoy, et affin que ce soit chose ferme et à tousiours stable, nous avons faict mettre ñre scel a ces dites présentes. *Données a Paris*, au moys de Septembre, lan de grace mil six cens trois, et de ñre regne le quinziesme.

» HENRY. »

1. Ces armoiries sont : d'azur à un Hercule de carnation, vêtu d'une peau de lion d'or, se soutenant du bras dextre sur une massue de même, accosté de dix pommes d'or, tigées et feuillées de même, l'écu entouré d'un orle nébulé d'argent.

III

DISCUSSION ENTRE LE RÉDACTEUR DES *AFFICHES DES ÉVÊCHÉS DE LORRAINE* ET LE CURÉ DE MOULINS (1779) SUR LA QUESTION DE SAVOIR SI FABERT A ÉTÉ OU NON SIMPLE SOLDAT.

A la suite d'une représentation gratuite de *l'Enfant prodigue*, de Voltaire, au théâtre de Metz, M. Emmery écrivit ce qui suit dans son journal, à la date du 14 janvier 1779 : « En général, dans *l'Enfant prodigue*, les acteurs ont supérieurement joué. Nous sommes seulement fâchés que ce vers :

Rose et Fabert ont ainsi commencé,

n'ait pas été plus fortement prononcé ; il a été jeté avec tant de rapidité qu'il n'était guère possible qu'il fût saisi. Nous eussions été curieux de voir quel effet eût produit sur cette classe de nos compatriotes [le peuple] le nom de Fabert, le nom de ce respectable Messin qui, *de simple soldat, parvint au grade de maréchal de France.* »

Dans une lettre du 18 janvier, insérée dans le journal du 28, le curé de Moulins releva comme erronée l'assertion du rédacteur du journal. Il pretendit que Fabert, né gentilhomme, fils d'un des maîtres-échevins les plus distingués qu'ait eus Metz, et élevé par le gouverneur de la ville, qui le traita toujours « avec des témoignages d'une estime très particulière », n'était pas dans le cas de commencer par être simple soldat, c'est-à-dire un « fusilier engagé, soldé et mercenaire ». M. d'Emmery, en reproduisant cette lettre du curé, la fit suivre de quelques observations. A ses yeux, « supposer que la naissance et la fortune avaient jeté Fabert, comme tant d'autres, dans le chemin des honneurs auxquels il était parvenu, » c'était « ravaler son mérite personnel ». Tout en reconnaissant que Fabert était entré aux Gardes en qualité de volontaire, il soutenait qu'il y avait fait, comme soldé, le ser-

vice de *fusilier*. « Qu'aurait dit Fabert, ajoutait-il, le grand et modeste Fabert, si l'on eût voulu rayer de la liste de ses titres celui qui, sans contredit, le flattait davantage, puisqu'il lui avait mérité tous les autres ? »

Par une lettre du 8 février, insérée dans le journal du 11, l'arrière-petit-neveu de Fabert (Abraham-Alexandre-François-Maximilien, capitaine de cavalerie) mit fin à ce débat, mais sans trancher ouvertement la question entre ceux qui l'avaient soulevée. En définitive, les opinions opposées qui se firent jour à cette occasion, avaient pour source commune les inspirations d'un patriotisme ardent et sincère, et la gloire de Fabert y gagna plutôt qu'elle n'eut à en souffrir.

IV

NOTE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DE LA DIGUE DE LA ROCHELLE, ATTRIBUÉE A DES MEMBRES DE LA FAMILLE DE FABERT.

Nous trouvons dans un article des *Affiches des Évêchés de Lorraine* (n° du 4 février 1779) le passage suivant : « L'éditeur du *Recueil des Édits* (M. Emmery) nous paraît s'être trompé dans une *note* de la page 146 de son premier volume, en attribuant à Fabert le père la gloire d'avoir donné le projet de la fameuse digue de la Rochelle. Si le chroniqueur qui, le premier, a rapporté ce fait, a dit une vérité, il serait plus naturel d'en faire honneur à François Fabert, qui fut employé à ce siège mémorable en qualité d'officier d'artillerie. »

Maximilien Fabert, dans un extrait du *Recueil des Édits*, que nous avons trouvé écrit de sa main dans les *Archives de la famille*, reproduit la *note* de la page 146, en l'accompagnant de la remarque suivante : « Le premier siège de la Rochelle était en 1573, par le duc d'Anjou, sous Charles IX. Abraham Fabert était trop jeune pour pouvoir y figurer de manière à se faire distinguer du roi ; mais François, son fils, au deuxième siège de La Rochelle, sous Louis XIII, en 1627, s'y acquit beaucoup d'honneur. »

Enfin, on lit dans le *Journal* de Jean Bauchez : « M. Abraham Fabert, maître-échevin de Metz, était fort aimé du roi Louis XIII ; lorsque le camp était devant la Rochelle, le roi même y étant en personne, M. de Mollin [Moulins] y fut mandé comme étant un homme de bon esprit pour son art. Il donna l'avis au roi de mettre une chaîne au travers de la mer, afin que par icelle on puisse empêcher les galères qui venaient d'Angleterre d'entrer avec des vivres en la Rochelle, même que l'on pourrait, avec le temps, faire une digue avec des bateaux contre icelle chaîne, ce qui fut trouvé bon ; et, par icelui avis, le Roi en fit faire une et l'y mettre, ce qui empêcha les vivres qui ne

purent plus entrer, dont la Rochelle se rendit en la protection du dit sire Roi par ce moyen-là. Voilà, à son retour, comme le Roi lui promit grande récompense tant qu'il vivrait. Il lui donna une grande chaîne d'or en signe d'amitié. »

En résumé, d'après le P. Barre, Fabert, sergent-major au régiment de Rambures, aurait prêté l'aide de ses connaissances scientifiques aux ingénieurs chargés d'édifier la digue ; suivant l'auteur du *Recueil des Édits*, d'accord avec Jean Bauchez, c'est à Fabert le père que devrait revenir l'honneur d'avoir conçu cette gigantesque entreprise; enfin, d'après le rédacteur des *Affiches*, l'auteur du projet de construction de la digue ne serait autre que François, fils aîné du maître-échevin, alors contrôleur de l'artillerie au département des Trois Évêchés[1]. Nous nous bornerons à mentionner ces différentes assertions, faute de données certaines qui puissent nous permettre de les discuter et de conclure[2].

1. Dès 1623, François Fabert occupait cet emploi ; on le voit par une quittance, datée du 8 octobre de cette année, et signée de sa main (orig. sur parchem., au *Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale*, *Pièces originales*, 1092).

2. Il est généralement admis que l'idée première de la digue revient à l'ingénieur italien Pompée Targon, qui, en 1622, dirigeait les travaux de construction du Fort-Louis, à quelques centaines de toises de la Rochelle. (Massiou, *Histoire de la Saintonge et de l'Aunis.*)

V

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DES RICHARD DE CLEVANT.

La généalogie suivante est copiée sur une note ancienne tirée des *Archives de la famille :*

Richard (*Collignon*), demeurant à Perny, fut anobli par lettre donnée à Bar le 5 juillet 1600, vérifiée le 20 septembre suivant, en considération des services qu'il avait rendus dans plusieurs voyages qu'il avait faits, au péril de sa vie, en Allemagne et aultres lieux, pour prendre langue des armées qui se proposaient à entrer en Lorraine, ayant aussi porté les armes dans la compagnie des gardes du feu sieur d'Amblis, maréchal des camps de l'armée de S. A., etc.

Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux épis de bled de même, et en pointe d'une rose d'argent, et pour cimier trois épis de bled d'or.

Richard (Collignon) épousa Claude Musnier, veuve de Simon Philippe. N'en ayant point eu d'enfants, il adopta Dominique Philippe, fils de sa femme, à qui il fit prendre son nom et ses armes.

Richard (*Dominique*), auparavant nommé Philippe, fils adoptif de Richard (Collignon), demeurant à Perny, qui lui donna son nom, et fils de Simon Philippe et de Claude Musnier, qui se remaria en deuxièmes noces audit Richard (Collignon), fut anobli par lettre du 31 octobre 1604, vérifiée, le 10 novembre suivant, à la chambre de Lorraine, avec pouvoir de prendre le nom et les armes du dit Collignon.

Richard (Dominique) fut seigneur de Clevant, Jouy, Pagny, Vandières, etc., capitaine prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson ; il épousa Anne Maillet, fille de Daniel Maillet, marchand au dit Pont-à-Mousson, et de Anne Nicolas, dont il eut :

1. François Richard, pourvu de la charge de capitaine prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson en 1627, en survivance de son père, et mort en 1630;

2. Henri Richard, pourvu des charges de son frère le 8 septembre 1630 ;

3. Nicolas ;

4. *Claude Richard*, femme d'Abraham de Fabert ;

5. Christine Richard, mariée en 1629 à Gabriel de Myon, baron de Gombervaux, colonel d'infanterie, puis lieutenant de roi au gouvernement de Sedan et Raucourt ;

6. Anne Richard, mariée : 1° par contrat du 5 septembre 1644, à Jean de la Fitte, chevalier, seigneur de Pelleport, aide de camp des armées du Roy et son lieutenant au gouvernement de Sedan ; 2° à Bernard de Bonnefoy, ancien capitaine au régiment de Picardie.

VI

NOTE RELATIVE AU DON FAIT A FABERT PAR LE ROI DES CAPITAINERIES DE MOYEN, BACCARAT ET RAMBERVILLERS.

Quand le P. Barre (copié depuis par Pinard et la plupart des écrivains qui se sont occupés de Fabert) avance, *sur la foi de Saint-Jory*, que le roi donna à Fabert, après la campagne de 1635, la capitainerie du château d'Ennery (importante forteresse seigneuriale située entre Metz et Thionville, et dont le commandant était à la nomination du roi), le gouvernement de Bacharach, dans le Palatinat, et une compagnie de chevau-légers, et, au commencement de 1637 (Saint-Jory dit en décembre 1636), le gouvernement de Rambervillers, une compagnie au régiment de Picardie et les capitaineries de Viviers [près de Delme, en Lorraine] et de Moyen, il commet plusieurs inexactitudes :

1° Ce n'est pas du Bacharach allemand qu'il s'agit, mais du Baccarat lorrain ;

2° Les capitaineries de Baccarat, Moyen et Rambervillers furent accordées à Fabert en octobre 1636, ainsi que l'atteste une lettre que nous avons citée, de de Noyers à la Valette, du 27 octobre ; mais il est possible que les brevets n'en aient été *expédiés*, par les soins de Chavigny, que vers la fin de 1636 ou même au commencement de 1637 ;

3° La commission de capitaine de cavalerie légère date du mois de juin 1636, comme le précise la lettre déjà citée de de Noyers à la Valette du 4 juin.

Il paraît prudent, après cela, de ne pas accepter aveuglément, comme exacte, l'assertion du P. Barre, en ce qui concerne l'époque à laquelle Fabert reçut du roi les capitaineries d'Ennery et de Viviers. Le P. Anselme et quelques autres généalogistes attribuent à Fabert le titre de « seigneur de Viviers », mais aucun d'eux n'en indique l'origine. La mention

que nous trouvons, dans le *Journal* de Bauchez, du lieutenant du Parc, comme commandant pour Fabert, en octobre 1637, sa compagnie de chevau-légers, en garnison dans le château d'Ennery, ne nous apprend pas non plus à quelle date eut lieu la nomination de Fabert à la capitainerie de ce nom. C'est pourquoi nous nous bornerons à enregistrer ici les deux nominations dont il s'agit, sans en parler dans le corps du récit.

Nous avons également une observation à présenter au sujet du don fait à Fabert, et rapporté par le P. Barre, d'une compagnie au régiment de Picardie. Dans le contrat de mariage, du 25 octobre 1636 (*Carrés d'Hozier*), de Madeleine Foës avec François Fabert, frère aîné d'Abraham, celui-ci est qualifié : « écuyer, gentilhomme servant de la Chambre du Roi [nous ignorons à quelle époque et dans quelle circonstance ce titre fut donné à Fabert], aide de camp ès armées de Sa Majesté, capitaine et major au régiment de Rambures et d'une compagnie de cent chevau-légers, et d'*une autre d'infanterie en la garnison de Metz.* » Les mots que nous soulignons ne désigneraient-ils pas la compagnie dans Picardie? Il y a d'autant moins d'invraisemblance à le supposer, que ce régiment tint garnison à Metz, à plusieurs reprises, en totalité ou en partie, de 1630 à 1636. Dans cette hypothèse, le roi aurait gratifié Fabert d'une compagnie de cavalerie légère au plus tard en octobre 1636, et non au commencement de 1637, suivant le P. Barre.

Signalons enfin le passage suivant de la lettre du 27 octobre 1636, déjà citée, de de Noyers à La Valette : « J'envoie au sieur Fabert les commissions, à la place de Saint-Quentin, dans Metz. » Il s'agit ici, probablement, du gouvernement de Saint-Quentin, en Vermandois, dont les provisions, destinées à Fabert, devaient être envoyées à Metz. Nous n'avons pas trouvé trace ailleurs de sa nomination au gouvernement de cette ville ; mais nous savons qu'au commencement de 1637 (voir à cette année) il reçut l'ordre d'organiser la défense des places de la frontière de Picardie.

VII

ÉPITAPHES DU MAITRE-ÉCHEVIN A. FABERT, DE SA FEMME ET DE LEURS ENFANTS DÉCÉDÉS DE 1585 A 1609.

(Extrait du manuscrit 215 (n° 965 du Catalogue général publié par le ministère de l'instruction publique, Paris, Imprimerie nationale, MDCCCLXXIX), intitulé : *Épitaphes de toutes les églises de Metz et inscriptions des monuments de cette ville, recueillies avec exactitude d'après les originaux, tels qu'on les voyait encore en* 1770, *et rangées dans l'ordre chronologique de leurs dates, avec la suite des armoiries qui en font l'ornement, par Dom Sébastien Dieudonné, religieux de Saint-Arnould ; in-f°.*)

Église paroissiale Saint-Livier, de Metz.

1° Sanctuaire à droite du grand autel.

DAME ANNE DES BERNARDS D'ALAMONT
ESPOVSE D'HONORÉ SEIGNEVR M^RE ABRAHAM FABERT
SEIGNEVR DE MOVLINS CONSEILLER DV ROI
CHEVALIER DE L'ORDRE DE SA MAJESTÉ ET
MAISTRE ESCHEVIN DE CESTE VILLE DE METZ
DÉCÉDA LE 25^E AVRIL 1636
REPOSE AV PIED DE CE GRAND AVTEL.
PRIÉS DIEV POVR SON AME.

ET LE 24^E D'AOVST 1638 EXPIRA LE DIT SEIGNEVR
DE MOVLINS QUI POVR SES RARES VERTVS ET L'HONNEVR
QU'IL PORTAIT ENCORE ALORS DV MAISTRE ESCHEVINAT
FVT INHVMÉ AV PIED DE L'AVTEL SAINT-NICOLAS
EN L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE CESTE VILLE.
PRIÉS DIEV AVSSI POVR LE REPOS DE SON AME.

Ces épitaphes étaient gravées sur un marbre noir entouré d'armoiries, surmonté d'une statue de femme agenouillée devant un prie-Dieu [1].

2° Collatéral de gauche.

A LA MÉMOIRE D'ABRAHAM, ISAAC ET JACQUES,
ANNE, FRANÇOISE ET MANGETTE FABERT,
TOVS ENFANTS D'ABRAHAM FABERT Mre ESCHEVIN
DE METZ, ET DAM^le ANNE D'ALAVMONT A. L. S. DES
BERNARDS SA FEMME, LESQVELS ENFANTS
DÉCÉDÈRENT ENTRE L'AN 1585 ET 1609.

1. *Éloge du maréchal de Fabert*, Metz, 1837.

VIII

AU SUJET DE LA RÉSOLUTION PRISE PAR RICHELIEU D'ASSIÉGER ARRAS.

On voit, d'après ce qui précède, que nous avons adopté l'opinion d'Aubery (*Histoire du cardinal duc de Richelieu*, Cologne, 1666, tome II), d'après laquelle l'expédition entre Sambre-et-Meuse, confiée au maréchal de la Meilleraye, aurait été une feinte imaginée pour tromper l'ennemi sur le véritable dessein du cardinal, qui était, depuis longtemps déjà, d'assiéger Arras. Suivant une autre opinion, celle de Le Vassor (*Histoire du règne de Louis XIII*, Amsterdam, 1717, t. X), partagée par le P. Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, 1758, t. III), ce siège aurait été résolu à la fin de mai 1640, dans le but de réparer l'insuccès des opérations entreprises sur la Meuse.

Notre intention n'est pas d'entrer en controverse sur ce point d'histoire. Nous voulons seulement motiver en quelques mots la préférence que nous avons accordée aux assertions d'Aubery.

Constatons d'abord, contrairement aux allégations de Le Vassor et du P. Griffet, qu'Aubery n'a assigné aucune date précise à la décision de Richelieu relative au siège d'Arras. Tout ce que l'on est en droit d'inférer du récit qu'il a fait du siège et des événements antérieurs qui s'y rattachent, c'est que la décision en question fut prise de bonne heure, c'est-à-dire à la fin de 1639 ou au commencement de 1640, en tout cas avant l'expédition dirigée sur Mariembourg et Charlemont. En cela, il n'y a rien que de très vraisemblable, si l'on considère que la préparation de la guerre de 1640, contre les Pays-Bas, remonte à l'année précédente. Sur ce dernier point, les lettres et instructions de Richelieu au comte d'Estrades, plénipotentiaire du roi à la Haye, publiées par M. Avenel (*Documents inédits sur l'histoire de France : Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, 1867, t. VI), ne

peuvent laisser subsister le moindre doute; bien plus, elles contiennent en germe, pour ainsi dire, les opérations de la campagne de 1640, à savoir, les tentatives effectuées sur Mariembourg et Charlemont et le siège d'Arras lui-même. Dès le mois de novembre, en effet, Richelieu s'engageait à faire exécuter par l'armée de la Meilleraye, lors de la reprise de la guerre, une *puissante diversion* sur un point éloigné de Damme et Bruges, où devaient opérer les Hollandais, et, à la date du 23 décembre, il invitait d'Estrades à joindre aux clauses d'un projet de traité, précédemment remis au prince d'Orange, deux articles nouveaux dont le premier était conçu en ces termes : « Je promets, en vertu du pouvoir que le roi m'a donné de concerter des desseins de l'année 1640 avec le prince d'Orange, que Sa Majesté fera un *siège de considération* cette campagne prochaine. »

Le P. Barre rapporte à l'année 1640 la détermination prise d'assiéger Arras. A la vérité, il ne précise aucune date à cet égard ; mais l'ordre dans lequel il décrit les événements immédiatement antérieurs au siège, se concilie fort bien avec les assertions d'Aubery, tandis qu'on ne saurait l'accorder avec celles de Le Vassor. Ainsi, d'après le père génovéfain, la résolution d'assiéger la capitale de l'Artois précéda la reconnaissance de la place par Fabert, et cette reconnaissance elle-même le rassemblement des troupes de la Meilleraye devant la Capelle. Or, on sait que le rassemblement de l'armée envoyée sur la Meuse eut lieu dans les derniers jours d'avril. La conclusion est facile à tirer. D'ailleurs, le P. Barre se montre absolument du même avis qu'Aubery, lorsqu'il ajoute, après avoir raconté la reconnaissance d'Arras : « Fabert revint à la cour avec de nouvelles preuves qui appuyaient le projet qu'il avait conçu de faire le siège de cette place; mais, pour y réussir, *il fallait tenir la chose secrète*, amuser l'ennemi par des feintes, des ruses de guerre, des marches et des contremarches. » De même qu'Aubery, il présente les entreprises sur Mariembourg et Charlemont comme un jeu destiné à déconcerter les Espagnols dans leurs calculs et à égarer leurs soupçons.

Le secret gardé par Richelieu vis-à-vis des généraux qui devaient être les instruments de son dessein, s'explique tout naturellement par l'importance de l'opération qu'il

méditait. « Les bons chefs ne doivent jamais donner la connaissance de leurs pensées que dans le temps de l'exécution des entreprises qu'ils projettent ; » ainsi s'exprime Renaudot, le gazetier officiel de l'époque, précisément à l'occasion du siège d'Arras, et il accompagne l'énoncé de cet axiome d'art militaire incontesté de la remarque suivante : « Ce fut aussi *la seule* considération qui fit faire plusieurs démarches incertaines à nos généraux, avant que de prendre le chemin d'Arras, afin que le jugement des ennemis étant suspendu, ils fussent trompés plus facilement[1]. » Voici un autre passage non moins caractéristique, emprunté aussi au *Mercure* : « Le siège d'Arras fut résolu dans le conseil, et, pour ne pas rendre inutile un si haut dessein, on jugea qu'il ne fallait faire qu'une armée de celles que ces deux maréchaux [la Meilleraye et Châtillon] avaient commandées dans la précédente campagne. Les capitaines eurent donc ordre de tenir toutes leurs compagnies en état, et les généraux de les aller joindre pour devancer la diligence des Espagnols qui commençaient à mettre aux champs. » Dans l'hypothèse où le siège d'Arras aurait été décidé le 26 ou le 27 mai, comme le prétendent Le Vassor et le P. Griffet, que signifieraient donc ces ordres donnés aux capitaines de tenir leurs compagnies en état, et aux généraux de rejoindre leurs charges, afin de prévenir les Espagnols « qui commençaient à mettre aux champs », puisqu'à cette date, non seulement toutes les troupes étaient rétablies, mais que la plupart d'entre elles avaient déjà marché?

Puységur (*Mémoires de messire Jacques de Chastenet, chevalier, seigneur de Puységur*) rapporte que le maréchal de Châtillon l'envoya à Soissons pour proposer le siège d'Arras au roi et à Richelieu, et il ajoute, renseignement précieux à recueillir : « Monsieur le cardinal de Richelieu me dit qu'il avait le même dessein que M. de Châtillon. » Il n'est pas surprenant qu'après une semblable révélation, Richelieu se soit hâté de faire prononcer par le Conseil la *mise à exécution immédiate de son dessein*. C'est ce qui eut lieu dans la séance tenue à Soissons, le 26 ou le 27 mai, dont parle, avec quelques détails, le même historien.

Nous en avons dit assez, ce nous semble, pour prouver que

1. *Mercure français*, t. XXIII.

le siège d'Arras a été prémédité, qu'il rentrait dans les premières combinaisons de Richelieu, et, par suite, qu'au lieu de le considérer comme une opération résolue *in extremis* et destinée à faire oublier l'expédition entre Sambre et Meuse, on doit le regarder comme l'entreprise capitale de la campagne, celle à laquelle toutes les autres ont été subordonnées, dès l'origine, dans les intentions du cardinal. Dès lors, l'attaque excentrique dirigée sur Charlemont et Mariembourg n'apparaît plus avec le caractère d'opération tactique proprement dite que lui prêtent implicitement Le Vassor et le P. Griffet; elle devient, à nos yeux, une démonstration de l'ordre stratégique, et l'on voit clairement que le but de cette démonstration, qui était d'amener les Espagnols à morceler leurs forces et de les tenir éloignés d'Arras, le véritable objectif des Français, a été complètement atteint, malgré « *le temps perdu par les armées du roi, en des lieux éloignés, en favorisant les desseins des alliés de la France* ». (*Relation succincte du siège d'Arras*, attribuée à Richelieu et citée par Aubery dans l'histoire du cardinal.)

Une des conséquences les plus importantes de cette manière d'envisager les opérations qui ont précédé le siège d'Arras, c'est que la prévoyance de Richelieu, loin d'avoir été en défaut dans les circonstances que nous avons rappelées, ne s'est peut-être jamais montrée plus subtile et plus savante. Mais n'oublions pas Fabert; ce n'est que justice d'associer à l'honneur de cette conclusion le conseiller du cardinal, l'inspirateur du plan de campagne.

IX

NOTE SUR LA DÉCOUVERTE DU TRAITÉ D'ESPAGNE (1642).

La découverte du traité d'Espagne, qui rompait la trame ourdie contre Richelieu, est restée, comme on le sait, enveloppée d'un certain mystère. M. Avenel est peut-être le seul historien qui ait un peu éclairé la question; il appuie sur des indices sérieux la supposition d'après laquelle les secrets de Cinq-Mars auraient été livrés par un nommé Pujol, agent subalterne, non accrédité, du cardinal à Madrid. Parmi les autres conjectures sur la manière dont le traité parvint jusqu'à Richelieu, celle qui en attribue la révélation à Anne d'Autriche s'est assez souvent produite; cependant, nous n'en aurions rien dit, si un écrivain, auteur anonyme de *Remarques* manuscrites sur les mémoires de M. de Termes, mentionnées par le P. Barre, ne l'eût présentée comme le résultat des impressions que lui avait laissées une conversation avec Fabert. Voici le passage de cet auteur, que l'on trouve dans la *Vie de Fabert*, par le P. Barre (tome Ier, p. 402), et auquel nous faisons allusion : « Quoique je sois persuadé que Sertorius (pseudonyme de M. de Termes) n'ait pas dit légèrement que le traité de Cinq-Mars avec l'Espagne fût envoyé au cardinal par un homme du Conseil qui en était pensionnaire, je me souviens cependant que M. de Fabert me dit, en 1659, en parlant de cette affaire : « Je voudrais pouvoir vous nommer » celui qui a donné le traité de Cinq-Mars au cardinal de Riche- » lieu, mais je ne pourrai vous satisfaire que deux personnes » ne soient mortes. » Quelque temps après arriva la mort de M. le duc d'Orléans. Fabert me dit :

» Il ne reste plus qu'une personne à mourir, puis je pourrai » vous dire qui a donné le traité. » Je crois que la personne dont M. de Fabert entendait parler était la reine Anne d'Autriche. »

Tout en réfutant cette opinion, le P. Barre constate que

Fabert connaissait la personne qui avait procuré le traité au cardinal ; il ajoute que le roi, dans une de ses confidences, lui en avait probablement divulgué le nom.

De son côté, le chevalier de Saint-Jory, dans les *Campagnes de Fabert*, manuscrit auquel le P. Barre a fait de nombreux emprunts, donne à entendre que Richelieu pourrait bien avoir été renseigné par Fabert lui-même : « On n'avait point su, jusqu'à présent, dit-il, d'où était venu au cardinal l'avis important de la conspiration. Quelques historiens hasardent des conjectures sur différentes personnes avec assez peu de vraisemblance, et aucun ne nomme M. de Fabert, parce que les anecdotes que je viens de placer ici n'étaient connues que de très peu de gens. »

Les anecdotes en question ne sont autres que des incidents de la vie de Fabert, se rapportant plus ou moins directement à la conspiration, et dont nous n'avons pas manqué de profiter pour caractériser le rôle joué par lui dans ces événements, rôle tout à fait propre à suggérer la pensée qu'il a pu être l'instrument ou l'un des instruments employés pour arriver à la découverte du fameux traité. On ne saurait, en effet, s'empêcher de reconnaître combien l'intelligente activité de Fabert, mise au service d'un esprit résolu et fécond en ressources et d'un dévouement sans bornes à la cause de Richelieu, le rendait précieux pour la recherche d'un document d'où dépendait, jusqu'à un certain point, le sort du cardinal, et, partant, à ses yeux, le salut de la France. Son humeur prompte n'excluait d'ailleurs ni la discrétion ni l'adresse, si nécessaires dans une mission de ce genre. Enfin, il avait pénétré plus profondément qu'aucun autre les ressorts cachés du complot ; la crainte qu'il inspirait, sous ce rapport, à Cinq-Mars, est très significative.

Nous en resterons là de cette conjecture, au moins aussi acceptable, semble-t-il, que la plupart de celles qui ont été faites jusqu'ici ; on peut la considérer comme une sorte de développement à la remarque, précédemment citée, de Saint-Jory.

X

NOTICE HISTORIQUE SUR LA PRINCIPAUTÉ DE SEDAN, JUSQU'A SA RÉUNION A LA COURONNE (1642), ET SUR LE DUCHÉ DE BOUILLON.

Simple fief dépendant de l'abbaye de Mouzon, puis fief de la couronne au quatorzième siècle, la seigneurie de Sedan fut acquise, en 1424, par Érard III, de la maison de la Marck. Un membre de cette famille, Robert IV, dut aux services de son père, l'illustre maréchal de Fleuranges, et à son alliance avec Françoise de Brézé, fille puînée de Diane de Poitiers, de voir son domaine érigé en souveraineté (1538); en outre, Henri II lui céda, en échange de quelques enclaves, un certain nombre de villages avec des portions de plusieurs autres, parmi lesquels se trouvaient Saint-Menges, Floing et Balan, voisins de Sedan. Saint-Menges forma une seigneurie distincte de la principauté de Sedan. Robert IV acheta enfin de la princesse Claude de Foix, femme de Charles de Luxembourg, la seigneurie de Raucourt, et joignit dès lors à ses titres celui de seigneur suzerain de Raucourt.

Henri-Robert, successeur de Robert IV, et sa femme, Françoise de Bouillon-Montpensier, abjurèrent la foi catholique (1560) pour embrasser les doctrines de Calvin, et déterminèrent ainsi le triomphe du protestantisme dans leurs États. En 1591, Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, devint prince souverain de Sedan par son mariage avec la princesse Charlotte, héritière de la maison de la Marck; à la mort de Charlotte, il épousa Élisabeth de Nassau, fille aînée de Guillaume, prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, dont il eut deux fils : Frédéric-Maurice et le vicomte de Turenne, nés en 1605 et 1611. Le premier lui succéda en 1623, et prit comme lui les titres de duc de Bouillon et prince souverain de Sedan, Raucourt et Saint-Menges. Les villes, bourgs et principaux villages des Terres souveraines étaient : Sedan,

Raucourt, Saint-Menges, Floing, Grand et Petit Torcy, Glaire, Le Chesnois, Balan, Bazeilles, Douzy, Pouru-Saint-Remy, Francheval, Villers-Cernay, Illy, Fleigneux, Givonne, Daigny, Haraucourt, Noyers, Thelonne, Wadelincourt, Rubécourt, La Chapelle, Lamécourt, La Moncelle, Angecourt et Bulson.

En 1626, après avoir reçu de Louis XIII des lettres patentes portant la reconnaissance de sa souveraineté, Frédéric-Maurice prêta le serment de fidélité au roi entre les mains du maréchal de la Force, comme avait fait son père, vingt ans auparavant, entre celles du sieur de Monsire, envoyé par Henri IV. En retour de cet hommage, Louis XIII confirma aux Terres souveraines la jouissance des privilèges que leur avaient accordés François Ier, Henri II, Charles IX et Henri III.

Frédéric-Maurice épousa, en 1634, une princesse catholique, Éléonore-Fébronie de Berg, fille d'un gouverneur de Frise, et ne tarda pas à abjurer le calvinisme (1636). Un édit rendu par lui en 1638, et destiné à tranquilliser les protestants sur les conséquences de sa conversion, garantit à ces derniers l'exercice libre et public de leur culte, les maintint dans leurs charges et offices, et ménagea leurs institutions religieuses. Le même édit donna cependant satisfaction aux légitimes prétentions des catholiques, en les admettant à jouir, avec les protestants, des charges publiques vacantes, dans une proportion réglée sur « le nombre, la qualité et le mérite des sujets »; un autre édit augmenta le nombre des paroisses catholiques.

Après la bataille de la Marfée et la mort du comte de Soissons, le duc de Bouillon se rendit à Mézières, en août 1641, pour faire sa soumission au roi de France, qui lui signa, un peu plus tard, à Amiens, des lettres confirmatives des franchises octroyées précédemment à ses États. C'est à cette époque qu'il commença à entrer en relations avec Cinq-Mars, et qu'il fut initié au complot tramé contre Richelieu. Il n'en accepta pas moins du roi, vers la fin de l'année 1641, le commandement en chef de l'armée d'Italie.

La plupart des institutions dont les maisons de la Marck et de la Tour dotèrent leurs sujets pendant les deux siècles de l'histoire de Sedan que nous venons de résumer, existaient encore lors de la réunion de la principauté à la France. Nous allons jeter un coup d'œil sur les plus importantes, et notamment sur celles dont nous aurons à parler dans la période suivante

de la vie de Fabert, à propos de son administration de Sedan.

Au point de vue politique, le *conseil souverain* était le seul rouage gouvernemental, fonctionnant sous l'autorité et au nom du prince, dont il publiait et enregistrait les édits, ordonnances et autres actes officiels.

L'organisation judiciaire comprenait : une *cour prévôtale*, connaissant de toutes les causes en première instance; un *bailliage*, devant lequel on en appelait des arrêts de la cour prévôtale, et qui jugeait sans appel en matière criminelle, et le *conseil souverain* statuant, en dernier ressort, sur les décisions des deux autres cours.

Les villes, bourgs et villages des Terres souveraines avaient des *maires* et *échevins* nommés par le prince ou par le conseil souverain, sur une liste formée par les *conseils communaux*. Ceux-ci s'occupaient du soin des intérêts locaux.

Sedan était le siège d'une *académie* (adjointe par Henri de La Tour au *collège* fondé en 1576 par Françoise de Bourbon), accessible aux deux cultes entre lesquels se partageaient les sujets du prince souverain, mais fréquentée exclusivement par les protestants. La jeunesse y suivait, sous des maîtres dont quelques-uns devaient à leur savoir une réputation européenne, des cours de théologie, de droit, de philosophie, de mathématiques, de sciences naturelles et de langues hébraïque, latine et grecque. Une classe spéciale du *collège académique*, désignée sous le nom d'*académie des exercices*, se composait des jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes. Frédéric-Maurice et son frère le vicomte de Turenne avaient compté parmi ces derniers. La direction de l'académie était aux mains d'un certain nombre de ses membres, ecclésiastiques et laïques, tous protestants, composant le *conseil des modérateurs*. Cependant, les *académistes des exercices* ne relevaient que du prince.

D'après un édit de 1638, le prince ou son *conseil privé* se réservait la gestion des affaires de l'Église catholique, jusque-là confiée au conseil des modérateurs.

Parmi les autres institutions sedanaises, nous citerons : le *consistoire protestant*, la *bibliothèque*, le *tribunal consulaire* ou de *commerce* et la *compagnie de la Jeunesse*, milice bourgeoise spéciale, composée de jeunes gens non mariés, et dont la création, due à Françoise de Bourbon, remonte à 1576.

Il nous reste à dire quelques mots sur le duché de Bouillon, longtemps possédé par les princes de Sedan.

Robert I[er] de la Marck est le premier seigneur de Sedan qui ait porté le titre de duc de Bouillon (1485). Après avoir souvent changé de maître, le duché fut ressaisi, en 1552, par Robert IV de la Marck sur l'évêque de Liège. Ce prince en prit possession au nom du roi Henri II, qui lui avait prêté aide pour cette entreprise. De là, pour les rois de France, une sorte de protection entraînant respect et déférence de la part des habitants du duché. (Il est fait allusion à cet état de dépendance du duché de Bouillon vis-à-vis de la couronne de France dans une lettre de Mazarin à Fabert, du 26 septembre 1643 (Cop., *Bibliothèque Mazarine*, H, 1719 A, t. I[er]). Le traité de Càteau-Cambresis, en 1559, replaça les terres de Bouillon sous la domination de l'évêque de Liège. Henri de la Tour, en succédant à Guillaume-Robert de la Marck, réclama vainement auprès des États de Liège l'examen de ses droits sur le duché, réservés par une clause du traité de 1559, d'après laquelle un jugement arbitral devait régler les prétentions réciproques de la maison de la Marck et des évêques de Liège. Devant la mauvaise volonté des États et du chapitre de Liège, qui continuèrent à éluder une solution définitive, Frédéric-Maurice renonça à ses droits moyennant une somme de 150 000 florins, que les États s'engagèrent à lui payer, et le privilège de porter seul le titre de duc de Bouillon (1641).

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

(11 octobre 1599 — 21 octobre 1634.)

CHAPITRE II

(Octobre 1634 — 1636.)

CHAPITRE III

(1637-1638.)

CHAPITRE IV

(Mars 1639—13 janvier 1642.)

CHAPITRE V

(Mars 1642. — 30 septembre.)

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

(Octobre 1642 — 1644.)

CHAPITRE II

(1644-1648.)

CHAPITRE III.

(1649-1650.)

CHAPITRE IV

(1651-1652.)

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. MARTINET, RUE MIGNON, 2.

